

5
CIÓN



LE
MEXIQUE



F1215

P7

c. 1

62609

972
F



1080042487



UANL

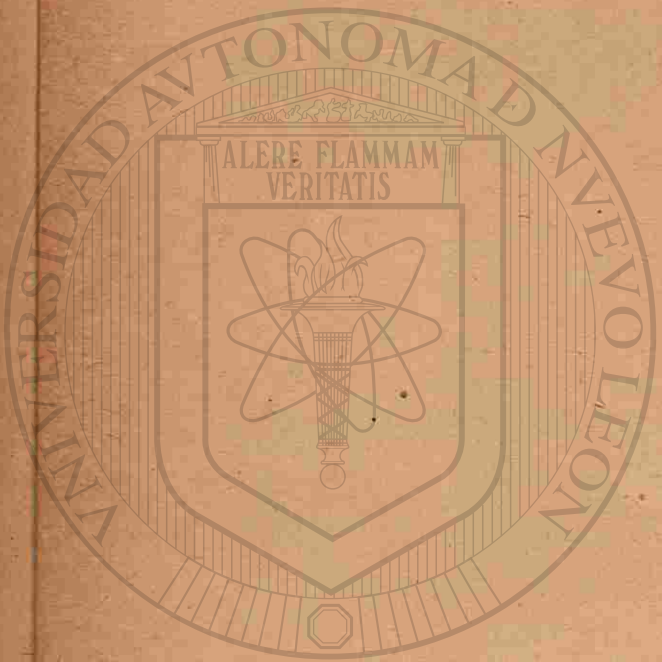
UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

E # 6 Q # 135



Para la Biblioteca Pública del Estado.



LE MEXIQUE
TEL QU'IL EST AUJOURD'HUI

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN
DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

17682

9(72) = 4
- 8 -

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

ALERE FLAMMAM
VERITATIS

LA GUERRA CARLISTA EN EL NORTE DE ESPAÑA.

Méjico, 1881.

MÉJICO CONTEMPORANEO, in-8° illustré.

Madrid, 1889.

LES SOUVENIRS DE MA PATRIE.

LES GRANDS HOMMES DU MEXIQUE.

1^{re} partie (*sous presse*).

2^e partie (*en préparation*).

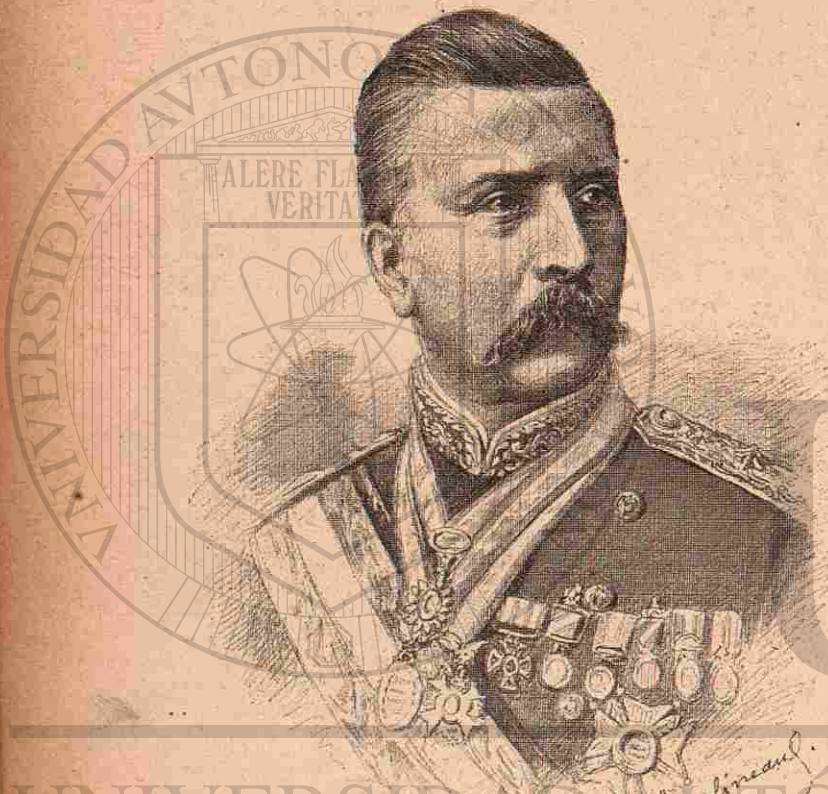
UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

UNANL

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY



Ariste Boulineau

DIRECTEUR GÉNÉRAL PORFIRIO DIAZ
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DES ÉTATS-UNIS MEXICAINS

FRANCISCO DE PRIDA Y ARTEAGA

ANCIEN DÉPUTÉ
À LA CHAMBRE NATIONALE DES ÉTATS-UNIS MEXICAINS

LE MEXIQUE

TEL QU'IL EST AUJOURD'HUI

Ouvrage orné de quatre portraits par Ariste Boulineau
ET D'UNE CARTE GRAVÉE PAR EHRARD

PARIS

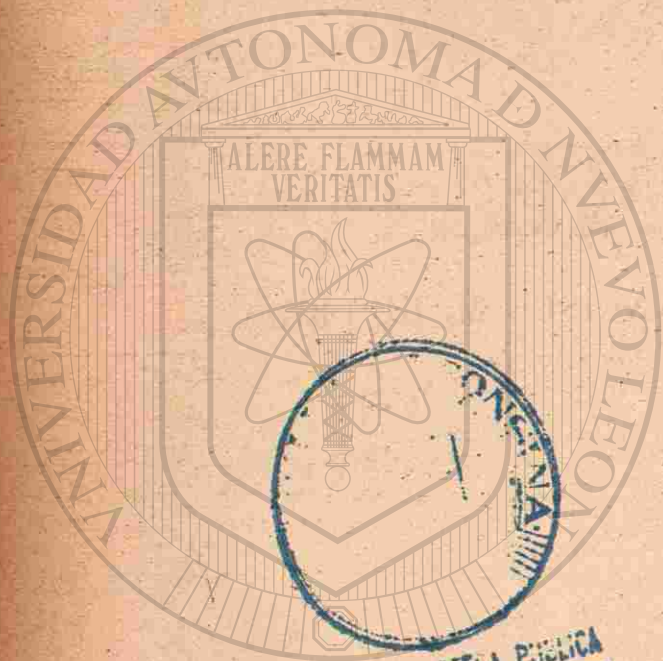
NOUVELLE LIBRAIRIE PARISIENNE
ALBERT SAVINE, ÉDITEUR
12, rue des Pyramides, 12
1891



Capilla Alfonso
Biblioteca Universitaria

62609

F1215
P2



BIBLIOTECA PÚBLICA
DEL ESTADO DE NUEVO LEÓN

A

MON PÈRE

M. FRANCISCO M. DE PRIDA

CHEVALIER GRAND-CROIX
DE L'ORDRE DU MÉRITE NAVAL D'ESPAGNE

Je dédie respectueusement ce livre.

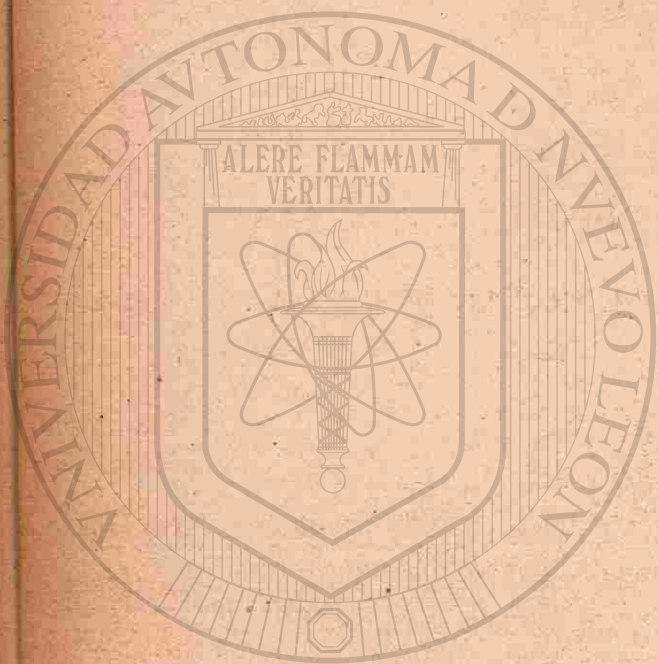
U A N L

FRANCISCO DE PRIDA Y ARTEAGA

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

Paris, 1^{er} décembre 1890.



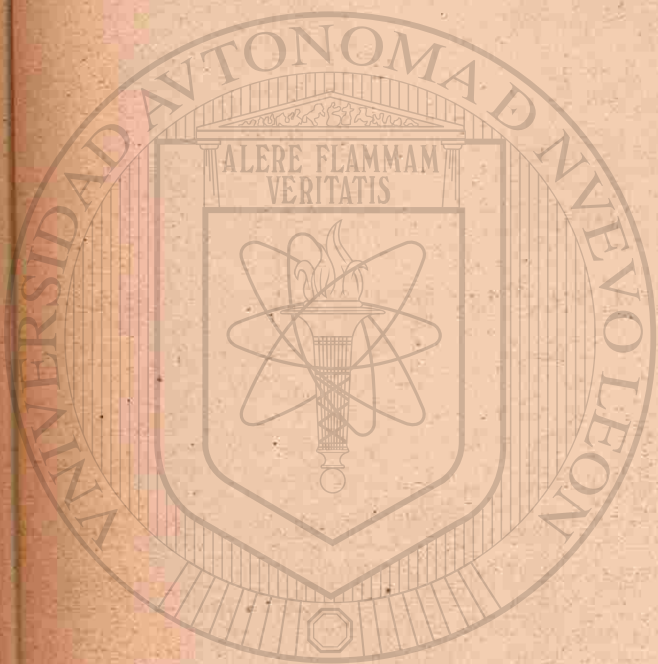
UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN
DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

Para la Biblioteca pública del Estado.



PRÉFACE

Quelles que soient les analogies que certains penseurs ont prétendu voir entre la vie des individus et la vie des nations, dans la pratique, les modes de développement sont presque toujours complètement opposés. Rien de plus naturel qu'il en soit ainsi ; en effet, les conditions, la nature et les fins respectives de l'individu et de la nation sont des plus distinctes. Notre objet n'est pas, quant à présent, d'étudier ces différences, ni d'en rechercher les causes. Cette étude ainsi que cette recherche ne conviendraient, ni au caractère, ni au but de cet ouvrage. Cependant, il nous a paru nécessaire et même utile de donner cette indication pour expliquer comment il se fait que les défauts, qui chez l'homme sont généralement



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN
DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

Para la Biblioteca pública del Estado.



PRÉFACE

Quelles que soient les analogies que certains penseurs ont prétendu voir entre la vie des individus et la vie des nations, dans la pratique, les modes de développement sont presque toujours complètement opposés. Rien de plus naturel qu'il en soit ainsi; en effet, les conditions, la nature et les fins respectives de l'individu et de la nation sont des plus distinctes. Notre objet n'est pas, quant à présent, d'étudier ces différences, ni d'en rechercher les causes. Cette étude ainsi que cette recherche ne conviendraient, ni au caractère, ni au but de cet ouvrage. Cependant, il nous a paru nécessaire et même utile de donner cette indication pour expliquer comment il se fait que les défauts, qui chez l'homme sont généralement

atténués et souvent même demeurent ignorés, sont presque toujours exagérés, lorsqu'il s'agit d'une nation.

Chez l'individu, les défauts, lorsqu'ils sortent du rayon restreint de l'intimité ou de la famille, ne parviennent généralement à la connaissance du vulgaire qu'entachés de calomnie, et, par cela seul qu'ils sont exagérés, ils perdent tout crédit même en ce qu'ils peuvent avoir de vrai. Au contraire, lorsqu'il s'agit d'une nation, dans les jugements portés sur elle soit par les siens, soit par des étrangers, ce qui, tout d'abord, saute aux yeux, ce qui se trouve mis le plus en évidence, ce sont ses défauts, c'est ce qu'il y a en elle de plus répréhensible ou d'odieux; et cela, d'autant que les causes qui ont coopéré à sa formation ont été plus extraordinaires et qu'ont été plus sanglantes les luttes qui ont présidé à sa constitution définitive.

Cependant, il serait injuste d'attribuer cette différence dans les jugements, selon qu'ils sont formulés contre des hommes ou des nations, au manque d'impartialité de l'historien ou du chroniqueur. Ceux-ci ne peuvent, comme le nouvelliste ou comme le romancier, inventer les faits, créer une histoire selon leur caprice et disposer

des événements selon leur fantaisie. Il doivent, au contraire, rapporter les faits tels qu'ils se sont passés, dans l'ordre et dans la forme où ils se sont présentés. Très rarement, jamais pour mieux dire, l'historien n'est contemporain des hommes dont il écrit l'histoire, ni témoin des événements qu'il rapporte. Il est donc dans la nécessité d'avoir recours aux divers documents légués à la postérité par ceux-là mêmes qui ont été les témoins de ces faits, et qui étaient le plus souvent des guerriers autant que des écrivains, prenant tantôt l'épée, tantôt la plume, combattant avec la première, et se servant de la seconde pour faire le récit de leurs propres combats, chacun rapportant les faits selon son sentiment propre, les uns en poètes, les autres en chroniqueurs. Croire que les combattants du matin pouvaient se dépouiller le soir de la passion de parti, si puissante et si exclusive dans les luttes intestines; croire que dans les documents conçus et écrits entre la bataille du jour et celle du lendemain, il pouvait être rendu justice à l'adversaire, ce serait bien peu connaître le cœur humain, ce serait témoigner d'une candeur excessive.

Aussi, les règles les plus élémentaires de la critique d'histoire prescrivent-elles de n'ajouter

que la foi la plus restreinte à ces relations qui ont vu le jour au milieu du tumulte des batailles. Cependant, il est toujours difficile de se soustraire entièrement à l'influence de ces lectures; aussi, est-il nécessaire pour formuler un jugement, même incomplet, sur les événements qu'on étudie, de lire ce qui a été écrit de part et d'autre; et encore, arrivât-on par ce moyen à une conception tant soit peu exacte de la vérité, ces lectures contradictoires laisseront toujours dans l'esprit une impression d'horreur et de sang, ainsi que le souvenir des haines profondes et des manifestations brutales, que dans toute lutte civile les différents partis s'attribuent mutuellement, mais que les historiens désintéressés et étrangers à la lutte, restituent d'une façon générale à la nation qui en a été le théâtre, sans établir aucune différence entre les partis opposés. Et encore, est-il toujours difficile à l'historien de se procurer des documents contradictoires, parce que généralement dans toute lutte civile le parti vaincu trouve rarement des chroniqueurs, tandis que le vainqueur trouve toujours des chantres pour célébrer sa gloire; pour le premier, il manque des historiens, pour le second, il n'y a que des courtisans.

L'histoire des conquêtes, presque toujours écrite par les conquérants, est généralement injuste et dure pour les peuples conquis. Il semble que le vainqueur, sentant tout ce qu'il y a d'inique dans le fait même de sa conquête, loin de se prévaloir de sa force, cherche au contraire à atténuer ce que son intervention a pu avoir de brutal, en se cachant sous un masque hypocrite de tendances civilisatrices.

Toutes ces raisons contribuent à ce que l'historien, dans l'étude de l'histoire d'un pays, est plus facilement porté à en faire ressortir tout ce qui lui est défavorable, plutôt que ce qui témoigne en sa faveur. Où trouver un exemple plus éloquent de ce que nous venons d'exposer que dans la République mexicaine?

Terre privilégiée par excellence, où l'on dirait que Dieu a versé tous ses dons et la nature semé tous ses enchantements; puissant empire soumis par l'inique loi de la force, nation qui, après un long et sanglant passé de luttes, est parvenue à se constituer définitivement ou plutôt à se reconstituer et qui, quoique composée d'éléments divers et différents de ceux d'avant la conquête, est demeurée pour ainsi dire inconnue. Les chocs terribles résultant des luttes héroïques

qu'ont eu à soutenir ses éléments hétérogènes depuis les premières étincelles de l'indépendance, bien avant le soulèvement du curé Hidalgo à Dolores (1810), jusqu'au triomphe définitif de la république après la défaite et l'exécution de l'infortuné Maximilien à Querétaro (juin 1867), ont puissamment contribué à ce qu'on ne connaisse de l'histoire contemporaine de cet immense pays que les horreurs d'une guerre incessante.

Cependant les Espagnols y avaient rencontré les marques d'une civilisation avancée, les manifestations d'un peuple policé, riche, industriel et honnête. Solis, dont le témoignage ne saurait être récusé, en fait mention dans son ouvrage intitulé *La Conquête du Mexique*. Un autre écrivain, espagnol aussi, mais de notre époque, M. Pi y Margall, dans sa remarquable *Histoire générale de l'Amérique*, a démontré, documents en mains, à quelle hauteur intellectuelle et matérielle se trouvait l'empire de Montézuma, lors de l'arrivée des Espagnols.

Nous ne dirons rien de cette conquête, de cette lutte grandiose dans laquelle combattaient, d'une part, un peuple jaloux de son indépendance et, de l'autre, une armée aussi héroïque que cupide.

Les progrès réalisés dans la critique historique et les louables efforts couronnés de succès, dus à l'initiative de la Société des Américanistes, ont vulgarisé, ou pour le moins généralisé chez les esprits de quelque culture, la connaissance de ce qu'était avant sa découverte ce que l'on a appelé le « Nouveau Monde ».

Fernand Cortez, par exemple, a manifesté, dans plus d'une circonstance, l'étonnement qu'il a éprouvé devant les bijoux d'or et les pierres précieuses rencontrées à Tlaxcala. Les indigènes, selon le rapport du célèbre *conquistador* espagnol, ornaient de couronnes, de colliers et de bracelets en or jusqu'aux prisonniers de guerre qu'ils conduisaient au sacrifice.

Gomara, dans son *Histoire générale des Indes*, donne la liste des objets précieux envoyés à l'empereur Charles I^{er} par Fernand Cortez; on peut se faire par cette énumération une idée de ce que produisait, à ces époques reculées, l'industrie mexicaine.

L'histoire du Mexique s'est, depuis l'époque de sa conquête, jusqu'au commencement de ce siècle, confondue avec l'histoire générale espagnole; le grand empire de Montézuma fit partie de cette monarchie sur le territoire de laquelle

le soleil ne se couchait pas et dont les sujets périssaient de misère et gémissaient sous le pouvoir d'inquisiteurs cruels, de moines fanatiques et de nonnes hallucinées.

Mais depuis les premiers jours de l'insurrection contre la métropole, l'histoire de ce pays est restée pour ainsi dire ignorée. On ne connaît de la République du Mexique que ses continues révolutions, ses nombreux *pronunciamientos*, ses fréquents et brusques changements de gouvernement : en un mot, tout le mal ; tandis qu'on méconnaît, presque d'une façon absolue, les grands exemples de patriotisme, les prodigieuses manifestations de virilité et d'énergie, les nobles preuves d'amour d'indépendance qu'a données ce peuple au milieu des terribles convulsions qui l'ont agité et des luttes intestines qui, durant nombre d'années, ont ensanglanté son territoire. Pas davantage n'est connue dans ses détails la lutte héroïque qu'il a soutenue contre l'invasion étrangère, lutte personnifiée dans la grande et patriotique figure de don Benito Juárez, pas plus qu'on ne possède de renseignements exacts, ni même approximatifs, sur les progrès réalisés au Mexique depuis que la paix y règne et avec elle la stabilité, cette condition indis-

pensable au bien-être et au progrès des nations.

Comme l'Espagne, le Mexique a eu sa période de transitions violentes qui l'ont ébranlé jusque dans ses bases les plus profondes et pendant lesquelles les aspirations et les tendances contraires se sont disputé la souveraineté et ont engagé des luttes meurtrières pour la possession du pouvoir. Affranchi de la domination espagnole et n'étant pas encore sorti de ce qu'on pourrait appeler le berceau de la liberté, le peuple mexicain n'a vu dans l'indépendance qu'un but, et non un moyen de progrès ; mais depuis sa glorieuse campagne contre l'armée de Napoléon III, ce peuple privilégié s'est vite initié aux rapides développements intellectuels et matériels qui sont venus fermer pour toujours l'ère des révolutions violentes. De plus, si au point de vue des événements l'histoire du Mexique est restée ignorée dans ce qu'elle a de plus digne d'être connu et apprécié, il en est de même pour ce qui est de ses hommes.

Si quelques personnalités éminentes comme les Benito Juárez et les Porfirio Díaz, qui, malgré leurs nombreux détracteurs, ont acquis une autorité vraiment nationale et surgissent de la grande confusion dans laquelle l'ignorance a

maintenu la vie et les choses de ce pays, beaucoup d'hommes publics de cette prospère nation ont été et sont encore laissés dans l'ombre, ou bien, ce qui pis est, traités et considérés tantôt comme de vulgaires ambitieux, tantôt comme de sanguinaires sectaires politiques.

De nombreux et remarquables ouvrages ont été publiés dans le but de rétablir la vérité des faits et des événements qui ont eu le Mexique pour théâtre, et pour faire rendre justice aux hommes qu'il a produits. Des écrivains illustres et des patriotes éclairés, tels que Chavero, Altamirano, Riva Palacio et Zarate, ont consacré leur talent et leur dévouement à cette œuvre de revendication et de réhabilitation nationale que nous continuerons en suivant, autant que nos propres forces nous le permettront, le sillon qu'ils nous ont tracé. Mais, auparavant, il nous faut insister d'une façon toute spéciale, sur ce qui a trait aux progrès matériels réalisés dans ce pays depuis l'avènement de la République.

Pour atteindre ce but, et sans toutefois laisser dans l'ombre les événements les plus importants de l'histoire de ce pays depuis l'insurrection du curé Hidalgo jusqu'à l'exécution de l'archiduc d'Autriche, nos études porteront principalement

sur les dernières années de l'histoire contemporaine, c'est-à-dire depuis 1867 jusqu'à ce jour.

C'est à l'étude des faits accomplis durant ces vingt dernières années, et qui ont si efficacement coopéré au développement et à la prospérité de ce pays, que nous nous consacrerons, avec la plus grande extension compatible avec les exigences du temps et les intéressantes données que nous possédons et que nous devons, les unes, à la courtoisie et au patriotisme des gouverneurs des différents États, les autres, à nos recherches personnelles.

Résolument décidés à n'accorder à ce livre aucun caractère politique, nous nous efforcerons, dans la limite du possible, chaque fois que nous aurons à rapporter des faits se rattachant directement à la politique générale du Mexique, de le faire en narrateur fidèle; nos relations seront en toute circonstance de simples chroniques, sans commentaires élogieux ou désobligeants. Cette déclaration, à laquelle nous nous conformerons rigoureusement, est une garantie de l'impartialité et de la droiture de nos intentions.

Ayant esquissé à grands traits les aspirations et les espérances dont nous nous sommes inspi-

rés en entreprenant ce livre, il ne nous reste plus dans cette préface qu'à donner une idée générale du plan d'ensemble auquel nous avons cru devoir le soumettre.

Cette œuvre est divisée en quatre parties :

PREMIÈRE PARTIE. — *Revue politique.* — Cette revue, tableau fidèle des événements, que nous avons accompagnée de quelques considérations particulières, a trait aux deux périodes de l'histoire contemporaine du Mexique : la première, comprise entre la guerre de l'indépendance et de l'intervention des trois puissances européennes, l'Espagne, l'Angleterre et la France ; et la seconde, entre cette époque et l'année 1890.

DEUXIÈME PARTIE. — *Progrès réalisés.* — Dans cette deuxième partie, nous exposerons avec le plus grand développement possible les progrès qui ont été réalisés depuis l'année 1877, époque qui peut être considérée comme ayant marqué le terme des révolutions et des *pronunciamientos*. C'est à partir de cette même année 1877 qu'a commencé notre renaissance nationale, et qu'a été inaugurée la politique des améliorations aux-

quelles le Mexique doit sa prospérité actuelle, politique due à l'initiative du général Porfirio Diaz, continuée par l'illustre général Gonzalez et que continuera et raffermira encore son digne prédécesseur et successeur, le même très distingué général Porfirio Diaz.

Dans cette partie, qui est, sans contredit, la plus importante de notre travail, nous nous efforcerons de donner une idée absolument exacte des grands progrès réalisés par la nation mexicaine, tant en travaux intellectuels et en instruction publique, qu'au point de vue économique, par l'organisation des innombrables services qui dépendent directement des pouvoirs officiels, sans toutefois oublier tout ce qui est dû à l'initiative privée, comme les institutions et établissements de crédit, l'exploitation des voies ferrées, etc., etc.

TROISIÈME PARTIE. — *Les États.* — L'organisation fédérative de la République mexicaine, l'absolue autonomie des divers États en tout ce qui concerne leur gouvernement et leur organisation intérieure, sans autres liens d'union et de dépendance que ceux établis par la constitution fédérale, rendant nécessaire une étude particulière

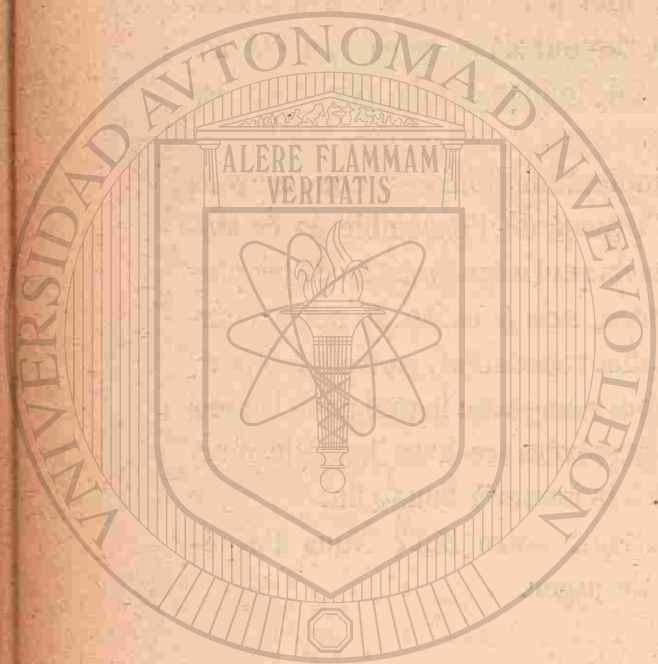
de chacun d'eux pour faire connaître dans tous ses détails l'ensemble des progrès réalisés par la nation entière. C'est pour atteindre ce but que nous entreprenons cette revue, État par État, et dans laquelle nous exposerons leur situation individuelle, leurs productions, revenus, mouvement commercial, etc., de façon à bien faire connaître à quel état de prospérité est parvenu le Mexique pendant la courte période de temps comprise entre les années 77 et 90, qui place ce pays à la tête des peuples latino-américains et le met, même, au-dessus de bien des nations de la vieille Europe.

QUATRIÈME PARTIE. — *Organisation.* — Nous consacrons cette dernière partie à l'examen de la constitution fédérale de la République et à l'exposé sommaire de l'organisation économique, administrative et judiciaire des divers États qui la composent. On aura par cette étude une idée approximative de la façon dont s'est réalisée au Mexique ce constant *desideratum* des philosophes et des statisticiens : l'unité dans la variété. Au point de vue des lois et des divers codes mexicains, nous nous abstenons de tout commentaire, autant pour rester fidèles à notre promesse

de n'émettre à ce sujet aucune opinion favorable ou défavorable, que parce que la constitution, actuellement en vigueur dans ce pays, a été acceptée comme loi fondamentale par tous les partis politiques.

Ces quelques indications données, nous croyons avoir terminé l'exposé de l'ensemble de ce travail, sur le succès duquel nous avons fondé les plus grandes espérances, non à cause de notre compétence qui, malheureusement, nous fait défaut, mais pour l'enthousiasme avec lequel nous l'avons entrepris et la persévérance avec laquelle nous sommes décidés à le mener à bonne fin.

Avons-nous atteint notre but? Nous l'espérons. Au public de juger.



UANL

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS





Arto. Boutina and.

DON MIGUEL HIDALGO Y COSTILLA
PROMOTEUR DE L'INDÉPENDANCE

LE MEXIQUE

TEL QU'IL EST AUJOURD'HUI

PREMIÈRE PARTIE

REVUE POLITIQUE

I

État de l'Amérique au commencement du XIX^e siècle.

En l'incessant et merveilleux courant des idées, qui, en vertu d'un mouvement de flux et de reflux, vont et viennent d'un continent à l'autre, les principes démocratiques de liberté, d'égalité et de fraternité divulgués et généralisés par l'œuvre inimitable des encyclopédistes français, et que, plus tard, ont défendus dans les parlements les disciples des grands philosophes du XVIII^e siècle et sur les champs de bataille les admirateurs du grand Washington ; ces principes immortels — qui, dans l'histoire humaine, ont déterminé la ligne de démarcation entre le passé et le présent, et qui ont consacré d'une manière définitive la dignité et l'émancipation de l'homme, s'ils ont reçu une vigoureuse impulsion par l'établissement sur la terre américaine de la grande république des Etats-Unis, — ont aussi exercé une in-

fluence des plus efficaces sur les diverses transformations qui se sont accomplies dans presque toutes les contrées de l'Amérique, dès les premières années de ce siècle.

Notre but n'est pas de faire ici la critique de la grande Révolution française, événement sur lequel s'est déjà prononcé sans appel le tribunal de l'histoire; il ne nous appartient pas, non plus, de juger un fait d'une si haute transcendance, qui a transformé si radicalement les conditions de la vie des sociétés humaines. Nous dirons seulement — et sans vouloir le démontrer parce que c'est là, selon nous, un axiome — que si la Révolution française a exercé une influence directe, immédiate sur les nations européennes, son action bienfaisante et civilisatrice s'est aussi fait sentir dans les régions les plus éloignées du « Nouveau Monde », principalement dans les contrées découvertes par les navigateurs espagnols, conquises par ces derniers et soumises au sceptre des rois de Castille.

Jamais pays ne se trouva dans des conditions meilleures pour recevoir et faire germer la semence des idées nouvelles; étant donné la fertilité et les conditions climatiques de ces contrées, elles atteignirent promptement un prodigieux développement sans effort, sans lutte, et sans rencontrer devant elles cette résistance obstinée que leur avaient opposée la superstition et la tyrannie dans la vieille Europe.

Ces idées d'émancipation et de liberté, si chères au cœur humain, devaient rencontrer dans ce pays, plus que partout ailleurs, des partisans décidés et des défenseurs convaincus. La domination espagnole avait, qu'on nous pardonne l'expression, parcouru toutes les étapes d'une

colonisation sagement entendue, mais désastreusement appliquée. Après une longue succession de gouverneurs intelligents et honnêtes, fonctionnaires intègres, aux sentiments nobles et élevés, qui avaient su faire aimer et respecter l'Espagne, le gouvernement central ne tarda pas à envoyer dans ces contrées des vice-rois dépourvus de toute moralité qui ne voyaient dans le pouvoir qui leur était dévolu qu'une occasion de satisfaire leur basse cupidité; aussi employaient-ils tous les moyens en leur pouvoir pour pressurer iniquement les populations dont on leur avait confié la direction.

La lamentable situation des administrés, leurs nécessités, leurs besoins, ainsi que leurs justes revendications importaient peu à ceux qui si indignement représentaient le gouvernement de la métropole, et qui ne voyaient dans ces malheureuses populations livrées à leur triste omnipotence, que des esclaves taillables et corvéables à merci. Dans de telles conditions, on comprend quelle devait être la situation des peuples américains, lesquels, à part un cercle restreint de privilégiés, de parents et de courtisans, n'étaient que les misérables victimes de vexations sans nombre.

Ainsi, ces sages lois des Indes, monument glorieux de l'histoire juridique de l'Espagne, source intarissable de connaissances en matière de droit, à laquelle recouraient encore et toujours avec profit les juristes contemporains, étaient impuissantes pour protéger les indigènes de ce sol fertile; les lois les plus sages et les plus prudentes, les mesures les plus prévoyantes restaient sans effet contre l'incapacité, l'indolence et la cupidité de ceux qui étaient chargés de les appliquer. Toute une coterie (*camarilla*) formée par le haut clergé faisait

sentir le poids écrasant de ses mondaines ambitions et de sa vanité outrageante sur toutes les classes sociales, principalement sur celles qui, par les lois naturelles ou par leur condition particulière, se tenaient ou étaient tenues éloignées du milieu officiel dans lequel se distribuait les honneurs et où résidait celui qui, par la haute situation de sa charge, disposait des faveurs bien sollicitées ou mal vendues. Contre ce scandaleux népotisme et cette simonie systématique, il ne pouvait s'élever aucune protestation sans qu'elle ne fût immédiatement réprimée. Aussi, le découragement était-il grand, et le malaise général.

L'habitude, qui chez l'homme est une seconde nature, maintenait la race indigène et certaines classes de métis dans une résignation forcée, dans une indifférence qui ressemblait plutôt à de l'abattement. Accoutumés depuis des siècles à la servitude, plongés dans la plus crasse ignorance par ceux-là mêmes qui avaient le devoir de les instruire, mais auxquels il convenait de perpétuer l'obscurantisme intellectuel, élevés et façonnés dans le but de devenir les humbles serviteurs du seigneur et du clergé sans autre objet de vénération que le vice-roi et le moine — ce dernier encore plus vénéré que le premier — ils supportaient avec indifférence cette odieuse tyrannie qui parvenait à peine de temps à autre à leur arracher quelque cri de colère ou quelque passagère explosion de haine.

Cependant, et même parmi ces infortunés, il y avait des penseurs, des esprits éclairés, des cœurs nobles et vaillants, qui d'abord rêvèrent, puis pensèrent éveillés à préparer la terrible lutte contre le despotisme de la métropole, à prêcher la croisade contre l'Espagne dont

les indignes représentants, il faut le dire, justifiaient pleinement de si nobles et patriotiques aspirations.

Il soufflait donc un vent de séparatisme et d'indépendance chez ces apôtres de la liberté américaine, chez ces propagateurs de l'idée de justice, non comme un *desideratum* platonique, mais comme un moyen de prendre place dans le concert des nations autonomes et maîtresses de leurs destinées ; ils étaient désireux d'en finir avec les servitudes, inhérentes à toute vie coloniale et qui fatalement entravent chez elle toute marche progressive, et avec les humiliations de toute sorte auxquelles sont soumis les habitants des colonies et qui leur rappellent à toute heure, à tout instant, leur triste condition de conquis, tandis que là-bas, sur des terres lointaines, vivent les maîtres qui tiennent dans leurs mains capricieuses et insatiables leurs intérêts et leurs destinées.

Qu'on juge comment, dans de pareilles conditions, devait être accueilli le vent de liberté qui, venant des terres de France, soufflant à travers les océans, apportait aux côtes les plus éloignées de l'Amérique les idées de justice et de liberté. Le terrain était préparé, la mine disposée, le mouvement libéral de l'Europe fut l'étincelle qui alluma le grand incendie hispano-américain, qui déjà avait trouvé un précurseur dans un peuple voisin sur le même continent.

La guerre, une fois allumée, parcourut toutes les phases que parcoururent les luttes de cette espèce. Elle devait être sans merci, entre les intérêts existants et consacrés et ceux qui s'efforçaient de naître, ceux d'une société qui préparait son avènement. Il ne s'agissait pas là, de quelques modifications à apporter dans la forme

du gouvernement, ou du remplacement d'institutions par d'autres qui, quoique différentes dans la forme, restent toujours les mêmes quant au fond ; non, dans cette lutte terrible il s'agissait de quelque chose de plus transcendantal et de plus profond. Il fallait opérer une transformation radicale et complète de l'organisation sociale ; la ruine et l'anéantissement de l'une des parties étaient nécessaires pour que, sur ces mêmes ruines, le vainqueur pût élever l'édifice de sa grandeur naissante. Alternativement la victoire et la déroute ; aujourd'hui l'espérance, demain l'accablement, tantôt une bataille décisive, tantôt des luttes indécises, des torrents de sang versés et d'immenses et douloureuses catastrophes consommées, la dévastation de contrées entières, le pillage, le feu, la maladie, en un mot la guerre avec son lugubre et sanglant cortège ; et cela pendant des mois, des années ; mais au terme de ce douloureux calvaire, creuset où s'épurèrent les grandes idées, il y avait le triomphe de la liberté et de la justice, contre lesquelles, ni l'unique loi de la force ni le despotisme ne sauraient prévaloir longtemps, surtout sur une terre qui a bu les larmes du juste et qu'a abreuvée le sang des martyrs.

Dans aucune possession espagnole, la nécessité d'un changement radical et souverain ne s'était fait sentir plus violemment à l'époque où nous nous reportons que dans la Nouvelle-Espagne, aujourd'hui République du Mexique. Pour des raisons que nous n'examinerons pas, appartenant plutôt au domaine du philosophe et du statisticien que de l'historien, tous les maux, dont nous avons fait plus haut la lamentable énumération, se trouvaient réunis dans cette contrée où, partant, était aussi plus tranchée la ligne de démarcation entre les

deux classes de la société : la privilégiée et l'exploitée.

Cette dernière, la plus importante, quoique formée d'éléments hétérogènes, était composée de ce qu'on pourrait appeler l'indigénat mexicain et de l'élément populaire ; celui-ci faisait cause commune avec les originaires du pays, non par sympathie et parce qu'il comprenait leurs besoins, mais parce que, quoique appartenant en majeure partie à la race conquérante, il était tenu à l'écart des fonctions publiques et par là se confondait avec les vaincus, s'identifiant en eux et préparant ainsi l'œuvre de vengeance commune.

L'autre classe, la première, renfermait, outre ce qu'on pourrait appeler l'élément officiel : les autorités et les employés de l'administration publique de la colonie, la plupart originaires d'Espagne, une certaine aristocratie qui s'était créée lors de la conquête du Mexique, à l'image de cette noblesse que les races conquérantes avaient formée en Espagne ; le haut clergé, évêques, dignitaires et prélats des ordres réguliers, qui avaient toujours su conserver une prépondérance excessive dans une campagne de spoliation entreprise au nom de la religion et sous le prétexte de propagande catholique ; les grands propriétaires fonciers, les commerçants notables, les personnes riches, etc., en un mot tous les éléments sociaux qui, les uns par instinct, les autres par habitude, ceux-ci par crainte du populaire, ceux-là par pur esprit de servilisme acquis dans les antichambres des palais et dans les cloîtres des couvents, unissaient leurs intérêts à ceux des représentants de l'Espagne, liaient leur sort à la domination de cette dernière.

L'aversion croissante, les défiances mutuelles et les

haines profondes qui maintenaient séparés les individus de l'une et de l'autre classe, se manifestèrent, d'une part, par une guerre sourde et par des protestations empreintes de malédictions et de menaces, d'autre part, par des sévérités continuelles et une défiance injurieuse.

A ce conflit moral permanent, le conflit matériel devait fatalement succéder. C'est aussi ce qui eut lieu. Peu importe le pourquoi; la cause originelle, le prétexte plutôt, fut quelconque. Il survint un jour comme il aurait pu survenir un autre; les adversaires se trouvaient face à face, se haïssant avec toute la puissance vive des sentiments opposés, désirant ardemment leur destruction mutuelle, fatalement ils se jetèrent les uns contre les autres. Les premiers pas de cette lutte furent indécis, le but en était mal déterminé, même chez ceux qui en furent les inspireurs. Peut-être ces derniers craignaient-ils — et les motifs de crainte ne manquaient pas alors — que, manifestant trop clairement leurs aspirations, il ne surgît dès le début certaines dissidences qui eussent été préjudiciables à leur cause, en stérilisant les sacrifices consentis par tous, ou qui eussent eu pour effet d'ajourner indéfiniment la révolution. Quoi qu'il en soit, dès le commencement on lutta pour ce qui paraissait être une aspiration commune : la conquête des droits et de la liberté qui n'avaient été jusque-là qu'un mythe pour la grande majorité des habitants de la colonie.

Noble était la cause que symbolisait l'étendard des insurgés; combattre pour la liberté étranglée, pour les droits méconnus, c'était lutter pour la raison elle-même avec la certitude de remporter la victoire.

Ils l'ont remportée, en effet, cette victoire, les défen-

seurs de l'indépendance, mais malheureusement, avec le triomphe n'a pas été fermée l'ère des perturbations intérieures, qui se sont, hélas! prolongées pendant plus d'un demi-siècle sur la terre mexicaine. Depuis l'année 1789, en laquelle fut dénoncée au vice-roi don Miguel José de Aranza, la première conspiration contre le gouvernement de la métropole — étincelle précurseur de l'orage qui, bientôt, allait éclater — jusqu'à la promulgation en 1837 de la constitution et des lois de réformes qui l'ont complétée, on peut considérer le Mexique comme en état de guerre permanente, étrangère quelquefois, civile le plus souvent, mais presque toujours désastreuse et sanglante.

Le vice-roi, informé par la trahison du complot qui venait de se tramer contre son pouvoir, châtia les rebelles avec une cruauté qui en toute autre circonstance, aurait pu donner à réfléchir aux révolutionnaires, mais qui, dans les circonstances d'alors, ne fit au contraire qu'exaspérer les esprits. Cette première tentative de rébellion fut suivie par bien d'autres qui toutes eurent le même sort; bientôt l'insurrection quittant le cercle étroit d'un simple noyau de conspirateurs, se répandit dans les rues; puis dégénéra en guerre ouverte, eut finalement pour théâtre de véritables champs de bataille, et aboutit au triomphe définitif de la colonie sur la métropole.

La victoire, loin de mettre un terme à la guerre, eut pour conséquence de faire naître les dissensions intestines qui provoquèrent la lutte civile, laquelle a toujours eu des conséquences effroyables pour les nations qui s'y sont adonnées, même pour les plus puissantes.

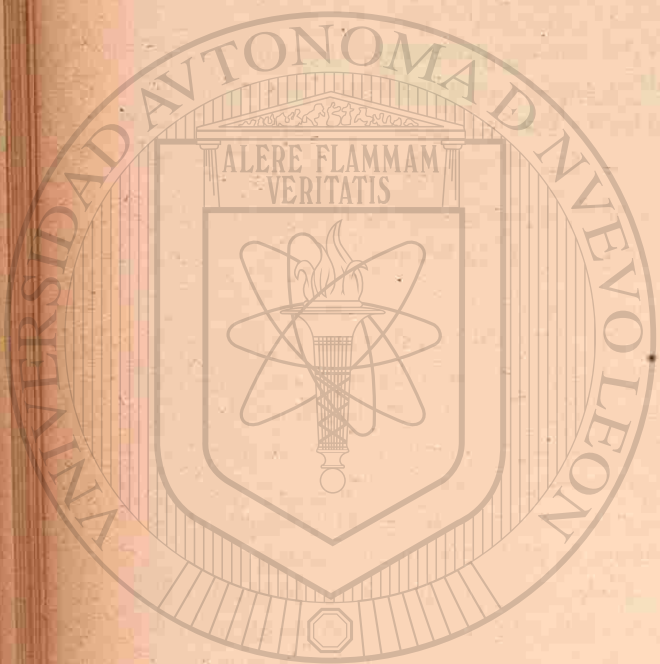
Les Mexicains ont fini par atteindre le but de leurs

luttons héroïques : l'indépendance, l'expulsion de toute domination étrangère; mais à ce premier résultat, au succès duquel avaient contribué des causes bien diverses et complexes, devait s'ajouter une œuvre non moins intéressante : l'édification d'une nation nouvelle sur les ruines de l'ancienne colonie. Il fallait créer de grands rouages sociaux devant fonctionner ensemble et individuellement. Pour une pareille tâche les qualités du *guerrillero* et la science stratégique du général devenaient insuffisantes. Il y avait des intérêts contraires qu'il fallait tout d'abord concilier, solidariser, confondre dans une même aspiration.

C'est une tâche difficile et ardue que celle qui consiste à fonder une nation sur des bases immuables. Et encore, quand le but est atteint, combien est longue l'élaboration des lois qui devront lui donner la stabilité nécessaire à son développement, surtout quand on doit lier entre eux des éléments si hétérogènes, comme ceux qui formaient alors le Mexique. Aussi, les révolutions, succédèrent-elles aux révolutions; que le gouvernement s'appelât Empire d'Iturbide ou République du Mexique: c'est à une longue série de luttes que nous allons assister pendant près d'un demi-siècle, jusqu'au jour où, Maximilien fusillé et Benito Juárez, mort, il commença à se dessiner dans cette république fatiguée d'une longue et stérile lutte, un mouvement de concentration entre tous ces éléments divers, sous la présidence du général Porfirio Díaz et à l'ombre des institutions légales, résumées dans la Constitution de 1857 complétée par quelques lois de réformes. Dans le petit nombre d'années écoulées depuis lors, la nation s'est reconstituée et n'a cessé de poursuivre une marche ascendante.

Tels sont les prodigieux effets de la paix dans un pays où vivent des races vigoureuses, passionnées d'étude et de travail.

Mais n'anticipons pas sur les événements et poursuivons notre tâche dans l'ordre systématique que nous nous sommes tout d'abord tracé.



II

Depuis Hidalgo jusqu'à l'intervention de l'Espagne,
de l'Angleterre et de la France.

Comme nous l'avons déjà dit, c'est sous la vice-royauté de don Miguel José de Aranza que se sont manifestés, pour la première fois, dans la Nouvelle-Espagne, les premiers symptômes de rébellion contre le pouvoir royal. Cependant, ce premier mouvement révolutionnaire, si rapidement dénoncé et si promptement réprimé, se réveilla bientôt sous le gouvernement de don Pedro de Garibay et coûta la vie au licencié Verdad. Plus tard, en 1809, une nouvelle conspiration fut découverte à Morelia, et enfin, en 1810, sous le gouvernement de don Francisco Javier Venegas, éclata à Dolores la grande insurrection de laquelle devait sortir l'indépendance mexicaine, et qui eut pour chef Hidalgo, curé de cette même ville de Dolores, dans l'Etat de Guanajuato.

Le curé Hidalgo était originaire de la Nouvelle-Espagne, c'était un homme d'une grande érudition, vaillant, d'un commerce affable et d'une grande finesse, au point d'avoir mérité de ses contemporains le surnom de *Renard*. Après une jeunesse exclusivement consacrée à l'étude, il se trouvait être, au début de ce siècle,



curé de la ville de Dolores, où il se consacrait, selon une opinion très répandue dans la contrée, à l'agriculture et à l'industrie, acquérant chaque jour une plus grande influence sur ses paroissiens.

Plus que tous, il comprit ce que les circonstances avaient de favorable pour porter un coup décisif au régime colonial. Il conspirait lui-même depuis de longues années, lorsqu'il apprit qu'une conspiration tramée contre le *corregidor* de Querétaro et dirigée par don Miguel Dominguez, les capitaines don Ignacio Allende, don Juan Aldama, don Mariano Abasolo, le lieutenant don Francisco de Lanzagorta, le capitaine Joaquin Arias et quelques autres personnes de la ville comptant parmi elles quelques ecclésiastiques, venait d'être découverte probablement sur les dénonciations du capitaine Arias. Il comprit aussitôt qu'il fallait user d'audace et frapper un grand coup.

Don Miguel Dominguez et sa femme avaient été subitement arrêtés et jetés en prison, mais ils purent néanmoins faire part de leur situation à don Juan Adalma. Celui-ci, sans perdre un moment, partit pour Dolores, prévenir le curé Hidalgo et le capitaine Allende qui se trouvait dans cette localité, de ce qui venait de se passer.

Le plan de la conspiration était éventé. Il consistait, si les renseignements que nous avons sont bien exacts, à s'assurer des Espagnols et des principaux employés de l'administration publique des villes les plus importantes de l'État et de proclamer l'indépendance. Néanmoins, en pareille circonstance, l'audace était encore préférable à la pusillanimité; il fallait frapper un grand coup, et ne pas laisser au vice-roi le temps de faire arrêter

les personnes compromises dans le mouvement insurrectionnel. Aussi le vaillant curé n'hésita-t-il pas. Rendre la liberté aux incarcérés, réunir ses paroissiens au son du tocsin, monter en chaire, et, de là, proclamer la révolution, tout cela fut exécuté aussi rapidement que conçu. En quelques instants, Hidalgo se vit à la tête d'une troupe de sept cents hommes, composée de ses paroissiens et de paysans des environs, avec laquelle il se dirigea sur San Miguel el Grande. Au fur et à mesure de son passage à travers les villes et les villages, la petite armée recrutait de nouveaux adhérents, si bien que, lorsqu'elle arriva à Guanajuato, où elle fit prisonnier le lieutenant Riano, elle s'élevait au chiffre respectable de cinquante mille hommes.

Le mouvement révolutionnaire se propagea comme une trainée de poudre d'ailleurs; la fortune paraissait faire cause commune avec les insurgés. Le curé Hidalgo fut proclamé chef des forces révolutionnaires et un gouvernement indépendant fut créé avec deux ministres : don Maria Chico fut chargé du portefeuille de la justice et le licencié Ignacio López Rayón du ministère d'État.

De son côté, le gouvernement de Mexico ne restait pas inactif, au fur et à mesure que l'insurrection gagnait en force et en prestige, il multipliait ses efforts pour la réprimer. Bientôt, hélas! le résultat de cette lutte ne fut plus douteux; d'un côté, combattaient des forces nombreuses et disciplinées, bien équipées et avantageusement armées; de l'autre, au contraire, un simple noyau de troupes irrégulières, dont la seule force consistait en l'enthousiasme et en l'esprit de sacrifice. C'est ainsi que le 16 janvier 1811, les insurgés furent complètement mis en déroute dans un lieu appelé le

Puente-de-Calderon, après une lutte acharnée de six heures.

Le triomphe des forces royales eut pour effet de diviser les troupes révolutionnaires. Après sa défaite, Hidalgo se dirigea vers Zacatecas, d'où il comptait passer aux Etats-Unis. Mais, trahi par un de ses officiers, Elizondo, il fut, ainsi que les siens, arrêté à Acatita de Baján, au moment où il se disposait à franchir la frontière. Le 26 juin 1811, Allende, Aldama et Jimenez furent fusillés, et le 30 du même mois, le premier chef de la révolution subit le même sort. De leur côté, Rayón et Liceaga, les deux chefs qui n'avaient pas suivi Hidalgo dans sa fuite, après la bataille de Puente-de-Calderon, tenaient toujours la campagne contre l'armée royale, et une assemblée suprême, présidée par Rayón, fut constituée à Zitacuaro.

Pendant que Hidalgo dirigeait le premier mouvement insurrectionnel, un autre ecclésiastique, le curé Morelos organisait un mouvement analogue dans les provinces du Sud. Depuis longtemps déjà, Morelos possédait une grande influence sur les révolutionnaires; s'unissant à Rayón, il convoqua un congrès à Chilpancingo, qui assumait le pouvoir, proclama l'indépendance mexicaine et nomma le curé Morelos généralissime des nouvelles forces nationales.

Don José Maria Morelos y Pavón, curé de Caracuaro, était un homme de la plus grande valeur, doué d'une grande audace et possédant des qualités militaires vraiment remarquables chez un homme d'église. Avec lui, commença la seconde période du mouvement révolutionnaire, lequel, grâce aux qualités exceptionnelles de son chef, et des patriotes qui combattaient à ses

côtés, tels que : Matamoros, los Bravos, Mier y Teràn, Victoria et beaucoup d'autres, reçut une impulsion formidable.

Morelos remporta, tout d'abord, une série non interrompue de succès; mais, ayant marché sur Valladolid avec l'intention de s'en emparer et d'y installer le Congrès, et aussi pour étendre sa sphère d'action aux provinces de Guanajuato, Guadalajara et San-Luis, il rencontra devant cette ville les forces royales commandées par les généraux Llano et Iturbide, et fut complètement battu. Depuis cette défaite, comme si la fortune l'eût entièrement abandonné, Morelos ne marcha plus que de désastre en désastre.

Cette période d'insuccès eut un dénouement fatal à San-Cristobal-Ecatepec; le 22 décembre 1815, Morelos fut passé par les armes après avoir été jugé et condamné à Mexico. Ainsi mourut don José Maria Morelos y Pavón, le célèbre curé de Caracuaro.

La cause de l'indépendance perdit en Morelos son plus vaillant défenseur, la plus haute intelligence du parti révolutionnaire. Cette perte n'arrêta pas la lutte, qui fut continuée avec succès par les lieutenants du vaillant curé, par Teràn, Victoria, Guerrero, Bravo et Rayón; puis par l'intrépide guerrillero espagnol Francisco Javier Mina. Ce dernier, après avoir débarqué le 11 avril 1817 près de Soto-la-Marina, avec un petit corps expéditionnaire fort de cinq cents hommes recrutés aux Etats-Unis, et après avoir obtenu de nombreux et rapides triomphes, fut pris et fusillé devant le fort de San-Gregorio le 11 novembre de la même année.

Un mauvais sort paraissait avoir été jeté sur les troupes révolutionnaires; ces dernières, traquées et

poursuivies activement par les forces royales, furent obligées de se dissoudre, et d'entreprendre, sous les ordres des seuls officiers qui restassent encore les armes à la main, Victoria, Bravo, Rayón et Guerrero, une guerre de guerrillas. Guerrero, surtout, s'illustra dans cette campagne, et en sa qualité de fils de paysan, au cœur noble et brave, il personnifia cette lutte typique des enfants du pays contre le pouvoir étranger.

L'exécution de Francisco Mina fut suivie de celles de Bravo, de Rayón et d'autres chefs; il ne resta donc plus pour diriger la résistance que Guerrero et Victoria, et encore le premier resta-t-il seul, Victoria ayant dû bientôt chercher le salut dans la fuite.

Le mouvement révolutionnaire paraissait donc réprimé et même étouffé, mais il ne l'était que dans ses apparences matérielles, car son âme, quoique assoupie, était plus vive que jamais et ne devait pas tarder à se manifester sous un jour terrible et d'une manière décisive; il devait, au contraire, trouver une nouvelle force dans l'union intime, dans une pensée commune, des éléments populaires qui avaient été ses véritables promoteurs, avec ces mêmes classes privilégiées qui l'avaient tout d'abord combattu en prêtant résolument leur appui et leur concours au gouvernement du vice-roi.

L'élément qui, le premier, dans la Nouvelle-Espagne, avait pris les armes contre l'autorité royale, était composé des indigènes et de ces classes qui, en raison de leurs intérêts, faisaient, depuis longtemps, cause commune avec les premiers. Quant aux classes privilégiées, elles ne pouvaient tout d'abord sympathiser avec un mouvement dont la première conséquence en cas de succès eût été de modifier complètement les conditions

sociales du peuple mexicain, en le nivelant dans les inégalités révoltantes, dont, seules, bénéficiaient les classes privilégiées qui vivaient dans l'entourage du vice-roi. Suivre Hidalgo, c'eût été, pour elles, renoncer à leurs privilèges, aussi se jetèrent-elles, tout d'abord, dans le camp opposé, où combattaient les partisans du régime colonial. De leur côté, et comme conséquence logique du but qu'ils se proposaient d'atteindre, les promoteurs de la révolution n'auraient pu s'attendre à un appui quelconque de la part de ceux dont ils voulaient supprimer les avantages que leur créait une situation privilégiée; car, ce qu'ils combattaient dans le gouvernement de l'Espagne n'était autre chose que le maintien par ce dernier des inégalités sociales qu'il importait de faire disparaître; aussi n'y a-t-il pas lieu d'être étonné que, dans les principes de la lutte, se trouvassent, face à face, deux partis appartenant au même peuple, mais aux aspirations et aux tendances opposées.

Ce que les classes élevées de la société mexicaine eussent sans doute voulu, c'eût été de gouverner par elles-mêmes, sans aucune ingérence étrangère; mais, gouvernement pour gouvernement, et en cela le savant Altamirano a mille fois raison, il est préférable pour les classes populaires d'être soumises à une autorité royale qu'à une oligarchie hautaine et absorbante qui, pour la satisfaction de ses intérêts propres, avait contribué pour la plus grande part à rendre odieuse la domination espagnole.

Cependant, un moment arriva, où ces mêmes classes qui, jusqu'alors, avaient été favorisées par le fait même du régime colonial, durent se demander de quel côté de

la balance elles devaient pencher pour maintenir leur situation privilégiée, elles se jetèrent alors résolument du côté de l'indépendance. C'est que, en 1810, des changements importants avaient été apportés dans la constitution intérieure de l'Espagne, changements qui eurent une influence décisive sur les destinées des colonies. La Constitution de 1812, promulguée au Mexique, avait été abolie, puis promulguée de nouveau. Les classes riches et le haut clergé, ennemis hier encore des révolutionnaires de Dolores et soutiens du gouvernement espagnol, se déclarèrent contre celui-ci quand ils virent diminuer leur prépondérance et abolir leurs privilèges et leurs statuts; ils ne tardèrent pas à tramer une conspiration sourde contre la Constitution qui, pour la seconde fois, venait d'être promulguée à Mexico en 1820.

Les nouveaux mécontents mirent à la tête du mouvement un des hommes les plus distingués de l'armée royale, tant pour son intelligence élevée que pour son courage personnel, le général Iturbide. Celui-ci, qui était originaire du pays, entretenait une profonde rancune contre le gouvernement du vice-roi, pour avoir été dépouillé par ce dernier du commandement de l'armée du Nord, peu après avoir remporté une victoire décisive sur les troupes de Hidalgo et de Allende. L'intention des révolutionnaires était de fonder au Mexique une monarchie indépendante de l'Espagne, soit avec Fernand VII, qui se trouvait alors dans une situation critique vis-à-vis de ses sujets espagnols, soit avec un membre de la famille royale régnante de la métropole.

Une fois bien résolus à secouer le gouvernement de l'Espagne, ils procédèrent avec la plus grande rapidité à l'exécution de leur plan. Tout d'abord, ils obtinrent

du vice-roi la nomination d'Iturbide au commandement de l'armée qui, dans le Sud, combattait contre Guerrero.

Ce point acquis, le nouveau général en chef des troupes royales, qui était aussi rusé que vaillant et fortuné, n'eut aucune peine à obtenir une entrevue avec Guerrero. L'entrevue eut lieu en effet, et de part et d'autre on signa un arrangement par lequel on proclamait l'indépendance du Mexique. Ce pacte fut signé le 24 février 1821, à Iguala, et prit le nom de pacte des *Trois Garanties*, en raison de ses trois clauses fondamentales qui étaient les suivantes: 1° maintien de la religion catholique et romaine à l'exclusion de toute autre confession, le clergé conservant toutes ses prérogatives; 2° l'indépendance nationale avec une monarchie constitutionnelle; 3° l'union intime des Américains et des Européens avec des droits égaux pour tous, tant comme citoyens que pour l'exercice des emplois publics.

Soutenu par les autres chefs et ayant gagné à sa cause l'adhésion des villes les plus importantes, Iturbide commença une campagne des plus actives, faisant capituler tour à tour Valladolid, Querétaro et Puebla, et, finalement, mit le siège devant Mexico.

Sur ces entrefaites, débarquait à la Vera-Cruz le dernier vice-roi de la Nouvelle-Espagne, don Juan O'Donoju. Mis au courant de ce qui se passait et comprenant toute l'importance qu'avait acquise le mouvement révolutionnaire, et l'impossibilité dans laquelle il se trouvait de réparer le mal, le pays paraissant perdu pour l'Espagne, le nouveau vice-roi tenta au moins de le conserver à la famille royale. Il entama, à cet effet, des négociations avec les insurgés et eut à Córdoba une entrevue avec

Iturbide. Le résultat de cette rencontre fut la reconnaissance par le vice-roi de l'indépendance mexicaine avec une monarchie ayant à sa tête un prince de la famille royale d'Espagne.

Ce traité, comme on le voit, était en beaucoup de points conforme à la convention de Iguala ; on y avait introduit de plus une clause des plus importantes qui réservait au Congrès le droit d'élire comme roi une personne de son choix, en cas de refus des princes espagnols d'accepter le trône de la nouvelle monarchie mexicaine. On convint, de part et d'autre, en attendant la sanction du traité par l'Espagne, d'établir une régence formée d'abord de trois personnes, puis de cinq, et Iturbide fut nommé généralissime avec le titre d'altesse.

Mais l'Espagne n'ayant pas sanctionné la convention signée entre O'Donoju et Iturbide, le champ politique resta libre au Mexique, pour que les aspirations de chaque parti pussent se donner libre cours. On se rejeta donc dans la lutte, chacun avec ses forces et désireux de faire triompher par tous les moyens en son pouvoir les idées qu'il représentait.

Trois groupes se formèrent : ceux qui voulaient le triomphe de la République, ceux qui demandaient le maintien de la monarchie avec un prince royal, et enfin ceux qui travaillaient à donner à Iturbide l'empire de la nouvelle nation. Ces derniers triomphèrent et le Congrès, sanctionnant le vœu populaire artificiellement préparé, proclama Iturbide empereur, sous le nom de Augustin I^{er}. La nouvelle monarchie mexicaine devait être modérée, constitutionnelle et héréditaire ; elle devait gouverner avec l'appui d'un conseil formé de treize

membres choisis dans une liste que devait présenter le Congrès.

Quoique le Mexique constituât déjà une nation indépendante, les maux pour la destruction desquels s'étaient armés les patriotes de l'an X ne disparurent pas, puisque ceux-là même qui, par intérêt propre, étaient les ennemis déclarés de toute les réformes pour la réalisation desquels avaient si vaillamment combattu les insurgés de Dolores, restaient au pouvoir.

Les classes privilégiées voyaient réaliser leur plus vif desideratum dans l'établissement de l'empire d'Iturbide, mais le peuple, la grande masse populaire qui, en réalité, n'avait rien gagné aux changements apportés dans le gouvernement du pays, ne tarda pas, aussitôt les premières ivresses du triomphe passées, à se reconstituer en élément de combat pour la conquête de ses droits et de ses intérêts qui, pour l'heure, restaient aux mains de ses adversaires.

La campagne entreprise par le curé Hidalgo recommença bientôt avec les mêmes caractères qu'elle avait eus dans le principe, avec cette seule différence que cette fois l'élément populaire n'avait plus devant lui que des adversaires livrés à leurs propres forces, sans l'appui des armées espagnoles.

Cette lutte entre la classe populaire et les classes privilégiées, que devait couronner le triomphe définitif des principes démocratiques, non sans avoir auparavant ensanglanté durant de longues années le sol de la patrie commune, eut son origine dans le *pronunciamiento* de Casa-Mata, dont le succès causa la chute d'Iturbide et la proclamation d'une république modelée sur l'organisation fédérative des Etats-Unis, tout en s'appuyant sur

les lois des législateurs espagnols de 1812. La nation fut organisée fédérativement, et la Constitution ou charte fondamentale de l'année 1824 fut promulguée.

Celle-ci fut loin de satisfaire complètement les deux partis. Elle parut timide aux libéraux par les restrictions qu'elle contenait au point de vue des droits individuels, pour son intolérance en matière religieuse, puisqu'elle ne proclamait pas la liberté des cultes, et enfin, parce que, sous le couvert de préceptes constitutionnels, elle laissait debout certains principes du régime colonial en accordant de grands avantages aux classes supérieures, notamment au point de vue électoral. Celles-ci, de leur côté, jugèrent trop libérale la nouvelle Constitution, et profitant de ce qu'elles pouvaient compter sur l'appui des principaux chefs militaires, elles préparèrent le retour d'Iturbide, mais si malheureusement, que l'empereur Augustin I^{er} fut surpris dans un petit port de la côte de Tamaulipas et exécuté à Padilla le 14 février 1824. Le 4 octobre de la même année, une nouvelle Constitution fut proclamée et la République du Mexique fut définitivement constituée par l'union fédérale de dix-neuf Etats et de cinq Territoires.

Don Guadalupe Victoria fut élu président de la nouvelle république et prit possession de ses hautes fonctions dans le courant de l'année 1824.

Mais le nouveau régime commençait à peine à fonctionner que de nouvelles conspirations suivies de révolutions éclatèrent, fomentées par le parti conservateur. Ce fut d'abord le *pronunciamiento* de Montano rapidement réprimé, mais qui eut pour effet de diviser en deux factions les partis politiques du Mexique : l'une, qui s'appela la faction des *escoceses*, représenta les classes

privilegiées, et l'autre, les *yorkinos*, comprit les démocrates avancés partisans du système fédéral. La première ayant triomphé, les *yorkinos* se lancèrent dans l'insurrection, soutenus par l'ancien chef de la guerre de l'Indépendance, le général Guerrero.

Le général Santa-Anna fit un *pronunciamiento* en septembre 1828 à Perote ; celui-ci fut suivi par celui du colonel Labato en novembre de la même année. Après la déroute des troupes du gouvernement, eut lieu la convention de la Acordada qui eut pour effet d'annuler l'élection présidentielle. Le président déchu quitta le pays et fut remplacé, en août 1829, par le général Guerrero, élu dans la forme légale.

C'est sous la présidence de Guerrero que l'Espagne tenta une invasion sur le territoire mexicain. Une armée de cinq mille hommes, sous le commandement du général Barrada, débarqua à Tampico en juin 1829.

Cette expédition eut le plus triste dénouement : les troupes espagnoles durent capituler le 11 septembre de cette même année devant les armées républicaines, dirigées par les généraux Santa-Anna, Mier y Terán.

En décembre 1829 eut lieu à Jalapa le *pronunciamiento* du général Bustamante, qui profita de ce qu'il était à la tête d'un corps d'armée formée en réserve pour repousser l'invasion espagnole, ainsi que de l'appui moral et matériel que lui offraient les *escoceses*, pour renverser le gouvernement de Guerrero et se faire nommer président. Dans les trois années qu'il passa au pouvoir, le général Bustamante se distingua par les persécutions de toutes sortes qu'il dirigea contre celui dont il occupait la place, le vaillant et glorieux général Guerrero, qui combattait dans le sud de la République

pour la légitimité de son droit de président de la République mexicaine.

Le mouvement de protestation soutenu par Guerrero se propagea à d'autres parties du territoire, recueillant dans la province de Michoacan l'adhésion du gouverneur Salgado et celle du général Codallos, dans le sud de Puebla; celle du colonel don Francisco Victoria à San-Luis Potosi, celles des colonels Márquez et Garate, et de plusieurs autres personnages de marque des différents Etats de la République.

Mais Bustamante, qui veillait à la sécurité de son gouvernement, réagit énergiquement contre ce mouvement révolutionnaire qui menaçait de l'emporter. La plupart des chefs insurgés payèrent de leur vie leurs généreuses intentions et Guerrero lui-même, le vaillant défenseur de la guerre de l'Indépendance, mourut victime d'un inique guet-apens.

Voici comment le fait de la mort de Guerrero est raconté par un des écrivains les plus distingués de la République :

« Bustamante acheta pour 50,000 pesas la complicité d'un aventurier génois, du nom de Picaluga, capitaine de navire marchand qui se trouvait alors dans le port de Acapulco, où Guerrero venait d'arriver, après avoir remporté une victoire complète au Texas sur les troupes de l'usurpateur commandées par le général Armijo.

« Picaluga devait inviter son ami le général Guerrero à un déjeuner à bord de son bâtiment, le faire prisonnier et le conduire dans un port de la côte de Oaxaca où se trouveraient des soldats de Bustamante envoyés pour le recevoir.

« Ce plan infâme fut exécuté de tous points par le misérable Génois. Guerrero arriva sans méfiance à bord, mais à peine y était-il monté que ses ennemis, qui s'y étaient préalablement cachés, se ruèrent sur lui et, après l'avoir chargé de chaînes, firent voile vers le port indiqué, qui était celui de Huatulco. Reçu et fait prisonnier par les généraux de Bustamante, il fut conduit à Oaxaca, jugé par un conseil de guerre composé de sicaires et condamné à mort. Il fut exécuté à Cuilapan en février 1831. »

Ce crime souleva la conscience publique contre son auteur, l'indignation fut générale dans le pays. Le général Santa-Anna fit à son tour, en janvier 1832, un *pronunciamiento* contre Bustamante et le mit en déroute à Casa-Blanca.

La convention de Zavaleta fut proclamée et le général Gómez Pedraza fut appelé à exercer la présidence de la République.

Peu après, de nouvelles élections présidentielles ayant eu lieu, le général Santa-Anna fut nommé président, mais il fut presque immédiatement remplacé par le vice-président Gómez Farias.

Mais les conservateurs ou monarchistes — qui s'appelaient alors les *escoceses* — peu favorisés par le nouvel ordre de choses et prenant pour prétexte certaines lois édictées contre le clergé par Gómez Farias, tentèrent un mouvement insurrectionnel en mai 1833 à Morelia au cri de « Religion et privilèges ». Les généraux Arista et Durán se placèrent à leur tête, et nommèrent comme chef suprême le général Santa-Anna, lequel, quoique ayant été élu président, n'exerçait pas le pouvoir exécutif. Mais celui-ci repoussa toutes les proposi-

tions des factieux ; il fit plus, il marcha contre les rebelles et les dispersa après une longue et sanglante campagne.

Cependant Santa-Anna trahit la confiance que le gouvernement avait mise en lui, et, pendant qu'on le croyait travaillant à consolider l'ordre de choses établi et quand la paix semblait un fait acquis, le général appuyait le *pronunciamiento* de Cuernavaca, qui eut pour conséquence de suspendre le système fédéral représentatif.

Un Congrès fut convoqué à l'effet de réformer la Constitution de 1824, et comme conséquence du mouvement son protecteur et peut-être même son instigateur, le général Santa-Anna fut élu président, à l'exclusion du vice-président don Valentin Gomez Farias.

Néanmoins, et malgré cette élection, la présidence fut exercée avec un caractère intérimaire par le général Barragán ; celui-ci étant décédé peu après, fut remplacé par don José Justo Corro, et le Congrès abrogea définitivement la Constitution de 1824, remplaçant le système fédératif par une organisation unitaire qui, tout en conservant les défauts de la précédente, n'en présentait aucun des avantages. La nouvelle Constitution, sous le nom de *Lois constitutionnelles*, fut promulguée en décembre 1836 et l'impopulaire et abhorré Bustamante remplaça à la présidence don José Justo Corro. Santa-Anna venait d'être fait prisonnier dans le Texas à la suite de la révolution qui venait d'éclater dans cet Etat. Cette seconde période de la présidence de Bustamante fut marquée par l'empressement avec lequel le gouvernement mexicain accueillit les réclamations de la France au sujet des indemnités dues aux sujets français dont les

intérêts avaient souffert par suite des dernières révolutions. Les prétentions de la France, quoique excessives, furent néanmoins satisfaites sans trop de résistance de la part de Bustamante.

Le 15 juillet 1840, une nouvelle insurrection éclata dans la capitale même, elle fut aussitôt réprimée et Bustamante put se maintenir au pouvoir jusqu'en 1841. A cette date, une révolution dirigée par les généraux Santa-Anna, Valencia et Paredes, proclama la convention de Tacubaya et le premier de ces généraux monta à la présidence après avoir donné au pays une nouvelle Constitution sous le nom de *Bases organiques*.

En 1848, le général Paredes, puis le général Herrera s'étant déclarés contre Santa-Anna, ce dernier dut émigrer et fut remplacé par Herrera. C'est sous la présidence du général Herrera qu'éclata la guerre entre le Mexique et les Etats-Unis à la suite de l'annexion du Texas par ces derniers. Le nord du pays était déjà envahi par l'ennemi commandé par le général Taylor, lorsque le général Paredes, qui avait été chargé de repousser l'invasion, au lieu de se diriger sur les points envahis, entra à Mexico et en chassa Herrera. Mais le nouveau chef du pouvoir exécutif ne put se maintenir que très peu de temps, il fut bientôt remplacé par don Mariano Salas, le chef des derniers révolutionnaires. Un ministère se forma, composé d'hommes aux idées libérales, le collège électoral fut convoqué et la Constitution de 1824 rétablie. Santa-Anna, ayant été autorisé à rentrer au Mexique, fut nommé président de la République.

Pendant que se déroulaient tous ces événements de politique intérieure, la guerre avec les Etats-Unis

motivée par l'ambition du gouvernement *yankee*, avait pris des proportions considérables. Une escadre bombardait la Vera-Cruz, pendant qu'une armée, commandée par le général Scott, marchait sur la capitale de la République.

Cette guerre, vraiment inqualifiable, qui eut son origine dans la révolution du Texas, fut précipitée par l'invasion du Mexique par un corps d'armée nord-américain dirigé par Taylor. Elle se termina par le traité de Guadalupe, signé le 2 février 1848 (la capitale étant alors occupée par l'ennemi) et par lequel le Mexique céda aux États-Unis, contre une indemnité dérisoire de 15 millions de dollars, la Haute-Californie, le Nouveau Mexique, le Texas, et une partie de l'Etat de Coahuila; ce fut une paix désastreuse pour le pays. En échange, elle ne détermina même pas l'union de tous les Mexicains qui, devant l'ennemi commun, auraient dû oublier leurs rancunes et leurs intérêts de parti. Les étrangers purent fouler librement le sol de la patrie sans que ses défenseurs naturels cessassent leurs luttes fratricides pour la conquête du pouvoir. Aussi les Américains du Nord eurent-ils un triomphe facile et purent-ils à leur aise satisfaire leurs cupides désirs.

Cependant, dans cette guerre malheureuse, et malgré les divisions intestines grâce auxquelles le Mexique put être vaincu, les grands exemples de patriotisme et les preuves d'héroïsme ne manquèrent pas. L'histoire réservera ses plus belles pages au récit de ces sanglants combats de Churubusco et de Molino del Rey, combats dans lesquels une troupe composée de jeunes conscrits dépourvus d'un bon armement, disputa le passage aux forces formidables des *yankees*; elle rappellera ces

attaques à la baïonnette avec lesquelles le général León, commandant l'armée de l'Etat de Oaxaca, arrêta l'ennemi jusqu'à ce que sa mort et la destruction complète de ses vaillantes troupes vinssent mettre un terme au combat. Déjà, elle a gravé en lettres de diamant l'héroïque et patriotique sacrifice du colonel Xicotencatl et des vaillants élèves de l'Ecole militaire, chez lesquels l'extrême jeunesse ne fut pas un obstacle à l'héroïsme et qui surent mourir en vétérans dans la défense de Chapultepec.

L'histoire n'oubliera pas non plus le brave curé de la Vera-Cruz, le père Jarauta, et quelles qu'aient pu être depuis ses erreurs, les services qu'il rendit à cette époque à la cause du Mexique sont plus que suffisants à les compenser. C'est ainsi que, sans doute, le jugea le grand patriote Juarez, en faisant accorder une pension viagère à la mère du célèbre curé, pension qui a toujours été payée avec une pieuse sollicitude.

Avant la fin de la guerre avec les Etats-Unis, le funeste Santa-Anna avait abandonné la présidence de la République, non pas qu'un mouvement révolutionnaire eût provoqué cette retraite, mais comme par un acte de justice que Santa-Anna se rendit à lui-même, comme sa propre reconnaissance des erreurs qu'il avait commises dans la direction et dans la défense des intérêts de sa patrie. Don Manuel de la Pena y Pena lui succéda en qualité de président de la Cour de Justice; puis don Joaquin Herrera fut élu conformément à la loi fondamentale du pays.

Herrera eut tout d'abord à réprimer un mouvement révolutionnaire dirigé par le général Paredes. Ce fut là le seul désordre qui se produisit sous son gouvernement.

En janvier 1854, il remit le pouvoir à don Mariano Arista, nommé légalement pour lui succéder. Des troubles ayant éclaté, Arista, fatigué du pouvoir, y renonça bientôt. Le *pronunciamiento* de Arroyozarco ayant triomphé en dernier lieu, Santa-Anna remonta à la présidence de la République. Le nouveau chef du pouvoir exécutif entreprit alors la réorganisation du pays sous une forme malheureuse, ne tendant à rien moins qu'à convertir le Mexique en citadelle ; la presse fut bâillonnée et de grandes entraves furent apportées au développement de l'instruction publique. Santa-Anna, après s'être donné le titre de Altesse Sérénissime, finit par se déclarer dictateur perpétuel le 16 décembre 1853.

On ne peut présumer jusqu'à quelles extrémités cet homme public, poussé par une ambition démesurée, serait allé dans la voie de la tyrannie, si un noyau de nobles et vaillants patriotes, fatigués du triste spectacle qu'offrait à cette époque la nation, ne se fussent lancés résolument dans la lutte, proclamant tout d'abord la convention de Ayutla qu'ils réformèrent ensuite de façon à ce qu'elle pût être acceptée par tous les éléments du parti libéral.

Le talent, l'énergie avec lesquels fut entreprise et soutenue la nouvelle révolution par ses promoteurs, obligèrent Santa-Anna à quitter le pouvoir, et cet homme funeste abandonna furtivement le Mexique, démontrant par cette fuite qu'il était aussi pusillanime dans la défaite qu'arrogant dans la victoire.

Le mouvement qui devait emporter la dictature de Santa-Anna avait pris naissance dans la petite ville de Ayutla, située dans l'Etat de Guerrero, à l'instigation du colonel don Florencio Villarreal et de quelques

officiers soutenus par quelques faibles troupes civiles.

Les premiers insurgés ne tardèrent pas à être appuyés par le général don Juan Alvarez, vétéran des premières insurrections du pays contre la métropole en 1810. Les commencements de cette révolution furent des plus précaires ; le mouvement ne comptait en effet que sur des ressources très insuffisantes, tant en hommes qu'en argent, et n'avait qu'un rayon d'influence très restreint. Mais, en 1854, la convention de Ayutla ayant été réformée, la révolution reçut l'adhésion de don Ignacio Comonfort et d'un certain nombre de patriotes éminents. Le plan que les insurgés se proposaient de réaliser malgré la pauvreté de leurs ressources, surtout au point de vue militaire, était de rétablir le système républicain représentatif, en convoquant un congrès devant avoir un caractère de constituante, et qui aurait eu pour mission de procéder à l'organisation du pays sous la forme que nous venons d'indiquer. L'armée des patriotes prit le nom d'*Armée restauratrice de la liberté*, et eut pour chef ce même général don Juan Alvarez. Si le nombre des militaires qui sympathisèrent avec ce mouvement était des plus réduits, il n'en fut pas de même de l'élément civil. Les hommes les plus remarquables par leurs vertus et leurs talents se jetèrent dans le camp des révoltés et l'on vit lutter et vaincre en soldats vaillants et en capitaines expérimentés des hommes qui, jusqu'alors, n'avaient combattu qu'avec la parole ou la plume.

En peu de temps, le mouvement acquit une impulsion irrésistible. Santa-Anna, comme on l'a déjà dit, abandonna le pouvoir le 9 août 1855 et peu après quitta

le pays. Le vaillant général Alvarez, qui était en marche sur la capitale, laquelle avait adhéré à la convention de Ayutla, put s'arrêter à Cuernavaca pour réunir une assemblée de représentants choisis parmi les hommes les plus éminents du parti libéral. Cette *junte* de notables élut Alvarez président de la République. Ce dernier forma un ministère avec don Ignacio Comonfort, don Miguel Lerdo de Tejada, don Guillermo Prieto, don Melchior Ocampo, don Ponciano Arriaga et don Benito Juarez, le même qui devait, dans le courant de ce siècle, arriver à la plus haute magistrature du pays, et obtenir par ses services et ses éminentes qualités une des premières places dans l'histoire contemporaine.

Le triomphe du mouvement parti de Ayutla aurait pu marquer pour le Mexique le commencement d'une ère nouvelle de prospérité, si tous les hommes du parti libéral avaient su apprécier avec la même hauteur de vues, la nécessité des réformes qu'il fallait accomplir pour réorganiser le pays. Mais, malheureusement, il n'en a pas été ainsi parce qu'une fraction de ce parti, s'intitulant modérée, réprouvait les mesures extrêmes qui, seules, eussent pu régénérer la nation, était plutôt partisan de l'évolution que la révolution et, au point de vue religieux, se rattachait bien plus au parti conservateur qu'au parti libéral avancé. Cette divergence de vues dans l'appréciation d'une question aussi importante et qui affectait si profondément un pays tel que le Mexique, où le clergé conservait encore un prestigieux pouvoir, occasionna en premier lieu la démission d'Alvarez peu après la promulgation d'une loi qui dépouillait le clergé et les militaires de leurs prérogatives particulières, et finalement détermina la guerre civile de *Trois ans* ou de

réforme; guerre qui ensanglanta et bouleversa le sol mexicain, plus que ne le firent jamais les précédentes. En abandonnant le pouvoir, Alvarez nomma, pour lui succéder, un homme politique qui, de tout temps, avait fait partie d'un groupe de libéraux modérés : don Ignacio Comonfort.

Vers cette époque eurent lieu deux *pronunciamientos*, provoqués par les fidèles partisans du régime déchu, qui avaient pris pour devise : *Religion et privilèges*. La loi promulguée par Alvarez sur les prérogatives du clergé et des militaires, ainsi que celle que publia plus tard don Miguel Lerdo de Tejada, ancien ministre des finances sous Comonfort, et qui s'appela : *Loi contre l'amortissement des biens du clergé*, et dont le but était autre que celui qu'indiquait son titre, causèrent une grande colère chez ceux qui n'étaient pas des libéraux sincères, dans le sens qu'on doit l'être vis-à-vis tout ce qui touche à la mise en pratique des idées, lorsque pour les réaliser il est nécessaire d'être au pouvoir, dût-on y arriver par le chemin de la violence et de la lutte armée. Troubler un pays, produire un grand changement intérieur, renverser violemment l'ordre de choses établi et ne pas profiter du triomphe en accomplissant, dès le lendemain même de la victoire, — seul moment vraiment opportun pour une œuvre radicale, — les réformes pour la réalisation desquelles on a fait le sacrifice de sa vie et de ses intérêts les plus chers, serait tout aussi impolitique que de vouloir maintenir indéfiniment le trouble. Résoudre une chose à moitié ne rassure pas les intérêts qui se voient menacés ; c'est, au contraire, leur donner plus de force et plus d'énergie pour se maintenir et résister. Où trouver un exemple plus frap-

pant de ce que nous venons de dire si succinctement, que dans l'histoire même du Mexique ?

La Constitution de 1857 fut enfin promulguée, mais ce résultat ne put être atteint qu'après les mouvements insurrectionnels que nous venons de rapporter, et après trois longues et orageuses sessions législatives. Cette Constitution, même si nous la considérons comme un progrès, fut loin de satisfaire le sentiment libéral du pays, qui eût désiré voir inscrit dans le nouveau code fondamental la liberté de conscience à côté des plus importants principes démocratiques. Dans la quatrième partie de cet ouvrage, nous nous occuperons de l'examen de ce code.

La haine des réformes avait armé encore une fois les ennemis de celles-ci. Les lacunes contenues dans la Constitution et les persécutions auxquelles étaient en butte les hommes aux idées avancées, jetèrent ces derniers dans le camp de la révolution ; mais il est juste de reconnaître qu'ils ne prirent le chemin de la violence que parce qu'on leur avait fermé celui de la légalité, en les poursuivant et en les persécutant, et que, en réalité, loin d'avoir été des rebelles, ils furent au contraire les véritables défenseurs de la Constitution. C'est ce qui résultera de la simple narration des faits.

Comonfort, en sa qualité de premier magistrat de la République, avait prêté serment à la Constitution qu'il venait de promulguer, mais, par suite d'une faiblesse impardonnable chez un homme d'État d'une si claire intelligence, il se laissa dominer par certaines influences pernicieuses et prononça la dissolution de la Chambre. Il assumait par cet acte une espèce de dictature timorée, non sans avoir auparavant fait jeter en prison l'illustre

don Benito Juarez, qui était alors ministre de la justice, ainsi que plusieurs membres des plus distingués du parti libéral. Ces mesures ne contentèrent pas encore les réactionnaires qui, ne trouvant point suffisant l'appui que leur prêtaient Comonfort et les hommes de son gouvernement, se jetèrent dans l'insurrection au cri si funestement légendaire de *Religion et privilèges*.

Comonfort, toujours hésitant et sans politique déterminée, prêta une seconde fois serment à la Constitution qu'il avait si mal protégée, mit Juarez en liberté, et, voulant donner une preuve de son énergie, commença la lutte contre les insurgés qui s'étaient déjà emparés de quelques édifices de la capitale de la République. Mais, bientôt fatigué de la lutte, il capitula devant la révolution et abandonnant le petit nombre de partisans qui avaient suivi sa fortune, il partait pour la Vera-Cruz d'où il s'embarquait le 7 février 1858, quittant ainsi son pays, qu'il ne devait plus revoir, que pour tomber obscurément sur un chemin public, assassiné par des bandits.

Après la capitulation de Comonfort, les insurgés restèrent maîtres de la ville de Mexico et le chef du mouvement victorieux, don Felix Zuloaga, fut élu président par ses partisans. Dans cet état de choses, deux voies seules restaient ouvertes à Juarez, qui, comme président de la Cour suprême, devait prendre le pouvoir conformément aux prescriptions de la Constitution : se soumettre à la révolution triomphante, ou défendre la légalité, œuvre du Congrès constituant. Juarez, sans hésiter, opta pour ce second parti.

Il serait injuste, pour ce fait, de le considérer comme un rebelle, les rebelles étaient au contraire ceux qui, s'étant rendus maîtres de la capitale, se croyaient déjà

les arbitres de l'avenir de la République. Il n'en était rien heureusement. Si la réaction triompha dans la capitale du Mexique elle ne rencontra aucune sympathie dans les États, et Juarez, après avoir parcouru l'intérieur du pays, constitua à la Vera-Cruz le légitime pouvoir de la République, dont il était de par la Constitution le président légal.

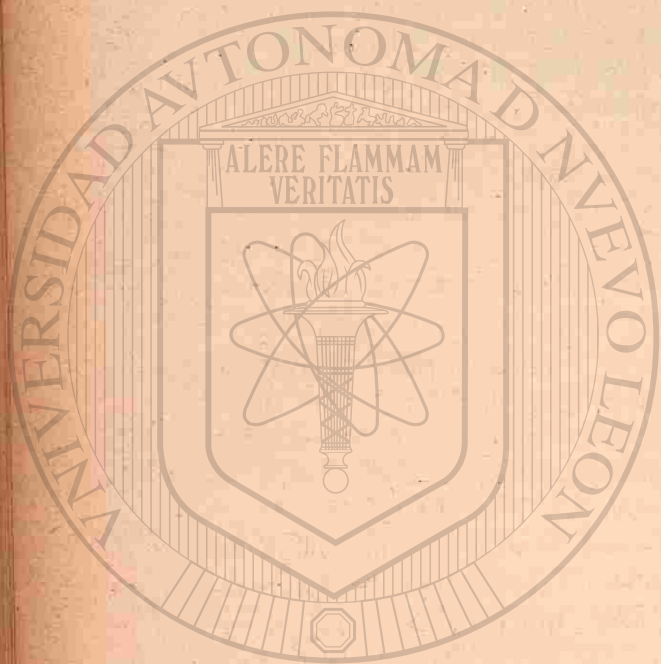
La lutte commença donc, ou, pour mieux dire, ce ne fut que la continuation de celle qu'avait entreprise Zuloaga, le 17 décembre 1857, à Tacubaya. Dans les deux camps adverses on multiplia les efforts, la République entière devint le champ d'une lutte formidable et sanglante, finalement les batailles de Loma Alta et de Silao et celle de Calpulalpan qui fut la plus meurtrière et en même temps la plus décisive, gagnées toutes les trois par les troupes libérales, renversèrent à tout jamais les espérances des réactionnaires dont le chef le plus estimé, le général Miramón, dut s'expatrier.

Le général Gonzalez Ortega entra alors victorieusement dans la capitale de la République, assumant le commandement suprême par intérim, en attendant l'arrivée du président constitutionnel don Benito Juarez.

Aussitôt installé, celui-ci procéda avec l'énergie qui lui était propre à la réorganisation du pays. Il forma un ministère de notables et convoqua le peuple pour l'élection des députés. Le nouveau Congrès élut Juarez président de la République et on procéda à l'élection des pouvoirs particuliers des États, le tout conformément à la Constitution de 1857.

La République paraissait enfin entrée dans une ère de paix et, partant, de prospérité; mais, malheu-

reusement, la guerre ne devait par tarder à reparaitre sur le sol de la patrie, provoquée pas des fils dénaturés, qui ne craignirent pas de recourir à l'appui des baïonnettes étrangères pour l'exécution de leurs projets liberticides et antipatriotiques.



Depuis l'intervention étrangère jusqu'à nos jours.

A part les guerres de religion horribles de fanatisme qui, si souvent, dans le cours de l'histoire, ont ensanglanté le monde, il n'y a rien qui engendre autant de haines et entretienne autant d'exaspération dans les cœurs, que les luttes civiles. Pour des causes qui tiennent à leur essence même et dans l'examen desquelles nous ne pouvons entrer ici, ces luttes ont toujours été sans trêve et sans merci. Des haines inextinguibles et des rancunes chaque jour plus profondes leur fournissent un aliment perpétuel qui fait, qu'aux brutales agressions du vainqueur d'un jour, celui du lendemain répond par d'épouvantables représailles. L'amour de la patrie, l'amour de la famille disparaissent alors comme si ces sentiments nés de la tranquillité et de la paix fuyaient épouvantés devant les scènes d'horreur et de désolation que présente alors le sol ensanglanté de la patrie. Le frère lutte contre le frère, dans une même bataille on voit le père combattre contre le fils, et quand celui qui, poursuivant son œuvre de haine et de destruction, ne trouve pas dans son propre pays, là où reposent les cendres de ses aïeux, les ressources qui lui

sont nécessaires, c'est à l'étranger, chez les plus grands ennemis de sa race, qu'il va chercher l'appui et la force dont il a besoin pour l'accomplissement de ses funestes desseins. Or, comme les haines se transmettent avec le sang, ces luttes fratricides, quelquefois assoupies, mais jamais éteintes, se poursuivent à travers les générations, minant constamment l'édifice social comme ces plaies intérieures qui rongent les organes des individus, et reparaissent plus virulentes que jamais au moment même où on les croyait à tout jamais cicatrisées.

Ce phénomène, mille fois répété aussi bien sur le nouveau que sur l'ancien continent, devait se renouveler une fois de plus dans les luttes intestines de l'ancien empire mexicain. Les défenseurs des idées réactionnaires, vaincus moins par la force des armes que par l'irrésistible courant libéral, que depuis longtemps déjà symbolisaient Benito Juarez — cette grande et patriotique figure — et ses compagnons de lutte, ne rencontrant pas dans le pays même les ressources matérielles et la force morale indispensables au triomphe de leur cause ; les défenseurs des idées réactionnaires, disons-nous, se tournèrent vers la vieille Europe, à laquelle ils demandèrent ces ressources et cette force.

A cette époque, on s'intéressait beaucoup en Europe aux affaires américaines ; on s'inquiétait principalement de la situation créée aux jeunes républiques, par leurs révolutions continuelles, et le sort qui pouvait leur être réservé dans l'avenir, par suite du développement formidable de la puissance politique et économique de leur grande aînée : la République des États-Unis. Des écrivains distingués et des publicistes de talent se firent les interprètes du sentiment particulier de certains

cercles politiques ; on alla même jusqu'à discuter la convenance d'une intervention armée dans les affaires intérieures de ces jeunes républiques. Cette intervention, on la considérait non seulement comme juste, mais encore comme absolument indispensable pour arracher ces malheureux pays à l'anarchie et à la guerre, jusqu'alors uniques lois de leurs orageuses existences, et, en même temps, pour établir et consolider en elles des institutions solides et des gouvernements forts qui pussent, dans l'avenir, les préserver de l'action de plus en plus absorbante des États-Unis.

Ce que les partisans de l'intervention demandaient par leur plume éloquente, c'était affermir la race latine sur la terre américaine, en élevant une barrière infranchissable entre celle-ci et les empiètements quotidiens des Anglo-Saxons ; en un mot, contre-balancer, tant pour la jeune Amérique que pour la vieille Europe, l'influence menaçante du peuple *Yankee*.

Comme il est facile de le comprendre, il n'existait aucune communauté de sentiments entre les aspirations platoniques de certains écrivains européens et les tendances politiques des réactionnaires vaincus de la République du Mexique. Cependant, ces derniers n'hésitèrent pas à pactiser avec les partisans d'une intervention pacifique ou armée, à laquelle ils demandèrent l'appui que leur refusaient leurs compatriotes.

Quoique dans la seconde moitié de ce siècle, le droit des gens eût fait quelque progrès, il subsistait néanmoins, comme il subsistera bien longtemps encore si nous nous en rapportons aux apparences extérieures, malgré les guerres de conquête et la politique des faits accomplis, résultant du droit inéluctable du plus fort.

Seule la forme s'est adoucie ; la spoliation et l'usurpation se masquent hypocritement sous des noms moins caractéristiques sans doute, mais le fond est resté le même. Pour légitimer une intervention, surtout armée, comme celle que les ennemis du gouvernement de Juarez acceptaient et sollicitaient même, il était nécessaire de chercher une cause ou tout au moins un prétexte. Ce dernier fut facile à trouver par ceux qui, depuis longtemps, attendaient une occasion favorable d'intervenir dans les affaires d'un pays aussi profondément troublé que l'était alors le Mexique. D'ailleurs, l'occasion se présenta d'elle-même. Le 17 juillet 1861, le Congrès de la République promulga un décret aux termes duquel le paiement des intérêts de la dette étrangère était suspendu pour une période de deux années. Cette mesure affectait directement l'Espagne, la France et l'Angleterre, nations avec lesquelles le Mexique avait signé des accords particuliers pour le paiement d'indemnités relativement exagérées. Cette suspension motiva l'intervention armée que les ennemis de Juarez avaient tant sollicitée.

Il n'entre pas dans nos intentions de discuter, quant à présent du moins, le décret du 17 juillet 1861, ni d'essayer d'en présenter la justification en faisant ressortir ce qu'il avait pu avoir à cette époque d'équitable et d'opportun. Mais il faut tenir compte de ceci : que dans la vie des nations, comme dans celle des individus, il y a des circonstances indépendantes de la volonté même la plus puissante, et auxquelles il faut fatalement se soumettre, quelles que puissent être les conséquences de cet assujétissement involontaire et les regrets qu'elles entraîneraient.

Dans les rapports entre créanciers et débiteurs, il est rare que les procédés basés sur la force soient les plus efficaces, il peut arriver que la meilleure foi du monde, et les plus fermes intentions d'un débiteur honnête restent sans effet devant l'impossibilité absolue où il se trouve, de satisfaire aux engagements qu'il a souscrits. C'est ce qui est arrivé pour le Mexique. Le Trésor public était, depuis longtemps, épuisé par les énormes dépenses occasionnées par les guerres civiles, le commerce était ruiné, l'agriculture délaissée, les industries paralysées ; en d'aussi funestes circonstances, la République mexicaine se vit dans la dure nécessité de suspendre ses paiements. Lorsqu'un tel fait se produit, la diplomatie entre en scène et c'est à elle qu'incombe, en général, le devoir de présenter les réclamations des intéressés, et, en cas de non-satisfaction, de demander des garanties assurant dans l'avenir le paiement des intérêts restés en souffrance, et à moins d'un cas d'une gravité absolument justifiée par l'attitude provocante du gouvernement débiteur, il est rare qu'on fasse appel à la force des armes.

Mais dans cette question de la suspension du paiement des intérêts dus par le gouvernement mexicain, il ne s'agissait pas d'une question de droit ; ce qu'on cherchait, c'était un prétexte ; on prit le premier qui se présenta. Pourtant il ne faudrait pas croire que le décret du Congrès concernant la suspension du paiement des indemnités fût un acte malheureux, qui, par lui-même, dût entraîner le pays dans de graves conflits avec les puissances créancières ; la mesure que venait de prendre la haute assemblée ne justifiait aucunement une intervention armée, non pas qu'elle eût pu être acceptée sans réclamations par les nations intéressées, mais enfin elle

n'avait aucun caractère provocateur. Peu importe, si le prétexte d'intervention n'avait pas été fourni par une mesure financière, on en aurait provoqué un autre sur un terrain quelconque. L'intervention avait été décidée *in petto*, elle ne pouvait pas être évitée.

L'Espagne, la France et l'Angleterre signèrent donc un accord en vue d'une action en commun dans les affaires mexicaines, à seule fin de réclamer le paiement immédiat des intérêts échus. Et c'est dans cette intervention étrangère, que les adversaires du gouvernement de Juarez virent la possibilité d'un triomphe prochain.

Les trois nations alliées firent rapidement leurs préparatifs, complétèrent leurs armements, et procédèrent à l'embarquement du corps expéditionnaire. Celui-ci fit voile pour la Vera-Cruz, où débarquèrent successivement les effectifs des trois nations coalisées: d'abord les troupes espagnoles, sous le commandement de Prim, généralissime de l'expédition, puis les forces françaises et anglaises.

Il est bien certain que le général Prim n'apportait que des instructions très succinctes au sujet de l'expédition qu'il commandait. Il n'en aurait pu être autrement dans une expédition composée d'éléments aussi hétérogènes, comme celle qui venait de débarquer à la Vera-Cruz; aussi n'attachons-nous qu'un intérêt des plus minimes à la connaissance des conditions auxquelles étaient limitées les instructions du général Prim et des clauses de l'accord survenu entre les trois puissances alliées; d'abord, parce que cette étude ne convient nullement à l'esprit de cet ouvrage, et puis, parce que nous penchons à croire, comme nous venons de le dire, que les instruc-

tions du général en chef devaient être bien succinctes ou, tout au moins, soumises à certaines restrictions, à en juger par l'entente éphémère qui régna entre les trois armées.

Le but apparent de l'expédition était, en effet, nous l'avons dit déjà, de réclamer le paiement des intérêts échus et des indemnités reconnues; mais, en dehors de ce but avoué, les généraux de Napoléon III étaient chargés d'une autre mission que nous qualifierons de secrète et qui était, pour l'Empereur des Français ainsi que pour les ennemis de Juarez, de la plus haute importance. Elle consistait à provoquer un changement radical dans le gouvernement et dans les institutions du Mexique, en y fondant un empire semblable à celui qu'avait fondé en France — nous savons tous par quels moyens — l'homme néfaste du coup d'Etat du 2 décembre.

Cependant, si secrètes que fussent tenues les négociations engagées entre le gouvernement français et les mécontents mexicains, il avait dû, sans doute, en transpirer quelque chose, car, lorsque les troupes européennes débarquèrent à la Vera-Cruz, les projets de Napoléon étaient déjà connus. Aussi les gouvernements anglais et espagnol qui ne voulurent point, dans cette occasion, être les aveugles instruments de la politique plus ou moins intéressée de l'Empereur des Français, donnèrent-ils l'ordre à leurs troupes de se rembarquer. Prim reprit donc la route de l'Europe avec les escadres anglaises et espagnoles, laissant les Français seuls sur le territoire mexicain¹.

Les négociations engagées en vue de la paix furent aussitôt rompues (février 1862) entre le gouvernement français et le gouvernement de Juarez. Robles paya de sa

¹ Voir à l'Appendice la lettre du général Prim.

vie sa trahison envers son pays, il fut condamné par Juarez à être passé par les armes.

C'est au mois d'avril de l'année 1862 que commença la campagne de l'indépendance, laquelle, après mille vicissitudes et de nombreuses alternatives de succès et de désastres, se termina, comme nous le verrons dans la suite, par l'exécution de Maximilien d'Autriche et par l'établissement définitif des institutions républicaines et des principes fédéralistes dans ce pays, si profondément et si constamment agité depuis les premières années de ce siècle.

Ce serait avec le plus grand et le plus patriotique plaisir que nous nous étendrions, si le caractère de ce livre nous le permettait, sur les descriptions, même sur celles qui peuvent paraître les plus insignifiantes de cette grandiose lutte soutenue par un peuple désorganisé et déjà sur le bord de l'abîme, contre les armées disciplinées de Napoléon III, quand ce dernier se trouvait être à l'apogée de sa puissance et qu'il pouvait être considéré comme l'arbitre des destinées de l'Europe. Mais nous ne pouvons, ni ne devons le faire; nous nous contenterons seulement d'exposer ce qu'il est indispensable de faire connaître, pour accomplir la tâche que nous nous sommes imposée.

Les Anglais et les Espagnols partis, le corps expéditionnaire qui avait été formé en vertu du traité de Londres, resta réduit aux seules troupes françaises. Celles-ci entrèrent immédiatement en campagne. Le sort des armes favorisa les troupes mexicaines lors de la première rencontre; l'armée française subit une déroute complète devant Puebla (3 mai 1862). Cette victoire, remportée par le général Zaragoza avec une armée im-

provisée et composée d'irréguliers n'ayant aucune espèce d'organisation et ne possédant qu'un armement des plus défectueux, constitue une des pages les plus glorieuses de l'histoire mexicaine. L'armée française, à la suite de cette inattendue et presque inexplicable déroute, dut se replier sur Orizaba, où elle se maintint prudemment sur la défensive, attendant avec impatience les renforts annoncés par le gouvernement français.

Cette retraite ne laissa pas que de présenter de sérieuses difficultés, et le corps expéditionnaire eut à souffrir toutes sortes de privations jusqu'à l'arrivée des renforts promis.

L'arrivée de ces derniers changea complètement la face des choses. Le nouveau corps d'armée, commandé par le général Foy, arriva pourvu d'éléments formidables. Le sort de la campagne, pour le moins dans les commencements, ne pouvait être douteux.

D'un côté se trouvaient tous les perfectionnements apportés dans l'art de la guerre, la science stratégique et des officiers expérimentés; de l'autre, le courage aveugle de ceux qui, malgré tout, veulent conserver leur indépendance, uni à l'inexpérience des chefs qui, pour la première fois, doivent commander et mettre en mouvement des forces considérables. A peine les renforts envoyés de France eurent-ils touché terre que, sans prendre le plus élémentaire repos, ils se mirent en route vers Puebla dont le siège fut activement poussé. Cette cité résista héroïquement et ne tomba au pouvoir des ennemis que lorsque les munitions firent absolument défaut.

Dans ces conditions, la ville complètement ouverte par suite du terrible bombardement qu'elle venait de

subir, ne pouvait prolonger plus longtemps sa résistance, malgré l'héroïsme de ses défenseurs à la tête desquels était le général González Ortega. Néanmoins, ces derniers ne voulurent signer aucune espèce de capitulation ; ils préférèrent, après avoir détruit leurs armes et encloué leurs canons, s'en remettre au sort que voulait leur réserver le vainqueur.

La prise de Puebla, ce glorieux désastre qui évoque dans l'imagination les mémorables sièges de Saragosse et de Gerona, eut pour résultat l'évacuation immédiate de Mexico par Juárez et son gouvernement, lesquels se retirèrent à San-Luis de Potosi après avoir tenté, mais en vain, de se maintenir à Cuernavaca. Mais, bientôt, Juárez dut abandonner San-Luis de Potosi où il avait réorganisé son gouvernement, appelant à la présidence du conseil le général Doblado, et alla s'établir à Zacatecas.

Ces deux retraites précipitées furent, pour les partisans du gouvernement de la république, le commencement d'une série non interrompue de désastres. Juárez n'avait à y opposer que son inébranlable confiance et sa foi indomptable, et, en ces tristes circonstances, ce furent ses seuls soutiens, le secret de son héroïque persévérance. Il divisa sa vaillante armée en plusieurs fractions qui devaient combattre et harceler l'ennemi sans trêve ni merci. Ce système de *guerrillas* était le seul qui fût possible pour continuer la résistance contre une armée puissante pourvue d'engins destructeurs formidables.

Au milieu de ces événements malheureux, don Benito Juárez ne cessa un seul instant de donner les preuves les plus évidentes de la fermeté de son âme et de la grandeur de son patriotisme. Là, où les cœurs les plus

vaillants eussent faibli, ou tout au moins éprouvé une défaillance passagère, Juárez ne trouva, au contraire, qu'une occasion de plus de témoigner de son ardent désir de continuer cette lutte inégale avec un enthousiasme chaque jour grandissant.

Tout revers de fortune, tout nouvel échec paraissait encore augmenter dans le cœur de cet excellent patriote l'espérance du prochain triomphe. Il confia le soin de la défense matérielle aux généraux Alvarez, González Ortega, Negrete, Porfirio Diaz, Escobedo et Corona. Il accorda à chacun d'eux les attributions les plus étendues et les pouvoirs absolument discrétionnaires, — ce qu'exigeaient la gravité des circonstances, et surtout la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité matérielle, qu'aurait eue l'armée républicaine de pouvoir s'assurer des communications, si elle était restée massée.

C'est seulement de cette façon — en adoptant le système des *guerrillas* — que la lutte put être continuée, non seulement contre l'invasion étrangère, mais encore contre les forces indigènes organisées et soutenues par ceux-là mêmes qui favorisaient, pour les raisons que nous avons déjà exposées, les aspirations et les désirs ambitieux de Napoléon III.

Comme dans toutes les campagnes où l'ennemi du dehors est appuyé par les ennemis du dedans, ces derniers sont toujours les plus terribles et les plus acharnés. Les plus terribles, parce que, à tous les avantages de l'armée étrangère, ils joignent une connaissance parfaite du terrain de la lutte ; les plus acharnés, parce que de leur réussite ou de leur défaite dépend leur triomphe définitif ou leur ruine complète.

Depuis le moment fatal où les adversaires de Juárez

avaient pactisé avec l'étranger, le sort en était jeté, ils se trouvaient dès lors placés devant le terrible dilemme du grand tragique anglais : *To be or not to be*. Dans cette lutte terrible, ils jouaient leur honneur, leur fortune, leur vie, l'honneur, la fortune et la vie des leurs ; aussi, les troupes organisées et soutenues par des habitants du pays et que commandaient les généraux Méndez, Marquez, Mejia et Miramon, luttèrent-elles avec toute la ténacité et l'énergie du désespoir. Maîtres de Mexico, les Français entreprirent, chose qui leur parut tout d'abord d'une réalisation facile, de conquérir en entier le territoire mexicain. Mais dans les funestes guerres de conquête, les armées, même les mieux organisées, ne parviennent jamais à étendre leur domination sur une plus grande surface de terrain qu'elles n'en occupent militairement et encore, durant le temps seul qu'elles l'occupent de cette façon. C'est ce qui arriva pour les Français dans ce pays passionné comme tous les peuples vigoureux, pour sa liberté et pour son indépendance.

Grisés par leurs premières et faciles victoires, les envahisseurs jugèrent comme une conquête définitive, ce qui n'était, en réalité, que le résultat de triomphes éphémères dus à la supériorité du nombre et principalement à la perfection de l'armement. Ils commencèrent donc à occuper les principales villes, dans la plupart desquelles ils entrèrent sans grande résistance. Le gouvernement de Juarez avait dû se retirer d'abord à Saltillo, puis à Chihuahua. A cette époque, la plus sombre peut-être de l'histoire mexicaine, la cause de la République et de la liberté paraissait perdue pour toujours.

Les chefs de l'armée française avec l'aide de certains personnages mexicains, tels que Almonte, l'archevêque

de Mexico, Labastida, et quelques autres, dont l'appui leur était acquis, organisèrent à Mexico un gouvernement provisoire avec des pouvoirs, des attributions déterminées. Ils pensaient ainsi mener à bonne fin la réalisation de leurs espérances.

Ce nouveau gouvernement improvisé, mélange bizarre d'oligarchie militaire et de dictature aristocratique, était composé de trois éléments distincts : Conseil de gouvernement, Régence et Assemblée des notables. Cette étrange organisation avait été imaginée par les généraux français et par leurs alliés, les Mexicains de marque que nous avons déjà nommés. Chacun d'eux s'attribua une charge et un poste correspondant dans les nouveaux pouvoirs publics. Il n'y a pas lieu de s'étonner que tous ces gouvernants, en apparence si disparates, soient parvenus à s'entendre dans leurs délibérations communes. Ils n'avaient à discuter, *pro formula* que sur des résolutions adoptées depuis longtemps et dont le vote non seulement était prévu, mais encore imposé par la volonté supérieure de Napoléon III.

Aussi, résulta-t-il des délibérations auxquelles prirent part les assemblées qui s'étaient constituées d'elles-mêmes, et qui s'étaient érigées de *propria auctoritate* en représentation légitime du pays, que le territoire mexicain serait dorénavant constitué sous le nom d'*Empire du Mexique*. Comme si l'opinion publique entière et les forces vives de la nation n'avaient pas démontré déjà par des faits éloquentes, l'horreur que leur inspirait cette forme gouvernementale ! Mais la tâche qu'avaient entreprise ceux qui se considéraient comme les arbitres des destinées du peuple mexicain, par la grâce de leur seigneur et maître, l'empereur des Français, n'aurait pas

été entièrement remplie si, après avoir disposé que le Mexique dorénavant serait un empire au lieu d'être une république, toujours d'après les mêmes droits et les mêmes attributions qu'on s'était si facilement dévolus, on n'avait pas désigné le titulaire du nouvel empire mexicain. Rien n'obscurcit tant les intelligences, même les plus lucides, que ce qu'on appelle la gloire militaire. Les victoires presque toujours dues à des circonstances fortuites ou à des événements inespérés, exaltent presque toujours l'orgueil et la vanité du vainqueur. Le général qui, après une demi-douzaine de batailles plus ou moins disputées, s'empare de quelques villes et d'une certaine étendue de territoire, se croit *ipso facto* seigneur et maître absolu de toute une nation, avec toute latitude possible pour disposer à son gré de la destinée de ses habitants, comme s'ils constituaient pour lui une propriété exclusive. C'est ainsi que la nouvelle Régence, le Comité de gouvernement et l'Assemblée des notables décidèrent que la République mexicaine serait changée en *Empire* et que la couronne impériale serait offerte, au nom du pays, au prince Maximilien, archiduc d'Autriche, si toutefois ce dernier daignait l'accepter. En exécution de l'accord adopté, une commission choisie dans le sein de l'Assemblée des notables partit vers le château de Miramar (célèbre depuis cet événement) pour offrir, au nom du peuple mexicain, la couronne impériale du Mexique au prince Maximilien. Celui-ci n'hésita pas à l'accepter. Peut-être les promesses — qui d'ailleurs n'ont pas été tenues — de l'empereur Napoléon III de maintenir un corps d'occupation sur le territoire mexicain, jusqu'à la consolidation complète des nouvelles institutions impériales sur ce territoire, ont-elles influé

dans une certaine mesure sur l'accueil empressé que fit Maximilien aux offres des envoyés mexicains; d'autre part, il est certain que les suggestions toujours puissantes de l'amour-propre, ont contribué pour beaucoup à la malheureuse détermination de l'infortuné archiduc. Quoi qu'il en soit, ce qu'il y a de certain, c'est que la commission chargée d'offrir le trône impérial à Maximilien, cacha à ce dernier la véritable situation du pays, dont il acceptait si aveuglément la direction.

Maximilien partit donc prendre possession de son nouvel empire; peu de temps après, il débarqua à la Vera-Cruz, et faisait son entrée solennelle dans la capitale du Mexique, accompagné de son épouse infortunée, la princesse Charlotte.

Pour les esprits superficiels, pour les courtisans du succès, l'arrivée du nouvel empereur, appuyé matériellement et moralement par Napoléon III, alors un des souverains les plus puissants du vieux continent, les triomphes continuels de l'armée française et des troupes impériales, les fêtes brillantes et les solennités célébrées en grande pompe en l'honneur et à la gloire du nouveau monarque, toutes ces circonstances favorables paraissaient devoir consolider à jamais le nouvel ordre de choses, nous ne dirons pas établi, mais improvisé. Devant une telle fortune, un grand nombre de partisans de Juarez ne tardèrent pas à se rallier au nouveau régime; ces défections jointes aux graves désastres subis par les troupes républicaines sur les rives du Nazas, furent pour quelques-uns un témoignage inéluctable de la ruine complète et prochaine de l'idée républicaine.

C'est certainement ce qui aurait eu lieu si Juarez, qu'on poursuivait activement et qui s'était vu dans l'obli-

gation de se réfugier à Paso del Norte, avait éprouvé la moindre défaillance, si son esprit indomptable s'était laissé envahir par le doute. Les années 1864 et 1865 furent une véritable époque d'épreuves pour le vaillant patriote, pour le chef des défenseurs de la République. Les triomphes de l'envahisseur se succédaient sans trêve et les troupes républicaines durent se retirer dans les montagnes et se diviser en *guerrillas*, afin de pouvoir continuer l'unique campagne possible dans une situation si critique. Mais l'infortune est la pierre de résistance des esprits nobles et courageux, les obstacles et les difficultés qui font naître le découragement dans les cœurs faibles et pusillanimes, ne font au contraire que retremper les races privilégiées qui paraissent nées pour lutter et vaincre. La moindre défaillance de la part de Benito Juarez, un instant de découragement et d'hésitation dans son action auraient suffi, dans ces circonstances, à consolider l'empire et à rendre inévitable, non la chute de la République, parce que les idées et les institutions démocratiques ne peuvent mourir chez un peuple essentiellement libéral, mais la consécration indéfinie du triomphe du principe monarchique. Heureusement le chef du parti républicain était incapable de la moindre indécision dans l'exécution de ses plans. La pensée ne pouvait lui venir, ne fût-ce qu'un instant, d'une transaction avec ses adversaires. D'autre part, les chefs de ses troupes forts de leurs propres convictions et stimulés par un si noble exemple, ne faillirent pas un seul instant dans l'accomplissement de leur devoir qui était de défendre la patrie et la liberté.

Grandiose et insensée : tel fut sans doute le jugement porté sur cette résistance par les partisans de l'empereur

Maximilien. Grandiose et insensée : telle fut aussi l'opinion en Europe, quand, en 1866, on estima que le corps d'occupation pouvait rentrer en France sans danger aucun pour les institutions récemment établies au Mexique. La présence en ce pays, d'une armée française avait éveillé les susceptibilités des États-Unis et ce fut aussi pour déférer au désir de ces derniers que Napoléon rappela le corps d'occupation. Néanmoins cette évacuation fut une grave erreur, elle témoigna d'une impardonnable ignorance des choses du Mexique de la part des politiciens, savants et habiles hommes pourtant expérimentés, qui l'ont provoquée; et cela, parce que dans les calculs de ces hommes politiques, les règles générales, et non les exceptions, sont seules admises pour la solution des problèmes; d'où il s'ensuit que les résultats obtenus peuvent être acceptables dans les choses normales et ordinaires de la vie, mais que ces mêmes règles sont généralement fausses ou insuffisantes lorsqu'il s'agit de les appliquer aux faits extraordinaires et exceptionnels.

A peine les troupes françaises eurent-elles abandonné le Mexique, que Juarez prit immédiatement l'offensive, sans toutefois cesser la campagne de *guerrillas* qui lui avait été d'un si grand secours dans sa lutte défensive contre les armées françaises.

Malgré la difficulté qu'éprouve généralement la vérité à se frayer un chemin jusqu'au trône des puissants, quelque chose de ce qui flottait dans l'atmosphère du pays et qui sans doute avait dû pénétrer jusque dans les salons du Palais, quelque chose de ce fluide mystérieux qui, à certains moments de la vie, vient éveiller sans cause apparente, ni motif raisonné, le pressenti-

ment du danger prochain, avait dû arriver jusqu'à Maximilien. Il eut sans doute conscience de son abandon et de son isolement, quand il envoya l'impératrice en Europe pour obtenir de Napoléon III qu'il maintienne un corps d'occupation au Mexique; mais cette démarche étant demeurée infructueuse, il caressa le projet, qui fut sur le point de se réaliser, de renoncer à l'empire. Décidé à mettre ce projet à exécution, il quitta Mexico le 22 octobre 1866, c'est-à-dire quelques mois après l'abandon du Mexique par les troupes françaises, et se rendit à Orizaba. Pour des causes restées inconnues jusqu'ici, ou tout au moins mal déterminées, ce projet d'abdication n'eut pas de suite. Peut-être doit-on attribuer ce revirement à une exagération du point d'honneur militaire; peut-être aussi aux conseils intéressés de son entourage, ou aux représentations de la diplomatie européenne, qui, certainement, ne fut pas étrangère à ce changement d'attitude.

Un jour, sans doute, ce point de l'histoire mexicaine, jusqu'aujourd'hui resté dans l'ombre, sera éclairci. Quoi qu'il en soit, Maximilien, qui avait quitté sa capitale avec l'intention bien arrêtée d'abdiquer, abandonna son projet d'abdication et retourna à Mexico. Glissant avec une rapidité chaque jour croissante sur la pente de l'abîme, au fond duquel l'entraînaient les erreurs des hommes politiques de son entourage et sa propre indécision, il ne tarda pas à se jeter sans réserve dans les bras du parti conservateur, ce qui équivalait à rendre un arrêt de mort contre les institutions récemment établies et pour la défense desquelles il était venu, lui étranger, de si loin, se faire couronner empereur du Mexique.

La nomination des généraux Marquez et Miramón, dont les idées réactionnaires étaient connues de tous, au commandement des armées impériales, avec la mission de poursuivre activement la campagne contre les partisans de Juarez, fut, selon une expression peut-être triviale, mais très expressive, le commencement de la fin de cet empire bâti sur le sable.

Maximilien avait écouté jusqu'alors les conseils de la prudence et obéi aux lois naturelles de l'équité et de la justice, ayant toujours su se maintenir, au moins en apparence, à égale distance des partis qui divisaient le pays. Désireux de se maintenir scrupuleusement dans la situation bien établie que le droit moderne assigne au pouvoir exécutif dans les pays où règne la monarchie constitutionnelle, il était toujours demeuré étranger aux luttes des partis politiques mexicains; mais depuis son retour à Mexico, et par le fait de la nomination de Marquez et de Miramón aux premiers grades de l'armée, le prince autrichien faisait acte, non plus de souverain du Mexique, mais de simple chef de parti. Les rois constitutionnels qui se jettent dans la mêlée des partis, nouent par des liens indissolubles leur sort à celui de la faction qu'ils protègent, et si parfois ils trouvent dans ce parti des défenseurs plus décidés et plus enthousiastes, ils perdent en échange la sympathie des masses indifférentes du pays. Ce sont ces masses qui, en beaucoup d'occasions, décident, par leur attitude, de la vie ou du sort des gouvernements et des dynasties.

L'attitude franchement conservatrice du gouvernement impérial produisit dans le pays une pénible impression et causa une alarme générale.

Le prestige de l'empire, déjà quelque peu ébranlé, en

fut encore diminué, et il se détermina dans l'opinion publique un courant accentué de sympathie pour les républicains.

Ceux-ci, pour qui le sort des armes, si longtemps contraire, commençait à devenir favorable, ne virent plus interrompre la série de leurs succès. Après s'être emparés de Bagdad, dans les premiers jours de 1865, et s'être rendus maîtres de plusieurs autres points importants, tels que Matamoros, ils ne marchèrent plus que de victoire en victoire, jusqu'à ce qu'ils eussent remporté la plus décisive de toutes : la prise de Puebla par le général Porfirio Diaz, après les batailles sanglantes et disputées de Miahuatlan et de la Carbonera.

Au moment même où s'ouvrait pour les républicains une ère de victoires et de triomphes, avait commencé pour l'empire la douloureuse agonie du calvaire.

Miramón, après la défaite que lui avait infligée le général républicain Escobedo, s'était réfugié dans Querétaro avec le général Tomas Mejia et les forces qu'il était parvenu à rallier. Voulant accomplir jusqu'au bout son devoir de soldat, Maximilien accourut avec Marquez au secours de la place assiégée qui, après de nombreuses péripéties et une vive résistance, tomba aux mains des troupes républicaines commandées par le général Escobedo (16 mai 1867).

Le résultat était prévu. Depuis la retraite du corps d'occupation, les jours des nouvelles institutions implantées de force, mais toujours repoussées par l'opinion, étaient comptés ; grâce à l'inébranlable énergie, à la ténacité héroïque et à la persévérance admirable de Benito Juárez, de Porfirio Diaz et de quelques autres généraux qui, dans l'adversité, étaient demeurés fidèles

à la cause de la liberté et de l'indépendance de la patrie. Par leur grand exemple, ils avaient su éveiller l'enthousiasme des populations, et raffermir les irrésolus ; en un mot, ils avaient inspiré à tous le courage et la confiance, même aux heures les plus difficiles, les plus critiques de la résistance.

Que dans les derniers jours de son règne le malheureux prince n'ait eu à compter que sur des amis ingrats et des serviteurs infidèles ; que la trahison infâme l'ait accompagné dans la disgrâce, comme les adulations l'avaient leurré dans la fortune, c'est possible ; c'est là l'histoire de tous les jours, c'est le sort qui attend toutes les grandeurs éroulées. Ceux qui le plus servilement l'avaient acclamé, ceux-là même qu'il avait comblés de faveurs, furent aussi ceux qui plus précipitamment l'abandonnèrent dans les revers, et, qui pis est, devinrent ses plus acharnés ennemis. Cependant ces infamies et cette déloyauté, ces désillusions et ces noires trahisons qui ont pu attrister les derniers moments de ce monarque infortuné et mal conseillé, ne contribuèrent en aucune façon à la ruine de l'empire. Celui-ci n'était pas né viable. Conçu en pays lointain par l'esprit aventureux de Napoléon III, il ne pouvait vivre chez un peuple qui, constamment, l'avait répudié comme incompatible avec son amour-propre et sa dignité nationale.

Pour ne pas l'avoir compris ainsi, pour n'avoir pas su écouter les sages conseils de la prudence et surtout pour avoir lié son sort à celui d'un parti politique discrédité dans le pays, le malheureux Maximilien éprouva cette désastreuse série de revers, qui devait fatalement trouver son dénouement dans la chute de l'instable et débile empire et dans l'exécution de ce même Maximilien et de

ses lieutenants les plus braves et les plus loyaux, Miramon et Mejia.

Le 21 juin 1867, le général Porfirio Diaz, entra à Mexico après une résistance que tentèrent en vain de prolonger, après l'exécution de Maximilien, les généraux Marquez et O'Horan. Le premier dut prendre la fuite; le second, moins heureux, fut fait prisonnier et exécuté. Le 15 juillet de cette même année 1867, le président Juarez, ainsi que son gouvernement, firent leur entrée triomphale et solennelle dans la capitale de la République.

L'empire renversé, il restait à faire aimer et à consolider dans le pays les institutions républicaines, œuvre pour laquelle le général devait disparaître pour faire place au politique habile.

Juarez commença tout d'abord par régulariser constitutionnellement sa situation de premier magistrat de la République, charge qu'il avait assumée, eu égard aux circonstances difficiles que la nation avait traversées et d'accord avec la majorité des chefs de l'armée républicaine, mais que le vote du Congrès du mois de décembre 1867 consacra légalement.

Avec l'établissement définitif du gouvernement de Juarez, on pouvait croire que l'ère des *pronunciamientos* était à jamais fermée; il n'en fut pas ainsi malheureusement, et durant les quatre ans de la présidence de Juarez, l'ordre public fut troublé en plus d'une occasion. Le mouvement révolutionnaire le plus important qu'on ait à signaler pendant cette période de temps, fut celui qui eut pour instigateurs les colonels Aguirre et Martinez à San-Luis Potosi, les généraux Garcia de la Cadena

et Guadarrama à Zacatecas et Jalisco, et du fils du général Santa-Anna à Jalapa.

Ces diverses séditions furent toutes réprimées grâce à l'énergie du gouvernement, et la paix ayant été rétablie, le Congrès vota une loi d'amnistie pour les condamnés politiques. Exception était faite pour les généraux Uruga et Marquez et pour l'archevêque Labastida, tous trois notoirement anciens partisans du régime déchu.

Ces derniers mouvements insurrectionnels étaient une conséquence des rancunes, et des animosités personnelles qui divisèrent le parti libéral après son triomphe. Ces rancunes, que la réélection de Juarez à la présidence n'avait fait qu'enraciner plus profondément, renouvelèrent la guerre fratricide dans laquelle le Mexique se débattait depuis un demi-siècle, en plaçant en face l'un de l'autre, sur les champs de bataille, ceux qui avaient lutté sous la même bannière, contre l'invasion étrangère et contre l'empereur Maximilien.

Le général Porfirio Diaz, le savant stratège et le brave soldat, compagnon enthousiaste de don Benito Juarez et l'un de ses plus fermes soutiens pendant la lutte héroïque de 1862 à 1867, fit aussi un *pronunciamiento* dans une de ses propriétés appelée la Noria, où il paraissait s'être retiré de la vie publique, et lança son célèbre manifeste connu sous le nom de *Plan de la Noria*.

Le mouvement s'étendit à plusieurs États, et Juarez, loin de céder, résista. Il ne transigea pas un seul instant et, quand les esprits furent le plus enflammés, quand la République entière fut convertie en un vaste champ de bataille, un événement fatal, la mort inopinée de Juarez, fit tomber les armes des mains des combattants.

Juarez venait de succomber le 18 juillet 1872, au point du jour, à la suite d'une affection du cœur.

Cette mort jeta la consternation dans toute la République; le deuil fut général. Les belligérants, comme nous venons de le dire, cessèrent leurs hostilités, et les ennemis politiques, pour qui cette mort semblait ouvrir la porte du pouvoir, ne se réjouirent aucunement de la fin du grand patriote.

Pour des hommes comme Benito Juarez, le jugement de la postérité est toujours lent à venir; trop peu d'années encore se sont écoulées depuis la disparition de cette grandiose figure, pour que l'histoire ait pu rendre un verdict sans appel.

Les événements dans lesquels il joua un rôle prépondérant sont encore trop récents, les blessures qu'ils causèrent ne sont pas encore suffisamment cicatrisées, et beaucoup de ceux-là mêmes qui prirent part aux luttes du passé, sont encore de ce monde; aussi n'est-il pas possible de porter sur la mémoire du célèbre avocat d'Oaxaca, un jugement impartial, d'autant plus que, chez quelques-uns de ses ennemis qui lui survivent encore, la haine a persisté au delà du sépulcre. Cependant, ni la haine, ni la calomnie ne diminueront sa gloire et, tel qu'il a été, il restera toujours le héros de sa patrie et de sa race, un patriote avant tout, un politique consommé et un gouverneur habile. Comme tous les grands hommes dont l'histoire a consacré la mémoire et la gloire, il a surgi providentiellement pour condenser en son esprit et symboliser en sa personne l'idée de la patrie qui flottait dans l'atmosphère, au-dessus des dissensions intestines et des ambitions démesurées. De même que le martyr du Golgotha n'est pas un homme, mais le sym-

bole de la rédemption, don Benito Juarez ne doit pas être considéré comme une individualité, mais comme la personnification même de la patrie.

Nous avons dit que la mort de Juarez avait mis un terme à la lutte engagée entre les partisans de la politique du grand patriote et ceux qui avaient appuyé et secondé le *pronunciamiento*, ou plutôt le plan de réforme du général Porfirio Diaz.

Juarez mort, conformément aux lois constitutionnelles le président de la Cour suprême, don Sébastian Lerdo de Tejada, fut chargé par intérim des fonctions présidentielles.

En prenant le pouvoir, le nouveau président intérimaire s'empressa d'accorder une amnistie, pensant, avec juste raison, que cette mesure de clémence éteindrait les haines et les rancunes qui avaient pris naissance dans les événements des dernières années. Malheureusement, cette amnistie fut moins générale que ne l'avait espéré l'opinion publique et moins étendue qu'elle aurait dû être pour satisfaire aux intérêts de tous ceux qui étaient appelés à en bénéficier; bien plus, par suite des restrictions qu'elle comportait, cette mesure de clémence fut, jusqu'à un certain point, préjudiciable aux premiers intéressés, c'est-à-dire aux amis du général Porfirio Diaz. Néanmoins, les élections eurent lieu sans que rien ne vint troubler la paix du pays, et le 16 novembre 1872, don Sébastian Lerdo fut élu constitutionnellement président de la République par 10,475 voix. Il est bon de noter que les partisans de Porfirio Diaz contribuèrent, soit par leurs votes, soit par leur abstention, au triomphe de l'ex-président intérimaire, tant était profond, chez tous, le besoin de repos et de tranquillité.

Par malheur, Lerdo ne sut pas se pénétrer de la réelle signification de cette élection acclamée presque à l'unanimité ; il ne sut pas comprendre les devoirs que lui imposaient la conduite de ses amis et surtout celle de ses adversaires. Il ne comprit pas davantage toute la grandeur de la mission dont il avait été chargé. Au lieu de demeurer étranger aux divisions politiques et de s'élever au-dessus des luttes des partis, en favorisant l'union de tous, il ne tarda pas à prendre position dans la lutte. Il provoqua par cette conduite de nouvelles discordes civiles, sans que les quelques réformes politiques qu'il réalisa, telle que la création d'un sénat pour garantir les autonomies régionales et la conversion en lois constitutionnelles, des lois de réforme promulguées par Juárez à la Vera-Cruz en 1859, ainsi que certaines améliorations apportées dans les services publics, puissent atténuer la faute qu'il commettait. Toutes ces mesures n'auraient pas manqué de contribuer à rendre plus normale la situation du pays, si l'attitude du nouveau président eût été différente. Elles ne suffirent pas à donner satisfaction aux mécontents dont le nombre augmentait de jour en jour ; si bien que quelques années après, vers la fin de 1873, le parti libéral finit par se scinder en trois groupes différents, sous les noms de *juaristes*, *lerdites* et *porfiristes*.

Lerdo aspirait à la réélection : cette visée ambitieuse mal dissimulée par lui, manifestée ouvertement par ses amis, fut le signal d'une nouvelle insurrection. Les *porfiristes* qui, systématiquement, étaient tenus éloignés des sphères gouvernementales, se lancèrent résolument dans la lutte armée ; c'était là, d'ailleurs, le seul chemin qui leur restât ouvert pour faire triompher leurs idées.

Tel a été et tel sera toujours le résultat de la résistance systématique.

Le 15 janvier 1876 éclata à Oaxaca un *pronunciamiento* qui prit en peu de temps de grandes proportions. Le mouvement insurrectionnel fut immédiatement appuyé par le général Hernandez, qui proclama la convention de Tuxtepec, qui servit de ralliement et de programme au mouvement commencé. Ce programme et cette bannière étaient d'ailleurs fort sympathiques à l'opinion libérale du pays. La nouvelle convention comptait, en outre, sur l'appui du général Porfirio Diaz, alors retiré aux États-Unis, et qui, avant de quitter le sol mexicain, avait jeté les bases du mouvement de janvier.

Dans le commencement de cette lutte, le sort sembla favoriser le gouvernement de Lerdo. Cette supériorité était due principalement à la force que possède toujours sous les institutions républicaines, le pouvoir constitué. Mais le mouvement révolutionnaire s'étant généralisé, les revers ne tardèrent pas à se changer en triomphes pour les amis de Porfirio Diaz. Ce dernier repassa la frontière, et, par un coup d'audace, s'empara de Matamoros. Poursuivant ses succès, il marcha sur Tamaulipas, où la convention de Tuxtepec subit quelques modifications. Celles-ci eurent pour effet de donner une nouvelle impulsion au mouvement commencé à Oaxaca, en stimulant le courage des vacillants et en raffermissant les hésitants et les timorés.

L'importante bataille de Tecuac, remportée le 16 novembre 1876 par le général Porfirio Diaz sur l'armée de Lerdo, termina glorieusement la première partie de cette campagne. L'artillerie de l'ennemi, ses munitions,

ses armes, ses chevaux, ainsi qu'un grand nombre de prisonniers tombèrent au pouvoir du vainqueur dans cette bataille mémorable, considérée ainsi, non seulement au point de vue du triomphe militaire, mais aussi en raison des conséquences qu'elle eut pour le Mexique. La nouvelle de la victoire de Tecuac causa la panique dans le camp des défenseurs du gouvernement. Le sauve-qui-peut des grandes défaites et des désastres irréparables courut de bouche en bouche et le président Lerdo, son gouvernement et ses partisans abandonnèrent la capitale de la République avec une telle précipitation, que leur retraite ressembla plutôt à une fuite.

Cet abandon, ou pour mieux dire, cette fuite, comme il est facile de le comprendre, eut pour résultat la disparition soudaine, comme par enchantement, de tous les partisans que Lerdo avait dans la capitale. Non seulement ces derniers disparurent, mais de toutes parts surgirent des partisans improvisés de Porfirio Diaz, devenus du jour au lendemain enthousiastes de ses réformes, lesquelles possédaient depuis longtemps déjà, les sympathies de la grande majorité des Mexicains.

Huit jours après la victoire de Tecuac, le vainqueur faisait son entrée dans la capitale de la République (24 novembre 1876).

La réélection de Lerdo au moment même où les partisans de Porfirio Diaz venaient de prendre les armes, devait être logiquement considérée comme nulle. C'est ce qui eut lieu du reste. La conséquence immédiate de cette annulation tacite fut que Iglesias se proclama lui-même à la présidence, en sa qualité de président de la Cour suprême de justice. Pendant quelque temps, tan-

dis que les partisans du général Porfirio Diaz tenaient la campagne, il y eut donc deux présidents : Lerdo à Mexico et Iglesias à Guanajuato.

Porfirio Diaz, désireux de mettre un terme à la lutte qui menaçait de s'éterniser, fit des ouvertures à Iglesias pour arriver à une entente commune. Mais ces tentatives de rapprochement demeurèrent infructueuses par suite du parti pris du président de Guanajuato de ne vouloir pas reconnaître la convention de Tuxtepec réformée. Il y avait en effet dans le programme de cette convention quelques articles que Iglesias considérait comme inacceptables, sans doute parce qu'ils contrariaient ses secrètes prétentions. Un de ces articles était l'établissement du suffrage universel, et un autre, non moins chaudement combattu par Iglesias, se rapportait à la réforme de la Constitution fédérale dans un sens hostile à la réélection présidentielle. Quelles que fussent les causes du refus de Iglesias d'accepter la convention si démocratique de Tuxtepec, ce qu'il y a de certain, c'est que, malgré toute sa bonne volonté, le général Porfirio Diaz ne put obtenir l'accord qu'il avait sollicité. Devant le résultat infructueux de ses tentatives de conciliation, et malgré son louable désir de maintenir la paix, le général Porfirio Diaz nomma le général Mendez à titre de président intérimaire et quitta Mexico, résolu à tenter un effort suprême pour mettre un terme, le plus promptement possible, à cette campagne qui ensanglantait le pays et l'affaiblissait considérablement.

Le succès ne tarda pas à couronner ses patriotiques efforts : l'armée de Iglesias subit une défaite complète à la journée de Adobes. N'ayant pu reconstituer leurs forces dispersées, Iglesias et Lerdo se réfugièrent aux

Etats-Unis, et le général Porfirio Diaz s'étant débarrassé de l'unique ennemi qu'il eût encore à craindre, rentra dans la capitale précédé du prestige inéluctable de la victoire.

Aux élections qui suivirent ses derniers triomphes, le général Porfirio Diaz fut élu à l'unanimité président de la République. Cette nomination était la digne récompense des services rendus par le général comme soldat plein de valeur, comme politique habile et comme patriote enthousiaste de la gloire et des progrès de son pays.

Avec l'élection si unanime du général Porfirio Diaz à la présidence, on peut dire que se ferma l'ère des révolutions. Par la suite, dans les commencements de 1877, éclatèrent néanmoins quelques troubles, mais ils furent immédiatement réprimés, sans que cette répression causât la moindre perturbation dans le pays.

Personne de ceux qui, à l'unanimité, avaient élevé le général Porfirio Diaz à la première magistrature de la nation, n'eut à se repentir de ce témoignage de confiance; bien au contraire, ils eurent plus d'un motif de se féliciter de cet heureux choix. Le nouveau président, qui jusqu'alors n'avait donné que sur les champs de bataille des preuves de courage et d'énergie, ne tarda pas à se montrer sage politique, diplomate expérimenté autant qu'administrateur intelligent et magistrat intègre.

A la politique toute de générosité dont il usa envers les vaincus, il sut unir une activité prodigieuse pour tout ce qui avait rapport au gouvernement et à l'administration de la république.

Les principes de loyauté et de liberté qu'il imposa dans le gouvernement intérieur, ainsi que sa politique

habile et honnête dans les relations avec les autres nations américaines et les gouvernements européens, assurèrent promptement au Mexique une place des plus distinguées dans le concert des nations civilisées. Nous aurons à revenir dans la suite de cet ouvrage sur les progrès réalisés au Mexique dès l'année 1877 et qui furent la conséquence de la bonne administration du général Porfirio Diaz.

En 1880 et conformément aux lois constitutionnelles, le général Porfirio Diaz, ayant accompli la période de son mandat présidentiel, quitta le pouvoir. Il fut remplacé à la présidence de la République, par le général don Manuel Gonzalez élu constitutionnellement.

Le nouveau président, procédant avec une sage prudence, continua la politique large et libérale de son prédécesseur, contribuant ainsi au développement progressif de la richesse du pays et au raffermissement de la paix morale et de la tranquillité matérielle.

La période présidentielle du général Gonzalez se déroula pacifiquement au milieu du calme le plus absolu. Rien à l'extérieur, ni même à l'intérieur ne vint troubler la quiétude de la nation qui se reposait enfin d'un demi-siècle de luttes intestines et de guerres étrangères. Le gouvernement ainsi que les citoyens purent enfin se consacrer exclusivement au bien-être matériel du pays et au perfectionnement de son administration organique.

Le général Gonzalez étant à son tour arrivé à l'expiration de son mandat présidentiel, le général Porfirio Diaz fut de nouveau élu président de la République, charge qu'il remplit encore actuellement, ayant été depuis réélu pour la troisième fois.

Comme lors de la première période de sa présidence

constitutionnelle, le général Porfirio Diaz s'est attaché à maintenir la paix publique, matérielle et morale toute à la fois, rendant chaque jour plus sensible le rapide développement de son pays ; tâche patriotique, s'il en fût, dans l'accomplissement de laquelle il a trouvé, outre la sympathie générale que, comme homme public et comme simple citoyen, il a su conquérir, une aide des plus efficaces chez les dignes membres du gouvernement actuel qui sont :

Don Ignacio Mariscal, ministre des affaires étrangères ;

Don Manuel Romero Rubio, ministre de l'intérieur ;

Le général don Pedro Hinojosa, ministre de la guerre ;

Don Manuel Dublan, ministre des finances ;

Don Joaquin Baranda, ministre de la justice et de l'instruction publique.

Le général don Carlos Pacheco, ministre de Fomento¹.

Il a su s'assurer également le concours intelligent et dévoué de toutes les autorités constituées de la République mexicaine.

¹ Le *Fomento* comprend les départements de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, et celui des travaux publics.

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS



DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

DON BÉNITO JUAREZ

SECONDE PARTIE

PROGRÈS RÉALISÉS

I

Littérature, Sciences et Arts.

La simple lecture des pages précédentes suffit pour acquérir la conviction que les victoires très importantes, nous dirons mieux, décisives, gagnées à Técoac et aux Adobes par le général Porfirio Diaz et ceux qui le secondaient ne furent pas seulement le triomphe matériel d'un parti politique, mais la clôture définitive des guerres intestines et le commencement d'une ère attendue depuis si longtemps et avec quelle anxiété! une ère de calme, de tranquillité et de liberté, durant laquelle devaient se réaliser des progrès de tous genres. La politique inaugurée durant la présidence de Porfirio Diaz fut une politique de patriotisme sincère, à l'ombre de laquelle les germes de la richesse morale et matérielle qui existaient de tout temps dans le pays, ont pu acquérir un rapide développement.

— A moins de fermer obstinément les yeux à l'évidence, il est impossible de méconnaître l'accroissement admi-

nable obtenu dans un espace de temps aussi restreint dans toutes les multiples manifestations de l'activité humaine, mais non toutefois avec une rapidité égale et un même degré pour chacune d'elles.

Les beaux-arts et la littérature, par exemple, ont pris un essor moins rapide que les industries diverses et les sciences qui s'y appliquent, mais il n'y a rien dans ce fait, que l'on a vu se reproduire constamment dans l'histoire de tous les peuples, qui puisse jeter une ombre sur l'avenir, il n'y a là rien de surprenant. La poésie, la peinture, la musique, toutes ces choses que nous groupons en général sous le vocable des beaux-arts, sont les ennemis déclarés de la guerre; le tumulte des batailles les oblige à fuir et à se tenir cachés bien longtemps encore après la cessation du branle-bas des combats.

L'agitation est non seulement hostile aux arts, elle paralyse également le commerce et l'industrie; mais comme il y a dans ces signes infaillibles de la civilisation quelque chose qui répond aux nécessités matérielles de la vie, ils ne tardent pas à reparaitre sur la scène, d'où, pour parler plus exactement, ils n'ont, de fait, jamais disparu complètement. Ils s'affaiblissent, ils languissent, ils semblent prêts à mourir, mais survivent quand même aux assauts les plus rudes des révolutions.

Les beaux-arts satisfont à des nécessités et réalisent des aspirations d'un caractère tout à fait différent, non moins digne d'attention assurément et même plus élevé que les arts industriels, mais leur aiguillon est moins pressant et pour leur entière satisfaction il est indispensable d'avoir, comme condition accessoire, le repos d'une paix durable, le bien-être d'une existence assurée.

C'est pourquoi, dans l'histoire de tous les peuples, l'apparition des beaux-arts accuse déjà un état évident de civilisation et de culture; c'est pourquoi aussi, quand un pays déjà civilisé, qui a été durant quelque temps le théâtre de guerres sanglantes et de perturbations profondes, voit enfin renaître la paix et reflorir des jours de tranquillité et de repos, ces industries et ces arts, auxquels on pourrait bien justement donner le nom d'industries et art de la paix, ne tardent pas à réapparaître dans le même ordre: d'abord ceux dont l'objet répond à une nécessité matérielle évidente; ensuite, tous ceux qui réalisent et satisfont les aspirations de l'esprit.

Nous intervertirons cet ordre dans notre rapide revue et nous laisserons de côté, quant à présent, tout ce qui a trait aux progrès matériels.

Antérieurement à l'année 1867, l'état de désorganisation, que nous avons essayé de retracer, fut un obstacle absolu à la marche en avant du mouvement artistique et littéraire du pays. Si quelques rares manifestations de ce mouvement se firent jour de temps en temps à Mexico, personne n'y attacha la moindre attention, et elles passèrent inaperçues au milieu des épreuves de la lutte et du fracas des combats.

Mais en 1868, après l'exécution de l'empereur Maximilien, ces manifestations commencèrent à être plus fréquentes, d'une durée plus grande, d'une renommée plus étendue. En peu de temps, ce mouvement littéraire et artistique, commencé avec timidité, acquit un lumineux éclat; cela devait arriver. Après la guerre et ses désastres, les doux épanchements de la littérature et de la poésie; à la suprématie absorbante des arts de la

guerre, il est de règle invariable que doit succéder la renaissance des beaux-arts.

On vit se fonder des sociétés scientifiques qui établirent des centres littéraires; et se créer des académies, des athénées et des cercles artistiques; on vit apparaître un grand nombre de publications périodiques illustrées; enfin se multiplia de toutes parts les manifestations de cette grande vie littéraire qui pendant si longtemps était demeurée comme à l'état latent chez les Mexicains.

Les sociétés qui existaient déjà se réorganisèrent avec un nouvel élan. La plus importante de toutes, connue sous le titre de *Société mexicaine de géographie et de statistique*, fondée en 1833, jouissait depuis longtemps à l'étranger d'une grande renommée comme corporation scientifique très importante. La nouvelle organisation de cette société l'a transformée, peut-on dire, en une véritable école polytechnique, puisque son programme d'étude embrasse aujourd'hui presque toutes les sciences. Elle possède une bibliothèque qui contient plus de six mille volumes spéciaux et une collection de cartes géographiques de cinq cents cartes murales et de plus de quatre mille autres de diverses grandeurs.

A côté de cette société dont la réorganisation peut être considérée comme une véritable renaissance, il s'est constitué dans la République mexicaine un certain nombre d'autres sociétés scientifiques. Nous citerons la société d'*Histoire naturelle* et l'*Académie de médecine* qui, à l'heure qu'il est, se trouvent en relation avec toutes les principales sociétés du même genre existant dans l'ancien et le nouveau monde.

Les associations fondées au Mexique durant les pre-

mières années du triomphe définitif de la République, de même que celles qui existaient antérieurement et se réorganisèrent alors, revêtirent, si nous pouvons nous exprimer ainsi, un certain caractère encyclopédique tout à fait conforme au programme d'enseignement alors en vogue. Le même fait s'est reproduit exactement dans presque tous les pays; l'Espagne entre autres où les Athénées ont conservé presque toujours un caractère scientifique et littéraire et où les cercles littéraires, ont toujours été en même temps littéraires et artistiques.

C'est seulement lorsque les études scientifiques ont acquis un grand accroissement, lorsqu'on a approfondi beaucoup de choses dans l'ensemble et la spécialisation de matières qui constituent le savoir humain, que se fonde dans chaque branche de la science et même dans chaque rameau de ces branches, des sociétés qui se consacrent à leur développement respectif. C'est alors seulement que naissent les académies juridiques, les académies de médecine, les académies de sciences exactes, les associations de journalistes et les sociétés d'auteurs dramatiques. Mais avant d'en arriver là, nous le répétons, il est d'observation constante que les premières sociétés fondées dans un pays qui recommence, après un long temps, à jouir des douceurs du repos, tiennent ce caractère encyclopédique qui permet l'entrée dans leur sein au plus grand nombre possible d'associés et qui facilite une plus grande variété à ces travaux.

Il existe néanmoins au Mexique une société d'un caractère unique et exclusivement littéraire. On la connaît sous le nom de *Liceo Hidalgo*, et semblable au phénix de la fable, elle est maintes fois sortie rajeunie de ses cendres; obligée par les circonstances de cesser

de fonctionner, elle réapparaissait ensuite avec une organisation analogue ou différente, mais toujours avec le même caractère de société littéraire.

En un mot, la poésie et les beaux-arts ont toujours eu au Mexique, même aux moments les plus terribles de ses luttes sanglantes, de nombreux et distingués défenseurs. Des poètes inspirés d'un souffle vigoureux et d'une imagination fertile ont enrichi le parnasse mexicain de leurs odes pindaresques, de leurs jolis madrigaux, de leurs tristes élégies, de leurs chansons sentimentales et amoureuses. Il n'existe certainement aucun genre de poésie, spontanée, élevée, gracieuse, légère ou ciselée dont on ne puisse trouver parmi les poètes mexicains un excellent modèle.

Il est évident que chez un peuple vivant dans de telles conditions, la poésie lyrique ne pouvait être la seule à jeter de l'éclat sur le Mexique; lettrés savants, professeurs studieux, profonds observateurs, ont également cultivé le roman et la critique, le drame et la comédie de genre.

De ces hommes illustres qui ont donné un lustre glorieux à leur patrie et dont les œuvres de quelques-uns feront l'éternel honneur du pays qui leur a donné la vie et les a mis en relief, poètes lyriques, auteurs dramatiques, romanciers, journalistes, on peut former deux groupes parfaitement distincts : l'un comprenant ceux qui ont vécu à une époque antérieure à l'année 1868; l'autre, tous ceux qui se sont fait connaître dans leur pays ou à l'étranger depuis cette dernière époque.

Parmi ceux qui brillent d'un éclat particulier dans le premier groupe, il est juste de mentionner Guillermo,

Prieto, le chantre du *peuple* et de la *patrie*; José M. Esteva, Sébastian de Segura, José M. Roa Barcena, Altamivano, Cuellar, Riva Palacio, Chavero, et tant d'autres dont l'énumération serait trop longue.

Nous ferons figurer par droit de conquête, parmi ceux qui forment le second groupe, les noms estimés de Acuña, Flores, Peza, Zayas Enriquez, Rodriguez Rivera, Santa-Maria, Plaza, Paz, Péon Contreras, Cuenca et beaucoup d'autres.

Si la simple énonciation des noms des lettrés, des auteurs dramatiques, des poètes et des romanciers qui ont vu le jour au Mexique ou y florissent actuellement, devait remplir plusieurs pages de ce livre, nous pouvons ajouter que pour enregistrer les titres (seulement les titres) des œuvres poétiques exquises, des nouvelles gracieuses, des comédies spirituelles et des productions poétiques de tous genres, nous aurions besoin d'un volume entier.

La littérature mexicaine compte à l'heure présente d'incalculables et nombreuses richesses que bien certainement, dans un avenir rapproché, se chargera de collectionner un éditeur intelligent, un critique érudit doublé d'un patriote enthousiaste des gloires de son pays. On verra alors dans cette œuvre, qui sera en même temps une œuvre de critique et d'histoire littéraire, combien il est vrai, comme nous l'avons affirmé plus haut, qu'il a existé et qu'il existe au Mexique d'excellents poètes, de bons auteurs dramatiques et des écrivains humoristiques ou légers, genre dans lequel se sont fait un nom tant d'hommes de lettres européens de la génération actuelle.

Ce n'est pas seulement dans les œuvres de cette caté-

gorie que nous voyons figurer, en bonne place, et même occuper un rang distingué, les écrivains du Mexique. Il existe, également dans la littérature de la florissante République des travaux d'une plus grande envergure et qui n'ont pas pour but exclusif le culte de l'idéal. Il existe, par exemple, un livre très connu, intitulé *l'Histoire de l'Assistance publique au Mexique*, écrite par don Juan de Dios Peza, et qui est très digne de l'accueil favorable qu'il a reçu. Non moins remarquables, et non moins appréciées sont diverses œuvres de don Manuel Orozco y Berra, toutes importantes et d'un grand intérêt, et parmi lesquelles les connaisseurs du pays et les critiques étrangers citent en particulier la *Géographie de la langue du Mexique*, *l'Histoire de la géographie*, *l'Histoire de la ville de Mexico*, et enfin celle que l'on peut considérer comme l'œuvre maîtresse, comme le travail fondamental de l'auteur, la très importante *Histoire du Mexique*. C'est une histoire générale rédigée à la moderne, et qui comprend tous les événements arrivés depuis les temps primitifs jusqu'à la guerre de l'Indépendance, dans les premières années du XIX^e siècle.

Nous ne saurions omettre de mentionner, dans cette rapide revue, les ouvrages de droit tels que les *Droits de l'homme*, le *Code de la réforme*, et *l'Institution du droit civil* publiés par de savants jurisconsultes.

Dans un autre ordre de publications, nous avons encore, qui méritent d'être cités par nous et favorablement accueillis par les hommes de sciences, l'excellent *Atlas géographique de la République mexicaine*, et le *Tableau géographique, statistique, descriptif et historique des États-Unis mexicains*, publiés par don Antonio Garcia Cubas, auteur à qui l'on doit aussi un très curieux et

très intéressant travail qui a attiré vivement l'attention de ceux qui se vouent passionnément à certaines recherches, c'est *l'Etude comparative des pyramides d'Egypte et de celles de Teotihuacan*.

Don Manuel Rivera Cambas s'est fait connaître avantageusement par son livre : *Histoire des gouvernants du Mexique*, et par plusieurs autres non moins recherchés. Nous pourrions citer également beaucoup d'autres publicistes, auteurs de travaux très estimables, qui donnent une idée exacte du degré de culture auquel ont atteint, en un très petit nombre d'années, les laborieux et célèbres écrivains mexicains.

Au Mexique, pays qu'avec une grande justesse un illustre écrivain français a qualifié de « terre par excellence de la civilisation et des arts en Amérique », ont été cultivés dès la plus haute antiquité, la peinture, la sculpture et l'architecture qui avait atteint une perfection surprenante, à une époque très primitive, et aussi la musique, bien qu'en ce dernier art les progrès fussent bien minimes.

La plus grande partie des peintures de ces époques sont conservées dans les musées; ce sont les portraits de rois et d'empereurs ou la reproduction des divinités anciennes. Dans la plupart de celles-ci, les corps sont représentés de face, et les têtes de profil, mais de manière à laisser voir les deux yeux des personnages représentés. Peut-être la préoccupation quelque peu superstitieuse, dont l'artiste a dû s'inspirer exclusivement pour ses tableaux de scènes religieuses et ascétiques, a-t-elle paralysé le développement de la peinture en ces temps de renaissance artistique, où la littérature et la poésie ont fait un pas gigantesque; et cette préoccupation qui

a exercé une influence pernicieuse sur la marche de la peinture, a peut-être été aussi un obstacle aux progrès réalisés par la sculpture et l'architecture.

Précisément le Mexique est, entre tous les peuples américains, celui qui a vu naître et grandir, dans les temps les plus reculés, une sculpture et une architecture qui lui soient propres et le caractérisent, tels que temples, sépultures, ponts, aqueducs, forteresses, etc., dont est couvert le pays et plus spécialement le Yucatan. C'est là que l'on peut voir la preuve évidente de l'instinct artistique d'un peuple qui, nous l'avouons sans ambage, au milieu du mouvement général de progrès et de culture si heureusement commencé dans les autres manifestations de l'art, paraît lent et paresseux en ce qui touche à la peinture et à la sculpture.

Nous avons indiqué déjà les causes qui, à notre avis, ont produit ce phénomène, causes qui nous paraissent devoir s'effacer dans un avenir très prochain, car l'inspiration et le talent rompent, ou, pour mieux dire ont déjà commencé à rompre les entraves nombreuses par lesquelles la coutume invétérée, la tradition et peut-être le fanatisme religieux s'obstinaient à l'entraver. Ayant brisé les liens qui s'opposaient à leur essor, ils donneront certainement des résultats analogues à ceux que nous avons signalés pour la poésie.

Ce n'est pas que nous manifestations dans cette affirmation la seule espérance de voir les désirs réalisés et que l'avenir pourrait se charger de faire évanouir, non; l'expérience conforme en ce cas, comme elle doit l'être toujours avec les conclusions rationnelles de la logique, a confirmé notre croyance. Depuis plusieurs années déjà, la République mexicaine compte des peintres

comme Parra qui a produit le splendide tableau : *Fray Bartolomé de las Casas* et comme Obrégon, auteur de la toile non moins remarquable : *la Découverte du Pulque*.

Or, si la peinture compte déjà des représentants de valeur, il faut citer aussi comme sculpteurs de talent les frères Islas, auteurs très connus du tombeau de Juarez et de la statue de Hidalgo, deux très belles œuvres.

On comprendra parfaitement, d'après ce que nous venons d'exposer plus haut, que la peinture mexicaine ne soit pas encore parvenue à former une école qui lui soit vraiment propre, à cette époque de sa renaissance. Mais, pour nous, il est évident qu'elle arrivera à en former une promptement, si, comme il semble probable, ses maîtres contemporains et leurs disciples continuent à suivre la voie dans laquelle ils se sont résolument engagés.

Pour l'architecture, le Mexique possède une école nationale des Beaux-Arts qui s'appelait auparavant Académie de San Carlos, prenant pour patron celui du roi don Carlon III qui, en l'année 1781, avait fondé dans la capitale de l'immense possession espagnole la première école de peinture et de sculpture.

Antérieurement à cette fondation, il n'avait existé au Mexique que des ateliers particuliers où se donnaient l'enseignement nullement soumis à aucun programme officiel. En nous occupant, dans la troisième partie de cet ouvrage de chacun des États de la République en particulier, nous aurons sur notre route l'occasion de parler des œuvres d'architecture qui méritent mention, nous nous dispenserons donc de le faire ici.

Si grand est au Mexique l'amour de la musique et si ardent l'enthousiasme avec lequel le naturel du pays s'attache à ses mélodieuses expressions que, selon l'opinion d'un écrivain très autorisé, cet art brille au « détriment souvent des arts plus utiles ou plus nécessaires ».

Le gouvernement, pour sa part, favorise ce goût du pays en soutenant un conservatoire et en entretenant des professeurs de musique dans les écoles d'enseignement secondaire.

Ce goût, l'étude et des aptitudes naturelles ont produit des œuvres musicales de mérite et des artistes distingués. Parmi eux Béristain, Baca, Paniagua et Meneses, auteurs d'opéras ; Aniceto Ortega, Jérónimo Vazquez, Pérez de León, Morales, Ytuarte et nombre d'autres qui ont composé des œuvres populaires. Il y a un grand nombre d'instrumentistes qui jouissent d'une véritable réputation, et il ne manque pas de chanteurs originaires du Mexique, qui ont recueilli en Europe et en Amérique une abondante moisson de triomphes mérités ; aux premiers rangs étincellent M^{me} Peralta et M^{lle} Rosa Palacios.

II

Services publics.

Instruction et assistance publiques. — Chemins de fer. — Télégraphes Postes. — Vapeurs. — Armée et marine. — Garde rurale.

On doit facilement se faire une idée de l'état dans lequel devaient se trouver les services publics au Mexique, durant les années antérieures à 1876. On combattait alors, tantôt pour la possession du pouvoir, tantôt pour la défense de la patrie contre la coalition des envahisseurs étrangers, mais cette lutte perpétuelle, permanente, de tous les jours et de toutes les heures, sans repos ni trêve, consume fatalement toute la vigueur et toutes les énergies d'un peuple ; il aspire avant tout et surtout à recouvrer son indépendance perdue, à revendiquer son autonomie nationale.

Le courage des citoyens, l'activité des soldats, l'intelligence des gouvernants, la science des hommes d'État, tout ce qu'il y avait de forces vives sur la terre mexicaine, tout ne tendait qu'à une seule fin, à la réalisation d'un idéal unique : reconquérir le sol de la patrie. On ne pensait point à autre chose et il n'eût pas été possible d'attirer l'attention sur un autre objet.

Il n'est pas difficile de comprendre, que dans de telles conditions, durant le cours de ces années de guerre, non seulement il ne se créa pas de nouveaux services

Si grand est au Mexique l'amour de la musique et si ardent l'enthousiasme avec lequel le naturel du pays s'attache à ses mélodieuses expressions que, selon l'opinion d'un écrivain très autorisé, cet art brille au « détriment souvent des arts plus utiles ou plus nécessaires ».

Le gouvernement, pour sa part, favorise ce goût du pays en soutenant un conservatoire et en entretenant des professeurs de musique dans les écoles d'enseignement secondaire.

Ce goût, l'étude et des aptitudes naturelles ont produit des œuvres musicales de mérite et des artistes distingués. Parmi eux Béristain, Baca, Paniagua et Meneses, auteurs d'opéras ; Aniceto Ortega, Jérónimo Vazquez, Pérez de León, Morales, Ytuarte et nombre d'autres qui ont composé des œuvres populaires. Il y a un grand nombre d'instrumentistes qui jouissent d'une véritable réputation, et il ne manque pas de chanteurs originaires du Mexique, qui ont recueilli en Europe et en Amérique une abondante moisson de triomphes mérités ; aux premiers rangs étincellent M^{me} Peralta et M^{lle} Rosa Palacios.

II

Services publics.

Instruction et assistance publiques. — Chemins de fer. — Télégraphes Postes. — Vapeurs. — Armée et marine. — Garde rurale.

On doit facilement se faire une idée de l'état dans lequel devaient se trouver les services publics au Mexique, durant les années antérieures à 1876. On combattait alors, tantôt pour la possession du pouvoir, tantôt pour la défense de la patrie contre la coalition des envahisseurs étrangers, mais cette lutte perpétuelle, permanente, de tous les jours et de toutes les heures, sans repos ni trêve, consume fatalement toute la vigueur et toutes les énergies d'un peuple ; il aspire avant tout et surtout à recouvrer son indépendance perdue, à revendiquer son autonomie nationale.

Le courage des citoyens, l'activité des soldats, l'intelligence des gouvernants, la science des hommes d'État, tout ce qu'il y avait de forces vives sur la terre mexicaine, tout ne tendait qu'à une seule fin, à la réalisation d'un idéal unique : reconquérir le sol de la patrie. On ne pensait point à autre chose et il n'eût pas été possible d'attirer l'attention sur un autre objet.

Il n'est pas difficile de comprendre, que dans de telles conditions, durant le cours de ces années de guerre, non seulement il ne se créa pas de nouveaux services

publics, mais encore qu'on ne put songer à améliorer en quoi que ce soit ceux déjà existants. Il n'est point nécessaire d'apporter des preuves de l'état lamentable dans lequel se trouvaient tous ces services ; la saine raison le dit, les faits le confirment ; or, le général Porfirio Diaz, homme exceptionnellement doué, organisateur habile, administrateur actif et gouvernant énergique, vint à point nommé apporter remède à cet état de choses. Si comme soldat valeureux, si comme général intelligent et expérimenté, si comme politique ingénieux, il sut s'imposer à ses adversaires sur les champs de bataille et dans les luttes civiles, par la rapide réorganisation de tous les services publics existants, par la création des nouveaux et par l'élan qu'en si peu de temps il sut donner à la vie administrative de la nation, il se fit connaître comme homme de gouvernement doué de qualités vraiment extraordinaires. Le pays avait certainement le plus grand besoin, à cette époque, d'un tel homme pour se relever. Qui sait, si ce n'est pas à ce besoin qu'à répondu providentiellement l'apparition de Porfirio Diaz ?

Il est d'observation constante, en effet, lorsqu'on suit avec attention le cours des événements, à toutes les époques et dans tous les pays, que les grandes figures de l'histoire, les conquérants fameux, les hommes d'État éminents, les savants qui enrichissent la science de nouvelles découvertes, les poètes qui chantent les devoirs sacrés des peuples, surgissent, nul ne sait comment, nul ne sait d'où, quand leur présence est nécessaire ; comme si une loi providentielle, que l'on n'a pas encore approfondie, mais évidente par ses effets, les envoyait accomplir une mission libératrice, incarner un

progrès, condenser ce quelque chose d'indéfini qui flotte dans l'atmosphère, réaliser une idée neuve, personnifier l'esprit d'une époque, d'un siècle.

Est-ce par aventure que ces hommes extraordinaires apparaissent de temps à autres, sont-ils des jalons à la manière des pierres milliaires, placées de distance en distance sur le chemin que parcourt le genre humain ? Ils viennent au monde pour édifier, remplir une mission surhumaine réservée à eux seuls ?

Est-ce au contraire, que dans les profondeurs de l'esprit humain existe virtuellement en germe ces énergies puissantes qui se développent ou non, qui apparaissent ou disparaissent, selon les circonstances dans lesquelles le cours des événements place chaque homme ?

Nous n'avons pas à résoudre ce problème, quelle que pût être la solution à lui donner ; il sera toujours un fait incontestable : que Porfirio Diaz s'est relevé à ses concitoyens, qui l'admiraient déjà en tant que général accompli et d'une habileté consommée, comme un grand organisateur et un homme de gouvernement, d'abord à la tête de l'armée d'Orient, ensuite à la présidence de la République.

La République mexicaine, avant 1876, était — il n'y a pas raison de le nier, et il serait difficile de le méconnaître — un véritable chaos ou à peu près, en matière administrative tout au moins. A peine s'il existait des services postaux ; les voies de communication étaient rares et dans un état de délabrement effrayant ; l'instruction publique était loin de briller, et même tout ce qui se rapporte à la partie purement militaire, bien qu'elle ait été forcément la plus cultivée, laissait cependant beaucoup à désirer.

Dans ce naufrage général de tout ce qui constitue pour ainsi dire le patrimoine moral de tout pays civilisé, la seule épave qui put être sauvée fut l'Assistance publique qui, dès les premiers temps de la domination espagnole, avait toujours été un objet de prédilection pour les naturels du pays et qui se conservait comme un héritage religieusement respecté par tous, comme tout ce que la tradition conserve et agrandit. Hormis celui-là, qui peut être considéré comme une exception unique, les autres services publics, nous le répétons, se trouvaient alors dans un abandon plus que lamentable.

L'élévation du général Porfirio Diaz à la présidence imprima bientôt une impulsion à tout ce qui pouvait être favorable aux progrès et au relèvement de la République mexicaine. Tous les ressorts qui constituent l'administration publique reçurent, chacun de leur côté et simultanément, une impulsion vigoureuse, impulsion dans laquelle on ne remarquait pas seulement cette vigueur et cette force de la bonne intention et des irréalisables désirs, mais bien la fermeté de main et la prudence d'une direction intelligente et prévoyante; les heureux effets de ces travaux ne tardèrent pas à se faire sentir.

L'instruction publique, par exemple, domaine presque exclusif, depuis la fondation de la colonie, des missionnaires et du clergé séculier, s'était toujours limitée, et principalement en ce qui regarde les classes pauvres, à des données très rudimentaires. En effet, à cette époque l'instruction du clergé n'était pas généralement très avancée; elle était même assez sommaire, et ce n'est pas, que nous sachions, par leur amour de la

science, pas plus que par leur vaste érudition, que se distinguent d'habitude la plupart des missionnaires.

Leur caractère évangélique, leur enthousiasme de catéchistes, leur ferveur religieuse suppléent, en eux, presque toujours, à tout autre genre de connaissances. Du reste, on pensait n'avoir pas besoin de tant apprendre, à ces époques. Le vice-roi Branciforte (1705) ne déclarait-il pas du haut de sa grandeur, avec l'autorité et la force que sa situation élevée prêtaient à ses paroles, qu'en fait d'instruction, il n'était pas nécessaire de savoir autre chose que le catéchisme? Et cette affirmation, après bientôt deux siècles et dans les dernières années du dix-neuvième siècle, certains sectaires fanatiques du nouveau catholicisme, l'acceptent sans hésitation, comme indiscutable.

L'instruction réussit, sinon complètement, ce qui était absolument impossible, du moins en partie, à secouer ce joug si pesant, lorsque, en l'année 1834, les missions se trouvèrent sécularisées. Néanmoins, elle restait encore comme la vassale du clergé séculier, dont la prépondérance et l'autorité n'avaient pas disparu et ne semblaient pas devoir disparaître de sitôt. Les richesses du clergé qui étaient énormes, et le prestige qu'il conservait malgré tout auprès des multitudes fanatiques et peu instruites du peuple, lui permettaient d'intervenir dans les luttes politiques et d'agir de telle manière que ses aspirations absorbantes prévalussent comme aux époques antérieures.

Ce n'est point ici le lieu d'examiner et de discuter les maux qu'a causés, dans l'enseignement en général, et dans l'enseignement au Mexique, en particulier, ce monopole exercé au nom de la religion, par un clergé fort

souvent, sinon toujours, comme nous le disions plus haut, superstitieux, ignorant et fanatique; nous avons tenu, cependant, à établir le fait, comme une donnée historique d'une réelle importance, pour ses conséquences, et dont nous laissons l'appréciation à nos lecteurs.

Nous aurons une période d'environ vingt-cinq ans à parcourir avant que la Constitution de 1857, amplifiée et modifiée par les lois auxquelles on donna le nom de *Réforme*, ne vienne établir la liberté absolue de l'enseignement et mettre un terme, par ce fait même, à toute intervention officielle du clergé dans l'instruction publique. Comme cela se comprend aisément, le résultat immédiat de ses dispositions nouvelles fut de priver les cléricaux d'un monopole dont ils avaient joui légalement durant tant d'années, mais non de leur arracher leur influence de fait dans l'enseignement, ce n'est pas une entreprise facile, on le comprend, de rompre tout d'un coup avec des habitudes invétérées que la coutume enracinée sanctionne et que protègent les intérêts créés sous son ombre.

La conséquence de ces lois de 1834 fut la fondation des collèges professionnels auxquels vint se substituer, en l'année 1865, l'ancienne Université qui existait depuis 1553.

Les années qui suivirent 1861 virent peu à peu prospérer l'enseignement, bien qu'avec quelque lenteur. Pour s'opposer à une marche en avant plus rapide, il ne manquait pas de causes très puissantes: les unes, d'un caractère général, les autres ayant leur origine dans des circonstances particulières. L'instruction ne peut pas s'improviser, pas plus que les résultats de l'enseignement ne peuvent être obtenus en quelques années.

Même, lorsque la semence jetée par un cultivateur soigneux et expérimenté tombe en un terrain fertile, y germe bien et donne en son temps, c'est-à-dire, en bonne saison, une récolte abondante, il faut de toute nécessité qu'il se soit passé un temps suffisant pour pouvoir recueillir et utiliser ces fruits. En outre de ce fait, règle universelle et dans la nature même des choses, il arrive ordinairement dans les pays qui, comme le Mexique, ont passé de longues années au milieu des horreurs de la guerre, qu'il se crée des habitudes difficiles à déraciner et appropriées à ce genre de vie. Il s'est établi (car l'on sait que l'habitude au moral comme au physique, constitue une seconde nature), une certaine tendance au changement continuel, au fracas des batailles, aux émotions de la lutte, qui ne conviennent en aucune façon, au calme et à la tranquillité que réclame l'étude.

Il est arrivé ensuite, que, dans les premières années de la nouvelle vie, un des obstacles contre lesquels avait à lutter le développement de l'enseignement, était l'incurie, l'apathie, l'indifférence des masses pour les occupations sédentaires de la chaire et du cabinet, de la bibliothèque et de l'école. Il manquait, en outre, et ce n'était pas l'inconvénient le moins important, un corps enseignant nombreux, intelligent et bien rétribué,

C'est ce que ne tarda pas à comprendre, en montant à la présidence, le général Porfirio Díaz; aussi se consacra-t-il avec ardeur à surmonter ces obstacles. Le résultat ne se fit pas attendre. Porfirio Díaz ne pouvait se dissimuler, et il ne se dissimulait certainement pas, les énormes avantages qu'un peuple peut retirer de l'instruction; aussi employait-il tous ses efforts et toute son

activité, joints à un véritable enthousiasme, pour en assurer les bienfaits à ses compatriotes.

Déjà, pendant sa première période présidentielle, efficacement secondé par don Protasio Tagle, qui occupait avec autorité le ministère de la justice et de l'instruction publique, il avait édicté plusieurs mesures très opportunes dirigées toutes vers cette fin louable et patriotique, et même plus que patriotique, humanitaire. Il serait difficile de dresser ici un catalogue détaillé de ces mesures, les unes fondamentales, les autres accessoires, et toutes d'une importance différente et d'inégale portée; mais cela ne peut nous empêcher d'indiquer les principales mesures.

Il augmenta la rétribution accordée aux maîtres et au corps enseignant en général;

Il s'efforça d'entourer le professorat de tout le prestige nécessaire et propre à lui faire faciliter l'accomplissement de son importante mission, en lui accordant toutes sortes de marques de respect et de considération;

Il tenta d'améliorer, de perfectionner, de mettre à la hauteur des derniers progrès de la science pédagogique, les écoles normales existant à cette époque;

Il en créa de nouvelles et en aussi grand nombre qu'il lui fut possible;

Il rendit le professorat accessible à la femme, que l'on avait jusqu'alors maintenue systématiquement éloignée de toute occupation autre que les soins journaliers du foyer domestique.

Ces mesures ne pouvaient manquer d'avoir des détracteurs. On sait qu'en face de toute innovation, aussi bien-faisante qu'elle puisse être, se dresse toujours l'hostilité de la critique; mais ni Porfirio Diaz, ni son ministre

n'étaient hommes à rebrousser chemin sur la route où ils s'étaient si heureusement engagés. Au contraire, ils la suivirent sans hésitation et sans défaillance, et, pour apprécier le résultat obtenu dans cette première période du mandat de Porfirio Diaz, il nous suffira d'un simple exposé de chiffres, car il est évident que les chiffres, dans un ordre d'idées pareilles, ont plus d'éloquence que les périodes les plus ronflantes.

En l'année 1875, il y avait dans toute la République mexicaine 5,843 écoles publiques d'enseignement primaire; de ces 5,843 écoles, le gouvernement fédéral et les gouvernements des différents États, en entretenaient 603, les communes les 5,240 autres. Il existait en plus de celles-ci, qui fonctionnaient, comme on l'a très bien dit, avec un caractère officiel, 2,260 autres écoles d'enseignement primaire soutenues par des particuliers, parmi lesquelles on en comptait 117 fondées et entretenues par le clergé catholique.

C'est-à-dire que le total des établissements d'enseignement primaire existant sur tout le territoire mexicain en l'année 1875, était de 8,103, soutenus respectivement, comme nous venons de le dire, par le gouvernement fédéral, par le gouvernement des États, par les municipalités ou par des entreprises particulières. Le nombre d'élèves qui suivaient les cours dans ces écoles se montait à 349,000.

Quinze ans après, c'est-à-dire en 1890, les établissements d'enseignement primaire sont parvenus au chiffre de 10,726, parmi lesquels 2,689 pour les filles. Il y avait cette même année, répartis entre ces divers établissements, 543,977 élèves: 150,835 filles, 393,142 garçons.

Antérieurement à l'année 1875, il n'y avait sur tout le

territoire de la République que 54 établissements d'enseignement supérieur et collèges préparatoires; en 1889, on comptait 134 établissements d'enseignement supérieur ou collèges spéciaux dans lesquels 13,498 jeunes gens et 2,400 jeunes filles recevaient l'instruction.

Nous serions heureux, assurément, de produire ici le nombre total des écoles d'enseignement supérieur existant actuellement, de même aussi que le nombre des élèves qui les fréquentent; mais pour établir avec une certitude absolue ces données, il nous manque quelques documents officiels que peuvent fournir seuls les différents États qui forment la République.

Nous pouvons toutefois affirmer dès maintenant, par ce que nous en savons, que de très intéressantes améliorations ont été apportées dans cette importante branche de l'administration: au premier rang, nous plaçons la fondation des écoles maternelles dans lesquelles on a introduit la méthode de *Frœbel*, qui a donné de si admirables résultats chez les peuples plus avancés.

La loi du 17 novembre 1885 ordonnait l'établissement d'une école normale de professeurs; cette école normale a été inaugurée, avec toute la solennité possible, le 26 février 1887.

A cette même période correspondent la réorganisation de l'école secondaire de filles qui se transforma en école normale de professeurs, et beaucoup d'autres innovations similaires d'une réelle opportunité, qui mirent en relief le zèle et la compétence de M. le licencié don Joaquin Baranda, ministre de la justice et de l'instruction publique.

Pour contre-balancer les fâcheux effets de la résis-

tance passive opposée à la réalisation d'aspirations si patriotiques et de projets si louables, par l'apathie des uns, la négligence des autres et l'hostilité des gens encroûtés dans la routine, une loi du congrès établit dans tous les États de l'instruction primaire gratuite et obligatoire.

Que de controverses se sont produites entre les écoles individualistes et socialistes sur l'utilité ou l'inopportunité de déclarer obligatoire et gratuit l'enseignement élémentaire! Les uns en défendent le principe au nom du bien public, les autres le combattent au nom de la liberté individuelle. Nous ne voulons pas prendre parti dans la dispute, ni même émettre une opinion personnelle dans cette polémique, cet ouvrage est un livre de pure exposition et non de propagande; nous n'avons pas plus à prendre la défense passionnée de certains principes, qu'à soutenir des attaques entachées d'animosité contre certaines solutions. Nous enregistrons simplement le fait, que dans la plus grande partie des États qui constituent la République mexicaine, on a établi l'enseignement primaire gratuit et obligatoire.

Dans les « codes fondamentaux » ou bien dans la Constitution des pays dans lesquels une telle obligation a été imposée, on a pris soin de mentionner toujours une sanction pénale qui sert de garantie à l'accomplissement de cette obligation, sans cette garantie, en effet, la loi serait fréquemment éludée et les résultats qu'on en attend demeurerait illusoire. Dans certains États, cette sanction pénale consiste, soit dans la privation de certains droits civils ou politiques pour ceux qui ne savent ni lire ni écrire, soit dans la nécessité de prouver l'assistance aux cours dans les écoles publiques ou

privées pour obtenir certaines charges rétribuées ou honorifiques. Cependant, cette façon d'agir ou d'autres analogues, ont de très graves inconvénients : d'habitude le châtement retombe sur celui qui, dans la plus grande partie des cas, n'est pas responsable de l'infraction à la loi. Ce n'est pas l'enfant, soumis naturellement dans ses premières années à l'autorité paternelle, que l'on doit punir pour des fautes qu'il n'a pas commises, la plupart du temps, car ce n'est pas l'enfant qui est obligé d'accomplir ce que la loi ordonne, puisqu'il ignore cette loi.

Ainsi l'a compris avec un grand sens pratique et un admirable esprit de justice, la législation mexicaine.

Dans les Constitutions de presque tous les Etats sont insérées des peines, non pour ceux qui manquent des premiers éléments de l'instruction, mais pour les pères ou les tuteurs à qui incombe l'obligation d'envoyer dans les écoles leurs enfants ou leurs pupilles. Cela nous paraît beaucoup plus raisonnable et beaucoup plus équitable que de châtier dans les fils l'indolence des pères et des tuteurs, c'est le seul moyen et le plus efficace d'empêcher que ces préceptes civilisateurs de la loi ne soient lettre morte.

Il est évident, rationnel, et l'expérience en a toujours apporté la preuve, qu'après un certain nombre d'années, lorsque la loi s'est infiltrée dans les mœurs d'un pays, cette sanction pénale cesse bientôt d'être nécessaire ; mais pour le moment et jusqu'à ce que tous les esprits se soient bien pénétrés de la haute importance de ces mesures, nous ne pouvons nous empêcher d'approuver ce qui se passe au Mexique, à savoir : priver les pères ou tuteurs qui négligent de procurer l'instruc-

tion aux enfants dont ils ont la charge, du droit d'obtenir des emplois publics ou même d'y demeurer s'ils les ont obtenus. A côté de ces châtements, nous signalerons dans les lois de certains Etats des récompenses aux enfants qui fréquentent les écoles, récompenses qui sont de puissants stimulants, non seulement pour assurer la fréquentation des écoles, mais aussi pour augmenter l'application de l'enfant et assurer ses progrès.

Tout ce qui a rapport à l'instruction publique est d'une telle importance et exerce une influence si décisive sur les destinées d'un peuple, que jamais l'effort ne paraîtra excessif, ni le sacrifice exagéré, quand l'un et l'autre ont pour but d'élever l'enseignement au plus haut degré de perfection possible. « Donnez-moi l'instruction publique pendant vingt ans, a dit un penseur contemporain, et je développerai et transformerai complètement le pays. » Peut-être y a-t-il un peu d'hyperbole dans cette affirmation, mais on ne peut toutefois méconnaître que l'instruction publique, dispensée sur une grande échelle, a pu être et a été bien des fois ce point d'appui qu'Archimède réclamait pour soulever le monde.

C'est sur cette croyance rationnelle que se sont fondés dans leurs travaux Porfirio Diaz et ses intelligents auxiliaires pour ne s'accorder aucun instant de repos, ni hésiter un seul moment dans la tâche qu'ils avaient entreprise, d'organiser, en se réglant toujours sur les progrès accomplis, l'instruction publique et l'enseignement officiel. Bien inutile aurait été néanmoins la patriotique initiative du général Porfirio Diaz et la coopération enthousiaste, convaincue et intelligente de son gouvernement si les autres organismes de la fédération

n'eussent aidé, dans la mesure de leurs moyens, à mener à bien cette œuvre civilisatrice.

L'enseignement officiel, en ce qui touche à l'instruction primaire, se trouve au Mexique à la charge des communes; toutefois il existe quelques écoles primaires qui sont soutenues par le gouvernement fédéral ou par les Etats.

Ce qu'en Europe on appelle « l'enseignement secondaire » est donné au Mexique par le gouvernement fédéral et les gouvernements particuliers des Etats; ceux-ci, aussi bien que celui-là, tiennent à honneur de soutenir les établissements spéciaux dans lesquels se font les études préparatoires aux différentes professions qui sont, en d'autres pays, du domaine des écoles polytechniques ou des universités.

L'organisation officielle de l'instruction publique dans la République mexicaine ne met ni opposition, ni entrave à la création d'établissements privés et d'écoles d'enseignement libre. Il existe un grand nombre de ces dernières dont quelques-unes ont été fondées et sont entretenues soit par des associations de bienfaisance, soit par des associations religieuses.

Tous les efforts tendant au développement de l'instruction publique, toutes les mesures adoptées pour favoriser l'élévation du niveau intellectuel des masses populaires pourraient avoir un résultat médiocre, sans la création et l'expansion de ce que nous pourrions nommer les établissements auxiliaires de l'enseignement, comme sont les bibliothèques, les musées, les laboratoires, les archives, etc... Les zélés gouvernants de la République ne laissèrent pas dans l'ombre cette impérieuse nécessité et le Mexique compte aujourd'hui,

répandues sur tout le territoire de l'Union, vingt-quatre bibliothèques publiques dans lesquelles on est parvenu à réunir un chiffre total de 341,473 volumes et qui s'enrichissent chaque jour par l'acquisition d'ouvrages nouveaux. Outre ces vingt-quatre bibliothèques publiques, dans lesquelles se trouvent des livres de tous genres, de littérature et de science, d'art et de droit, de philosophie, d'administration et de politique, il en existe quelques autres dans les collèges et les écoles spéciales, où sont uniquement rassemblées les œuvres propres aux études de l'établissement. On ne doit pas oublier non plus les bibliothèques qui dépendent de chacun des secrétariats d'Etat.

Nous ne saurions omettre de mentionner les Archives semblables à celles de Simancas en Espagne. Là, distribués et classés par ordre, dans quatorze salles, sont conservés un grand nombre de documents intéressants, des codes anciens, des manuscrits d'une valeur considérable, relatifs pour la plus grande partie, sinon en totalité, à l'histoire du Mexique depuis l'époque de la conquête.

Tel a été — et tel méritait d'être — l'intérêt apporté à l'organisation, au développement et aux progrès de l'instruction publique, mais non moins digne d'approbation a été la sollicitude apportée à l'Assistance publique.

Nous avons dit déjà, relativement à l'Assistance publique, que les gouvernements de la République avaient rencontré un terrain bien préparé. Le Mexique s'était distingué dès le temps où il commença à être colonie espagnole et il a continué à se distinguer sans interruption, au cours de son histoire agitée de guerres et de

convulsions civiles, par ses établissements de bienfaisance. C'est à la nation mexicaine que revient tout entier l'honneur enviable, d'être le premier pays dans lequel se sont fondés les établissements publics destinés à recueillir et à élever les enfants abandonnés. Noble et humanitaire initiative qui sera toujours la glorieuse marque distinctive du peuple mexicain dans l'histoire des nations.

Dans le chapitre consacré au territoire qui se dénomme constitutionnellement « District fédéral », nous parlerons avec une extension plus grande de tous ces établissements et de chacun en particulier. Il nous suffit maintenant, de consigner ici un fait qui honore tout le peuple mexicain et proclame si éloquemment ses sentiments élevés, et d'appeler sur ceux-ci la gracieuse attention de ceux qui liront ce livre.

Ces sentiments charitables, qui, dès la plus haute antiquité, ont caractérisé les habitants du Mexique, ont été religieusement conservés comme un héritage sacré et comme une tradition digne de respect par tous les gouvernements qui se sont succédé sur notre territoire. Aussi, chacun d'eux, comme cela était logique et nécessaire, a-t-il introduit dans les manifestations de ce pieux sentiment et dans l'organisation de la charité officielle, les réformes et les améliorations conseillées ou exigées par le progrès et le développement de la civilisation et de la culture intellectuelle.

La charité ne se pratique plus aujourd'hui, dans aucun pays civilisé, comme elle se pratiquait il y a quatre siècles, et d'une année à l'autre on voit se modifier les procédés de la bienfaisance publique, suivant ce que réclame l'amour du prochain, d'accord avec le respect

de la dignité humaine : amour et respect, qui sont parfaitement compatibles avec la commisération et la sympathie qu'inspire le malheur à tout esprit élevé.

Quand le général Porfirio Diaz, après avoir pacifié le pays et donné une impulsion normale à la marche du gouvernement, put tourner son attention vers les travaux d'amélioration que nous avons indiqués, il existait sur le territoire mexicain divers établissements de bienfaisance. Le nouveau président ne se contenta pas de conserver et de perfectionner ces temples de la charité et de la philanthropie, il en fonda beaucoup d'autres. Il fut secondé d'une façon active et intelligente dans son entreprise, non pas seulement dans cette partie, mais dans tout ce qui touchait à l'ensemble du gouvernement ou à l'administration intérieure du pays, par le ministre actuel, M. Romero Rubio. Il existe aujourd'hui un projet de construction de deux utiles édifices : l'un pour un hôpital général, l'autre pour un hospice ; tous deux situés dans un endroit approprié et dans des conditions absolument favorables au but auquel on les destine : bâtis et distribués de façon à répondre aux nécessités qu'imposent aujourd'hui pour ce genre d'établissement, le progrès des sciences modernes et les principes de salubrité et d'hygiène.

Pour mener à bonne fin ce louable projet, le gouvernement compte en grande partie sur les ressources fournies par la « loterie de l'Assistance publique », rente spéciale dont les rendements sont exclusivement consacrés, comme son nom même l'indique, à des services de cette nature. Peut-être certain moraliste, puritain à l'excès, préférerait-il que l'on ne cherchât point dans les jeux de hasard les ressources pour la philanthropie

en faveur des indigents. Il faut cependant, sans aucun doute, puisque la loterie existe, applaudir à la loi qui a établi celle de l'Assistance publique et donné à son produit cette destination exclusive.

Ce développement, acquis ou obtenu par la bienfaisance officielle, ces progrès réalisés dans ce que nous pourrions dénommer la manifestation de la charité collective ou de la philanthropie de l'Etat, loin d'empêcher l'expansion de la bienfaisance privée, l'alimentent et la stimulent tout au contraire. Les résultats de cette dernière sont en maintes occasions préférables à ceux obtenus par la bienfaisance officielle, pour cette raison qu'il manque à la charité pratiquée par l'Etat, cette expansion du cœur qui embellit toujours l'initiative individuelle.

Aux mois d'avril et septembre 1888, le ministère d'Etat fit paraître deux circulaires excessivement importantes, que nous pouvons considérer comme des modèles du genre. Les termes dans lesquels elles ont été conçues montrent que le gouvernement, dans sa prévoyance, n'a rien oublié de ce qui peut contribuer tant à stimuler la bienfaisance privée, qu'à assurer la loyale et intégrale répartition des biens donnés dans ce but par les personnes charitables. Le gouvernement, représentant de l'Etat, exerce sa haute surveillance sur les fondations dues à la philanthropie ou à la charité, c'est une garantie que la volonté des fondateurs sera rigoureusement respectée.

C'est à l'énergie et au zèle déployés par le gouvernement, c'est à sa vigoureuse et bienfaisante attitude dans cette occurrence, que l'on doit d'avoir évité au Mont-de-Piété national une ruine complète, voire même une

banqueroute. Ce précieux établissement, dont le nom indique suffisamment la destination et qui possède une organisation analogue à celle de toutes les fondations du même genre, dût suspendre ses opérations en l'année 1884. Cette suspension eut amené fatalement et nécessairement la ruine totale de cette bienfaisante institution, sans les efforts du gouvernement. C'est grâce à eux que le Mont-de-Piété national, au lieu de s'effondrer complètement, comme cela n'eût pas manqué d'arriver, si le gouvernement n'avait jeté qu'un œil distrait et négligent sur un événement d'une si grande importance, a pu renaître à une nouvelle vie et recommencer ses bienfaisantes opérations qui n'ont fait qu'aller en augmentant de jour en jour.

Pour des raisons que nous n'avons pas à approfondir, et pour des causes dont nous laissons rechercher l'origine aux sociologues et aux moralistes, on a vu paraître au Mexique, ce qui s'est produit chez tous les autres peuples du monde civilisé, des « Maisons d'engagements, » établissements destinés comme on sait, à avancer de l'argent sur les meubles, les vêtements ou toute autre espèce de gage ayant quelque valeur. Ces établissements qui prospèrent d'ordinaire aux dépens des plus nécessiteux et dans lesquels l'usure exploite les misères, bien loin d'y porter remède, naissent toujours dans les villes populeuses, malgré l'existence des Monts-de-Piété où les intérêts sont excessivement modiques si on les compare à ceux exigés par les marchands d'argent. Cela provient-il de ce que les maisons de prêt établies par l'industrie particulière facilitent les opérations? Peut-on l'attribuer à ce que, pour un motif quelconque, ces maisons ont l'habitude

d'estimer les objets engagés à un prix plus élevé? Nous avons déjà dit que, pour le moment et à cette place, il ne nous appartenait pas d'éclaircir ce point, ni de rechercher les moyens propres à remédier au mal, car en effet, il y a là un mal et un mal très grave.

Peut-être, dans un temps peu éloigné, l'étude encore un peu délaissée de la science économique et l'avancement progressif dans les sciences sociales donneront-ils une solution satisfaisante à ce problème. Mais jusqu'à présent, cette solution flotte encore dans les brouillards du doute, et l'action des gouvernements les plus disposés à remédier au mal est des plus restreintes. On ne peut aller plus loin que n'a été le gouvernement mexicain. Le pouvoir exécutif a fait paraître tout dernièrement un règlement pour l'établissement et l'administration des maisons d'engagements. Ce règlement que, sans encourir le risque d'être taxé d'exagération, nous pouvions qualifier de travail remarquable, et par l'élévation de la pensée et par la justesse de ses formules, est entré en vigueur en 1887. Il ne nous est pas loisible, dans les limites restreintes rigoureusement assignées à ce livre, de reproduire en entier les considérants de ce règlement, cependant nous estimons digne d'une mention spéciale la prescription qui met à la charge du Mont-de-Piété national le paiement aux particuliers des excédents qui résultent en leur faveur des ventes de gages effectuées dans les maisons d'engagements, excédents qui doivent être remis à l'établissement national par les contrôleurs placés par le gouvernement dans chacune de ces maisons.

La lecture de ce que nous venons d'exposer suffit bien à faire comprendre l'esprit qui a inspiré la disposition

susmentionnée et les éloges que méritent ses auteurs.

Des gouvernants comme le général Porfirio Diaz et les illustres hommes d'État qui, à diverses époques, ont été appelés au ministère, ne pouvaient méconnaître la grande, la décisive influence qu'en n'importe quel pays et plus spécialement au Mexique, pouvait exercer la construction des chemins de fer. Cette vérité est aujourd'hui si évidente, qu'elle est admise par tous sans contradiction comme un axiome indiscutable. Les voies ferrées sont pour les nations civilisées ce qu'est l'appareil circulatoire pour l'organisme animal. Par les veines et par les artères circule en un perpétuel et incessant mouvement le liquide qui, en vertu de merveilleuses transformations, apporte la vie et l'animation à toutes les molécules du corps : de même les chemins de fer sont de véritables véhicules de richesses et les auxiliaires de la prospérité, ils portent dans les recoins les moins bien partagés du pays la vitalité et les forces des grands centres de production, et permettent en même temps de faire parvenir à ces centres les produits de pays jusqu'alors déshérités.

Nous l'avons déjà dit, ce qui serait pour un pays quelconque un élément très efficace et un facteur primordial de progrès, en facilitant — par un bon marché rationnel pour les communications indispensables au commerce et pour le transport des produits — le développement des sources et des germes de toute richesse, était d'une importance majeure pour le Mexique qui manquait absolument d'autres voies de communication, telles que rivières navigables ou canaux, et dont les routes étaient très mal entretenues. La construction

d'un réseau de chemins de fer a été considérée dès longtemps comme une question de vie ou de mort, non pas seulement pour le commerce intérieur, mais pour rendre possible l'exportation en mettant en communication les régions industrielles et agricoles avec les ports de la côte et les frontières du territoire.

Dès avant l'année 1830, timidement il est vrai, un mouvement en faveur des voies ferrées avait commencé à se faire jour. Ce mouvement avait échoué, comme échoue toute innovation dans un pays quelconque, par la résistance passive des gens embourbés dans la routine qui est toujours l'ennemie acharnée de toute réforme et de tout progrès. Il se heurta en outre à l'opposition décidée, résolue, plus ou moins franche des intérêts qui se considéraient lésés par le nouveau système de locomotion et de transport. Ces causes, déjà puissantes par elles-mêmes et d'autres de moindre importance parfois, mais d'une force suffisante pour paralyser ou apporter des entraves à ce mouvement, suffirent pour empêcher que ces tentatives commencées ne prospérassent et qu'il n'y eût un pas décisif de fait dans l'œuvre entreprise durant un quart de siècle.

Enfin, en 1857, vingt-trois ans passés après les premiers essais, on achevait la construction d'un chemin de fer urbain, et au bout de très peu de temps, en 1859, on accordait la concession du chemin de fer allant de la ville de Mexico à la Vera-Cruz. Les temps ont bien changé : en moins de trente ans, le niveau intellectuel des populations s'est suffisamment élevé; les découvertes modernes ont cessé de jeter la terreur dans les esprits; l'attachement aux vieilles erreurs de la routine est devenu moins général et celles-ci ne peuvent plus

opposer leur empirisme aux découvertes journalières de la science. Treize ans après l'obtention de cette concession, c'est-à-dire en 1873, on inaugurerait officiellement le chemin de fer qui relie la capitale de la République à la ville de Vera-Cruz; la construction avait coûté plus de deux cents millions.

L'heureuse issue de l'entreprise qui semblait très téméraire dans le principe, vu les difficultés matérielles provenant des accidents de terrain que devait franchir la ligne, les avantages indiscutables que purent bientôt reconnaître dans le plan et la généralisation de cette innovation, non seulement les individus de toutes les classes de la société, mais les forces vives du pays, l'industrie et le commerce, les travailleurs et les artistes, furent un aiguillon puissant et un stimulant efficace pour multiplier les constructions. Il fut bientôt nécessaire, pour obtenir ce résultat satisfaisant, que l'immense réseau des chemins de fer Nord-Américain s'étendit jusqu'aux frontières du Mexique, et l'explication de ce fait est très simple. Les avantages des chemins de fer n'étaient un secret pour personne et qui que ce fût ne pouvait le discuter sérieusement. Pour le particulier comme pour le commerçant, pour l'industriel comme pour l'artiste, pour l'agriculteur comme pour le journalier, la facilité de transports des voyageurs et des marchandises offrait des avantages qui n'échappaient à personne et que personne ne méconnaissait dès cette époque.

Mais si ces avantages étaient pour tous hors de discussion, il n'en était pas de même pour ceux qui devaient spéculer sur les capitaux engagés dans de si coûteuses entreprises. Les sommes immenses nécessaires à la

construction des chemins de fer ne pouvaient produire qu'un intérêt relativement modique dans le cas, souvent aléatoire, d'un mouvement prodigieux de voyageurs et de marchandises sur ces lignes. Or ce mouvement prodigieux n'est ni probable, ni même vraisemblable, tant que la ligne principale n'a pas comme complément et comme auxiliaires des lignes de seconde et de troisième ordre qui complètent l'œuvre de circulation et de distribution que la ligne principale a commencée. Le capital, toujours craintif et toujours timide, se lance avec grande difficulté dans les entreprises dont l'issue est problématique.

C'est pour ces causes qu'il est arrivé que quelques autres concessions de chemin de fer accordées par le gouvernement mexicain depuis 1867, pour la plupart à des citoyens des États-Unis, devinrent caduques presque toutes par le manquement des concessionnaires aux engagements déterminés dans les contrats. Il est clair que les compagnies concessionnaires comptaient sur l'appoint que les chemins de fer Nord-Américains pouvaient fournir par leur grand mouvement d'importation aux lignes mexicaines, et c'est seulement quand le réseau des chemins de fer Nord-Américains atteignit la frontière du Mexique que fut possible la construction des lignes mexicaines dans des conditions propres à assurer un intérêt quelconque au capital engagé.

Le général Porfirio Diaz, à qui, comme nous l'avons indiqué plus haut, ne pouvait échapper l'importance qu'offrait pour le pays la construction d'un réseau de voies ferrées et qui désirait ardemment la réalisation de cette grande pensée, aussitôt parvenu au pouvoir, fit tout ce qui dépendait de lui pour doter le Mexique de

cet élément nouveau, indispensable pour assurer aux nations les bienfaits de l'évolution et de la civilisation moderne. Il accorda diverses concessions très importantes de voies ferrées, il stimula les concessionnaires à l'aide de subventions importantes et sut écarter tous les obstacles qui eussent pu s'opposer au développement de cette industrie.

Les secours, sous forme de subvention, avec lesquels il stimula la construction de chemins de fer sur tout le territoire de la République, étaient accordés nominale-ment, dans la majorité des cas, aux gouvernements des États; quoique en réalité les chemins de fer, tant dans leur construction que dans leur exploitation, passassent presque toujours entre les mains d'entreprises particulières qui arrivaient à être, en fin de compte, les bénéficiaires des subventions.

Les deux concessions les plus importantes accordées par le gouvernement du général Porfirio Diaz, durant les premiers mois de sa première période présidentielle, furent les deux voies ferrées dénommées respectivement « Central-Mexicain » et « National-Mexicain ». Toutes deux devaient partir de la capitale de la République, de façon à la mettre en communication avec le chemin de fer Nord-Américain du « Pacifique », l'une par la frontière septentrionale, à Chihuahua et à Passo-del-Norte, l'autre en un point différent, à Nuevo-Laredo.

Le Central-Mexicain parcourt un trajet de 1,971 kilomètres, de la ville de Mexico jusqu'à Passo-del-Norte, et traverse ce que l'on pourrait appeler la Cordillère médiane du plateau central du territoire mexicain. Les travaux de ce chemin de fer, à voie normale, ont commencé en 1880 et, quatre ans plus tard, ils étaient terminés.

La même entreprise obtint alors l'autorisation de construire une ligne interocéanique entre San-Blas et Tampico, ainsi que les branchements nécessaires pour généraliser le trafic et étendre les avantages de l'exploitation. S'étant aussitôt mis à l'œuvre, la Compagnie concessionnaire a déjà livré à l'exploitation la ligne de Silao à Guanajuato et celle non moins importante de San-Luis à Tampico.

La voie ferrée que l'on nomme « National-Mexicain » est à voie étroite. Bien que les plans en aient été dressés avant ceux du Central-Mexicain, les travaux n'ont commencé que plus tard; elle relie, comme nous l'avons déjà indiqué, la capitale de la République à Nuevo-Laredo, sur la frontière du Texas. Le National-Mexicain, qui était en grande partie construit en 1882, est maintenant complètement achevé jusqu'à Laredo ou Nuevo-Laredo, et parcourt une distance de plus de 1,000 kilomètres.

Une troisième ligne de chemin de fer, ligne très importante également, est celle connue sous le nom de chemin de fer « International-Mexicain ». Projetée en l'année 1884, elle fut inaugurée quatre ans après, le 1^{er} mars 1888, durant la seconde période présidentielle de Porfirio Diaz. Le ministre de *Fomento* était alors l'illustre général don Carlos Pacheco, chez qui le président de la République a trouvé un auxiliaire enthousiaste et dévoué, et un collaborateur laborieux et actif. L'International-Mexicain, qui met en relations les populations frontières de Piedras-Negras avec le centre du territoire, est venu constituer une nouvelle voie de communication avec la frontière du Nord.

Dans le courant de la même année, la ligne de Ira-

puato à Guadalajara a été ouverte à l'exploitation et au trafic par la même Compagnie du Central-Mexicain. Le 1^{er} novembre suivant, la Compagnie concessionnaire du National-Mexicain inaugurerait la grande ligne de Nuevo-Laredo.

Il y a, outre celles que nous venons de mentionner, de nombreuses lignes transversales en exploitation, ou sur le point d'être inaugurées. Nous nous bornerons à un très succinct exposé de chiffres, plus éloquent mille fois en des cas déterminés, et dans la circonstance actuelle en particulier, que les plus éloquents discours; ils justifieront les éloges largement accordés au général Porfirio Diaz par les Mexicains et par les étrangers, par ses adversaires et par ses amis, ainsi qu'à son administration, pour les progrès réalisés dans le service si important des chemins de fer et pour l'extension de leur réseau.

En l'année 1882, il existait seulement au Mexique 3,006 kilomètres de voies ferrées construites; en 1884, ce chiffre montait déjà à 5,953 kilomètres 53, et au 16 septembre 1890, 9,399 kilomètres de voies ferrées sont non seulement construits, mais en pleine exploitation.

Actuellement, on est en train d'établir une ligne interocéanique, qui, sans sortir du territoire mexicain, passera à travers l'isthme de Thuan-tepec, au même point où le capitaine Eads, de l'Amérique du Nord, mort depuis, avait projeté de construire une voie ferrée pour le transport des navires.

On travaille avec une extraordinaire activité à la construction du chemin de fer interocéanique qui avait reçu tout d'abord la dénomination de ligne de

Vera-Cruz à Jalapa et Valle-de-Mexico et dont la concession, annexée plus tard à celle du chemin de fer de Morelos, a fini par constituer l' « Interocéanique » actuel.

Pour subvenir aux dépenses de construction de cette voie ferrée — dont l'excessive importance saute aux yeux de quiconque la connaît, même, abstraction faite de la constitution géographique du vaste territoire de la République — il s'est formé à Londres un syndicat qui a émis un emprunt auquel les hommes d'affaires ont fait un excellent accueil. C'est à don José Sanchez Ramos, son directeur, qu'on doit, en grande partie, l'immense développement et la fructueuse exploitation de cette belle entreprise, qui attestera toujours le talent et la persévérance de cet administrateur émérite.

Bien qu'à l'état de projet encore, il nous a semblé utile de mentionner ici des travaux qui par leur grandeur sont dignes d'attention. Tel est le projet de construction d'une ligne ferrée à voie étroite entre Piedras Negras et Topolobampo dans le golfe de Californie ; tel est le projet plus colossal d'une ligne qui sera vraiment phénoménale par son parcours extraordinaire et par les travaux d'art qu'elle exigera ; elle doit mettre en communication le fort Yuma, sur la frontière nord américaine avec la frontière gualémaliennne pour, de ce point après avoir traversé tout le continent, atteindre jusqu'au Chili.

Si ce projet gigantesque vient à se réaliser, on aura relié toute l'Amérique au moyen de cette artère immense, source de vie et de civilisation, qui ira réveiller le sauvage habitant des Pampas par le sifflement de la locomotive lançant son strident appel, pour la première

fois, dans les régions presque inexplorées du sud de l'Amérique.

Ces sublimes pensées, ces grandioses projets, ces titaniques efforts ne peuvent être et ne seront certainement pas impossibles au progrès actuel de la science et à la spéculation moderne, si pleine de hardiesse. Quand et comment parviendront-ils à un heureux et complet achèvement ? il est difficile, pour ne pas dire impossible, de le prédire exactement. Mais si notre espoir et notre désir le plus ardent se réalisent, la locomotive qui, la première, parcourra cette ligne gigantesque devra s'appeler *Porfirio Diaz*, car cet homme public, l'honneur de sa patrie, aura été, par sa vigoureuse initiative et sa fermeté inébranlable, le véritable promoteur de cette grande artère commerciale et civilisatrice.

Il nous semble superflu de dire que le réseau télégraphique a suivi un mouvement parallèle à celui des chemins de fer, contribuant efficacement à placer la République mexicaine à la hauteur des peuples les plus cultivés et les plus avancés, important moyen de civilisation, dont l'emploi est indispensable à l'heure actuelle pour satisfaire aux nécessités de la vie dans les sociétés modernes.

La première ligne télégraphique mexicaine a été établie en 1851 entre la capitale de la République et la ville de Puebla. Peu de temps après, dans les derniers jours de l'année 1853, s'achevait la seconde ligne entre la capitale et Léon. Antérieurement à ces créations, en 1850, une communication télégraphique avait déjà été établie dans le circuit même de la capitale, entre le Palais national et l'Ecole des mines ; mais celle-ci, vu

les circonstances spéciales de son installation et aussi son service restreint, ne peut figurer parmi les lignes que nous considérons comme nationales.

Plus tard on installa diverses autres lignes et, en l'année 1872, le réseau télégraphique comptait déjà 7,200 kilomètres de longueur. A la fin de 1880, il y en avait 11,300; en 1882, 21,025 kilomètre 81 et en 1884, la longueur de ces lignes atteignait 31,088 kilomètres 35, répartis de la façon suivante : 21,000 kilomètres appartenant au gouvernement fédéral; 1,653 kilomètres 14 qui étaient la propriété des gouvernements des différents États; 4,430 kilomètres 93, propriétés des Compagnies des chemins de fers; 3,305 kilomètres 15 appartenant en propre à des particuliers et 703 kilomètre 13 de câbles sous-marins qui mettent en communication la République mexicaine avec celle des États-Unis du Nord, les pays de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale.

Il est bon d'avertir que l'augmentation constatée entre les années 1882 et 1884 est due exclusivement aux efforts du gouvernement fédéral, qui, en l'espace de deux ans et même moins, a fait poser 10,063 kilomètres 04 de fils électriques. Actuellement, la longueur totale des lignes télégraphiques ouvertes au service public dépasse 31,103 kilomètres.

Le progrès, comme on le voit, a été prodigieux; tout en tournant au plus grand profit du pays en général, il a favorisé plus particulièrement le commerce, lequel, comme nous le montrerons quand nous arriverons à ce point de notre travail, a progressé en peu de temps d'une manière notable.

Le gouvernement qui a accompli avec tant d'activité ses devoirs, souvent ardu et épineux, ne pouvait man-

quer de faire entrer dans son plan général de réformes l'intéressant service des communications postales; et en effet, il s'est voué à son extension et à son perfectionnement avec une sollicitude et une persévérance tout à fait dignes d'éloges.

Dans le cours des années 1860 et 1861, on essaya d'implanter des réformes et d'introduire des améliorations importantes dans le service postal; mais les mouvements insurrectionnels, les convulsions politiques, l'instabilité des gouvernements empêchèrent d'une façon presque absolue, la réalisation d'aussi excellents projets et rendirent stériles d'aussi louables efforts. D'après les documents officiels — sauf les dispositions concernant l'affranchissement — les mêmes ordonnances qui étaient en vigueur du temps de la colonie continuaient alors à régir cette administration. C'est au point qu'à cette époque, on pouvait constater en certains cas cette anomalie, l'existence de différentes taxes d'affranchissement dans l'intérieur même du territoire de la République, suivant que les lettres prenaient telle ou telle direction; et cela, non pas, comme on pourrait le supposer, en rapport avec le trajet plus ou moins long que la lettre pouvait avoir à parcourir, mais capricieusement, sans fondement logique et sans raison valable.

La convention postale universelle signée à Paris en 1878, vint favoriser la patriotique conception du président Porfirio Diaz, qui aspirait, en celle-là comme en toutes les autres branches de l'administration publique, au plus grand développement possible. La République mexicaine entra dans l'union postale arrêtée et signée à Paris, et ce fait, qui régularisa ce service avec l'extérieur,

servit en même temps à modifier, en l'améliorant, le service des communications à l'intérieur.

On nomma pour étudier attentivement et rigoureusement les réformes qu'il convenait d'introduire dans le service postal et les moyens les plus propres à les mettre en pratique, une commission composée de personnes compétentes, qui remplirent consciencieusement leur mission et rédigèrent, après un examen rigoureux et une discussion approfondie, un rapport lumineux dans lequel se trouve exposé rationnellement et judicieusement la raison d'être des réformes conseillées et la manière de les mettre facilement en pratique. Les réformes proposées par la commission furent converties en projet de loi, et c'est avec sa propre rédaction que fut établi le « Code postal » promulgué au mois d'avril de l'année 1883 et qui est toujours en vigueur.

L'introduction de tant d'utiles réformes ne laissa pas, bien entendu, que de se heurter contre de sérieuses et nombreuses difficultés. Pour résister aux idées nouvelles et pour s'opposer à leur réalisation, il n'y avait pas seulement les populations, mais encore presque tous les anciens employés d'administration. L'attitude populaire se réduisait à cette résistance passive que l'apathie ou la négligence des multitudes oppose toujours à tout changement dans ses usages et dans ses habitudes, surtout lorsque les avantages ne sautent pas immédiatement aux yeux.

Le gouvernement de la République employa tous ses efforts à combattre ces maux et à y porter remède; il introduisit des changements radicaux dans les bureaux de poste, non seulement en les appropriant avec soin à la nouvelle organisation, mais en renouvelant le personnel

autant qu'il était nécessaire. On réorganisa, en effet, l'administration principale des postes selon les modifications conseillées par l'expérience et par les circonstances particulières au pays, prenant autant que possible pour modèle les nations les plus expérimentées dans ce service. L'administration principale améliorée et réorganisée, il fallut étendre cette réorganisation et cette même réforme aux administrations des villes les plus importantes et jusqu'aux plus infimes des bourgs. On augmenta considérablement le nombre de ces administrations subalternes; de 53 qu'elles étaient, elles sont arrivées au chiffre de 356 et les bureaux de poste, qui n'étaient que de 170, sont actuellement au nombre de 719.

Comme cela ne pouvait manquer de se produire, des réformes si radicales et des efforts si efficaces couronnés du plus heureux succès, eurent pour résultat de régulariser en très peu d'années un service d'une telle importance, qui aujourd'hui continue à fonctionner d'une façon absolument normale et dans de bonnes conditions économiques.

Pour estimer complètement les bénéfices obtenus et pour apprécier à sa juste valeur les progrès réalisés, il suffit de fixer son attention sur les faits suivants: en l'année 1878 la statistique du mouvement postal, déjà en voie de perfectionnement à cette époque, accusait un total de 5,169,894 plis; onze ans après, en 1889, le nombre de lettres, paquets et mandats distribués a été de 58,879,705. Il n'est pas besoin d'ajouter que les recettes constatées ont augmenté proportionnellement.

Il convient de faire remarquer que tout dernièrement le pouvoir exécutif, dans un excellent décret qui a mérité l'approbation unanime de l'opinion, a édicté des mesures

d'une grande utilité, entre autres : diminution de 50 pour 100 dans les tarifs d'affranchissement pour les livres destinés à l'enseignement; extension à tout objet transmissible par la poste de la faculté d'être recommandé; enfin quelques autres dispositions qui, comme celles que nous venons de citer, contribuent à faciliter l'instruction, à généraliser et à étendre dans toute la mesure du possible les bienfaits que procure un bon service postal. A cela seulement ne se sont pas limitées les réformes. On a établi aussi, avec toute la perfection qui distingue les villes les plus favorisées, un service postal urbain pour la capitale de la République. De plus, et comme complément à toutes ces réformes sur l'utilité desquelles il n'est pas nécessaire d'insister, pour le public en général et pour le commerce en particulier, on a signé avec les Etats-Unis du Nord une convention postale pour l'échange mutuel de la correspondance et pour l'admission dans l'un et dans l'autre pays des échantillons, colis ou plis recommandés provenant d'un point quelconque des deux nations.

Les progrès vraiment admirables obtenus dans un si court laps de temps, n'auraient point été complets si le gouvernement, tout en portant son attention sur les communications terrestres, n'avaient en même temps assuré le développement des communications maritimes.

Les lignes de vapeurs que compte aujourd'hui la florissante République sont :

Dans l'océan Atlantique et sans aller plus loin que les Etats-Unis américains, les vapeurs des Compagnies Alexander et Morgan, dont le siège est à New-York.

Dans l'océan Pacifique, les lignes appelées : la Malle

du Pacifique, la Compagnie des vapeurs de Californie et la ligne mexicaine établie pour remplacer la ligne rapide du golfe de Cortez.

Il existe en outre actuellement : la malle anglaise de Southampton à Vera-Cruz et Tampico ; la Compagnie des vapeurs transatlantiques français de Saint-Nazaire à Vera-Cruz, les vapeurs des Indes occidentales entre Liverpool et Vera-Cruz. Tous ces vapeurs, comme ceux appartenant aux lignes mentionnées ci-dessus, font escales dans les ports américains ou dans les ports européens.

Dans cette énumération, nous ne manquerons pas d'indiquer aussi le service des vapeurs de la Compagnie transatlantique espagnole, l'ancienne Compagnie Lopez. Il avait existé précédemment, sous le nom de Compagnie Transatlantique Mexicaine, une ligne qui faisait le service entre Liverpool et Vera-Cruz avec escales au Havre, à Santander, à la Havane et à Progreso ; mais cette compagnie, pour des raisons que nous ne pouvons examiner ici, ne put se soutenir, et aujourd'hui le service est fait, moyennant une bonne subvention, par les vapeurs de la Compagnie Transatlantique Espagnole.

Dans l'organisation et la réforme de tous les services de la République, le pouvoir exécutif n'avait pu oublier l'armée ; il avait jugé convenable d'établir un rouage nouveau, destiné à réprimer le brigandage et à assurer la sécurité dans les campagnes. Nous allons voir comment il est parvenu à pourvoir à ces deux nécessités urgentes.

Ce ne fut qu'après le triomphe de la République, en 1867, que le gouvernement put commencer à s'occuper sérieusement de la réorganisation de l'armée, laquelle,

comme triste conséquence de l'état du pays, réclamait des réformes radicales. Bien que quelques personnes aient affirmé qu'à certaines époques antérieures, sous la présidence de Santa-Anna, par exemple, l'armée se trouvait en excellent état, les faits ont prouvé qu'elle n'était pas ce qu'elle aurait dû être.

Ce n'est seulement qu'en 1867 que la réorganisation de l'armée nationale fut décidée en principe; mais alors les gouvernants, encore préoccupés de faire prévaloir leur politique, ne purent accorder toute leur attention à la formation de ce noyau de force telle que l'auraient exigé l'évolution moderne et les besoins de la nation.

Aussi peut-on dire que jusqu'à la première administration du général Porfirio Diaz, en 1878, avec laquelle fut inaugurée une ère de paix dans la République, on n'entreprit aucune œuvre sérieuse de réforme dans le département de la guerre.

De cette époque datent la réforme de l'ordonnance générale de l'armée, la formation du tableau d'avancement, les règlements de manœuvres pour l'infanterie et la cavalerie, l'établissement de la carte générale de la République qui a été menée à bonne fin sous la direction du corps d'état-major, la modification des armes du génie et de l'artillerie, ainsi que l'extension donnée aux travaux des ateliers spécialement dans la fabrication des canons et autres armes à feu, et celles du matériel, des matières explosibles et des projectiles.

Le 30 juin 1890, l'effectif de l'armée se composait de 20 généraux de division, 86 généraux de brigade, 46 généraux en retraite, 1,887 officiers supérieurs et 2,634 officiers.

L'infanterie avait un effectif de 20,306 hommes; la

cavalerie de 7,658; l'artillerie de 2,158; le service médical de 2,246; les états-majors de 5; la cour militaire suprême de 13 ordonnances; le secrétariat de la guerre et ses dépendances 9.

Ces chiffres forment un total de 30,375 hommes. Il est attribué au service de l'armée 7,188 chevaux et 2,784 mulets de bât.

L'armement de l'infanterie consiste dans le fusil Remington de calibre 43; celui de la cavalerie, dans la carabine du même système, calibre 50.

L'artillerie est armée du canon système de Bange, se chargeant par la culasse; son effectif est de 26 officiers supérieurs, 217 officiers, 2,158 hommes de troupe, 165 chevaux et 1,770 mulets.

Les hôpitaux et ambulances sont parfaitement tenus par le corps de santé militaire. Indépendamment de l'hôpital d'instruction, situé dans la capitale de la République, il existe encore des hôpitaux à Puebla, Veracruz, San-Luis de Potosi, Guadalajara, Tepic, Mazatlan, Tampico, Merida et Matamoros.

La marine mexicaine n'a pas encore acquis actuellement tout le développement qu'exige l'étendue du littoral du pays. Le gouvernement, persuadé de l'importance qu'il doit accorder à tout ce qui peut servir à assurer, avec le temps, une bonne flotte, a créé deux écoles navales, l'une sur l'océan Pacifique, et l'autre sur le golfe du Mexique. En outre, le collège militaire dispense l'instruction théorique aux élèves qui se destinent à la marine et l'instruction pratique est donnée sur les navires de la flotte espagnole, pour le compte du gouvernement mexicain, à un certain nombre de gardes de

marine qui formeront, dans un avenir prochain, un noyau d'officiers instruits.

Dans les écoles navales, dont nous avons fait mention, les jeunes gens qui se destinent aux carrières d'ingénieurs maritimes ou d'ingénieurs mécaniciens poursuivent les études commencées dans le collège militaire.

La comptabilité de l'armée a été, durant très longtemps dans la République, un véritable chaos, à cause des continuelles révolutions qui agitaient et troublaient le pays.

L'irrégularité et même l'illégalité avec laquelle se faisait la perception des fonds pour la guerre, la substitution aux impôts des exactions et des réquisitions plus ou moins violentes et arbitraires et les abus qui se commettaient à l'ombre de l'impunité toujours assurée à la force brutale, étaient les causes qui empêchaient de fixer les charges avec précision, et de constater les versements dans les caisses militaires.

La perte fréquente des archives des trésoriers-payeurs, tant des corps d'armée que des divisions, surtout après une déroute, la difficulté de régulariser la reddition de comptes des personnes qui maniaient les fonds publics et mille autres causes, faisaient qu'il ne pouvait être apporté aucun contrôle aux entrées et que parfois même on ne pouvait en estimer l'importance.

Avec la paix, il fut possible de rendre normale la comptabilité de l'armée et elle est aujourd'hui si parfaite qu'il ne se dépense dans le département de la guerre que des sommes exclusivement autorisées par la loi. Grâce aux précédentes dispositions du ministre de la guerre, le général Pedro Hinojosa, la moindre déprédation des fonds de l'armée est devenue absolument impossible.

Les trésoriers-payeurs des corps d'armée dépendent de l'administration générale du Trésor, à laquelle ils rendent leurs comptes et où ils déposent un cautionnement en garantie des sommes qui leur passent par les mains.

De cette façon, on est arrivé à assurer aux soldats un bon habillement et le paiement régulier de leur solde.

La réforme du code militaire, et la procédure des conseils de guerre a été un des points sur lesquels s'est portée tout spécialement l'attention du gouvernement. On fait en sorte que dans tous les cas tombant sous l'application du droit militaire, on consulte les règles du droit commun, assurant ainsi aux inculpés toutes les garanties qu'accorde les lois de la République et en particulier la Constitution fédérale.

Dernièrement — et c'est un signe évident de la paix qui règne dans la République du Mexique — le gouvernement a donné un exemple que les gouvernements européens ne se risqueront assurément pas à suivre : la réduction de l'effectif, rendant ainsi à l'agriculture et à l'industrie les bras dont elles ont tant besoin.

La circulaire du ministre de la guerre dans laquelle est consignée cette mesure, qui témoigne si fort en faveur de l'état actuel de la République, porte la date du 7 février 1889.

En outre des forces déjà indiquées qui forment l'armée permanente de la République, il y a encore les forces armées des États dont l'entretien est à la charge de ceux-ci et les forces rurales dépendant du ministère d'État, qui sont affectées, comme leur nom l'indique, au service des routes et des campagnes.

Les forces rurales de la fédération ont été l'objet de

louanges de la part de tous les étrangers qui ont été à même de les voir lors des revues passées dans la capitale.

Le *rural* est le véritable soldat mexicain, son costume typique, sa dextérité dans le maniement du cheval, sa prestance, font que son apparition est saluée par les applaudissements de tous, lorsque sa cravate rouge flottant au vent, il fait caracolier son fringant coursier.

Les forces rurales, placées sous les ordres d'un inspecteur général, sont divisées en neuf corps, et forment un effectif de 1,800 hommes avec 150 officiers.

Leur mission consiste à parcourir incessamment, soit deux à deux, soit par groupes de trois, soit par détachements, les chemins, les sentiers, les montagnes, les carrefours, les champs, les villages; faisant certifier la ponctualité de leur vigilance, conformément à l'un des articles du règlement de l'institution, par les autorités et, à leur défaut, par les propriétaires de fermes ou d'hôtels, ou même par des habitants notables.

Le banditisme a fini par disparaître complètement, grâce aux bons services que ces troupes ont rendu et continuent à rendre; la préoccupation constante du gouvernement a été de faire de cette institution une véritable garantie pour les citoyens qui voient protéger d'une manière efficace leur vie et leurs intérêts.

III

Colonisation, industrie et commerce.

Il existe sur l'immense territoire de la République des quantités énormes de très vastes régions abandonnées, presque désertes et sans culture, qu'on a songé, avec raison, à peupler peu à peu en employant dans ce but un système de colonie composé soit d'individus et de familles de nations étrangères, soit de naturels du pays, soit, si l'opportunité de cette méthode apparaissait clairement, de colons de l'une et de l'autre catégorie.

Pour obtenir ce résultat, un grand nombre de lois ont été édictées depuis longtemps, entre autres celle promulguée l'année 1883 en vertu de laquelle — ce qui facilitait extraordinairement l'acquisition du terrain — on concédait à titre gratuit, jusqu'à cent hectares et à titre onéreux, mais à un prix très bas et avec de grandes facilités de paiement, une étendue plus considérable.

Pour réaliser cette bienfaisante pensée, comme aussi pour régler d'une manière définitive et permanente ce qui avait trait au cadastre, s'imposait la prompte et judicieuse solution d'un problème qui ne laissait pas que d'offrir des difficultés, difficultés qui n'ont pu être complètement surmontées à ce jour : nous voulons parler

louanges de la part de tous les étrangers qui ont été à même de les voir lors des revues passées dans la capitale.

Le *rural* est le véritable soldat mexicain, son costume typique, sa dextérité dans le maniement du cheval, sa prestance, font que son apparition est saluée par les applaudissements de tous, lorsque sa cravate rouge flottant au vent, il fait caracoler son fringant coursier.

Les forces rurales, placées sous les ordres d'un inspecteur général, sont divisées en neuf corps, et forment un effectif de 1,800 hommes avec 150 officiers.

Leur mission consiste à parcourir incessamment, soit deux à deux, soit par groupes de trois, soit par détachements, les chemins, les sentiers, les montagnes, les carrefours, les champs, les villages; faisant certifier la ponctualité de leur vigilance, conformément à l'un des articles du règlement de l'institution, par les autorités et, à leur défaut, par les propriétaires de fermes ou d'hôtels, ou même par des habitants notables.

Le banditisme a fini par disparaître complètement, grâce aux bons services que ces troupes ont rendu et continuent à rendre; la préoccupation constante du gouvernement a été de faire de cette institution une véritable garantie pour les citoyens qui voient protéger d'une manière efficace leur vie et leurs intérêts.

III

Colonisation, industrie et commerce.

Il existe sur l'immense territoire de la République des quantités énormes de très vastes régions abandonnées, presque désertes et sans culture, qu'on a songé, avec raison, à peupler peu à peu en employant dans ce but un système de colonie composé soit d'individus et de familles de nations étrangères, soit de naturels du pays, soit, si l'opportunité de cette méthode apparaissait clairement, de colons de l'une et de l'autre catégorie.

Pour obtenir ce résultat, un grand nombre de lois ont été édictées depuis longtemps, entre autres celle promulguée l'année 1883 en vertu de laquelle — ce qui facilitait extraordinairement l'acquisition du terrain — on concédait à titre gratuit, jusqu'à cent hectares et à titre onéreux, mais à un prix très bas et avec de grandes facilités de paiement, une étendue plus considérable.

Pour réaliser cette bienfaisante pensée, comme aussi pour régler d'une manière définitive et permanente ce qui avait trait au cadastre, s'imposait la prompte et judicieuse solution d'un problème qui ne laissait pas que d'offrir des difficultés, difficultés qui n'ont pu être complètement surmontées à ce jour : nous voulons parler

du régime qu'avait alors et qu'à encore en partie la propriété foncière.

Cette propriété foncière était à cette époque une espèce de monopole sur de grandes étendues de terrain obtenues par donation gratuites faites presque exclusivement au temps de la conquête et de l'état colonial, soit pour récompenser les services rendus aux chefs des armées envahissantes, soit pour amener la reconnaissance de l'autorité de la métropole, soit enfin pour d'autres causes plus ou moins justifiées. Mais, comme cela s'est toujours produit dans les cas analogues et comme cela est arrivé en Castille et en Andalousie à l'époque des guerres contre les Arabes, ces donations, qui généralement n'étaient accompagnées d'aucune formalité, ni d'aucune délimitation de terrain, ni de mensuration topographique, amenèrent par la suite de grands empiètements et de scandaleuses usurpations de la part de propriétaires ainsi gratifiés, sur les terrains avoisinants. De cette façon, il était impossible de préciser quels terrains constituaient la propriété de l'État et, ce qui était pourtant bien nécessaire, de quelle étendue pouvait disposer le gouvernement. On en serait arrivé au point que l'État n'eût plus eu aucune propriété, tant est insatiable partout et en tous lieux l'avidité du possesseur de terre. Ce qui, en d'autres circonstances, sur un territoire bien peuplé et dont la possession est équitablement distribuée, ne serait pas un mal grave, aurait eu au Mexique les conséquences les plus funestes.

Ce conflit que l'on pressentait déjà, mais vaguement, surgit plus manifeste et plus évident, lorsque le gouvernement voulut imposer et mettre en pratique les dispo-

sitions colonisatrices auxquelles nous avons fait allusion plus haut. Pour aliéner, sous une forme ou sous une autre, les terrains où l'on voulait établir des colonies, il était indispensable de savoir ce que l'on possédait.

Pour y parvenir, le gouvernement, convaincu que l'initiative individuelle est toujours, quand elle se trouve stimulée par des bénéfices palpables, beaucoup plus efficace que l'action purement officielle, passa des contrats avec des compagnies particulières qui s'engageaient à mener à bonne fin la mensuration et la délimitation des terrains, sans autre débours pour le Trésor public que la cession à la Compagnie du tiers des terrains qu'elle avait à mesurer et à délimiter. Le résultat de ce système fut qu'à la fin de l'année 1885, il y avait déjà de disponible pour la colonisation projetée par l'État, vingt millions d'acres et, au 16 septembre 1890, cette étendue déjà considérable s'était augmentée jusqu'au chiffre de 11,452,000 hectares.

Outre les facilités déjà indiquées, accordées par le gouvernement pour l'acquisition des terrains destinés à l'établissement de colonies, les colons jouissent encore d'autres avantages très importants, savoir: exemption pour dix ans du service militaire et des contributions, excepté toutefois les charges municipales; franchise de droits fiscaux, tant en douane qu'à l'intérieur sur les vivres, les instruments aratoires, les outils de travail, les matériaux de construction, les animaux de trait ou de reproduction, enfin, exemption du droit d'exportation sur les produits de la colonie.

La loi autorise en même temps de faire des avances aux colons pour le transport des vivres, des instruments aratoires et des matériaux de construction.

Le mouvement colonisateur, commencé avant 1885, n'a fait qu'à aller en augmentant. De grandes étendues de terrains propres, comme c'était à prévoir, à toute espèce d'exploitation, sont passées dans le domaine privé pour être cultivées et mises en état de rapport pour le plus grand profit des classes industrielles et du commerce, par conséquent à l'avantage de toute la nation dont les progrès sont incessants, dont la population augmente de jour en jour, et dont la richesse, source de bien-être et origine de l'émancipation, est à même aujourd'hui de fournir un travail rémunérateur et favorable à toutes les initiatives.

Les excellentes réformes que nous venons d'énumérer produisirent bientôt des avantages sensibles pour l'industrie, pour le commerce, pour les arts, et en un mot pour toutes les manifestations de la puissante activité humaine.

Parmi les industries les plus florissantes au Mexique, dès l'antiquité la plus reculée, et aussi parmi celles qui aujourd'hui même vivent et prospèrent, la principale a toujours été l'industrie minière. La richesse du sous-sol se prête merveilleusement à son expansion dans toutes les parties de son territoire, richesse indubitablement unique au monde par l'abondance, la variété et la grande valeur de ses minerais.

Les indigènes, qui dans les temps anciens étaient incapables à s'emparer de cette richesse naturelle et à l'exploiter, ou qui ne disposant que de moyens rudimentaires et incomplets, pouvaient à peine utiliser les alluvions, ou pour mieux dire ce qu'ils rencontraient à fleur de terre et ce qu'ils pouvaient facilement extraire. Comme

à ces époques reculées, l'argent se rencontrait en moins grande quantité que l'or, et qu'en outre la défectuosité des instruments employés, le manque absolu de connaissances des minerais, joints à l'infime valeur que dans ce temps-là les Indiens accordaient aux métaux précieux, firent que cette industrie ne pût acquérir un grand développement.

En 1548, les Espagnols découvrirent les mines de San-Luis Potosi, et de Zacatecas, d'une richesse si surprenante, que leur renommée a traversé le monde, et qu'aujourd'hui même, plus de trois siècles écoulés depuis leur découverte, on dit encore en Espagne d'un objet auquel on veut attribuer une valeur incalculable : « Cela vaut le Potosi. »

Depuis la découverte des mines de Potosi, survint celles de Pachuca, Guanajuato et diverses autres dont l'énumération serait par trop longue.

L'importance de découvertes si fréquemment répétées attira naturellement l'attention du gouvernement de la métropole, qui s'empressa de donner un débouché plus considérable à une industrie qui promettait de telles ressources au Trésor public et qui offrait de si grandes attractions à l'initiative privée. Voulant se faire une auxiliaire de cette dernière, il s'appliqua à la stimuler en concédant à pleines mains les exemptions de charges, les grandes récompenses et les privilèges à ceux qui s'adonnaient à l'exploitation de cette source inépuisable de richesses. Il organisa enfin et établit sur des bases solides une législation essentiellement et foncièrement protectrice de cette industrie prospère. Grâce à ces mesures, l'industrie minière prit un essor rapide, acquit une grande prépondérance et arriva au summum

de son développement, pour l'époque, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle.

La célèbre « *junta* » de l'industrie minière existait déjà et jouissait d'un grand prestige. Elle avait été établie plusieurs années auparavant et formée par les mineurs les plus notables qui assuraient de cette façon, avec une constante sollicitude, le développement et la défense de leurs intérêts communs, s'accordant toujours une mutuelle protection entre eux. De plus, cette *junta* jouissait de statuts et de privilèges qui augmentaient notablement l'estime et la considération dans lesquels elle était tenue par tous. Elle était autorisée, par exemple, à entretenir une « *banque* » ou établissement de crédit, destinée exclusivement aux opérations financières de la *junta*. Elle avait fondé, sous le patronage du gouvernement central toutefois, une Ecole des mines, où l'on formait de véritables ingénieurs, à la hauteur des découvertes accomplies à cette époque; elle avait, en outre, un tribunal spécial et exclusif pour résoudre les questions minières.

Pour ce qui est des produits de l'exploitation dans ces temps-là, il nous a paru intéressant de donner les renseignements suivants :

Jusqu'au commencement du présent siècle, il avait été extrait une moyenne annuelle, tant en or qu'en argent, de vingt-trois millions de douros, soit environ cent vingt-quatre millions de France. Avant l'année 1548, on estimait seulement à quinze cent mille douros (huit millions de francs environ) le bénéfice annuel qui provenait en grande partie de présents et de tributs.

Au début de ce siècle, le travail d'extraction de ces mines si riches s'était régularisé et se trouvait à la hau-

teur des connaissances scientifiques les plus récentes. Leur exploitation se faisait avec toutes les puissantes ressources dont disposaient les sociétés opulentes qui pouvaient compter non seulement sur leurs propres forces, mais aussi sur une protection officielle constante et efficace. Tout faisait espérer — et tout prouve que cet espoir était fondé — une augmentation considérable dans les bénéfices à obtenir; mais c'est alors que commença la lutte séparatiste, que se firent sentir les premières convulsions de la guerre, si bien qu'en un très petit nombre d'années on vit s'effondrer presque totalement l'œuvre de plusieurs siècles.

A quoi cela tient-il, que l'œuvre de destruction soit toujours plus rapide et plus efficace que l'œuvre de création et de perfectionnement! Les appareils détruits presque entièrement, les mines noyées en grande partie, les galeries rompues, les puits bouchés, l'exploitation scientifique de cette inappréciable richesse fut paralysée de toutes parts. Les mineurs commencèrent alors à employer des procédés coûteux et inusités, des systèmes de pure routine et des plus primitifs, à tel point que la production se trouva considérablement réduite de plus de 50 pour 100; c'est merveille qu'elle ne soit pas descendue davantage, par le fait de ces défectueux travaux que stimulait seule l'ardente passion du lucre.

Quand la guerre de l'Indépendance fut terminée et que le peuple mexicain eut recouvré sa liberté et son autonomie, les industries minières ne retrouvèrent point tout de suite la splendeur et la grandeur dont elles avaient joui peu d'années auparavant. Il était tout naturel qu'il en fut ainsi : le capital est craintif de sa nature,

il n'a pas l'habitude de se risquer dans des entreprises dont la sécurité n'offre pas une garantie absolue. Pour replacer l'industrie minière dans l'état où elle se trouvait avant la guerre, il aurait fallu de très grands déboursés, l'acquisition et la mise en place de nouvelles machines, la réalisation de grands travaux comme l'ouverture de puits, de galeries, etc., tout cela à un moment où l'on se rappelait encore la triste fin des entreprises antérieures.

D'autre part, avec l'indépendance conquise, le Mexique n'offrait, dans les premières années, ni la sécurité des personnes, ni la stabilité dans le gouvernement, ni la régularité dans l'administration. Les changements de gouvernement étaient trop fréquents, et l'existence de l'administration publique trop précaire ; tout cela apportait dans les diverses classes de la société et dans toutes les sphères industrielles, un trouble et un inquiétude parfaitement logiques et pleinement justifiés. A mesure que la tranquillité du pays allait s'affermissant, que l'administration publique commençait à suivre une marche normale, que le calme faisait sa réapparition et que la paix se retablissait, en même temps que toutes les autres industries qui sont aujourd'hui florissantes et prospères, celles-ci, la plus importante du pays, renaissait à son tour.

Il est clair que cette renaissance et cette nouvelle prospérité de l'industrie minière ont reçu une impulsion tout à fait décisive par le grand développement donné en ces dernières années aux moyens de communications, dont nous nous sommes déjà occupés, facilitèrent extraordinairement les transports, et eurent pour conséquence de rendre beaucoup plus aisé qu'aux époques

antérieures la mise en place de machines puissantes et l'expansion de toutes espèces de produits. Evidemment, il a fallu un temps moral suffisant pour faire pénétrer sur tous les points de la République les éléments et les ressources nécessaires à l'éclosion des germes de richesse ; mais la réussite, en cela comme en tout autre chose, est évidente, indiscutable, depuis plusieurs années déjà, comme le démontrent les renseignements suivants :

Pour l'année économique 1889-1890, l'accumulation du numéraire dans les différents établissements monétaires existant sur tout le territoire se montait à 24,706,250 douros (133,531,250 francs). De ces 24 millions et une fraction, il a été frappé : en or, 243,298 douros ; en cuivre, 134,632 douros : le reste en argent.

L'exportation des métaux dans le cours de cette même année donne sur un total de 29,906,400 douros (161,494,560 francs).

Comme document curieux, propre à donner une idée de ce que, à l'époque coloniale, produisaient les mines du Mexique, voici quelques renseignements de statistiques officielles qui vont jusqu'au 30 juin 1886. Nous devons prévenir que ces données ne comprennent que les métaux frappés dans les établissements monétaires du pays.

Dans le cours de toute la période coloniale, on a frappé 2,151,581,961 douros 81 (11,618,542,593 fr. 45) ; durant la première période de l'indépendance jusqu'au 30 juin 1876, il fut frappé 869,949,439 douros 84, et depuis cette date jusqu'au 30 juin 1886 : 250,921,268 douros 47 : quantités énormes qui forment un total de *trois mille deux cent soixante-douze millions de douros*, sans compter un appoint de *quatre cent cinquante-deux*

mille six cent soixante-dix douros (Dix-sept milliards, six cent soixante-et-onze millions, deux cent quarante mille quatre cent dix-huit francs.)

Il ne faudrait pas inférer de ce que nous avons dit, que les mines du pays produisent seulement de l'or, de l'argent et du cuivre. Il y existe également beaucoup d'autres minerais, bien que l'or et l'argent soient ceux qui jouissent de la plus grande réputation. Tant dans la partie occidentale, que dans la partie orientale de la grande Cordillère du Mexique, la Sierra Madre, s'étendent de vastes zones métallifères dans lesquelles se rencontrent, outre ces métaux précieux, le plomb, le mercure, le fer, le zinc, l'antimoine et quelques autres. On y trouve aussi en abondance divers sels, et on exploite aujourd'hui avec succès d'importants gisements carbonifères.

Pour l'exploitation et le traitement des minerais, les procédés suivants sont en usage : amalgame à froid par la méthode du *patio*, découverte à Pachuca, en 1557, par le mineur mexicain Bartholomé Medina ; amalgame à chaud et amalgame en tonneau, selon le genre de métaux qu'il s'agit de traiter.

Nous pourrions fournir encore de nombreux renseignements et reproduire des statistiques officielles sur l'industrie minière, mais nous croyons devoir limiter notre travail et conclure en deux mots. Les modifications apportées à l'ancienne législation minière par la réforme constitutionnelle, assurèrent à cette branche de l'industrie une direction uniforme qui a contribué efficacement à ces derniers développements. Pour régler tout ce qui a trait à cette importante industrie, on a établi au secrétariat de Fomento, suivant les prescriptions du code minier, une section spécialement consacrée à recueillir

les renseignements et à proposer les mesures pour l'accroissement constant de cette industrie. Une bonne preuve de cet accroissement, qui s'impose actuellement, est que, d'avril 1887 à septembre 1888, on a enregistré, d'après les chiffres officiels, 2,077 déclarations de mines. « En outre, l'Exécutif, autorisé par la loi du 6 juin 1887, a passé plus de cent contrats pour l'exploration et l'exploitation des zones minières dans les Etats de Mexico, Puebla, Guerrero, Michoacan, Quéretaro, San-Luis Potosi, Jalisco, Durango, Cohauila Sinaloa, Chihuahua et le territoire de la basse Californie. » Ainsi s'exprime le président de la République lui-même, le général Porfirio Diaz, dans la note qu'il a publié ainsi que l'exige la Constitution, et qui se rapporte à la période écoulée du 1^{er} décembre 1884 au 30 novembre 1888.

Sous la protection du ministère de Fomento, il s'est constitué, vers l'année 1881, une société minière nationale, ainsi qu'une bourse minière à capital relativement peu élevé, ayant pour but d'entreprendre l'exploitation de mine.

Comme dans l'étude que nous nous proposons de faire de chacun des Etats de la fédération, nous aurons l'occasion de parler des gisements miniers qui s'y trouvent, nous n'estimons pas qu'il soit nécessaire de nous étendre davantage, pour le moment, sur ce sujet. Nous nous occuperons donc des autres industries, de l'agriculture et du commerce.

Voyons d'abord l'agriculture.

Le climat de l'immense territoire mexicain varie depuis un froid relatif jusqu'à une chaleur véritablement

tropicale. C'est à cette circonstance qu'il faut attribuer la nature très différente des productions de son sol si fertile, ainsi que la prédilection constante des Mexicains, surtout avant la conquête, pour les travaux de l'agriculture. L'exploitation des richesses du sous-sol n'avait pas pour les indigènes de ces époques reculées l'importance qu'elle a acquise dans la suite. L'agriculture était surtout en bonne voie, la fertilité du terrain offrant un attrait et un stimulant à l'agriculteur intelligent et laborieux encouragé par les grands bénéfices qu'il en retirait.

Cette affection particulière pour l'agriculture n'est pas en décadence, bien au contraire, elle a beaucoup prospéré depuis l'introduction de la mesure bienfaisante, qui consiste dans l'introduction du système de colonisation que nous avons exposé plus haut, et qui prépare, selon toute probabilité, l'avènement dans un avenir très prochain d'une ère florissante pour cette branche d'industrie. Tous les produits de l'Europe et de l'Amérique se rencontrent au Mexique presque à l'état naturel, cela s'explique, comme nous le disons, par les conditions climatériques et géologiques d'une si vaste région du Nouveau-Monde. Ces conditions partagent la République en trois zones parfaitement distinctes et presque mathématiquement déterminées, que les naturels ont respectivement dénommées : terres froides, terres tempérées et terres chaudes. En chacune d'elle, cela ne demande pas de démonstration, mûrissent des fruits différents et prospèrent des cultures distinctes.

De tous les produits particuliers au pays, la plante la plus communément cultivée est le *maquey* ou agave mexicain. Cette plante, excessivement abondante, se plie

à de nombreux et très divers usages. On en fait des vêtements en la travaillant comme le coton ou tout autre plante textile; on fabrique avec ses fibres une infinité de produits industriels, elle fournit aux classes pauvres un aliment et une boisson alcoolique très appréciée : le *mezcal*, et elle trouve même son application en médecine dans certains cas. C'est du cœur ou de la tige de cette plante que l'on extrait la liqueur appelée *pulque*, la boisson favorite du peuple.

Parmi les céréales, la principale et la plus abondante est le maïs, le blé vient immédiatement après comme importance. On trouve également, mais en moindre abondance : l'orge, le riz, en un mot toutes les céréales d'Europe. La vigne et l'olivier se cultivent avec succès.

Outre ces produits, qui alimentent et soutiennent le commerce intérieur, de pair avec les autres industries, il y en a quelques-uns qui font l'objet d'une exportation considérable, tels sont entre autres le cacao et le café.

C'est vers l'année 1819 que furent plantés les premiers caféiers importés par les agriculteurs espagnols. Quatorze ans après, le café constituait déjà une branche très importante de l'exportation, qui a progressé et qui continue à progresser, à tel point qu'en 1877 elle atteignait 60,000 quintaux; en 1883, cinq ans après, elle s'élevait à 141,493 quintaux; il s'en fallait de peu qu'elle n'ait triplé.

On cultive de même et avec de magnifiques résultats la vanille, la cochenille, l'indigo et le tabac. Ainsi se trouve amplement confirmé ce que nous disions tout à l'heure de la richesse et de la fertilité du sol, où nais-

sent et prospèrent la plupart des produits connus dans toutes les régions de notre planète. Quant aux fruits, on rencontre au Mexique en même temps et le riche ananas de Cuba, et le savoureux *mango* des Philippines, et la fraise si parfumée de l'Espagne. En résumé, et pour en finir avec ce qui a trait à l'agriculture, ses principaux produits sont : le coton, le riz, l'indigo, le cacao, le café, le tabac, la cochenille, la vanille, la salsepareille, l'*henequen*, l'*ixtle*, la canne à sucre, qui réussissent dans des régions déterminées du pays. Les cultures qui donnent dans toutes les régions indistinctement un rendement profitable sont celles du maïs, du haricot, du pois chiche, de la vesce, de l'anis, de l'orge, du blé, de la jugeotille, du *chile*, de la fève, de la lentille et de la pomme de terre.

La valeur de tous ces produits en 1883, s'est élevée au chiffre de 181,131 douros 93 et actuellement elle est presque triplée.

En dehors de l'industrie minière dont nous avons montré toute l'importance, il existe au Mexique une autre industrie très importante : l'élevage. L'élevage des bestiaux de toutes natures se fait dans de très vastes proportions sur tout le territoire de la République. Comme cela se comprend facilement, les éleveurs ont trouvé des avantages considérables et une prospérité rapide dans l'excellence et la variété des pâturages qui abondent dans le pays. Ces grandes prairies, ces nombreuses montagnes et les conditions différentes de son climat, permettent l'accroissement et l'amélioration de toute espèce de troupeaux, de même que la culture de toute espèce de plantes.

Depuis quelques années, on a fait de grands efforts pour tenter l'introduction de l'industrie de la soie, dans quelques régions. Nous croyons pouvoir espérer un heureux résultat de cette tentative d'acclimatation et de reproduction du ver à soie ; ce sera là pour l'industrie une nouvelle source de richesse. Nous nous appuyons pour affirmer cela, tant sur la convenance du climat à l'éclosion et à la conservation du ver à soie, en des points déterminés de la zone tempérée, que sur le bon résultat obtenu déjà dans les essais partiels qui en ont été tentés.

Le développement acquis par l'industrie agricole et par celles qui pourraient être classées comme industries primordiales, s'est étendu tout naturellement à ces autres manifestations de l'activité humaine que les économistes qualifient ordinairement d'industries tributaires des premières, et les résultats de cette vigoureuse impulsion sont rendus palpables par le développement surprenant et le succès extraordinaire qui ont favorisé toutes les fabriques du pays. Quelques-unes de ces industries manufacturières existaient déjà, bien que sur une échelle beaucoup plus modeste, à l'époque de la colonie.

Actuellement, le Mexique possède de florissantes fabriques de tissus de coton et de laine, de tissus imprimés, des filatures de soie et d'autres manufactures de même genre. Il y a également des cristalleries, des faïenceries, des poteries, des fabriques de porcelaine, des fabriques de papier, et d'autres produits qui constituent une branche importante de sa richesse et donnent un aliment à l'activité de ses habitants.

La pêche des perles dans le golfe de la basse Cali-

fornie, fut à une certaine époque véritablement fabuleuse. Les bénéfices réalisés dépassent toute imagination. Cette industrie tomba peu à peu au dix-huitième siècle, mais plus tard elle sembla renaître et paraît maintenant en bonne voie de reconquérir son ancienne splendeur. Enfin, pour donner une idée exacte ou à peu près du grand développement du mouvement commercial auquel est parvenu la République, il suffira de reproduire les chiffres suivants :

Durant l'année économique de 1873-74, les marchandises importées présentaient une valeur sur place de 34,005,299 douros (183,628,615 fr.) ; durant l'année 1886-87, d'après les renseignements officiels, cette importation s'est élevée à 52,252,275 douros (282,162,285 fr.) ce qui donne une plus-value de dix-huit millions deux cent quarante-six mille neuf cent soixante-seize douros 87 centièmes, soit près de cent millions de francs.

L'exportation, qui s'élevait en l'année 1877-78 à 6,701,061 douros 35 (36,185,731 fr.), et en l'année 1882-83 par 12,178,937 douros 67 (65,766,263 fr.), est arrivée durant l'année économique 1886-87 au chiffre considérable de *quarante-neuf millions cent quatre-vingt-onze mille neuf cent trente douros cinq centièmes*, soit 265,636,422 fr. 35 centimes.

Ces chiffres éloquents font ressortir l'évidence de la réalité des progrès accomplis.

IV

Fonds publics. — Emprunts. — Banques. — Relations extérieures.

Peu de pays, pour ne pas dire aucuns, ont réalisé jusqu'à ce jour de plus grands progrès dans leur système économique, que n'en a réalisé la République mexicaine depuis l'élévation au pouvoir du général Porfirio Diaz jusqu'à ce jour.

Personne n'aurait pu, sans passer pour un visionnaire, pronostiquer qu'en un si court espace de temps, les rentes publiques eussent augmenté comme elles l'ont fait ; que les banques se fussent constituées sur des bases tellement solides qu'elles font aujourd'hui l'admiration des hommes d'affaires du vieux continent, et que la nation, auparavant mal appréciée et *mal cotée*, est maintenant sollicitée par les banquiers européens. Son papier, en effet, figure dans les premières bourses du monde, entouré du prestige que donne aux peuples l'exécution ponctuelle de leurs obligations

L'honorabilité dans l'administration, l'appui accordé aux institutions de crédit, l'exactitude dans le payement des créances de l'État, ont été les facteurs qui ont tiré la République du discrédit dont elle était frappée jusqu'alors et lui ont rendu la considération des gens mal informés qui, jusque-là, l'avaient dédaignée.

fornie, fut à une certaine époque véritablement fabuleuse. Les bénéfices réalisés dépassent toute imagination. Cette industrie tomba peu à peu au dix-huitième siècle, mais plus tard elle sembla renaître et paraît maintenant en bonne voie de reconquérir son ancienne splendeur. Enfin, pour donner une idée exacte ou à peu près du grand développement du mouvement commercial auquel est parvenu la République, il suffira de reproduire les chiffres suivants :

Durant l'année économique de 1873-74, les marchandises importées présentaient une valeur sur place de 34,005,299 douros (183,628,615 fr.) ; durant l'année 1886-87, d'après les renseignements officiels, cette importation s'est élevée à 52,252,275 douros (282,162,285 fr.) ce qui donne une plus-value de dix-huit millions deux cent quarante-six mille neuf cent soixante-seize douros 87 centièmes, soit près de cent millions de francs.

L'exportation, qui s'élevait en l'année 1877-78 à 6,701,061 douros 35 (36,185,731 fr.), et en l'année 1882-83 par 12,178,937 douros 67 (65,766,263 fr.), est arrivée durant l'année économique 1886-87 au chiffre considérable de *quarante-neuf millions cent quatre-vingt-onze mille neuf cent trente douros cinq centièmes*, soit 265,636,422 fr. 35 centimes.

Ces chiffres éloquents font ressortir l'évidence de la réalité des progrès accomplis.

IV

Fonds publics. — Emprunts. — Banques. — Relations extérieures.

Peu de pays, pour ne pas dire aucuns, ont réalisé jusqu'à ce jour de plus grands progrès dans leur système économique, que n'en a réalisé la République mexicaine depuis l'élévation au pouvoir du général Porfirio Diaz jusqu'à ce jour.

Personne n'aurait pu, sans passer pour un visionnaire, pronostiquer qu'en un si court espace de temps, les rentes publiques eussent augmenté comme elles l'ont fait ; que les banques se fussent constituées sur des bases tellement solides qu'elles font aujourd'hui l'admiration des hommes d'affaires du vieux continent, et que la nation, auparavant mal appréciée et *mal cotée*, est maintenant sollicitée par les banquiers européens. Son papier, en effet, figure dans les premières bourses du monde, entouré du prestige que donne aux peuples l'exécution ponctuelle de leurs obligations

L'honorabilité dans l'administration, l'appui accordé aux institutions de crédit, l'exactitude dans le payement des créances de l'État, ont été les facteurs qui ont tiré la République du discrédit dont elle était frappée jusqu'alors et lui ont rendu la considération des gens mal informés qui, jusque-là, l'avaient dédaignée.

Il n'a pas fallu autre chose pour obtenir cela, que la paix à l'intérieur. Une fois ce grand bienfait accordé aux peuples de la République mexicaine, ses régénérateurs — et tout particulièrement le ministre actuel des finances, don Manuel Dublan — ont pu se vouer au développement des grands éléments que le pays possède et qui, une fois mis en évidence, ont suffi pour faire affluer de toutes parts les offres de capitaux étrangers.

Pour pouvoir juger des améliorations dont a profité la République mexicaine sous une administration honnête, il suffit de dire que, sans avoir recours, comme cela se passait auparavant, à des contributions extraordinaires ou à des emprunts usuraires, le total des rentes fédérales a augmenté de plus de dix-huit millions de douros.

Les ressources fédérales se divisent en trois groupes, sous les dénominations suivantes :

- 1° Impôts sur les importations et les exportations ;
- 2° Contributions intérieures ;
- 3° Services communaux et divers.

Ces revenus ont produit pendant l'année économique 1886-87 les quantités suivantes :

Les importations et exportations 17,864,891 douros 48 ; les contributions intérieures, 11,308,018 douros 40 ; les services communaux et divers, 2,843,599 douros 19.
— Total, 32,126,509 douros 07.

Les revenus avaient augmenté cette année-là sur la précédente de 3,357,443 douros 94.

L'impôt du timbre a obtenu une augmentation progressive, extraordinaire, en trois ans, comme suit : de janvier à juin 1885, 420,810 douros ; de juin 1885 à

juillet 1886, 1,310,620 douros ; de juillet 1886 à juin 1887, 1,544,813 douros ; de juillet 1887 à juin 1888, 2,410,302 douros.

Les ressources des Etats peuvent être évaluées approximativement à huit millions de douros.

Par la loi du 22 juin 1885, il a été établi une Direction de la Dette publique et une agence à Londres chargées de l'enregistrement, de la reconnaissance, de la liquidation, de la conversion des créances et des réclamations.

La Dette anglaise, qui pendant fort longtemps n'avait pas été reconnue par le gouvernement de la République, entra dans le règlement général de la Dette publique. Le chargé d'affaires de la République, le général Francisco Z. Mena, conclut, avec les porteurs de titres de la Dette de Londres, un arrangement qui fut approuvé par le gouvernement et fixa le mode de paiement des intérêts en suspens de la Dette mexicaine de 1851.

Le gouvernement émit de nouveaux bons et ses coupons ont été, depuis lors, payés avec toute la régularité possible. Il s'est produit par ce fait, ce qui était à espérer, une bienfaisante réaction en faveur du crédit de la République qui a vu bientôt coter ses valeurs en hausse sur la première bourse du monde.

L'esprit de confiance se releva en Europe, les capitalistes et les banquiers du vieux monde dirigèrent leur attention vers une nation sur laquelle, jusqu'alors, ils n'avaient pas porté leurs vues.

La Dette du Mexique envers les États-Unis a été amortie en totalité.

Une fois que le crédit de la République s'est trouvé rétabli, le gouvernement songea à racheter en entier la

Dette flottante, qui représente un intérêt annuel de plus de deux millions de pesos, ainsi qu'à réduire la Dette extérieure de 60 p. 100 et à obtenir quelques ressources pour des améliorations matérielles. Comme des offres spontanées s'étaient produites de la part de maisons européennes bien posées pour la réalisation d'un emprunt, le gouvernement autorisa, dans les formes prescrites, la maison de Bleichröder, de Berlin, à former un syndicat de banquiers pour lui présenter des propositions au sujet d'un emprunt de dix millions de douros. Dès que cette affaire eût franchi tous les échelons nécessaires, on arriva à un accord et l'on arrêta une convention pour émettre un emprunt s'élevant à 10,500,000 livres sterling.

Le contrat définitif fut signé à Berlin, le 24 mars 1888. Les principaux avantages qui en découlent, d'après des documents officiels, sont les suivants :

1° La Dette extérieure de la République est définitivement réduite en ce qui touche celle contractée à Londres, à trente millions de pesos, somme inférieure au chiffre annuel des entrées fédérales ;

2° Par la réduction du capital, on prépare une seconde conversion qui, dans l'avenir, fera baisser l'intérêt annuel de 6 pour 100 à 4 1/2 ou 5 pour 100 ;

3° La Dette extérieure aussi bien que la Dette flottante portant intérêt, sont consolidées avec faculté d'amortissement à volonté : cela enlève toute crainte de perturbation dans le système financier du pays ;

4° L'emprunt de 1888 a relevé le crédit dont jouit le pays sur les premiers marchés de l'Europe, ce qui constitue un bien inappréciable et attirera les capitaux étran-

gers autant qu'il sera nécessaire, pour la mise en valeur des richesses de la nation ;

5° Tout en diminuant d'une somme considérable le capital nominal de la Dette extérieure et en rachetant la Dette flottante, l'emprunt de 1888 n'augmente pas, par le fait des intérêts, les charges de la République ;

6° On a obtenu, en outre, une somme importante disponible et moyennant un petit intérêt, sans augmentation d'impôts ; opération impraticable sur le marché mexicain et difficile à mener à bien à l'étranger, si l'on eût laissé passer les délais pour l'amortissement des 40 pour 100 de la Dette intérieure.

Jusqu'à ce jour, on a payé avec une parfaite ponctualité les intérêts des Dettes de Londres, ceux de l'Emprunt de Berlin et ceux de la Dette extérieure.

Un autre emprunt a été fait par la municipalité de la capitale, afin de mener à leur complet achèvement, dans le plus bref délai possible, les travaux d'assainissement de la vallée de Mexico, dont on espère tirer un très grand profit.

Cet emprunt a été conclu sous la dénomination d'*Emprunt 5 pour 100 de la ville de Mexico*, dans les conditions suivantes :

« Il sera émis deux emprunts 5 pour 100 qui, réunis, n'excéderont pas 3,400,000 livres sterling. La valeur nominale totale de cet emprunt sera divisée en bons « de 1,000,500 et 100 livres sterling. »

Dernièrement, les banquiers de Londres, Antona Gibbs et fils, ont pris le solde de l'emprunt de 10,500,000 livres sterling et ont fait la conversion de la Dette extérieure mexicaine de 3 pour 100 en 6 pour 100, changeant les bons en titres à 40 pour 100 de leur valeur nominale.

Les banques du Mexique ne possédèrent leur légitime caractère d'institution de crédit, que du jour où se fonda la Banque commerciale avec des capitaux mexicains et la Banque nationale mexicaine avec des capitaux étrangers et mexicains. Avant la création de ces banques, il existait au Mexique une succursale de la banque anglaise « Londres, Mexique et Amérique du Sud », qui émettait des billets au porteur, mais sans être dûment reconnus par le gouvernement et sur la seule garantie de son crédit pour la circulation de son papier. Se fiant au peu de connaissances des affaires de banque, qui existaient alors au Mexique, cet établissement suivait une voie anormale, soutenue seulement par des intérêts particuliers et l'ignorance de la signification même du mot « Banque ».

La Banque commerciale mexicaine et la Banque nationale mexicaine une fois établies, on s'efforça de faire prendre part à ce débordement de crédit, que tout le monde paraissait accepter, une autre institution créée dans un but différent; c'est ainsi que le Mont-de-Piété national fut converti en banque d'émission. Cet établissement fut entraîné dans une débâche qui, en tout autre pays, eût eu de terribles conséquences, mais qui, au Mexique, ne produisit qu'une légère alarme, en même temps qu'elle servit de sévère leçon pour ceux qui prétendraient, plus tard, envahir le champ des opérations de banque, fermé absolument à ceux qui, à part le crédit, sont dépourvus des éléments nécessaires pour faire face à l'imprévu.

Plus tard, la Banque commerciale mexicaine et la Banque nationale mexicaine s'entendirent pour fusionner, et ne former qu'un seul établissement connu aujourd'hui sous le nom de *Banque nationale du Mexique*.

Il ne nous appartient pas de faire ici l'éloge de cette

banque; ses actions font prime sur les premiers marchés du monde et sont comparables, pour la faveur dont elles jouissent, à celles des Banques d'Angleterre, de France et d'Espagne. Elles présentent même plus de solidité que ces dernières, comme l'attestent leur fluctuation toujours en hausse, n'étant pas exposées aux contre-coups des alarmes européennes, de sorte que la Banque nationale du Mexique, quoique de récente création, possède déjà une réputation bien établie dans les grands centres d'affaires de l'Europe et de l'Amérique.

La Banque nationale du Mexique a ouvert un compte courant au gouvernement fédéral, et c'est par son intermédiaire que se font le paiement des intérêts échus de la Dette nationale, ainsi que tous les mouvements de fonds que doit opérer le gouvernement à l'étranger.

La Banque « Londres, Mexique et Amérique du Sud », dont nous avons parlé plus haut, a régularisé sa situation et continue à faire l'émission de billets sous le contrôle du gouvernement et en conformité des lois et décrets du pays.

La confiance dans les établissements de banque existant dans la République est très grande, et ses institutions sont appelées à rendre de grands services au développement de la richesse nationale.

La Banque hypothécaire mexicaine a été fondée avec des capitaux du pays; mais une nouvelle combinaison, en lui donnant la vie qui lui faisait défaut, l'a mise à même de rendre aujourd'hui les services qu'on attendait d'elle pour le plus grand bien du pays. Elle a agrandi le cercle de ses opérations, et procure maintenant à l'agriculture, à l'industrie et surtout à l'industrie

minière, les éléments indispensables à l'éclosion des germes de leurs richesses.

Le développement progressif du pays et l'accroissement de ses relations avec les autres nations, conséquence naturelle de la place plus grande qu'il occupe, devait entraîner logiquement la fréquence d'embarras diplomatiques d'où sortent parfois de redoutables conflits.

Tous ceux qui se sont produits, soit par des intérêts particuliers qui se croyaient lésés, soit par l'honneur national, ont tous obtenu une solution prompte et satisfaisante, grâce au président de la République et au ministre des affaires étrangères, don Ignacio Mariscal, qui se sont toujours inspirés du respect le plus absolu du droit des gens, sans pour cela permettre qu'il soit porté la plus légère atteinte à l'intégrité et à la parfaite autonomie de la République. Une conduite prudente, exempte de toute faiblesse, a fait savoir à tous les peuples du globe, que si la nation mexicaine sait respecter le droit d'autrui, elle ne tolère aucune immixtion dans ses affaires intérieures et dans tout ce qui touche à ses intérêts particuliers, à sa dignité ou à ses sentiments.

Arrivés au terme de cette partie de notre tâche, nous croyons avoir suffisamment démontré les admirables progrès, le développement prodigieux réalisés au Mexique dans ces dernières années. On ne pourrait découvrir aucune branche de l'administration publique, aucun organisme du corps social, aucune source de

production de richesse, aucun intérêt matériel ou moral qui n'ait été l'objet d'une attentive sollicitude et d'une vigilance constante.

Les sources de richesses du pays, abondantes et variées, mais naguères obstruées par les raisons que nous avons très sommairement essayé d'exposer, ont été dégagées et rendues pour ainsi dire dans toute leur pureté et dans toute leur intégrité aux Mexicains, et d'autres nouvelles sources non moins abondantes, les unes jusqu'ici ignorées, les autres presque oubliées, ont jailli plus récemment à la surface.

Il ne nous semble pas risqué d'assurer, autant que cela est permis, que l'avenir correspondra au présent et que devant la République s'ouvrent de vastes et splendides horizons qui lui promettent des années de prospérité et de grandeur.

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

CENTRO GENERAL DE BIBLIOTECAS





Ariste Boulencant
 DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

ANCIENT PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DES ÉTATS-UNIS MEXICAINS

TROISIÈME PARTIE

LES ÉTATS

POPULATION. — DIVISION TERRITORIALE

Le territoire de la République du Mexique borné au nord par les États-Unis, au sud par le Guatemala, à l'ouest par l'océan Atlantique et à l'est par l'océan Pacifique, s'étend sur une superficie de 1,921,240 kilomètres carrés.

D'après les derniers renseignements, on compte une population de près de *douze millions* d'âmes et qui se décompose approximativement de la façon suivante :

Indigènes.	3,300,000
Européens ou descendants d'Européens	2,500,000
Américains du Nord.	100,000
Races diverses et mêlées.	5,900,000

Cette population est actuellement répartie en :

Villes	46
Bourgs	392
Villages	4,226
Hameaux	14,605
Fermes	5,619
Colonies	2,248

Le territoire national, primitivement divisé en vingt-trois Etats, en comprend actuellement vingt-sept qui font partie intégrante de la Fédération en vertu de l'article 43 de la Constitution modifié pour la seconde fois le 12 décembre 1884; ce sont :

Les Etats de Aguascalientes, Campêche, Coahuila, Colima, Chiapas, Chihuahua, Durango, Guanajuato, Guerrero, Hidalgo, Jalisco, Mexico, Michoacan, Morelos, Nuevo-Léon, Oajaca, Puebla, Queretaro, San-Luis Potosi, Sinaloa, Sonora, Tabasco, Tamaulipas, Tlaxcala, Valle de Mejico ou district Fédéral, Vera-Cruz, Yucatan, Zacatecas, le territoire de la Basse-Californie et celui de Tepic.

Nous allons passer successivement en revue chacun de ces Etats, qui sont indépendants et autonomes.

I

District fédéral.

Le District fédéral situé au sud de la région connue sous le nom de Vallée de Mexico, a une superficie de 1,248 kilomètres carrés.

Sa capitale, qui est également celle de la République et dans laquelle résident les pouvoirs suprêmes, par décret du 18 novembre 1824, est située à 19° 26' 4" de latitude nord et 9° 6' 42" à l'ouest du méridien de Greenwich. Son élévation au-dessus du niveau de la mer est de 2,269 mètres.

Elle fut fondée, suivant une opinion autorisée, vers l'année 1335 pour servir de capitale à l'empire Aztèque, mais détruite durant la lutte que soutinrent les Indiens contre les envahisseurs; elle ne fut reconstruite qu'en 1524. Son étendue actuelle est de 4,800 mètres de l'est à l'ouest et de 4,900 du nord au sud; sa population approximative est de 400,000 habitants.

Elle renferme tous les éléments de la civilisation moderne et toutes les conditions de commodité et de bien-être désirables.

Parmi les édifices publics dignes d'intérêt, nous devons mentionner :

LE PALAIS NATIONAL. — Résidence de l'exécutif de l'Union, construit par la famille de Fernand Cortez, il

devint, en 1562, la propriété des rois d'Espagne et fut réédifié en 1693.

C'est là que se trouvent les administrations principales de l'État : les ministères, la direction, les contributions, le gouvernement militaire, la trésorerie générale de la fédération, le bureau du timbre, etc., etc.

Les appartements destinés au président, qui ne sont jamais occupés, puisque celui-ci a son habitation particulière, sont luxueusement décorés; parmi ceux qui servent lors des réceptions officielles, il faut citer le grand salon des Ambassadeurs, dans lequel ont lieu les cérémonies importantes, mais en même temps très simples, de la réception des ministres étrangers, de la remise du pouvoir au président élu, etc.

ÉCOLE DES MINES — Un des monuments qui honorent le plus la capitale; il fut construit sur les plans de l'architecte Tolsa; les travaux, commencés en 1797, ont été terminés en 1813.

ACADÉMIE DE PEINTURE DE SAN-CARLOS. — Elle a été fondée en 1784; on y trouve des œuvres remarquables de l'école mexicaine et des écoles européennes. Elle est appelée à un grand avenir, mais à condition toutefois que le gouvernement y apporte une attention toute spéciale et la mette au niveau des autres écoles. C'est, en effet, la seule dans laquelle on cultive aujourd'hui le mysticisme sous toutes ses formes, comme nous l'avons déjà dit dans la seconde partie de ce livre; genre d'éducation qui entrave l'essor de l'imagination de génie et oblige à passer sous les fourches caudines de certaines idées aussi antiques que ridicules.

MUSÉE. — Là sont conservées les antiquités aztèques, un grand nombre de souvenirs des luttes sanglantes de la République, et le carrosse qui servit à Maximilien de Hapsbourg, lorsqu'il promenait son éphémère couronne; enfin de nombreuses collections d'histoire naturelle.

MONT-DE-PIÉTÉ NATIONAL. — Magnifique édifice où est installée la bienfaisante institution créée en 1773 par don Pedro Romero de Terros, premier comte de Regla, par donation prélevée sur sa cassette particulière.

ÉCOLE DE MÉDECINE. — L'école de médecine fut créée en 1768, en vertu d'une cédula royale et installée dans l'ancien local de l'Inquisition; depuis, elle a été transférée dans le magnifique établissement qu'elle occupe aujourd'hui.

C'est de là que sont sorties de véritables lumières de la science médicale tels que Lucio, Montes de Oca, Lavista, Liceaga, Carmona, et tant d'autres dont l'incontestable valeur a été reconnue jusque dans les pays étrangers.

Nous pourrions citer beaucoup d'autres édifices dignes d'une attention spéciale : les écoles, les asiles, les hôpitaux, les églises, etc., mais nous nous bornerons à signaler en dernier lieu :

LE GRAND THÉÂTRE NATIONAL. — C'est le meilleur de la capitale; il est grand et commode, mais l'âpreté de ses propriétaires, car il n'appartient pas au gouvernement, empêche de mettre en lumière les beautés aussi bien que les commodités de sa construction. Nous ne per-

don pas cependant tout espoir d'y voir introduire prochainement les améliorations qui lui assureront le rang qu'il doit occuper parmi les salles de l'Amérique.

Le climat privilégié de la capitale a favorisé la création de nombreuses et jolies promenades, dans lesquelles les habitants trouvent en même temps que les agréments un air pur et vivifiant.

Les promenades préférées des Mexicains sont :

LA ALAMEDA. — Vaste parc planté d'arbres ombrés, d'arbustes et de fleurs, orné de fontaines et de statues, au milieu duquel s'élève le « Pavillon Moresque » qui renfermait les riches collections minéralogiques du Mexique à l'Exposition de la Nouvelle-Orléans. Cette construction, aussitôt la clôture de l'Exposition, fut donnée par gouvernement fédéral au conseil municipal de la capitale.

C'est un joli pavillon de style arabe, aux murs filigranés comme ceux de l'Alhambra de Grenade. On y donne à différentes époques de l'année des concerts, des bals d'enfants et d'autres divertissements auxquels prend part toute la société élégante. C'est dans cette promenade, dont l'origine remonte à l'année 1592, que se célèbrent annuellement diverses fêtes, entre autres celle du « Vendredi des Douleurs », qui autrefois se célébrait sur le canal si fréquenté de la Viga, sous le nom de *Fête des fleurs*.

LA PROMENADE DE LA RÉFORME. — C'est une délicieuse promenade pour les voitures; elle a plus de 3 kilomètres

de longueur, avec des chaussées latérales très amples et bien disposées pour la circulation des piétons. A l'entrée, on trouve la statue de Charles IV, qui passe pour la seconde statue équestre du monde; elle a été fondue dans la ville de Mexico par l'ingénieur Tolsa, et, comme le dit une des inscriptions du socle, « Mexico la conserve comme un monument de l'art ».

Sur la même promenade s'élèvent les statues de Colomb et de Quahntemoc; celle de l'illustre navigateur génois, œuvre du sculpteur Cordier, fut coulée à Paris et donnée à la ville de Mexico par don Antonio Escandon, et celle du valeureux roi aztèque a été élevée par le gouvernement sous la première administration du général Porfirio Diaz.

Ces deux monuments sont d'une élégance et d'un goût artistique, surtout le second construit dans le plus pur style aztèque avec des matériaux du pays, et la statue qui le couronne, œuvre du sculpteur Norena, a été coulée à Mexico; il a coûté 97, 914 21 douros. L'idée de ce monument à Quahntemoc fut conçue et exécutée, comme nous l'avons déjà dit, durant la première administration du général Porfirio Diaz. Le ministre de Fomento d'alors, le général Vicente Riva Palacio, littérateur distingué, contribua efficacement à la réalisation de la plupart des monuments et des améliorations modernes que possède aujourd'hui la capitale. Il ne faut pas oublier non plus le monument « Hipsographique » élevé à la mémoire de l'ingénieur Enrico Martinez et dont nous reparlerons plus loin.

LE BOIS DE CHAPULTEPEC. — C'est un parc immense, dont des arbres séculaires prêtent leur ombre favorable

à une infinité de chemins. Au centre, se dresse le mamelon qui lui donne son nom et sur lequel on voit le Palais, résidence d'été du président de la République, et le Collège militaire, institution qui a toujours été l'objet de la sollicitude toute particulière du gouvernement; c'est aujourd'hui la pépinière d'où sortent des hommes dotés d'une instruction forte et pratique qui les rend dignes de l'armée à laquelle ils se sont destinés et qui atteste les progrès de la nation.

Au pied du mamelon, on aperçoit, entouré par une grille de fer, le monument dédié à la mémoire des élèves du Collège qui ont trouvé la mort en se défendant contre l'armée américaine, en 1847.

La vue de ce monument fort simple rappelle l'épopée glorieuse de ces enfants de quatorze à quinze ans qui moururent en défendant leur drapeau et leur école contre l'envahisseur. Chaque année, au jour anniversaire de ce fait d'armes, les vétérans de l'armée viennent pieusement en ce lieu manifester leurs sentiments de reconnaissance et d'admiration pour ces enfants héroïques.

Nous pourrions décrire beaucoup d'autres promenades, car les environs de la capitale sont couverts d'une splendide végétation sur laquelle règne un printemps perpétuel; mais ce que nous avons dit suffira, croyons-nous, pour donner une idée du nombre et de la variété des lieux de distraction et de repos que l'on trouve dans la capitale de la République.

La principale autorité du District fédéral est un gouverneur dont la nomination est laissée au libre choix du président de la République. Ce choix tombe toujours sur quelque haute personnalité politique, à laquelle le président donne de cette façon une preuve de sa con-

fiance et de son amitié, récompensant en même temps le mérite et les services rendus au pays. Ce poste est occupé, depuis le 3 décembre 1884, par le général de division don José Ceballos, militaire de très grande valeur, gentilhomme accompli et doué de hautes qualités.

Malgré la divergence d'opinion politique qui régnait à une certaine époque entre lui et le président actuel, mais en raison de la concentration que le parti libéral, sans distinction de nuances, a faite autour du général Porfirio Diaz, il accepta d'occuper, au contentement unanime, le poste qui lui était confié; aujourd'hui le pays possède un bon serviteur et le président de la République un ami loyal et un collaborateur zélé dans la grande œuvre de régénération à laquelle il s'est voué tout entier.

Le District fédéral se compose de la municipalité de Mexico et de quatre autres districts, sur chacun desquels l'autorité politique est exercée par un préfet nommé par le président de la République.

Depuis que la République jouit des incomparables bienfaits de la paix, qui assure le développement et le progrès, nulle part ailleurs comme dans la capitale de la République, ces bienfaits ne se sont répandus avec plus de prodigalité, et ils ont fait d'elle une des premières cités du continent et, sans contredit, la première de l'Amérique espagnole.

Aujourd'hui, la capitale de la République, éclairée presque totalement à la lumière électrique, avec ses superbes monuments, les uns souvenir du passé, les autres témoignage des incessants efforts du présent, convie le voyageur à étudier en elle le Mexique d'hier

avec ses antiques splendeurs, et le Mexique d'aujourd'hui, doté de toutes les découvertes de la vie moderne, découvertes qui ne sont point encore utilisées dans beaucoup de villes du vieux monde.

Peu de villes, à part quelques-unes des États-Unis du Nord, possèdent un service aussi complet de chemins de fer urbains, qui, pour un prix modique, transportent un grand nombre de voyageurs, raccourcissent les distances, facilitant ainsi l'accroissement de la population.

Nous mentionnerons aussi l'important réseau téléphonique indépendant de celui que le gouvernement a établi pour son service particulier et qui relie entre elles les diverses administrations. Ce réseau seul a une longueur de 204 kilomètres 712 mètres.

L'ASSISTANCE PUBLIQUE est l'objet d'une sollicitude toute particulière de la part du gouvernement, qui a créé en 1877 une commission supérieure spécialement chargée d'étudier les réformes nécessaires et de veiller au bon fonctionnement de cette importante branche de l'administration. L'éminent juriste, l'illustre patriote D. Justo Benitez, vint alors en Europe étudier tout ce qui se rattache aux établissements de bienfaisance, et l'on doit à son intelligente préoccupation et à son infatigable activité un grand nombre d'importantes réformes.

L'Assistance publique ressort actuellement du ministère d'Etat et possède les établissements suivants :

L'Hôpital San Andrés, où l'on traite les affections aiguës, avec services médicaux et médico-chirurgicaux.

L'Hôpital Juarez, spécialement réservé pour le service des prisons.

L'Hôpital Morelos, pour les maladies syphilitiques des femmes.

L'Hôpital de la Maternité, pour venir au secours des femmes en couche.

L'Hôpital de l'Enfance, destiné au traitement des maladies des enfants.

L'Hôpital des fous, pour la garde et le traitement des aliénés et des épileptiques.

L'Hôpital des folles avec la même destination que le précédent, mais pour les femmes.

L'École industrielle des orphelins, asiles et maisons d'éducation de jeunes enfants pauvres et boursiers, de 10 à 14 ans.

La Maison des enfants abandonnés, pour recueillir et élever les enfants délaissés.

L'Hospice des petites filles, pour la garde et le placement des petites filles pauvres.

L'École correctionnelle des arts et métiers, pour la correction et l'éducation des jeunes gens qui n'ont pas dépassé l'âge de 16 ans.

L'École des sourds-muets et *L'École des aveugles*.

Le District fédéral élit pour sa représentation aux chambres, 10 députés, et pour son municipale, 20 échevins et 2 syndics, plus 2 sénateurs comme tous les États.

La justice est administrée par un tribunal suprême, formé de 14 magistrats et de 4 surnuméraires, 5 juges au civil, 8 juges mineurs de la même branche, 5 au criminel et 5 correctionnels. Tous nommés par le suffrage populaire.

Le mode de construction des maisons dans la capitale de la République contribue efficacement à éviter les incendies ; si quelqu'un se produit, jamais il ne revêt les proportions désastreuses, comme dans un grand nombre d'autres villes où les édifices sont plus exposés à cette sorte d'accident par la légèreté de leur construction et par l'abus qu'on y fait du bois et d'autres matières de facile combustion.

Il est de fait que le gouvernement, tenant compte de l'accroissement de jour en jour plus considérable de la population et pour augmenter la sécurité de ses habitants, a voulu que, quoique sur une moins grande échelle que les autres villes, pour la raison déjà mentionnée, il a voulu que la capitale comptât un corps de pompiers muni de tout l'outillage nécessaire, avec des pompes du système le plus nouveau pour parer à toute éventualité.

La police de la capitale de la République a été l'un des services recommandés au gouvernement qui ont subi en ces derniers temps le remaniement le plus radical.

D'une police inepte, négligente, mal payée et mal vêtue qu'elle était, elle s'est transformée depuis la première administration du général Porfirio Díaz jusqu'à cette date en une des meilleures polices du monde et bien certainement la première de l'Amérique espagnole.

Le service de la police urbaine est confié à la gendarmerie à pied ; son personnel se compose d'un colonel, d'un lieutenant-colonel, 8 commandants (un pour chacun des quartiers qui divisent la ville), 82 officiers, 1,500 gendarmes et 130 auxiliaires.

Le gardien de l'ordre public au Mexique est poli, attentionné pour le vieillard et pour le voyageur. Il s'efforce de prévenir les délits, plutôt que de les réprimer et mérite à tous égards, comme nous venons de le dire, de figurer parmi les meilleures polices des peuples civilisés.

Pour venir en aide à la police à pied, il existe un corps de *gendarmes* à cheval, qui parcourent, deux par deux, les faubourgs, les routes et les villages du district. Ce corps est formé de 330 soldats avec 3 commandants, 1 lieutenant-colonel et 1 colonel.

Tous ces hommes, de même que ceux qui composent le corps appelé « commission de sécurité », autrement dit « police secrète », et en aussi brillant état que celui de la police publique, sont placés sous les ordres d'un inspecteur général qui est actuellement le général Luis Carballeda, à qui est dû, en grande partie, l'état actuel de la police.

Nous devons, en bonne justice, rendre hommage à son premier réorganisateur, le trop modeste mais très brave général Juan B. Caamaño, qui a rendu de si importants services à la ville, lorsqu'il était chargé de l'inspection de la police.

La ville de Mexico, comme on le sait, se trouve située sur un terrain fangeux qui nuit beaucoup à sa beauté. Le dessèchement de la vallée a été le principal objectif de tous les gouvernements depuis la conquête. Le lac de Texcoco, un des trois qui existent dans la vallée de Mexico, reçoit toutes les eaux de la ville et n'a aucun courant. Or, par les temps de grande pluie, il menace d'inonder la ville, bien qu'il y ait fort longtemps que se soient produites des inondations alarmantes. Pour prévenir tout

accident, le gouvernement a pris l'engagement formel et irrévocable d'achever le dessèchement du lac, œuvre très dispendieuse, mais d'un intérêt vital pour la capitale.

Cette œuvre titanique a cependant été tentée bien avant la conquête; en un temps exclusivement éloigné Netzahualcoyotl, roi de Texcoco, fit construire diverses digues pour empêcher le débordement des lagunes. Plus tard, en l'année 1807, le vice-roi, don Luis de Velasco, se voua avec sollicitude à la même entreprise; on construisit le souterrain de Huehuetoca, sur les plans de l'ingénieur espagnol Enrico Martinez à qui, sous l'administration du général Porfirio Diaz, on a élevé un monument surmonté d'une statue qui représente la ville de Mexico et qui, au moyen d'indicateurs, signale le niveau des lacs. C'est un monument simple, mais élégant, qui rappelle les efforts de l'éminent ingénieur au profit de la ville de Mexico.

Mais le gouvernement n'a pas voulu se contenter de cette marque de gratitude et il a résolu d'achever l'œuvre aujourd'hui rendue plus facile au moyen des éléments dont dispose la science moderne. Pour atteindre ce but, il a nommé une commission supérieure spéciale composée de personnages importants de Mexico et d'une notabilité et d'une honorabilité notoires pour diriger les travaux sous la surveillance de la municipalité, travaux qui nécessiteront, pour être menés à terme, une somme de 200,000 pesos par an. Les travaux avancent rapidement, on y emploie les meilleures machines connues et tout porte à croire qu'ils seront terminés dans un temps beaucoup plus rapproché qu'on ne l'avait cru dans le principe.

Plus tard, on a vu qu'en donnant issue aux eaux du

lac, on pouvait les faire servir à l'arrosement d'une étendue de 3,100 hectares et l'on a procédé dans ce but au tracé d'un canal d'une longueur de 30 kilomètres qui portera la richesse dans les terrains aujourd'hui arides.

La capitale de la République compte 84 églises catholiques et 49 temples protestants, sans que l'ingérence du gouvernement ne dépasse le maintien de l'ordre à leurs portes lors de grandes solennités religieuses. La plus grande église de la capitale et la première de toute l'Amérique est la cathédrale catholique.

Don Manuel Orozco y Berra, un des historiens estimés du Mexique, raconte que :

La cathédrale fut fondée par l'empereur Charles Quint et par le pape Clément VII en vertu d'une bulle du 9 septembre 1534. Elle fut érigée en église métropolitaine par Paul III en 1547.

Dès les premières années de la conquête, on construisit une église qui devait servir de cathédrale à la place même où avait existé l'antique « Teocalli » aztèque; or, comme elle n'était pas assez vaste, on dut la démolir en 1552 et en construire une autre plus somptueuse. Le nouvel édifice fut commencé en 1673; en 1615, les fondations et une partie des murs étaient élevées; en 1623, les voûtes de la grande sacristie étaient posées. Interrompus en 1629, à cause de l'inondation, les travaux furent repris à la fin de 1635. Le 2 février 1656 les travaux n'étant pas encore terminés, on commença cependant à célébrer le culte. L'intérieur du temple à peine achevé, on fit une autre solennelle et définitive dédicace le 22 décembre 1667. On avait dépensé à cette époque 1,752,000 pesos.

Jusqu'en janvier 1784, le premier corps de la tour orientale existait seul : cette année-là, on se remit de nouveau à l'œuvre et l'on commença la tour occidentale; les tours se trouvèrent achevées en 1791 et avaient nécessité une dépense de 191,000 pesos. Toutefois il y eut encore des travaux à effectuer plus tard, de sorte que la cathédrale ne fut en quelque sorte complètement achevée que dans les premières années de ce siècle.

« L'édifice occupe le côté nord de la place principale et mesure 130^m,50 du sud au nord, et 61 mètres de l'est à l'ouest; et les tours s'élèvent à une hauteur de 60^m,80. »

Sur le parvis de ce magnifique temple, on a planté un élégant jardin orné de fontaines et de statues; d'un côté se dresse le marché aux fleurs, grande rotonde de fer et de cristal où l'on vend toute l'année les plantes rares aux parfums exquis du sol privilégié du Mexique. A une extrémité du jardin, on voit de grandes pierres ingénieusement disposées, ce sont les restes des fondations de l'antique Teocalli aztèque qui ont été placées là, moins pour servir d'ornementation au jardin, que pour rappeler l'emplacement sur lequel la cathédrale a été édifiée.

D'autres églises très remarquables existent dans la capitale, mais ni le caractère de notre travail, ni l'espace dont nous disposons, ne nous en permettent l'énumération.

Dans le district de Guadalupe-Hidalgo et dans la ville de ce nom, située à 6 kil. 210 du centre de la capitale, se trouve la collégiale de Guadalupe, l'église la plus riche et la plus somptueuse de la République; elle est consacrée au culte de la Vierge aztèque, vénérée du peuple mexicain et patronne des catholiques.

Si dans les autres Etats, comme le remarqueront nos lecteurs, l'instruction publique est l'objet d'une attention particulière, dans la capitale de la République et dans le district fédéral, le gouvernement a employé toutes les ressources et tous les moyens dont il dispose pour que ce thermomètre de la culture intellectuelle des peuples marque le plus haut degré possible.

Il existe dans la municipalité de Mexico 328 écoles avec 24,894 élèves; ces écoles dépendent : 91 de la municipalité, 25 du gouvernement fédéral, 15 de sociétés particulières et 197 de particuliers, qui reçoivent des élèves en pension.

Les écoles entretenues par la municipalité ont coûté pour l'année 1889, 2,814,331 pesos et se divisent ainsi : 34 écoles d'instruction primaire pour les garçons, 43 pour les filles; 3 écoles mixtes, 4 de tout petits, 4 d'ouvriers et 3 d'ouvrières.

Nous avons déjà parlé de celles qui dépendent du gouvernement fédéral, lorsque nous avons traité de l'instruction publique en général.

Les écoles soutenues par des sociétés particulières sont : 4 par la société catholique, 8 par la société lancastrienne et 3 par la société presbytérienne.

Il existe en outre : 15 écoles dirigées par des particuliers, 181 pensions et un asile : « la Casa Amiga de la Obrera » fondé par dona Carmen Romero Rubio de Diaz, la très honorable femme du président de la République, qui soutient cette œuvre de ses propres deniers.

La municipalité de Mexico a consacré à l'instruction publique, pendant l'année 1889, la somme de 128,143 pesos 31.

Les autres districts comptent les établissements d'instruction publique suivants :

Tlalpam, pour les cinq municipalités dont il se compose, 47 écoles fréquentées par 2,253 élèves ;

Tacubaya, pour ses cinq municipalités, 45 écoles avec 1,916 élèves ;

Xochimiles pour ses huit municipalités, 44 écoles avec 3,362 élèves ;

Guadalupe-Hidalgo, pour ses deux municipalités, 26 écoles avec 1,445 élèves.

La loi d'*instruction obligatoire* qui est déjà en vigueur, rendra sans aucun doute plus efficaces les efforts du gouvernement pour mettre l'instruction publique au niveau qu'il désire. Jusqu'à la promulgation de cette loi, on s'est heurté à l'indifférence avec laquelle la classe ouvrière accueillait ces efforts pour donner l'instruction au peuple.

Une œuvre qui honorera le président actuel de la République, son ministre d'Etat et le gouverneur du district, c'est la construction du pénitencier, œuvre excessivement coûteuse et d'un travail véritablement colossal qui sera bientôt achevée, grâce à leurs efforts persévérants.

On a pris pour base le système de Crofton, mais en le modifiant de façon à le mettre en parfait rapport avec l'esprit et le caractère du peuple mexicain.

Les dimensions de l'édifice sont calculées pour un maximum de 800 hommes, 180 femmes et 400 mineurs soigneusement séparés. La dépense nécessitée par cette création est évaluée à 6,700,000 francs.

L'état civil rendu obligatoire dans toute la République

par la loi fédérale du 27 janvier 1857, a nécessité la loi du 28 juillet 1859, instituant les juges qui sont chargés de diriger tout ce qui s'y rapporte.

Dans le district fédéral il y a vingt bureaux d'état civil dont les uns, dans les chefs-lieux de préfecture, comme celui de San-Angel, sont desservis par des individus ayant le titre de juges, les autres par les secrétaires des conseils de ville. Il y a dans la capitale deux juges de l'état civil, en raison de l'importance de son service.

Il existe à Mexico trois cimetières gouvernementaux, qui sont ceux de Tepeyac, de Guadalupe et de Hidalgo, et quatre qui sont des propriétés privées : le Panthéon français, la Piété, le Panthéon américain et le Panthéon espagnol. Il existe, en outre, d'autres cimetières fermés parce qu'ils sont compris maintenant dans le périmètre de la ville. Tel est le cas du San-Fernando dans lequel se trouvent les sépultures de la plupart des hommes dont les noms figurent aux premières lignes de l'histoire du Mexique, pendant les périodes de troubles qui ont si longtemps affligé la République.

C'est là que chaque année, au 18 juillet, vient le parti libéral du Mexique, sans distinction d'homme ni de classe, pour renouveler ses serments devant la tombe de Juárez. Le mausolée dans lequel reposent les restes de l'homme qui a bien mérité de l'Amérique, est très imposant ; c'est l'œuvre de sculpteurs mexicains, les frères Islas. Un admirable marbre représente le corps inanimé du grand patriote, reposant sur le sein de la Patrie désolée.

Dans le même cimetière, on voit les tombes de Miramon et de Mejia, puis un peu plus loin celle de Comon-

fort, tous réunis en ce lieu où la paix éternelle couvre les haines du temps passé.

Nous ne saurions terminer cette rapide esquisse de la capitale sans signaler quelques-uns de ses usages et de ses coutumes.

En aucun pays du monde, on ne peut rencontrer, comme dans la capitale de la République, un tel contraste d'habitudes européennes et de coutumes indigènes encore fortement enracinées.

La classe élevée a, comme en Europe, des lieux de réunions où règne l'élégance la plus raffinée; au premier rang desquels on met le Jockey-Club et le Casino national. Les colonies étrangères ont chacune leur cercle qui offre des divertissements non seulement à ses membres, mais qui ouvre ses salons à la plus brillante société mexicaine.

Les courses de chevaux organisées par le Jockey-Club et le Cercle français sur leurs hippodromes, sont les fêtes de prédilection de printemps et d'automne; dans les tribunes, rendez-vous de la société élégante, défilent toutes les beautés du pays et tous les hommes les plus connus.

La variété des costumes dans la capitale est une des choses qui frappent le plus l'attention du voyageur.

Le *Charro* mexicain, avec son costume couvert d'argent, serrant les flancs de son fringant coursier, est l'un des types les plus pittoresques qui se puisse rencontrer.

Les Indiens des environs de la capitale qui viennent vendre leurs marchandises, portent leurs bizarres costumes qui tranchent sur la foule vêtue à l'européenne, comme une protestation vivante contre l'invasion de leur patrimoine.

Un grand nombre d'années passeront, le Mexique ira de l'avant, chaque jour davantage, dans la voie du progrès, mais toujours se conservera le type du porteur d'eau, du marchand ambulant, du marchand de pulque, et de ces femmes du peuple, chantées si magistralement par Guillermo Prieto, le poète populaire. Ils ne mourront point ces types, souvenirs d'un autre peuple et d'une autre race; ils perpétueront toujours, dans leurs costumes et dans leurs habitudes, l'esprit de nationalité si chère à tous les Mexicains.

Les mœurs du Mexique diffèrent très peu des mœurs européennes; les théâtres sont identiques, la société a le même aspect; dans les fêtes seulement, on peut reconnaître quelques traits qui sont propres au pays et qui ne disparaîtront pas aisément.

Autrefois, les cérémonies religieuses se faisaient avec la même pompe qu'elles ont conservée dans quelques villes d'Espagne, mais aujourd'hui que la prohibition du culte extérieur a limité à l'enceinte des églises les pratiques de la religion, quelques-unes, liées intimement à des pratiques mondaines, ont seules survécu comme un souvenir d'un temps qui n'est plus.

On ne comprend pas, au Mexique, un Samedi-Saint sans que le disciple traître soit brûlé en effigie dans les rues. Deux jours d'avance, les rues sont sillonnées de vendeurs de Judas, qui portent au haut d'un bâton une collection complète de ces marionnettes dûment ornées de fusées qui éclatent, à la grande joie de la multitude au moment où les cloches de la ville sonnent le *Gloria*.

Ces jours de fêtes, à chaque coin de rue, les établissements d'« eau fraîche » vous convient à apaiser votre soif avec la savoureuse eau d'ananas, l'orgeat et la li-

monade. Les marchandes, élégamment vêtues du costume des femmes du peuple, invitent par une œillade de leurs grands yeux le passant à s'arrêter et à boire quelques-uns de ces rafraichissements admirablement préparés, tandis que vont sans trêve les propos galants et les déclarations enflammées à l'adresse de la belle.

La « *bonne nuit* » est aussi un temps pendant lequel le peuple mexicain joint le sacré au profane. Neuf jours avant Noël les fusées éclatent dans les airs ; il n'est pas de porte derrière laquelle on n'entende pincer de la guitare ou de la mandoline, ce sont les « *posadas* », c'est-à-dire une de ces fêtes qui ne disparaîtront jamais au Mexique. D'abord la fête religieuse : les voix délicieuses des fillettes entonnent les litanies et demandent des reposoirs (*posadas*) pour la Vierge qui part faire un long voyage en Egypte ; les *posadas* sont accordées, *les saints voyageurs* se reposent et le bal commence, pendant lequel les friandises et les rafraichissements sont distribués à profusion. Cela se renouvelle durant neuf jours jusqu'à ce qu'arrive la « *bonne nuit* », qui termine l'une des fêtes le plus vraiment mexicaines.

Le caractère hospitalier des habitants du Mexique est proverbial. Tout étranger, très peu de temps après son arrivée, est entouré d'excellentes relations, d'amis disposés à partager avec lui ses peines et ses joies. Une bonne éducation est l'unique blason que l'on demande pour être admis dans les premiers cercles.

II

Aguascalientes.

L'État de Aguascalientes est situé entre le 21° 30' et le 22° 23' de latitude nord et entre 2° 42' et 3° 48' de longitude occidentale de Mexico. Son étendue territoriale couvre 411 lieues carrées. Il est divisé en quatre arrondissements ; qui sont : celui de la capitale, Rincon de Romos, Ocampo (Asientos) et Calvillo.

Actuellement le gouverneur de l'État est don Alejandro Vazquez del Mercado, dont l'administration a commencé le 1^{er} décembre 1880.

Aguascalientes a obtenu le titre de ville le 22 octobre 1595 ; elle s'est déclarée territoire le 23 mai 1835 et s'est érigée en département le 30 décembre 1836. La population de l'État est actuellement de 140,000 habitants, dont environ 36,000 pour sa capitale. Aguascalientes est située dans une belle vallée fermée à l'ouest par une chaîne de montagnes assez élevées ; une rivière coule à deux kilomètres du centre de la ville ; non loin de la station du chemin de fer « Central-Mexicain », au pied d'un petit coteau vers l'est, se trouve la fameuse source thermale autour de laquelle sont construits les bains d'Ojocalientes.

monade. Les marchandes, élégamment vêtues du costume des femmes du peuple, invitent par une œillade de leurs grands yeux le passant à s'arrêter et à boire quelques-uns de ces rafraichissements admirablement préparés, tandis que vont sans trêve les propos galants et les déclarations enflammées à l'adresse de la belle.

La « *bonne nuit* » est aussi un temps pendant lequel le peuple mexicain joint le sacré au profane. Neuf jours avant Noël les fusées éclatent dans les airs ; il n'est pas de porte derrière laquelle on n'entende pincer de la guitare ou de la mandoline, ce sont les « *posadas* », c'est-à-dire une de ces fêtes qui ne disparaîtront jamais au Mexique. D'abord la fête religieuse : les voix délicieuses des fillettes entonnent les litanies et demandent des reposoirs (*posadas*) pour la Vierge qui part faire un long voyage en Egypte ; les *posadas* sont accordées, *les saints voyageurs* se reposent et le bal commence, pendant lequel les friandises et les rafraichissements sont distribués à profusion. Cela se renouvelle durant neuf jours jusqu'à ce qu'arrive la « *bonne nuit* », qui termine l'une des fêtes le plus vraiment mexicaines.

Le caractère hospitalier des habitants du Mexique est proverbial. Tout étranger, très peu de temps après son arrivée, est entouré d'excellentes relations, d'amis disposés à partager avec lui ses peines et ses joies. Une bonne éducation est l'unique blason que l'on demande pour être admis dans les premiers cercles.

II

Aguascalientes.

L'État de Aguascalientes est situé entre le 21° 30' et le 22° 23' de latitude nord et entre 2° 42' et 3° 48' de longitude occidentale de Mexico. Son étendue territoriale couvre 411 lieues carrées. Il est divisé en quatre arrondissements ; qui sont : celui de la capitale, Rincon de Romos, Ocampo (Asientos) et Calvillo.

Actuellement le gouverneur de l'État est don Alejandro Vazquez del Mercado, dont l'administration a commencé le 1^{er} décembre 1880.

Aguascalientes a obtenu le titre de ville le 22 octobre 1595 ; elle s'est déclarée territoire le 23 mai 1835 et s'est érigée en département le 30 décembre 1836. La population de l'État est actuellement de 140,000 habitants, dont environ 36,000 pour sa capitale. Aguascalientes est située dans une belle vallée fermée à l'ouest par une chaîne de montagnes assez élevées ; une rivière coule à deux kilomètres du centre de la ville ; non loin de la station du chemin de fer « Central-Mexicain », au pied d'un petit coteau vers l'est, se trouve la fameuse source thermale autour de laquelle sont construits les bains d'Ojocalientes.

Aguascalientes est une des principales villes de la confédération mexicaine, tant par sa position topographique que par le grand mouvement commercial qui a commencé à se dessiner depuis le passage de la voie centrale. Son climat tempéré, le caractère pacifique et hospitalier de ses habitants et l'extraordinaire beauté de ses jardins et de ses promenades publiques où règne un printemps éternel, font de cette ville un délicieux paradis.

Les édifices publics les plus remarquables sont le palais du gouvernement, le palais municipal, le Parian, le marché Teran, le théâtre Morelos, élégant édifice récemment construit dans les meilleures conditions d'acoustique et de solidité, l'hôpital civil et le lycée de jeunes filles, pépinière intéressante d'instruction secondaire, dont la fondation est due à M. Francisco G. Hornedo, qui a occupé plusieurs fois la première magistrature de l'État, cet homme honorable s'est toujours montré un grand bienfaiteur de l'instruction.

La capitale de l'État renferme dix églises, dont les principales sont celles : de l'Assomption, de San-Diego, du Tiers-Ordre, de La Merced, de Guadalupe, de l'Encino et le camarin de « San-Diego », véritable joyau d'architecture.

Dans l'église de San-Marcos, il existe une magnifique peinture originale d'Alcibar de l'ancienne école mexicaine représentant l'adoration des mages. Il y a également dans la paroisse de l'Encino quelques tableaux originaux de Andrés Lopez représentant la *Passion*.

Les promenades publiques sont très nombreuses, c'est d'abord le jardin de San-Marcos, près duquel s'élève le palais de l'exposition annuelle d'agriculture, d'indus-

trie, des mines et des arts, puis la jolie et verdoyante place de la Constitution avec sa colonne monumentale d'ordre ionique, qui mesure 20^m,814 de hauteur y compris le piédestal, et son kiosque élégant ; les jardins de Porfirio Diaz, de Zaragoza, de Colon, de la Merced et de San-Diego, ainsi que les chaussées de Ojocaliente et de Hornedo.

La propriété rurale estimée 2,766,330 douros 13 et la propriété urbaine a 1,375,812, 35 ; on doit toutefois tenir compte de ce que la valeur de cette dernière a augmenté considérablement dans ces dernières années.

L'arrondissement de la capitale renferme de magnifiques propriétés dont les plus remarquables sont : Los Cuartos, Canadahouda, Santa-Maria, La Guayana, Palo-Alto, Pennelas Cieneguilla et La Cantera, qui possèdent des dépendances considérables. Il y a de plus dans la capitale même plus de 300 vergers qui produisent la poire, la pêche, la figue, le raisin, le coing, etc., etc. Dans la ville même il y a trois fabriques de tissus de laine appelés : San-Ignacio, la Purísima et la Aurora qui occupent une multitude de travailleurs, ainsi que les fabriques de tabac appelées la Regeneradora, la Tarasca, la Esmeralda, qui procurent des moyens d'existence à un nombre considérable de femmes.

Les chefs-lieux des arrondissements de Rincon de Romos et de Calvillo possèdent diverses autres petites usines. ®

Les ressources publiques montent annuellement à la somme de 75 à 80,000 douros, somme plus que suffisante pour couvrir les dépenses des différentes branches de l'administration, ce qui permet encore de consacrer des

sommes assez considérables à l'instruction publique et à d'importantes améliorations matérielles.

Il y a deux établissements d'instruction secondaire : l'institut des sciences et le lycée de jeunes filles, tous deux soutenus par les ressources publiques de l'Etat, ainsi que les autres établissements d'instruction primaire pour enfants des deux sexes ; une bibliothèque publique et un orphelinat fondé par la Senora Casimira Arteaga et soutenu par des donations particulières et une subvention du gouvernement.

Le gouvernement de l'Etat s'occupe avec une grande ardeur et un zèle incessant de l'instruction publique ; il est admirablement secondé en cela par la commission spéciale. Il existe dans l'Etat 47 établissements d'instruction publique dans lesquels 3,636 élèves reçoivent l'enseignement et 63 établissements particuliers qui reçoivent 2,473 élèves des deux sexes.

Dans la bibliothèque publique de la capitale on trouve les publications les plus nouvelles et le gouvernement ne cesse d'en augmenter le nombre avec une constante sollicitude. N'oublions pas l'hôpital, qui est parfaitement aménagé et rend de grands services.

Le chef-lieu de l'arrondissement de Rincon de Romos est situé à dix lieues de la capitale de l'Etat. C'est une ville d'environ 4,000 habitants et qui a un certain mouvement commercial. Son aspect est gai, ses rues, quoiqu'elles ne soient pas droites, sont élégantes et pour la plupart pavées.

La plus grande partie du territoire de cet arrondissement est uni et propre aux plantations de maïs, de blé, d'orge, etc., etc... ; ce n'est que vers l'ouest qu'il est accidenté et montagneux ; de ce côté, il possède une

végétation surprenante très variée, produisant entre autres différents bois utiles pour l'ébénisterie, et les instruments aratoires.

A une courte distance de la ville et toujours vers l'ouest, existe une petite source d'eau thermale qui porte aussi le nom de Ojacaliente, et une autre plus abondante vers le sud, connue sous le nom de El Colomo ; c'est une source d'eau froide. Il y a aussi le Charco Hediondo.

La valeur de la propriété rurale de l'arrondissement de Rincon de Romos est de quelque importance ; on trouve sur ce territoire les riches haciendas de Pabellon, Saucillo, San Jacinto, Santiago, et Garabato qui fournissent d'abondants produits agricoles et remarquables par leurs prises d'eau, par leur irrigation bien étendue et par leurs moulins à blé.

Les habitants de l'arrondissement sont en grande partie agriculteurs ; dans le chef-lieu seulement, un grand nombre se livrent à la fabrication de la faïence colorée qui est très estimée et se vend beaucoup dans les villes du Nord ; d'autres font le corroyage de peaux, travaillent le coton et la laine et quelques autres industries sur une petite échelle.

El Mineral de Asientos, chef-lieu de l'arrondissement de Ocampo, éloigné à quatorze lieues au nord de la capitale de l'Etat, possède une population de 2,500 habitants. Les rues sont en général irrégulières, mais les édifices sont de bonne et solide construction. On y voit trois jolies églises assez remarquables par leur architecture et leur luxe, dans lesquelles se trouvent de magnifiques peintures de l'ancienne école mexicaine.

La ville de Asientos est située dans une petite plaine

entourée par cinq collines : la Cruz, la Bufa, Chiquihuitillo, San-Juan et Altamira à 10 kilomètres de la voie ferrée, qui réunit les villes de San-Luis Potosi et Aguascalientes. Les sombres ruines d'édifices qui attestent de son glorieux passé, donnent à cette ville un aspect assez triste.

En effet, El Mineral de Asientos a eu à la fin du siècle dernier, au commencement et même au milieu du XIX^e siècle un mouvement extraordinaire causé par l'état prospère de ses riches mines d'argent.

Actuellement ses principales mines : Santa-Francisca, Descubridora, El Cristo, No Pensada, San-Jéronimo et Alta Palmira se trouvent paralysées par le manque absolu de capitaux.

Dans le territoire de l'arrondissement il y a quelques domaines considérables comme Ciénega Grande, Tule, Pilotos et Mezquite. Dans la première se trouve une abondante source qui arrose la plus grande partie des terrains et sert de moteur à un moulin à blé.

Les mines de Tepezalà sont très riches par l'abondance et la bonne qualité de leur minerai, leurs différentes veines de très beaux marbres et les carrières de pierre et d'ardoise.

Si quelque jour les riches mines de Asientos et de Tepezalà pouvaient arriver à une exploitation active et normale, l'arrondissement de Ocampo, aujourd'hui bien bas, deviendrait un des premiers de l'Etat par sa richesse.

L'arrondissement de Calvillo est situé à l'ouest de la capitale de l'Etat, à une distance de quatorze lieues. La ville de Calvillo, chef-lieu de l'arrondissement, renferme une population de 3,000 habitants ; elle est entourée

de quelques coteaux d'une prodigieuse végétation, qui produisent une grande variété de plantes et de bois d'essence fine. Ses rues sont droites et propres et ses édifices bien construits. Elle possède une église spacieuse de construction moderne dans laquelle on a introduit tout dernièrement quelques modifications importantes.

Sur la limite de la ville court une rivière dont les eaux sont utilisées à l'arrosage et à la fertilisation des vergers qui s'étendent sur ses rives et dans lesquels on a pu acclimater presque tous les fruits des pays chauds. La vigne y est abondante et sa récolte une des principales sources de richesses de la contrée.

L'arrondissement de Calvillo possède sur son territoire les riches domaines de San-Tadeo, La Labor, El Sauz et La Primavera.

Les habitants de cet arrondissement se vouent exclusivement à l'agriculture. Rare est la famille qui ne possède pas quelque pièce de terre dont elle tire une abondante récolte, grâce à un travail incessant et intelligent.

Le gouvernement de Augascalientes a été l'un de ceux qui a fait les plus grands sacrifices pour développer et faire prospérer l'industrie, en particulier l'industrie minière qui est aujourd'hui en décadence, mais qui est une grande source d'avenir pour l'Etat. Parmi les dispositions qu'il a prises dans ce but, il y en a une par laquelle sont déclarés libres de tout impôt dans l'Etat, pour une durée de dix ans, les produits des fabriques de vins de raisins établies ou à établir, pourvu toutefois que leur production annuelle dépasse 30 barils et que pour leur fabrication on n'emploie pas le système de compression par le moyen du feu. En outre, sont dispensés d'impôts les capitaux destinés à cette industrie.

L'industrie minière, comme nous l'avons dit, est appelée à un grand avenir et le gouvernement accorde une protection efficace aux compagnies qui se fondent pour l'exploitation des mines. La seule exploitation importante située dans le district minier de Asientos de Ibarra, serait suffisante pour faire de l'État de Aguascalientes l'un des plus riches de la confédération mexicaine.

Pour donner une idée de la production agricole de tout l'État, il suffira de dire que, dans un seul arrondissement, on récolte par an, en moyenne, 60,000 fanègues de maïs, 8,000 de frisol, 60,000 de blé et 4,000 d'orge.

L'État de Augascalientes est un de ceux que traverse la ligne déjà en exploitation du chemin de fer Central.

III

Basse Californie.

La péninsule de la basse Californie occupe une étendue de 155,200 kilomètres carrés, avec une population qui était, en 1889, de 30,498 habitants, mais qui plus tard a augmenté considérablement grâce aux contrats passés par le gouvernement mexicain avec la compagnie nationale de colonisation qui s'est chargée du bornage et de la colonisation des terrains de cette péninsule.

Don Antonia Garcia Cubas décrit cette partie du pays de la façon suivante :

« Le territoire de la basse Californie forme une péninsule étroite et allongée, qui s'avance dans la mer vers la direction du nord-ouest au sud-est, mesurant dans sa plus grande longueur, abstraction faite des sinuosités du terrain, 310 lieues, depuis le point initial sur la côte de la ligne frontière des États-Unis jusqu'au port de San-José, et dans sa plus grande largeur 56 lieues sur le parallèle 27°30'. Les côtes d'une étendue considérable forment un grand nombre de baies, de rades, de criques, de ports, et sont entourées d'une multitude d'îles. »

L'industrie minière, comme nous l'avons dit, est appelée à un grand avenir et le gouvernement accorde une protection efficace aux compagnies qui se fondent pour l'exploitation des mines. La seule exploitation importante située dans le district minier de Asientos de Ibarra, serait suffisante pour faire de l'État de Aguascalientes l'un des plus riches de la confédération mexicaine.

Pour donner une idée de la production agricole de tout l'État, il suffira de dire que, dans un seul arrondissement, on récolte par an, en moyenne, 60,000 fanègues de maïs, 8,000 de frisol, 60,000 de blé et 4,000 d'orge.

L'État de Augascalientes est un de ceux que traverse la ligne déjà en exploitation du chemin de fer Central.

III

Basse Californie.

La péninsule de la basse Californie occupe une étendue de 155,200 kilomètres carrés, avec une population qui était, en 1889, de 30,498 habitants, mais qui plus tard a augmenté considérablement grâce aux contrats passés par le gouvernement mexicain avec la compagnie nationale de colonisation qui s'est chargée du bornage et de la colonisation des terrains de cette péninsule.

Don Antonia Garcia Cubas décrit cette partie du pays de la façon suivante :

« Le territoire de la basse Californie forme une péninsule étroite et allongée, qui s'avance dans la mer vers la direction du nord-ouest au sud-est, mesurant dans sa plus grande longueur, abstraction faite des sinuosités du terrain, 310 lieues, depuis le point initial sur la côte de la ligne frontière des États-Unis jusqu'au port de San-José, et dans sa plus grande largeur 56 lieues sur le parallèle 27°30'. Les côtes d'une étendue considérable forment un grand nombre de baies, de rades, de criques, de ports, et sont entourées d'une multitude d'îles. »

« A l'intérieur, la péninsule est traversée par une longue cordillère qui se déprime successivement vers le sud pour se terminer en larges coteaux aux environs de La Paz et s'élever de nouveau pour former la chaîne des mines de San-Antonio, au sud du port situé plus haut. Cette cordillère, aux environs de la frontière des États-Unis, envoie plusieurs ramifications qui gardent entre elles une sorte de parallélisme et tout ce terrain présente les indices les plus évidents de sa constitution volcanique; ces particularités s'observent également en d'autres points de la cordillère : le volcan des Vierges, vers le parallèle 27° 30', nous en offre un exemple.

« Le climat en général est torride et riche dans la région australe et tempérée dans la région septentrionale. Ce territoire manque de rivières, car, seuls, le Rio Colorado, depuis la frontière des États-Unis jusqu'à l'embouchure, et un autre ruisseau comme celui de Mulège et Tous-les-Saints, arrosent son sol. Cette particularité, jointe à la rareté des pluies, influe sur le peu d'extension de son agriculture. Mais il est certain que ses productions naturelles, comme ses ressources minières et maritimes, constituent de riches éléments pour un avenir prospère. La région du nord est aurifère, la région du sud argentifère et dans le centre on trouve le cuivre en abondance. »

L'instruction publique, suivant le même auteur, compte 26 écoles primaires fréquentées par 1,044 élèves des deux sexes et 4 écoles supérieures, dans lesquelles 434 élèves reçoivent l'instruction.

Le gouvernement général, duquel dépend l'administration du territoire, a fait de grands efforts pour le tirer de la prostration dans laquelle il se trouvait et

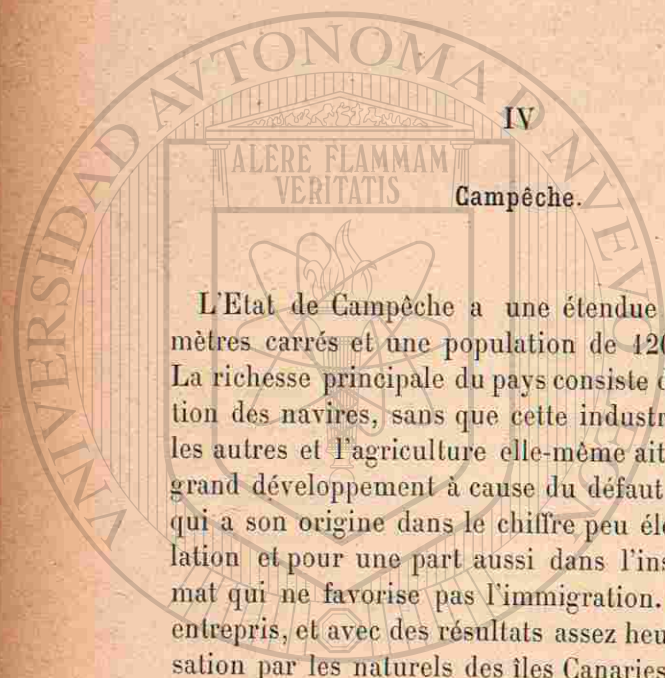
il va le relevant, quoique très lentement, non sans avoir eu à vaincre de grandes difficultés.

Il a été aidé courageusement dans cette noble tâche par le chef politique actuel du territoire, le général Luis E. Torres, qui a déjà rendu de grands services administratifs comme gouverneur de l'Etat de Sonora, dans lequel il a laissé d'impérissables souvenirs par ses grandes qualités d'administrateur.

Si, comme nous le pensons, le courant colonisateur continue d'affluer aux ports de ce territoire, il ne se passera pas un long temps sans que la basse Californie; au lieu de coûter, comme elle le fait aujourd'hui, au gouvernement général de l'argent et des peines, sera au contraire une source de richesse, et l'orgueil de la nation.

Ce qui nous le fait croire, c'est que la colonisation à peine commencée, on a découvert sur ce territoire des mines très riches et que, au moment où nous écrivons, arrivent sur ses plages un grand nombre de gens avides d'en exploiter les richesses.

Il se forme des sociétés avec des capitaux très considérables pour le travail des placers et des mines, et il n'y a point folie à prophétiser que ce qui était auparavant une péninsule privée de ressources, arrivera avec le temps, à être la rivale de la haute Californie.



L'Etat de Campêche a une étendue de 54,000 kilomètres carrés et une population de 120,000 habitants. La richesse principale du pays consiste dans la construction des navires, sans que cette industrie, pas plus que les autres et l'agriculture elle-même ait pu acquérir un grand développement à cause du défaut de bras, défaut qui a son origine dans le chiffre peu élevé de la population et pour une part aussi dans l'insalubrité du climat qui ne favorise pas l'immigration. Cependant on a entrepris, et avec des résultats assez heureux, la colonisation par les naturels des îles Canaries.

Le commerce prospère davantage que l'industrie et l'agriculture et il s'étend chaque jour davantage. Les principaux produits d'exportation de l'Etat sont les bois de teinture, le sucre, le « henequen » et les cuirs. Entre autres, le « henequen » a produit dans ces dernières années de grands et faciles profits, car il s'est très bien vendu sur d'autres places. Les autres produits agricoles sont consommés dans le pays.

Pour l'industrie des objets d'art en « henequen », il existe diverses fabriques, ainsi que pour l'extraction du sucre et le traitement des bois de teinture.

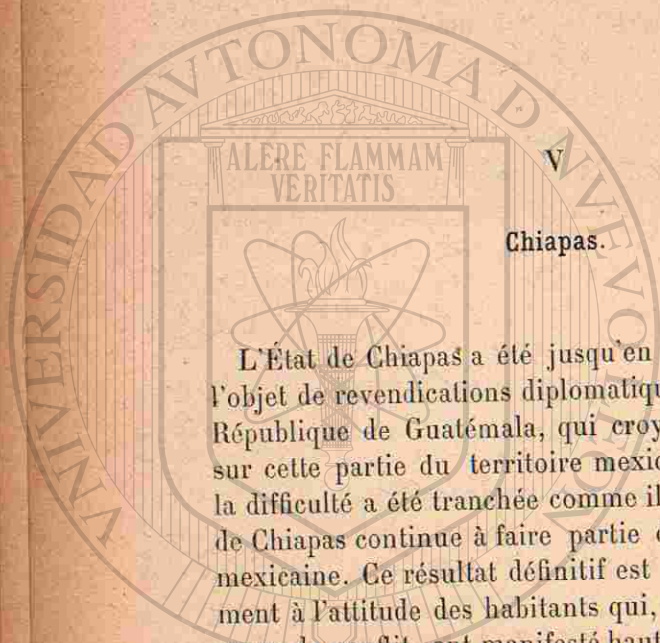
L'instruction publique compte six établissements d'instruction supérieure fréquentés par 276 élèves, et 50 écoles d'enseignement primaire fréquentées par 4,300 élèves des deux sexes; on affecte à cet important service environ 37,000 douros par an.

L'Assistance publique compte deux hôpitaux de charité parfaitement aménagés par le gouvernement et les municipalités et dont l'entretien revient à environ 30,000 douros par an.

Les voies de communication sont presque toutes fluviales; il n'existe qu'un petit embranchement de voie ferrée de Campêche à Calquina.

Le gouverneur actuel de l'Etat est don Joaquin L. Kerlegan, personnage très digne sous tous les rapports d'occuper ce poste.

Ce fonctionnaire, comme ses prédécesseurs, a fait les plus grands efforts pour l'amélioration de ce territoire en accordant toutes espèces de franchises au commerce et à l'agriculture, en édictant des dispositions destinées à récompenser ceux qui fondent de nouvelles industries et ceux qui concourent à la réussite de celles qui existent. Mais tous ces efforts se voient malheureusement paralysés par une force bien supérieure, l'inclémence du climat qui éloigne l'immigration.



Chiapas.

L'État de Chiapas a été jusqu'en ces derniers temps l'objet de revendications diplomatiques de la part de la République de Guatémala, qui croyait avoir des droits sur cette partie du territoire mexicain. Dernièrement, la difficulté a été tranchée comme il convenait, et l'État de Chiapas continue à faire partie de la Confédération mexicaine. Ce résultat définitif est dû presque absolument à l'attitude des habitants qui, au moment le plus grave du conflit, ont manifesté hautement leur volonté.

L'État de Chiapas a une superficie de 77,000 kilomètres carrés et une population de 236,347 habitants; il se divise en 12 départements qui sont : Centro, Comitán, Libertad, Chilon, Palenque, Chiapas, Tuxtla, Simojobel, Tonala, Soconusco, Progreso et Pichucalco.

La variété et la douceur de son climat, la fertilité de son sol et les immenses richesses naturelles qu'il renferme, lui assurent un splendide avenir. Il ne faut à Chiapas, pour mettre en valeur tous ses éléments, que quelques années encore de cette paix dont jouit la République.

Ses productions, telles que le café et le tabac, le ca-

cao de Soconusco et l'indigo, sont de véritables richesses sur ce sol privilégié; de plus, ses sucres et ses bois précieux en grande abondance, il ne manque que les voies de communications qui, en facilitant le trafic, feraient de cette région de la République une des plus riches et des plus florissantes.

La valeur de la propriété rurale dans l'État de Chiapas peut être évaluée, d'après les renseignements les plus récents, à 3,307,374 douros.

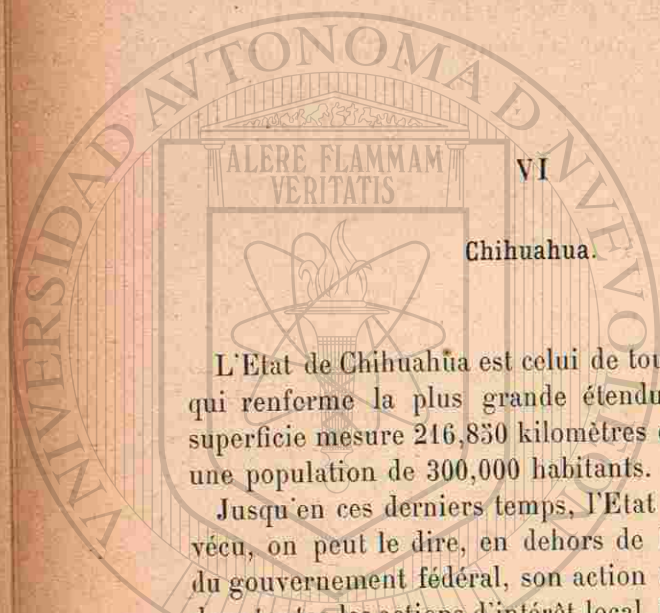
Il existe un institut des sciences et des arts : le lycée José-Maria Ramirez et une école d'arts et métiers dans la capitale de l'État, ainsi qu'une école secondaire de jeunes filles. L'institut a une bibliothèque de plus de 4,000 volumes.

L'instruction primaire, qui est obligatoire dans tout l'État, est encouragée autant que le permettent les ressources du gouvernement : elle compte 112 établissements fréquentés par environ 3,000 élèves.

L'État possède trois hôpitaux : un à San-Cristobal, un autre à Cunitan et le troisième à Juxtla, qui rendent d'excellents services.

Le gouverneur actuel de Chiapas, le colonel don Manuel Carrascosa, est originaire de l'État et par cela même en connaît mieux que tout autre les besoins. Il a toujours été à la tête du parti libéral, dont il a contribué à faire triompher les idées, soit sur les champs de bataille, en combattant contre le parti réactionnaire et plus tard contre l'envahisseur, soit à la Chambre populaire, en représentant dignement l'État qu'il gouverne aujourd'hui.

Son honorabilité et sa haute renommée font espérer de son administration de grands avantages pour l'État de Chiapas.



Chihuahua.

L'Etat de Chihuahua est celui de toute la République, qui renferme la plus grande étendue de terrain, sa superficie mesure 216,850 kilomètres carrés. Il contient une population de 300,000 habitants.

Jusqu'en ces derniers temps, l'Etat de Chihuahua a vécu, on peut le dire, en dehors de la sphère d'action du gouvernement fédéral, son action étant très minime dans toutes les actions d'intérêt local. Les invasions des Indiens sauvages tenaient en continuelles alarmes ses habitants, qui ne pouvaient compter pour les repousser que sur leurs propres forces assez restreintes. Mais une fois la paix rétablie dans toute la nation et l'Etat rattaché à la capitale par le chemin de fer central, une ère nouvelle s'est levée pour le Chihuahua. Le gouvernement général a pu apporter son concours à cette entité fédérative, surtout dans la répression des Indiens sauvages qu'on est parvenu à éloigner des lieux qu'ils occupaient auparavant et que leur présence rendait stériles à toute civilisation. Leurs chefs ayant été tués ou faits prisonniers, ces hordes sauvages, principalement celles des Indiens Kikapooos, cessèrent peu à peu leurs incursions

grâce à l'intervention des troupes fédérales secondées par celles de l'Etat et par les habitants.

Des compagnies pour la colonisation et la délimitation des innombrables terrains incultes que possède l'Etat, se sont formées en très peu de temps et l'industrie minière, principale richesse, a reçu une impulsion considérable. La douane à la frontière de Paso del Norte a produit un grand mouvement commercial qui, sans aucun doute, influera d'une heureuse façon sur le développement des richesses que contient en grande quantité le sol privilégié de Chihuahua.

Le gouverneur actuel de l'Etat, don Lauro Carrillo, montre un grand empressement pour les améliorations matérielles et pour l'instruction publique, tout porte à espérer que sous son administration, et aidé par la paix et les éléments naturels, l'Etat de Chihuahua arrivera à être l'un des premiers de la fédération mexicaine.

L'Etat se divise en 10 districts qui sont : Iturbide Camargo, Jiménez, Hidalgo, Bravos, Abasolo, Guerrero, Andrés del Rio, Arteaga et Mina, ce dernier formé récemment du canton de Mina qui appartenait au district de Andrés del Rio. L'autorité de chaque district est dévolue à un chef politique nommé par le gouvernement de l'Etat. Sur son territoire se trouve la Sierra Mojada, dans laquelle on a découvert de riches et abondantes mines d'argent qui ont attiré l'attention publique sur ce pays, et qui ont suscité en même temps une question de limite avec l'Etat de Coahuila.

Le gouvernement général a envoyé un commandant militaire provisoire sur ce point, en attendant qu'une délimitation précise vienne aplanir le différend. Une

protestation du congrès de l'Etat qui a cru voir son intégrité territoriale menacée, a rendu sans effet cette disposition, laissant douteuse et pendante une démarcation exacte des frontières et la possession de ce terrain minier.

La salubrité dans tout le territoire de l'Etat n'est pas susceptible d'amélioration; le climat est relativement froid dans presque toute son étendue, mais il y a toute fois des points sur lesquels règne en toute saison une température printanière.

Les terrains de cet Etat, vierges pour la plupart, sont susceptibles de toute espèce de culture.

La viticulture est une des branches de l'agriculture qui donne les plus grandes espérances de développement, grâce aux efforts soutenus du gouvernement qui voit dans la plantation de la vigne un grand élément de richesse pour le Chihuahua.

L'industrie minière qui forme, comme nous l'avons dit, la principale richesse de l'Etat, y prend chaque jour une extension de plus en plus grande et promet d'excellents résultats.

Il y a en exploitation, au Chihuahua, 30 mines dans le district d'Iturbide, dont 28 d'argent et 2 de cuivre; 28 dans le district de Mina, dont 24 d'argent, 2 d'or et 2 de cuivre; 16 dans le district de Abasolo, 22 dans le district Guerrero, dont une d'or, 12 d'argent et d'or, et 9 d'argent; 16 dans le district de Hidalgo; 16 dans le district de Camargo, dont une d'un métal mélangé de cuivre et les autres d'argent mélangé de plomb; 8 dans le district de Andrés del Rio, dont 7 d'argent natif et 1 d'argent mélangé; 17 dans le district de Arteaga, dont 6 d'argent, 2 d'or, 8 d'argent et or et une de cuivre et or;

7 dans le district de Bravos, dont 6 d'argent et une d'or. Il existe dans les différents districts de l'Etat 29 établissements pour le traitement de ces métaux.

La valeur des métaux présentés à la Monnaie de Chihuahua, pour l'exportation depuis le 1^{er} janvier 1886 jusqu'au 31 août 1888, a été de 2,758,775 pesos 97, et on a frappé, pendant le même laps de temps, 9,404,290 pesos 50.

L'Etat est propriétaire de 392 kilomètres de lignes télégraphiques, et en outre, par contrat intervenu avec le gouvernement général, il exploite pour deux ans les lignes télégraphiques fédérales considérées comme d'intérêt purement local.

Comme nous l'avons dit, l'instruction publique reçoit du gouvernement une protection spéciale. L'Etat soutient un institut dans lequel se donne l'instruction préparatoire et professionnelle et qui compte une excellente pépinière de professeurs; on y a installé des laboratoires de physique et de chimie qui contiennent les appareils les plus nouveaux, pour le meilleur enseignement des élèves qui s'adonnent spécialement à ces études.

Il existe en outre dans l'Etat, à la charge du gouvernement, les établissements suivants d'éducation pour les deux sexes: 40 avec 2,601 élèves dans le district de Iturbide; 8 avec 784 élèves dans le district de Hidalgo; 27 avec 878 élèves dans le district de Guerrero; 17 avec 947 élèves dans le district de Camargo; 9 avec 382 élèves dans le district de Andrés del Rio; 24 avec 1,228 élèves dans le district de Abasolo; 8 avec 603 élèves dans le district de Jiménez; 14 avec 710 élèves dans le district de Bravos; 10 avec 718 élèves dans le district

de Arteaga; ce qui fait un total de 157 écoles avec 8,752 élèves.

L'intérêt que manifeste le gouvernement de l'État pour l'instruction publique ne se borne pas là : il subventionne en outre, jusqu'à concurrence de 16,691 pesos par an, 74 écoles en différents endroits et affecte une somme de 5,000 pesos au paiement de la pension de jeunes gens qui font leurs études dans la capitale de la République, et une autre somme de 3,000 pesos pour l'entretien des élèves qui fréquentent l'institut de l'État.

Il existe également différents établissements particuliers dans lesquels se donne l'enseignement primaire et secondaire, et qui se soutiennent au moyen des rétributions payées par les élèves.

L'administration de la justice fonctionne dans l'État sans entrave d'aucune sorte, avec l'aide d'hommes probes et dignes qui secondent de tous leurs efforts le gouvernement de l'État, pour le maintien de la tranquillité si nécessaire aux peuples.

L'État de Chihuahua a figuré à l'une des meilleures places à l'Exposition universelle de Paris en 1889; où il avait présenté toute la série de ses produits; ceux de son industrie minière en particulier, attirèrent l'attention des hommes compétents.

VII

Coahuila.

L'État de Coahuila occupe une superficie de 453,600 kilomètres carrés; il est limité au nord par le rio Bravo à l'est par les états de Tamaulipes et de Nuevo Léon, au sud par l'état de San-Luis Potosi, et à l'ouest par les États de Chihuahua et de Durango. Le dernier recensement accuse une population de 145,000 habitants.

Le territoire de Coahuila, exception faite des vastes plaines situées au couchant et qui font partie du grand désert du Bolson de Mapimi, est extrêmement accidenté et abrupt. Il est sillonné par un certain nombre de rivières plus ou moins grandes, qui descendent des montagnes et vont se jeter dans le rio Bravo.

Ces principales villes sont : Saltillo, Parras, Monclova Zaragoza et Viezca. La ville de Saltillo, capitale de l'État avait en 1882, une population de 24,000 âmes.

Bien que l'on y cultive comme dans tous les autres États de la République, de nombreuses céréales et divers autres produits agricoles, en outre la vigne dans le district de Parras, l'État de Coahuila, doit à son développement industriel le rang à part qu'il occupe dans la fédération. Quand l'immigration de colons intelligents,

de Arteaga; ce qui fait un total de 157 écoles avec 8,752 élèves.

L'intérêt que manifeste le gouvernement de l'État pour l'instruction publique ne se borne pas là : il subventionne en outre, jusqu'à concurrence de 16,691 pesos par an, 74 écoles en différents endroits et affecte une somme de 5,000 pesos au paiement de la pension de jeunes gens qui font leurs études dans la capitale de la République, et une autre somme de 3,000 pesos pour l'entretien des élèves qui fréquentent l'institut de l'État.

Il existe également différents établissements particuliers dans lesquels se donne l'enseignement primaire et secondaire, et qui se soutiennent au moyen des rétributions payées par les élèves.

L'administration de la justice fonctionne dans l'État sans entrave d'aucune sorte, avec l'aide d'hommes probes et dignes qui secondent de tous leurs efforts le gouvernement de l'État, pour le maintien de la tranquillité si nécessaire aux peuples.

L'État de Chihuahua a figuré à l'une des meilleures places à l'Exposition universelle de Paris en 1889; où il avait présenté toute la série de ses produits; ceux de son industrie minière en particulier, attirèrent l'attention des hommes compétents.

VII

Coahuila.

L'État de Coahuila occupe une superficie de 453,600 kilomètres carrés; il est limité au nord par le rio Bravo à l'est par les états de Tamaulipes et de Nuevo Léon, au sud par l'état de San-Luis Potosi, et à l'ouest par les États de Chihuahua et de Durango. Le dernier recensement accuse une population de 145,000 habitants.

Le territoire de Coahuila, exception faite des vastes plaines situées au couchant et qui font partie du grand désert du Bolson de Mapimi, est extrêmement accidenté et abrupt. Il est sillonné par un certain nombre de rivières plus ou moins grandes, qui descendent des montagnes et vont se jeter dans le rio Bravo.

Ces principales villes sont : Saltillo, Parras, Monclova Zaragoza et Viezca. La ville de Saltillo, capitale de l'État avait en 1882, une population de 24,000 âmes.

Bien que l'on y cultive comme dans tous les autres États de la République, de nombreuses céréales et divers autres produits agricoles, en autres la vigne dans le district de Parras, l'État de Coahuila, doit à son développement industriel le rang à part qu'il occupe dans la fédération. Quand l'immigration de colons intelligents,

habiles dans leur métier et entendus aux arts mécaniques, acquerra plus d'importance, cette région du territoire mexicain réalisera un progrès extraordinaire.

On compte au Coahuila plusieurs filatures et fabriques de tissus : 7 dans le district de Saltillo ; 2 dans celui de Parras et 1 dans celui de Monclova.

Il y a beaucoup de moulins à blé et à maïs. Parmi les industries de moindre importance, il faut mentionner celle des *Zarapes* qui n'a plus aujourd'hui la même prospérité, ni la même production qu'autrefois à cause de la falsification de ses produits, qui se fait couramment à l'étranger, surtout en Allemagne. L'industrie cotonnière est aussi une des principales sources de richesses dans cet État.

L'industrie minière n'a pas une grande importance, bien que l'on y rencontre de bonnes mines d'argent, de fer, de cuivre, de soufre, de nitre et d'amiante, principalement dans la Sierra Mojada, mais elles ne sont pas exploitées à cause des frais énormes qu'elles exigent. Les seuls bénéfices que l'on en tire, proviennent des puits situés dans les districts miniers de San-Juan de Guadalupe, Santa-Rosa et Monclova.

L'instruction publique est l'objet de beaucoup d'attentions, ainsi que les autres services publics. Il existe dans l'État de Coahuila 121 écoles fréquentées par 9,414 élèves, 5,782 garçons, 3,632 fille. Il est attribué pour ce service 26,000 douros par an. Il y a en outre un lycée ou institut de l'enseignement secondaire.

Vous n'avez pas, nous le disions tout à l'heure, de renseignements sur les développements qu'à pris le Coahuila.

Le Coahuila a comme les autres États, suivi dans ces

dernières années le mouvement de progrès qui s'observe dans toute la République. L'accroissement de son importance, du reste, lui est assuré par le croisement sur son territoire du chemin de fer Interocéanique, du chemin de fer National-Mexicain qui touche Saltillo, la capitale.

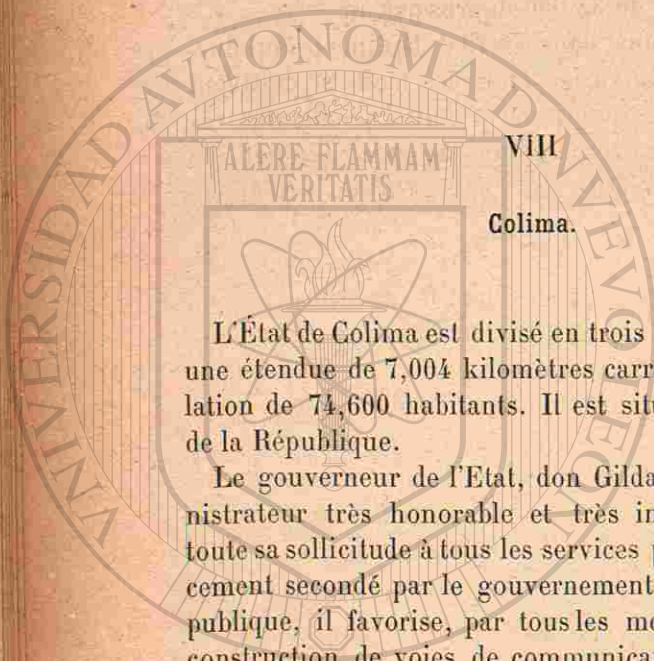
Don José Maria Garza Ayala est actuellement gouverneur de l'État de Coahuila.

sements particuliers, 876 élèves des deux sexes reçoivent l'instruction. Le gouvernement dépense pour l'instruction publique plus de 35,000 duros par an.

La variété du climat dans cet Etat, fait que les productions de son sol sont variées; tous les fruits se cultivent dans les différentes zones; on y fait d'abondantes récoltes de maïs, de riz, de sucre, de café, d'indigo, de coton et d'autres produits; on y fait aussi de l'eau-de-vie de canne.

Les mines, dans cet Etat, bien qu'elles aient été reconnues et qu'il y ait des motifs de croire à leur grande richesse, ne sont pas exploitées; cette exploitation serait, en effet, très onéreuse à cause du manque de voies de communication dont nous parlions plus haut.

L'industrie est représentée par quelques fabriques de tissus de coton, qui produisent ce qui est nécessaire annuellement à la consommation du peuple.



VIII
Colima.

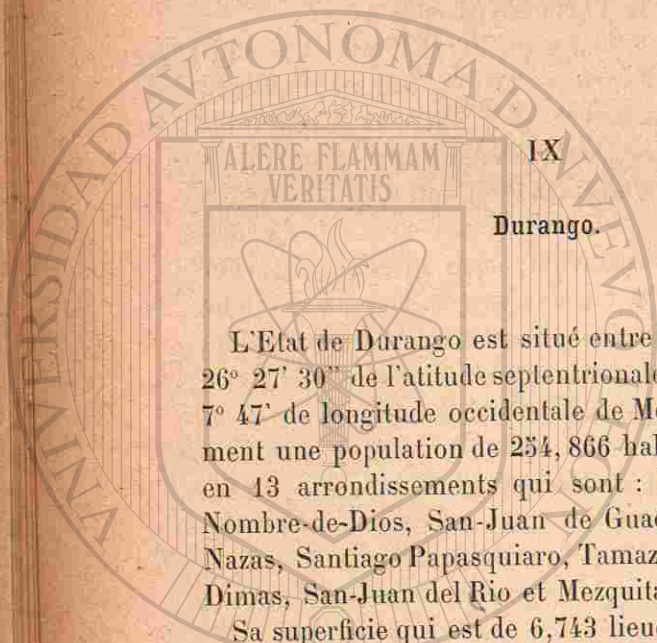
L'Etat de Colima est divisé en trois districts et occupe une étendue de 7,004 kilomètres carrés avec une population de 74,600 habitants. Il est situé sur le côté sud de la République.

Le gouverneur de l'Etat, don Gildardo Gomez, administrateur très honorable et très intelligent, accorde toute sa sollicitude à tous les services publics. Et, efficacement secondé par le gouvernement central de la République, il favorise, par tous les moyens possibles, la construction de voies de communication dont cet Etat se trouve presque totalement dépourvu; ne possédant, en effet, que quelques routes et chaussées remontant à la plus haute antiquité; il est aussi accessible par mer. Le jour où le port de Manzanillo sera réuni par une voie ferrée à Jalisco, capitale de l'Etat, s'ouvrira une ère nouvelle pour l'Etat de Colima, qui sera alors en communications avec la capitale de la République.

L'instruction publique compte un lycée et un séminaire pour l'instruction secondaire, où sont reçus 150 élèves, plus 45 écoles d'enseignement primaire que fréquentent 3,500 enfants des deux sexes. Dans les établis-

UNIVERSIDAD AUTONOMA DE NUEVO LEÓN
DIRECCION GENERAL DE BIBLIOTECAS



IX
Durango.

L'Etat de Durango est situé entre le 22° 53' 20" et le 26° 27' 30" de latitude septentrionale, et le 3° 45' et le 7° 47' de longitude occidentale de Mexico. Il a actuellement une population de 254, 866 habitants. Il est divisé en 13 arrondissements qui sont : Durango, Mapimi, Nombre-de-Dios, San-Juan de Guadalupe, Cuencamé, Nazas, Santiago Papasquiario, Tamazula, Indé, Oro, San Dimas, San-Juan del Rio et Mezquital.

Sa superficie qui est de 6,743 lieues carrées, est occupée en grande partie par de hautes montagnes escarpées qui le traversent du sud au nord; du côté oriental se trouvent de grandes plaines coupées par des collines de moins d'importance et arrosées par quelques rivières.

L'Etat présente en général, un aspect agréable par la majesté grandiose de ses montagnes et par la végétation riche et variée qui s'étale sur toutes ses parties; la configuration de son sol et ses différentes altitudes au-dessus du niveau de la mer, font qu'il possède tous les climats, et que par conséquent ses productions sont très variées et très abondantes.

L'industrie minière trouve en cette région un vaste

champ à exploiter, car les terrains argentifères abondent sur une grande surface et ses mines sont riches et de bon aloi. Nombre-de-Dios, San-Dimas, el Oro, Indé, San-Juan de Guadalupe, Mapimi, Tamazula et Santiago-Papasquiario, sont les principaux arrondissements miniers, et les métaux que l'on en tire sont : l'or, l'argent, le cuivre, le plomb, le fer, l'étain et le soufre.

Il existe, en outre, près la capitale de l'Etat, l'inépuisable filon de fer de Cerro Mercado qui, une fois mis en exploitation avec intelligence, fera la fortune de toutes les entreprises et sera une source d'énormes profits pour le Durango et même pour toute la République.

Les produits agricoles sont très variés. On récolte le thé et toutes les variétés céréales qui sont dans les mêmes conditions de culture. Le coton pousse avec exubérance dans les vallées où le climat est tempéré. Il en est de même sur le penchant occidental de la Sierra Madre, pour la canne à sucre et tous les fruits des régions chaudes.

L'industrie manufacturière comprend huit filatures ou fabriques de tissus de coton, une usine de blanchisserie et d'impressions, deux filatures de laine et une fabrique de casimirs.

L'Etat de Durango a été jusqu'en ces derniers temps isolé du centre; le mauvais état des voies de communication qui existaient jusqu'ici, l'a empêché de trouver pour ses richesses les débouchés nécessaires.

Rattachés déjà par un chemin de fer à la capitale de la République et à la frontière américaine, et prochainement sillonné par d'autres voies ferrées, l'Etat de Durango trouvera pour ses produits une issue facile, et

les entreprises se multiplieront et augmenteront son importance.

Le gouverneur actuel de l'Etat, don Juan M. Flores, comprenant la nécessité pour le pays de faire valoir ses germes de richesses et s'inspirant des idées du chef de la nation, a fait de louables efforts pour donner à l'Etat de Durango, à la faveur de la paix dont jouit la nation, la place qui lui est due parmi les Etats les plus riches et les plus productifs de la Fédération.

L'industrie minière, qui est la principale ressource de la plupart des Etats de la République, présente dans le Durango un vaste champ aux capitaux qui s'y portent, toutes ces mines étant très abondantes et les métaux extraits excellents.

Dans la municipalité de Mapimi, il existe 77 mines, et, bien que 32 seulement fussent en exploitation, le rendement pour l'année 1889 a été de : 44,021 marcs d'argent, 47,697 quintaux de plomb, 4,693 quintaux de cuivre, 14,040 quintaux de soufre et 399,412 millièmes d'or.

Dans la municipalité de San-Juan de Guadalupe, le rendement des mines en cette même année fut de 30,878 marcs d'argent.

La municipalité de Santa-Maria del Oro compte 79 mines d'or, dont 9 en exploitation ; 24 mines d'argent dont quatre seulement sont exploitées et donnent des résultats magnifiques, enfin deux mines de sinabre non exploitées.

Dans la municipalité de San-Bernardo, il y a deux mines d'or exploitées et 39 mines d'argent dont 10 en exploitation.

Dans la municipalité de San-Dimas, qui compte aussi

des mines très riches, il y a 9 domaines en plein rapport, et dans diverses autres municipalités, les mines toutes très abondantes invitent l'homme travailleur et entreprenant à tirer parti des trésors qu'elles renferment.

Mais l'industrie minière n'est pas la seule source de richesse de l'Etat de Durango ; l'agriculture et l'élevage sont aussi des éléments qui suffiraient à eux seuls pour assurer l'avenir de cette région de la République.

Des renseignements qui nous sont fournis sur l'agriculture et l'élevage des bestiaux dans cet Etat, nous trouvons, pendant l'année 1886, une production de 591,140 fanègues de maïs, 42,804 de frigol, 379,232 de blé, 10,800 d'orge et 113,600 quintaux de coton. On récolte sur une plus petite échelle le raisin, le tabac, le pois chiche, le chilé, etc., etc...

Dans les municipalités pour lesquelles nous avons les renseignements sous les yeux, il y a 343,969 têtes de la race chevaline ; 120,318 têtes de la race bovine ; 12,597 mulets et 134,865 têtes de petit bétail.

Chaque jour l'instruction publique se développe de plus en plus dans cet Etat, soit par la création de nouvelles écoles, soit par la vigilance qu'exercent les autorités sur celles existant déjà ; aussi les désirs et les efforts des gouvernants trouvent-ils leur récompense dans l'accroissement des lumières du peuple, source de toute richesse et de tout progrès.

On compte actuellement 175 établissements d'éducation avec 6,821 garçons, 2,899 filles ; de plus, dans la capitale, l'Institut Juarez pour les garçons et l'Institut de jeunes filles. Comme complément de ces pépinières

d'instruction, on a créé une Ecole normale de professeurs qui a déjà donné d'excellents résultats.

La capitale de l'Etat entretient un hôpital et un hospice; elle possède en outre un Mont-de-Piété qui rend de grands services à la classe ouvrière.

L'Etat de Durango équilibre amplement son budget, même avec un excédent de recettes qu'il affecte aux améliorations matérielles, à l'instruction publique et au développement de toutes les branches des services publics.

X

Guanajuato.

L'Etat de Guanajuato est un des plus riches et des plus peuplés de la confédération mexicaine.

Situé entre le 19° 56' et le 21° 41' de latitude nord, entre le 0° 35' et le 3° 6' de longitude occidentale de Mexico, il a une superficie de 29,500 kilomètres carrés avec une population d'environ 900,000 habitants.

Sa population extrêmement laborieuse a fait faire un grand pas à l'agriculture et à l'industrie, de même que cet Etat a toujours été célèbre pour ses abondantes mines. Il y a en exploitation environ 47 mines d'argent ou d'argent et or. Nous citerons notamment les mines de la Luz, du Puertecito, de la Ovejera, de Santa-Ana, de Mellado, de Cata, de Valenciana, de Rayas, de Sirena, de San-Bruno, de Cordones, du Monte, de Peregrinos et de Villalpando, dont le rendement a été, l'année dernière, de 2,849,360 fanègues de minerai. L'industrie minière compte dans l'Etat 42 établissements pour le traitement des métaux qui sont actuellement en activité et d'autres qui sont en construction.

L'industrie des tissus de coton est brillamment représentée par les fabriques de Léon, Salamanca, Salvatierra, Celaya et San-Miguel Allende.

d'instruction, on a créé une Ecole normale de professeurs qui a déjà donné d'excellents résultats.

La capitale de l'Etat entretient un hôpital et un hospice; elle possède en outre un Mont-de-Piété qui rend de grands services à la classe ouvrière.

L'Etat de Durango équilibre amplement son budget, même avec un excédent de recettes qu'il affecte aux améliorations matérielles, à l'instruction publique et au développement de toutes les branches des services publics.

X

Guanajuato.

L'Etat de Guanajuato est un des plus riches et des plus peuplés de la confédération mexicaine.

Situé entre le 19° 56' et le 21° 41' de latitude nord, entre le 0° 35' et le 3° 6' de longitude occidentale de Mexico, il a une superficie de 29,500 kilomètres carrés avec une population d'environ 900,000 habitants.

Sa population extrêmement laborieuse a fait faire un grand pas à l'agriculture et à l'industrie, de même que cet Etat a toujours été célèbre pour ses abondantes mines. Il y a en exploitation environ 47 mines d'argent ou d'argent et or. Nous citerons notamment les mines de la Luz, du Puertecito, de la Ovejera, de Santa-Ana, de Mellado, de Cata, de Valenciana, de Rayas, de Sirena, de San-Bruno, de Cordones, du Monte, de Peregrinos et de Villalpando, dont le rendement a été, l'année dernière, de 2,849,360 fanègues de minerai. L'industrie minière compte dans l'Etat 42 établissements pour le traitement des métaux qui sont actuellement en activité et d'autres qui sont en construction.

L'industrie des tissus de coton est brillamment représentée par les fabriques de Léon, Salamanca, Salvatierra, Celaya et San-Miguel Allende.

On cultive, comme dans tous les Etats, le maïs, l'orge et les autres céréales.

A la fin de son mandat présidentiel, le 30 novembre 1884, le général Manuel Gonzalez, est retourné, suivant les pratiques démocratiques qui régissent si heureusement la République, se confondre dans la masse commune de ses concitoyens. Mais le peuple de Guanajuato, juste appréciateur des qualités d'administrateur dont il a fait preuve durant la période constitutionnelle de son mandat de premier magistrat de la nation, avec raison lui a confié ses destinées en l'élisant gouverneur.

Le général Gonzalez prit possession du nouveau poste auquel l'appelait la confiance du peuple et apporta tous ses talents d'administrateur à rendre à cette partie de la fédération, la splendeur que lui méritent tous les motifs que nous avons exposés et qui la rendent digne d'un sort meilleur.

Le général Gonzalez, ayant accompli sa période de quatre ans comme gouverneur de l'Etat, a été réélu pour quatre autres années, recevant ainsi du peuple guanajuato une preuve de sa haute estime. Il a été mis à même, par cette nouvelle période, de mener à bien les améliorations qui n'avaient pu être complètement réalisées avant la fin de son premier mandat.

Le climat de cet Etat est très clément et tempéré; aucun endroit ne peut être considéré comme insalubre.

Les deux chemins de fer qui unissent la capitale de la République à la frontière des Etats-Unis du Nord se croisent sur son sol.

L'Etat est divisé administrativement en 5 départements, 31 arrondissements et 45 municipalités. Le service des finances se compose d'un administrateur géné-

ral, de 7 administrateurs principaux, de 25 receveurs et de 5 sous-receveurs. Le registre de l'état civil compte pour son fonctionnement 4 inspections, 45 judicatures et 32 agences. Dans les 17 arrondissements judiciaires divisés en 45 municipalités, la justice est administrée par 19 juges de première instance, 4 juges municipaux avocats et 97 juges municipaux non avocats.

L'Etat de Guanajuato est représenté à la Chambre fédérale par 18 députés et 2 sénateurs, correspondant aux 18 districts électoraux qui le composent.

Le pénitencier de Salamanca est un des progrès qui honorent le plus cet Etat, l'un des rares qui aient pu être édifiés en ces derniers temps, suivant les prescriptions de la Constitution. L'établissement de Salamanca renferme actuellement de 300 à 400 détenus.

Les prisonniers sont tous affectés à un art comme la musique ou à un métier quelconque pour lequel ils sont répartis dans les différents ateliers; tels sont les imprimeurs, les tisseurs de coton, les bourreliers, les charpentiers, les cordonniers, les tailleurs d'habit, les forgerons, les tisseurs de laine, les galvanoplastes, les tisseurs de palmier, les encadreurs, les boulangers, les potiers, les barbiers, les ferblantiers, les savonniers et les maçons. Ces ateliers, très bien dirigés, donnent toujours un rendement bien supérieur aux frais. Ceux-ci en effet n'ont pas dépassé dans la période de juin 1884 à juin 1886, 25,518 douros 47 et les recettes se sont élevées à 33,369 pesos 81; soit, pour une période de deux ans, un excédent de 7,851 douros 34.

La lutte que le Mexique soutient pour l'enseignement obligatoire a trouvé des défenseurs ardents dans les autorités de l'Etat de Guanajuato, qui montrent pour l'instruc-

tion publique avec une préférence marquée. Cet Etat compte 406 écoles, dont 150 entretenues par le gouvernement, 84 par les municipalités, 115 par des particuliers et les 58 autres par diverses associations religieuses.

De ce nombre 212 sont pour les garçons, 181 pour les filles et 13 pour les adultes. Les premières sont fréquentées par 11,408 jeunes gens, les secondes par 8,649 jeunes filles et les troisièmes par 479 élèves, ce qui donne un total de 20,236. L'instruction publique n'est pas encore à la hauteur où l'on voudrait la voir, mais les efforts des gouvernants l'y porteront, à la faveur de la paix.

L'instruction secondaire et professionnelle est dans une situation florissante; elle a été dotée tout dernièrement d'une école de médecine qui a un caractère officiel, on a comblé par là une lacune dans l'ensemble des études professionnelles.

L'assistance publique, considérée par le gouvernement sous son véritable point de vue, tel qu'elle se pratique aujourd'hui chez tous les peuples les plus éclairés, a été dans ces derniers temps une de ses principales préoccupations. On a voulu faire d'elle, et on y est arrivé, un instrument qui porte remède aux infortunes, sans rabaisser la dignité indispensable à tout citoyen et plus encore à la classe ouvrière, à laquelle on doit inculquer par tous les moyens l'estime de soi-même, afin que loin de s'abandonner à la paresse, elle puisse, réconfortée par un secours bienfaisant, prêter un concours de quelque utilité au corps social.

Nous avons dit, en commençant l'étude de cet Etat, que son principal élément de richesse consistait dans

l'industrie minière et naturellement le gouvernement a mis en œuvre de son côté tous les moyens qu'il croyait propres à la plus grande extension de cette richesse. Il a été fait beaucoup durant la première période dans laquelle le gouverneur actuel a occupé la première magistrature de l'Etat; mais ces efforts en ce sens se sont heurtés contre certains intérêts de peu d'importance, qui se croyaient lésés et contre des pratiques routinières appelées à disparaître.

Le général Gonzalez, avec l'énergie et le patriotisme qui le caractérisent, a procédé à l'extirpation du mal en proposant et en menant à bien les innovations nécessaires, qui ont donné, comme on pouvait l'espérer, les meilleurs résultats. Enfermé malheureusement dans les limites des prescriptions du code minier en vigueur dans la République, il ne lui a pas été possible d'accorder toutes les franchises qu'il aurait voulu, mais il s'est toujours empressé, lorsqu'il s'agissait de compagnies sérieuses qui se proposaient de consacrer des capitaux importants à l'exploitation minière dans l'Etat, de solliciter pour elles les concessions et les exonérations jugées nécessaires pour donner un plus grand essor à cette source de richesses, qui, protégée de cette façon, contribua sans aucun doute à faire recouvrer au Guanajuato le rang qu'il a tenu à d'autres époques.

Les efforts du gouverneur n'ont certes pas été stériles, comme on peut le voir par les résultats suivants. Pendant les années 1883-1884, il a été frappé à la Monnaie du Guanajuato 8,732,600 duros, et il a été exporté en lingots pour 1,495,995 duros, soit un total de 10,228,595 duros 12.

Depuis le 1^{er} juin 1884 jusqu'au 30 juin 1886, la

frappe a été de 9,643,760 douros et l'exportation en lingots de 1,701,469 douros 08, soit un total de 11,345,229 douros 08.

L'augmentation, comme on le voit, a été pour la frappe de 911,160 douros et pour l'exportation en lingots de 205,473 douros 96. — Total : 1,111,633 douros 96.

De même, l'exportation des produits miniers dans la période précitée de juin 1884 à juin 1886, a été de 2,602 masses, du poids de 219,707 kilogrammes; tous les métaux recueillis étaient de bonne nature et les puits principaux qui se sont trouvés en travail actif ont produit pendant la même période 2,849,360 fanègues.

Une catastrophe terrible pour l'État est venue, au mois de juin 1888, causer des pertes immenses sur certains points; nous voulons parler des inondations qui ont détruit presque en entier l'opulente cité de Léon, et qui ont réduit à la plus affreuse misère des milliers de malheureux habitant cette ville et d'autres environnantes.

Le général Gonzalez s'est transporté sur le lieu de la catastrophe, ses prudentes dispositions contribuèrent à enrayer le mal et à procurer un secours nécessaire aux malheureuses populations des contrées inondées. Toutes les classes de la société, sans distinction de condition, se pressèrent autour de lui pour l'aider dans son œuvre, et de tous les points de la République, les villes et les particuliers lui transmirent des dons considérables qui, sagement, équitablement et patriotiquement distribués, apportèrent un peu de soulagement à ceux qui avaient souffert dans leurs affections et dans leurs intérêts.

En rapportant cette catastrophe, nous manquerions à nos devoirs d'historien, si nous ne signalions l'empres-

sement avec lequel le Président, général Porfirio Diaz et son gouvernement sont venus au secours de l'État éprouvé, ainsi que l'abnégation avec laquelle a lutté dans cette triste circonstance un des vaillants chefs de l'armée mexicaine, le général Manuel Orellana Noguera, secondé avec une évangélique charité par l'illustrissime évêque de Léon.

Cet événement a été certainement cause que certains travaux publics projetés par l'exécutif de l'État, n'ont pu être achevés selon ses désirs, mais ceux qui ont été terminés avant la catastrophe peuvent témoigner du souci qu'il avait sur ce point. Parmi ceux-ci, il faut noter l'adduction de l'eau potable dans la capitale de l'État, œuvre qui suffirait à elle seule pour perpétuer le nom d'un gouverneur avec un sentiment de gratitude dans la mémoire de tous ses administrés.

Les questions domaniales sont des plus difficiles à résoudre, surtout dans les pays neufs pour lesquels il faut adopter les meilleurs systèmes propres à leurs nécessités, en ayant soin de ne pas en créer de nouvelles, ni de les diminuer de peur d'amener la banqueroute par le désordre.

La formation du cadastre est d'une grande nécessité, comme nous l'avons déjà dit, sa déféctuosité entraîne de graves conséquences pour l'administration, surtout dans l'évaluation imparfaite de la propriété, qui empêche la répartition équitable des impôts entre tous les propriétaires. L'État du Guanajuato est celui qui, jusqu'à ce jour, on peut le dire, s'est livré avec un zèle tout spécial à l'étude d'un problème si ardu, évitant d'augmenter les impôts et cherchant, au contraire, à les diminuer sans porter préjudice aux intérêts du Trésor,

équilibrant la répartition, la distribution des impôts, et arrivant même à la suppression de quelques-uns, tels que le droit sur les marchandises, considéré comme onéreux pour le commerce.

La dépréciation de l'argent a influé sur le système économique de l'Etat; mais grâce à la prudence avec laquelle ont été maniés les fonds publics, on est parvenu à équilibrer le budget, à rembourser une partie considérable des sommes dues par le Trésor, à pourvoir aux dépenses indispensables à la sûreté de l'Etat et à assurer le paiement des « créances légitimes », dont quelques-unes ne s'obtiennent plus aujourd'hui sur le marché qu'au pair.

Le général Gonzalez, avec une modestie qui l'honore et avec la fière franchise du soldat, dit dans un mémoire qu'il a présenté à la chambre haute de l'Etat, en parlant du domaine public¹ :

« Presque tout reste à faire. Nos lois fiscales ont grandement besoin d'être revisées et, avec le temps, elles auront à subir des réformes radicales; mais les progrès économiques, à l'égal de tous les progrès sociaux, se réalisent lentement, soumis qu'ils sont à des lois de développement que l'on prétendrait en vain enfreindre.

« Avec cette assurance, il n'eût pas été sage que le gouvernement entreprit d'implanter un système budgétaire qui, aussi achevé et parfait qu'il pût être à la lumière de la sage raison, serait sans contredit inacceptable dans les circonstances toutes particulières où nous nous trouvons.

¹ Mémoire présenté par le gouverneur constitutionnel de l'Etat, le général de division Manuel Gonzalez, à l'ouverture solennelle du 12^e Congrès constitutionnel de l'Etat, le 15 septembre 1886.

« L'exécutif s'est borné à entreprendre ce qui, étant donné dans les circonstances, lui paraissait faisable et de toute évidence; et si, comme nous devons l'espérer, la situation générale du pays et la situation particulière de l'Etat continuent à aller s'améliorant, à l'ombre de la paix et de l'ordre, dont heureusement notre patrie jouit depuis bientôt dix ans, il suffira d'un bien petit effort pour que les finances du Guanajuato répondent aux besoins du gouvernement qui doivent être d'autant plus grands, que plus grand est le développement de l'Etat. »

Ce qui précède établit les progrès que, dans ces derniers temps, a réalisés l'Etat de Guanajuato et l'avenir brillant qui l'attend un jour, lorsque les innombrables richesses qu'il possède seront en exploitation.

l'illustre patriote qui a combattu avec ardeur pour l'indépendance mexicaine.

Le climat de l'Etat varie dans les différentes régions de son territoire, selon leur hauteur au-dessus du niveau de la mer. Il y a des endroits froids dans la montagne, dans lesquels le thermomètre marque 5° Réaumur; dans les régions que l'on nomme tempérées, la température moyenne pendant toute l'année est de 20 à 21° centigrades, et dans les régions chaudes elle n'excède pas 30°. Les meilleures températures sont celles de Chilpancingo et de Taxco qui se trouvent : la première, à une hauteur de 1,193 mètres, la seconde de 1,787. La température moyenne dans la montagne est de 10° et la plus froide de 3° en des points comme la mine de Tepostepec, qui est située à une hauteur de 2,376 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Chilpancingo et Taxco jouissent du climat le plus doux et probablement le meilleur de la République. Il y a des endroits dans la montagne où se trouvent des pics couverts de neige, comme celui de Tlacatepec à 2,521 mètres d'altitude et celui de Teotepec à 2,800 mètres, cette neige dure presque toute l'année, et plus particulièrement de novembre à février.

L'Etat possède deux ports sur le Pacifique, Acapulco pour le grand commerce, et Sihuatanejo pour le cabotage; le premier dans le district de Tabares et le second dans celui La Union.

Il y en a d'autres de peu d'importance, tels que Palizada et Petatlan, le premier dans le district de Allende et le second dans celui de Galeana.

Le port de Acapulco est considéré comme l'un des premiers du monde; sa baie mesure 6 kil. 285 de lon-

XI

Guerrero.

L'Etat de Guerrero est situé entre le 16° 8' et le 18° 45' de latitude nord et entre le 1° 12' de longitude orientale et le 3° 30' de longitude occidentale du méridien de Mexico. Ses limites sont : au nord les Etats de Morelos, Mexico, Michoacan et Puebla; à l'est : l'Etat de Oaxaca, à l'ouest et au sud : l'Océan Pacifique. Sa superficie est de 77, 791 kilomètres carrés. Sa population est de 329,364 habitants. Il se divise en 14 districts et 62 municipalités, conformément à la constitution locale. Ses 14 districts sont les suivants : Abasco, Alarcon, Aldama, Allende, Alvarez, Bravos, Galeana, Guerrero, Hidalgo, La Union, Mina, Morelos, Tabares et Zaragoza.

L'Etat de Guerrero fut constitué par la loi du 27 octobre 1849, votée par le Congrès de l'Union, le C. José Joaquin de Herrera étant président de la République. Il a été formé des districts de Acapulco, Chilapa, Taxco, Tlapa, et de la municipalité de Coyuca, appartenant auparavant : les trois premiers à l'Etat de Mexico, le quatrième à celui de Puebla, et le cinquième à l'Etat de Michoacan. Il porte le nom de Guerrero en souvenir de

gueur et 3 kil. 141 de largeur, avec 84 mètres de profondeur maxima.

En créant une voie ferrée pour mettre en communication le port de Acapulco avec l'intérieur de la République, l'Etat prouvera qu'il a compris les immenses avantages qui peuvent en résulter pour sa fortune.

L'industrie des habitants de cet Etat consiste principalement dans l'agriculture, le commerce, et sur une petite échelle le travail de l'usine. L'industrie minière n'existe qu'à Taxco, Tepantitlan, Huitzuc, Guadalupe, Chichihualco, Xalpitzaco et Tlanicuilto, dans les districts de Alarcon, Bravos, Guerrero, Hidalgo, La Union et Mina. Dans cette importante branche de l'industrie, on constate une décadence qui tient au manque absolu d'établissements pour le traitement des métaux qui sont extraits des mines en exploitation.

L'élevage du gros bétail se fait sur une grande échelle, spécialement celui des bêtes à cornes que l'on a commencé à croiser avec une race supérieure. Tout fait espérer que ce moyen donnera d'excellents résultats.

On trouve dans l'Etat de Guerrero les productions de tous les climats en fruits, plantes médicinales, bois de construction et d'ébénisterie. Il existe, nous l'avons déjà dit, des mines fort riches, parmi lesquelles les plus dignes de mention sont celles de Taxco et Tehuilotepic dans le district de Alarcon, celles de Tepantitlan, Coronilla et Ajuchitlan dans le district de Mina, celles de Huitzuc et du Limon dans le district de Hidalgo; celles de Guadalupe et de Sierra Madre dans le district de La Union, celles de San-Cristobal dans le district de Bravos et celles Tolomixlahuaca et de Alcozanca dans le district de Morelos. Il y a aussi quelques mines dans les districts

de Alvarez, de Aldama, de Allende, de Abasolo, de Galeana, de Tabares et de Zarazosa, mais elles ne sont point exploitées.

La production des mines d'argent pendant l'année 1888 a été de 88,000 douros, celle du mercure de 10,113 quintaux pour une valeur de 556,215 douros; celles des récoltes de coton 630,000 arrobes (l'arrobe vaut 32 livres) pour une valeur de 44,100 douros; celle du sel 272 fanègues pour une valeur de 136,000 douros; celle de la récolte de maïs 280,000 fanègues, pour une valeur de 890,000 douros; celle du frijol 7,000 fanègues pour une valeur de 42,000 douros; celle du riz 42,000 arrobes, pour une valeur de 31,600 douros; celle du Cayaco 104,000 arrobes, pour une valeur de 52,000 douros; celle des limoniers 24,000,000, pour une valeur de 34,000 douros; celle des cocotiers 16,000 grosses, d'une valeur de 40,000 douros. Le produit des cuirs du bétail a été de 28,800 arrobes, pour une valeur de 70,000 douros; les peaux d'animaux sauvages 2,800 quintaux, pour une valeur de 70,000 douros. Le fromage a produit 21,000 arrobes, pour une valeur de 40,000 douros; le tabac 10,000 arrobes pour une valeur de 20,000 douros. Il y a vingt plantations de cannes qui produisent 11,520 arrobes de sucre, pour une valeur de 17,290 douros. La production du panis s'est élevée à 12,860 arrobes, pour une valeur de 12,868 douros.

Il y a cinq fabriques d'eau-de-vie qui produisent 760 barils, pour une valeur de 4,560 douros; sans compter les autres domaines de moins d'importance où l'on fabrique le sucre, le panis et l'eau-de-vie.

La production du vin s'élève à 2,900 barils, pour une valeur de 23,200 douros.

Le commerce de l'Etat est divisé en grand et petit commerce et ses transactions peuvent être évaluées annuellement à 6,237,000 douros.

La valeur de la propriété peut être estimée approximativement de la façon suivante : la propriété rurale y compris les territoires des indigènes et ceux non cultivés 12,831,068 douros 25 ; la propriété urbaine, 1,120,000 douros et la propriété domaniale 5,600,000 douros, soit un total de 19,551,068 douros 25.

Il existe une fabrique de fils et tissus appelée la Persevérance, située dans la ville de Atoyac, dans le district de Galeana, on y fabrique le tissu de coton dont cette usine consomme 45,000 arrobes. Elle possède 30 métiers mus par une machine hydraulique de la force de 100 chevaux. Elle produit 6,000 couvertures par an et 500 arrobes de fil. La couverture vaut 3 douros la pièce et l'arrobe de fil 10 douros. Cette fabrique occupe 100 ouvriers : ce sont MM. Bello frères qui en sont les propriétaires et la valeur de la fabrique est estimée 100,000 douros.

Le gouvernement actuel de l'Etat est le général Francisco O. Arce, patriote distingué et vaillant militaire, lequel a déjà tenu en main, dans une autre occasion, les destinées du Guerrero à la satisfaction de ses administrés. Le général Arce appartient à cette pléiade d'hommes qui, en 1867, contribuèrent au triomphe de la République et qui recueillirent, à la mort de Juarez, l'héritage de gloire que celui-ci leur léguait.

L'Etat de Guerrero compte 578 écoles publiques, dont 89 pour les filles. 18,148 élèves des deux sexes y reçoivent l'instruction pour laquelle le gouvernement dépense la somme annuelle de 56,370 douros. Il y a en

outre deux instituts d'enseignement secondaire, l'un pour les garçons et l'autre pour les filles, qui reçoivent 162 élèves et coûtent annuellement à l'Etat 18,090 douros.

C'est aux efforts du gouverneur actuel, le général Arce, et sous sa précédente administration, que l'on doit la construction d'un hôpital à Acapulco, œuvre qui a été laissée inachevée par ses successeurs, mais à laquelle il s'est empressé de donner une nouvelle impulsion, qui fait penser que les travaux seront terminés sous son administration.

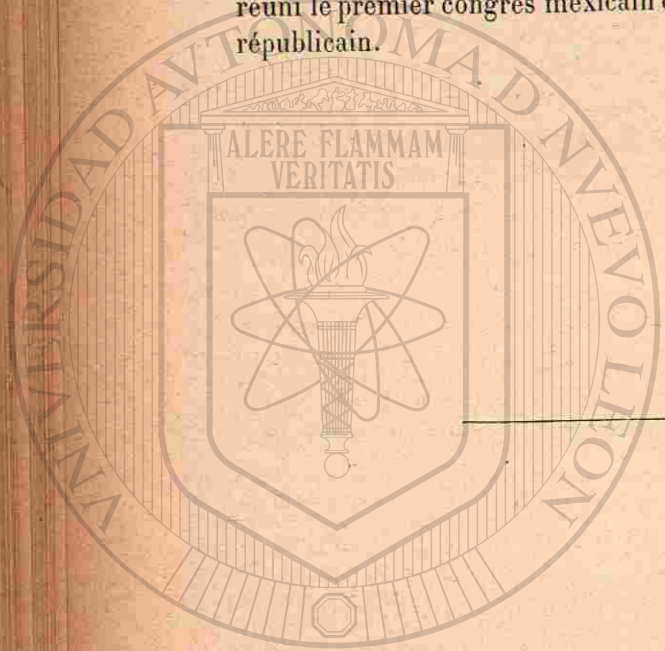
Les voies de communication presque nulles dans tout l'Etat font que ses ressources naturelles ne peuvent se répandre comme elles le devraient, l'exploitation de ses richesses est en effet restreinte à la seule consommation de ses habitants.

Mais le jour n'est pas loin où l'Etat de Guerrero viendra participer à tous les progrès de la République, et alors ses produits, trouvant des facilités de transport, se répandront sur les autres marchés, apportant en échange à l'Etat la richesse et le bien-être qu'il mérite à tant de titres.

Le tabac, le coton, le sucre, le café, l'indigo, les cuirs, les bois de teinture et d'essence précieuse, les fruits de toutes sortes, et les pierres de carrières deviendront l'objet d'une grande exportation quand ils pourront être transportés à peu de frais aux lieux d'embarquement.

Le gouvernement s'efforce de pourvoir l'Etat de voies de communication ; les études déjà pratiquées et qui se pratiquent encore, entre autres la reconnaissance de la navigabilité du rio Mexcala, sont d'un réel intérêt pour l'Etat.

La capitale de Guerrero, Chilpancingo est célèbre dans les phases de l'histoire mexicaine : là, en effet, s'est réuni le premier congrès mexicain qui a adopté le régime républicain.



XII

Hidalgo.

L'Etat de Hidalgo a une superficie de 21,130 kilomètres carrés; 434,096 habitants, et comme Etats limitrophes ceux de Vera-Cruz, de Tlaxcala, de Mexico, de Querétaro et de San-Luis Potosi. Il est sillonné par des rivières très abondantes; il possède des lacs remarquables comme ceux de Metztitan et Apam; de nombreuses mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer et de plomb. On y trouve les produits agricoles des climats froids et tempérés, parmi ceux-ci le maguey qui donne le rendement le plus important en raison de la grande quantité de pulque que l'on en tire; enfin ses forêts abondent en bois de construction.

Les districts qui le composent sont les suivants : Actopan, Apam, Atotonilco, Huejutla, Huichapan, Ixmiquilpan, Jacala, Metztitan, Molango, Tula, Tulancingo, Zacualtipan et Zimapan, tous placés sous l'administration suprême d'un gouverneur chef de l'exécutif. Durant la période constitutionnelle 1881 à 1888, c'était le général don Simon Cravioti, auquel on doit d'importantes améliorations.

Déjà, en 1882, il y avait des bureaux télégraphiques dans presque tous les chefs-lieux de district.

L'Etat a construit à ses frais le chemin de fer à voie étroite qui va de la capitale, Pachuca, à la station de Irolo, sur la ligne du chemin de fer de Mexico à Veracruz. Plus tard, on a construit un embranchement de Tepa à Zeoloyuacan, sur le territoire de l'Etat de Mexico.

Les dépenses s'élevaient en 1882 à 419,222 douros 82. La propriété immobilière était évaluée à 30,000,000 de douros approximativement.

Il y a comme établissement d'instruction publique 543 écoles pour les garçons et 114 pour les filles, qui reçoivent respectivement 16,339 et 3,442 élèves. Les dépenses de ces établissements, s'élèvent à 82,867 douros. L'Etat de Hidalgo possédait en outre une école d'ingénieurs et un séminaire.



XIII

Jalisco.

L'Etat de Jalisco est situé entre le 19° 3' et le 23° 24' de latitude nord et entre le 2° 20' et le 8° 48' de longitude occidentale de Mexico. Sa superficie est de 100,625 kilomètres carrés. Sa population est de 983,484 âmes distribuées dans les 41 districts ou cantons de Guadalajara, Lagos, La Barca, Sayula, Asueca, Autlan, Colotlan, Zapotlan, Mascota, Teocaltiche et Teguila. Il est borné par les Etats de Colima, de Michoacan, de Guanajuato, de Aguascalientes, de Zacatecas, de Durango et par le territoire de Tepic qui formait, il n'y a pas longtemps encore, partie intégrante de l'Etat de Jalisco.

Diverses cordillères sillonnent ce territoire. Elles s'élèvent progressivement jusqu'à une altitude de 1,800 mètres dans la Sierra de Nayarit et le Bolanos. Les terres de l'Etat sont fertilisées par les rivières San-Pedro, Ameca, Tuscacuro, Tuxpan et d'autres moins importantes. Parmi les différents lacs qui existent dans cette région, le plus important est celui de Chapala, connu dans le pays sous le nom de *Mar Chapalico*, il a 80 kilomètres de large. Le poisson y est très abondant; on y a découvert un grand dépôt de pétrole et presque

au centre se trouve l'île de Mezcala, célèbre dans l'histoire de l'indépendance mexicaine.

Le climat est en général tempéré dans toutes les régions du territoire, mais sur la côte il est assez chaud.

Jalisco produit le bon tabac et le mezcal — eau-de-vie qui se fabrique avec la racine du magüey ; — c'est un produit de très grande consommation à l'intérieur et dont on fait aussi l'exportation. On trouve en abondance dans cet Etat des bois de grande valeur, des céréales, des fruits, des chevaux, des bêtes à cornes et à laine, des salpêtrières, des salines et des mines fort riches.

L'industrie manufacturière était représentée en 1888 par huit filatures de coton, deux fabriques de papier, une fabrique de porcelaine, une verrerie et par six grandes manufactures de tabac avec moteurs à vapeur.

En outre, il existe dans l'État de Jalisco des moulins à farine, des plantations de sucre avec des raffineries et le matériel nécessaire à cette importante industrie, des fonderies et d'autres établissements de moindre importance.

Tous ces germes de richesse ont acquis un plus grand développement dans ces dernières années, durant lesquelles la paix n'a pas été troublée un seul instant.

Les voies de communication se sont multipliées ; la capitale de Jalisco, Guadalajara, est maintenant réunie par une voie ferrée à la capitale de la république. L'instruction s'est répandue, les gouvernants se sont attachés avec probité et intelligence au soin des intérêts de leurs administrés. On peut hardiment affirmer que le progrès a été rapide dans tous les centres.

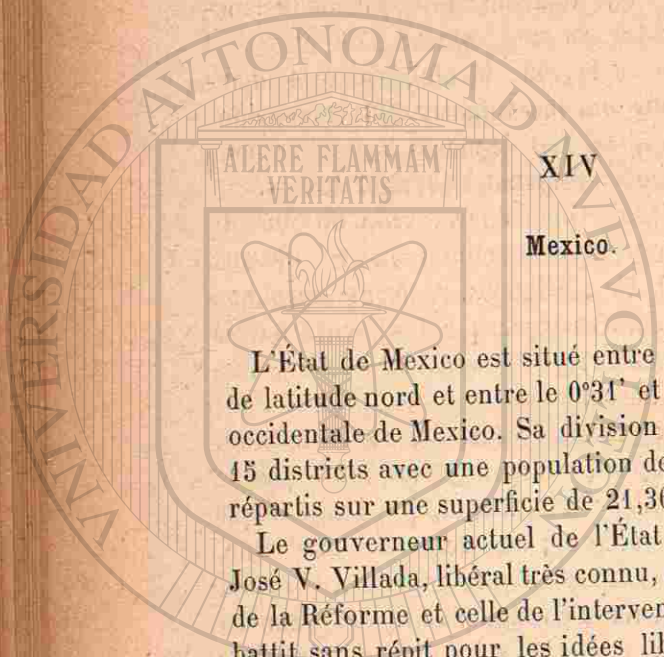
Déjà, en l'année 1888, l'instruction publique était l'objet d'une attention particulière dans le Jalisco comme

l'attestent le nombre des maisons qui existaient à cette époque dans tout l'État, à savoir : 439 écoles d'instruction primaire pour les garçons avec 28,376 élèves et 275 pour les filles avec 11,160 ; 11 établissements d'enseignement supérieur qui recevaient 2,403 élèves dont 2,197 garçons, 206 filles. Les dépenses annuelles pour l'entretien de ces écoles s'élèvent à 100,000 douros.

La capitale de l'État, Guadalajara, ville de plus de 100,000 âmes, sous un agréable climat, aux rues et aux maisons propres et bien alignées, renferme dans son enceinte plusieurs édifices remarquables, entre autres le palais du gouvernement et l'église construite aux frais de la compagnie de Jésus.

Elle possède deux grands lycées, un pour les filles, l'autre pour les garçons, soutenus tous deux par le gouvernement de l'État ; une magnifique bibliothèque qui contient 25,000 volumes ; une école de médecine, une autre de droit et un séminaire conciliaire. Parmi tous les établissements d'enseignement, la première place appartient sans conteste, selon une opinion que nous croyons autorisée, à l'École des Beaux-Arts.

Nous devons ajouter, pour terminer cette étude de l'État de Jalisco, que son gouverneur actuel est M. Mariana Barcena, successeur du regretté général Ramon Corona, cet homme honnête, ce citoyen intègre, mort si malheureusement au moment où il introduisait d'importantes réformes dans l'administration et préparait avec ardeur un avenir brillant pour l'État de Jalisco.



XIV
Mexico.

L'État de Mexico est situé entre le 18°20' et le 20°19' de latitude nord et entre le 0°31' et le 1°17' de longitude occidentale de Mexico. Sa division politique comprend 15 districts avec une population de 798,480 habitants, répartis sur une superficie de 21,360 kilomètres carrés.

Le gouverneur actuel de l'État est le colonel don José V. Villada, libéral très connu, qui, durant la guerre de la Réforme et celle de l'intervention étrangère, combattit sans répit pour les idées libérales. Il fut sur le point d'être passé par les armes, avec les généraux Arteaga et Salazar et ne dut qu'au hasard de ne pas avoir perdu la vie en même temps qu'eux.

Si, dans l'armée, le colonel Villada jouit de la considération de ses chefs pour la gloire qu'il s'est acquise en ces jours de triste mémoire pour le Mexique, il n'a pas mérité de moindres lauriers, quand, prenant la plume, il s'est mis à défendre, dans la presse, les principes qu'il soutenait auparavant sur les champs de bataille.

Pour prix de ses services, il obtint d'abord une place à la chambre populaire, puis plus tard au Sénat et en dernier lieu il fut élevé, par la reconnaissance de ces

concitoyens, à la première magistrature de l'État de Mexico, charge importante dans laquelle cet honnête citoyen conquerra certainement un nouveau titre à la renommée par l'intégrité de sa vie.

Toluca, capitale de l'État, se trouve unie à la capitale de la République par la ligne ferrée de la compagnie nationale mexicaine, ligne qui a été inaugurée le 4 septembre 1882, et dont l'itinéraire traverse les paysages les plus pittoresques.

L'État de Mexico est sillonné par toutes les lignes ferrées dont le centre est la capitale de la République, ce qui permet à l'État la facile exportation de ses produits.

La variété de son climat le rend propre à toutes sortes de productions ; on y fait de très abondantes récoltes de blé, de maïs et d'autres céréales dans les vallées de Toluca, de Ixtalmaca, de Tenango et de Texcoco ; de canne à sucre, de café et d'autres produits de terres chaudes dans les districts de Temascaltepec, de Tenancingo et autres. Les bois sont admirables, tant par leur nombre que par la variété de leurs essences ; il y a des forêts absolument vierges qui renferment dans leur sein de véritables richesses.

L'exploitation minière a été peu suivie, aussi cette industrie n'a-t-elle pas prospéré comme elle aurait dû, mais elle compte des éléments qui, dans un temps peu éloigné, seront d'un profit très considérable. Tant dans les mines de Temascaltepec et de Zacualpan, que dans les mines d'or, l'exploitation produit de beaux bénéfices, car on en extrait en grande abondance de l'or, de l'argent, du plomb, du fer et du cuivre.

L'élevage des bestiaux est une des ressources de l'État,

qui s'accroît chaque jour, on compte aujourd'hui environ 850,000 têtes de bestiaux de races diverses. La valeur de la propriété rurale peut être évaluée à 19,776,032 douros et la propriété urbaine à 5,307,771 douros.

L'assistance publique très bien organisée possède un hôpital pour les petits garçons pauvres, un asile pour les petites filles, un hôpital général dans la capitale et un hôpital dans chacune des villes de Sultepec, Tilopec, Tlanepantla, Texcoco et Valle de Bravo.

Les ressources nécessaires à l'entretien de ces établissements sont assurées pour chacun d'eux particulièrement au moyen de capitaux qui donnent un revenu annuel de 76,024 douros, auquel il faut ajouter une somme d'environ 40,000 douros que l'Etat fournit sous forme de subvention.

L'instruction publique se trouve dans l'Etat de Mexico dans une situation véritablement admirable et digne de tout éloge. L'ancien Institut littéraire de Toluca a été réorganisé en 1886 sous le nom de « Institut scientifique et littéraire de l'Etat de Mexico » ; on adjoignit aux études purement préparatoires qui s'y faisaient auparavant, quelques études professionnelles d'une véritable importance, puisqu'on peut y obtenir des diplômes pour différentes branches ; la télégraphie, le commerce, l'enseignement primaire, l'art de l'ingénieur en général, la métallurgie, les laboratoires d'analyses et d'usines pour le traitement des métaux.

L'enseignement primaire se donne dans 1,024 écoles publiques et 79 écoles particulières qui reçoivent 56,552 élèves, c'est-à-dire plus de 50 p. 100 des enfants qui sont en âge de recevoir l'instruction. Elles se répartissent en 845 écoles de garçons, avec 41,958 élèves et

176 écoles de filles, avec 11,489 élèves. Les sommes employées pour l'instruction publique dans l'Etat du Mexico sont de 211,104 douros par an.

La situation municipale semble être très satisfaisante ; toutefois les recettes dans les différentes municipalités de l'Etat montaient à 226,813 douros 87 en 1886, contre 162,103 douros 27 en 1887. L'excédent étant en caisse, en 1886, était de 4,548 douros 10.

Les principaux districts sont tous reliés à la capitale de l'Etat par le téléphone, comme celle-ci l'est à la capitale de la République.

Sur la frontière de cet Etat et du district fédéral, se trouve l'arbre historique de la *Nuit-Triste* au pied duquel Fernand Cortès, d'après ce que raconte la tradition populaire soigneusement conservée par les historiens, pleura la déroute que subirent les troupes espagnoles abandonnant la ville de Mexico après la mort de l'empereur Moctezuma.

Dans les mines de l'État, on trouve l'or, le platine, l'argent, le fer, l'étain, le zinc, ainsi que d'abondantes veines de charbon de terre ; mais nous l'avons déjà dit, le peu d'attention accordé à cette richesse l'a fait passer presque inaperçue parmi les éléments de production exploités jusqu'à ce jour.

A la tête du gouvernement du Michoacan se trouve le général Mariano Jimenez dont les antécédents comme patriote et comme militaire, ont été mis encore plus en relief par ses qualités d'administrateur.

Avant d'être nommé gouverneur de l'État de Michoacan, il occupait les mêmes fonctions dans l'État de Oajaca son pays natal, où il a laissé d'impérissables souvenirs de son administration énergique et pleine d'honneur. Digne collaborateur du président actuel de la République dans l'œuvre de la régénération du pays, son unique souci est le bien de la nation, le développement et le progrès de l'État qu'il gouverne.

La tranquillité publique, parfois troublée sous un prétexte ou sous un autre, a toujours fini par être rétablie grâce aux efforts du gouvernement de l'État secondé par le gouvernement général ; aucun des mouvements qui ont pris naissance dans cet État n'a eu de fâcheuses conséquences pour lui.

Maintenant que ces populations sont bien convaincues des bienfaits de la paix, il ne se produit plus de troubles, mais au contraire un mouvement salubre, qui imprime une impulsion au travail et au progrès avec l'aide et la protection des autorités.

L'état civil est confiée aux présidents des municipalités, mais le gouvernement de l'État étudie chaque localité afin de les doter de juges spéciaux en la

XV

Michoacan.

L'ancien empire de Michoacan, fondé par la race *Tarasque*, la rivale implacable de la race astèque, forme aujourd'hui l'État de Michoacan situé entre le 17° 54 et le 20° 28 de la latitude nord et entre le 0° 50 et le 4° 24 de longitude occidentale de Mexico. Sa superficie est de 60,000 kilomètres carrés, et sa population de 784,108 habitants.

L'agriculture est la principale richesse du pays, ses produits varient depuis ceux que donnent les climats les plus froids jusqu'à ceux des plus chauds.

Le café de Uruapan, qui soutient le plus avantageusement la comparaison avec le moka, la production sucrière, susceptible de se développer sur une grande échelle et les mille autres produits de son sol fertile promettent un avenir prospère à l'agriculture dans cette partie du territoire mexicain.

L'industrie minière donne de grandes espérances, quoique jusqu'ici ses habitants ne se soient pas livrés à son exploitation comme ils l'eussent dû, dans ces derniers temps, cette source de fortune a repris une certaine animation.

matière; ainsi a-t-il fait dans la capitale, obtenant de cette manière pour l'institution de l'état civil une marche régulière qui produit les plus heureux résultats.

La prison, dans l'État de Michoacan, n'est pas pour le criminel un endroit où il va parfaire son éducation démoralisatrice, mais au contraire un lieu de rédemption auquel le gouvernement a apporté une attention toute spéciale en le dotant d'écoles, d'ateliers, et de tout ce qui peut contribuer à la régénération des êtres qui, sous le poids de la loi, purgent les crimes ou les délits soumis à la vigilance des autorités.

L'État a en construction un pénitencier auquel il affecte une somme fixe; les travaux avancent rapidement; et tout prochainement le Michoacan comptera une œuvre utile de plus.

Le budget de l'État se présente sous un bon aspect; non seulement les recettes couvrent les dépenses, mais encore donnent en excédent une somme respectable qui lui permet d'accomplir des améliorations matérielles, et de se mettre en mesure de faire front à n'importe quelle situation difficile qui pourrait surgir dans son administration, soit par la modification des impôts, soit par la suppression des droits sur les marchandises.

Si le gouvernement de l'État s'est attaché avec une constante sollicitude aux améliorations matérielles, il n'en a pas témoigné une moins grande pour l'instruction et l'assistance publique.

Dans le collège primaire et national de San-Nicolas de Hidalgo qui jouit d'une juste renommée, 879 élèves reçoivent l'enseignement secondaire et professionnel; c'est de cette pépinière que sont sortis quelques-uns des

hommes qui se sont distingués dans la République par leurs talents et leurs lumières.

Le gouvernement avait eu l'idée de créer dans ce collège un musée historique et son entreprise a été couronnée de succès; ses collections s'enrichissent en effet chaque jour de vestiges de l'antiquité tarasque et de reliques des héros et autres illustres enfants du territoire. L'empressement a été si grand et les richesses apportées si nombreuses qu'on a dû songer à la construction d'un bâtiment spécial et commodément aménagé.

Dans l'académie de jeunes filles, 219 élèves reçoivent l'enseignement secondaire; cet établissement renferme tous les éléments nécessaires pour donner une instruction solide qui sera d'un grand profit pour la société. Il existe 255 écoles primaires dont 171 pour les garçons et 84 pour les filles, fréquentées par 9,569 et 5,555 élèves. A ces chiffres il faut ajouter 5,424 jeunes gens et 3,466 jeunes filles qui reçoivent l'instruction dans des pensionnats particuliers; de sorte que, le total des élèves est de 14,993 garçons et 9,021 filles, plus 430 élèves des deux sexes qui suivent les écoles mixtes particulières soit un total général de 24,444 élèves. Ces chiffres sont plus éloquents que tout ce qu'on pourrait dire du degré d'instruction du Michoacan et du zèle de ses gouvernants pour augmenter les lumières du peuple, base de toute richesse et de tout progrès.

L'École des Arts et Métiers avec ses ateliers très bien montés et dirigés par des maîtres intelligents, a donné de magnifiques résultats; c'est là que s'exécutent, pour le gouvernement et pour les particuliers, les travaux de charpente, de cordonnerie et de typographie qui y

a acquis tout spécialement une très grande importance.

L'assistance publique dispose de deux hospices dans la capitale : l'un pour les hommes et l'autre pour les femmes, parfaitement aménagés et où trouvent assistance et asile tous ces êtres malheureux qui, par leur âge avancé, leurs défauts organiques ou leurs infirmités chroniques, se voient dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins par le travail. Les hôpitaux que le gouvernement entretient dans le Michoacan sont ceux de la capitale, de Zamora, de Patzcuaro, de la Piedad et de Tacambaro, tous très bien installés, rendent dans ces différentes localités de grands services à la classe ouvrière.

Le Mont-de-Piété est une autre des institutions que le gouvernement de l'Etat s'efforce de maintenir. Il apporte son bienfaisant appui non seulement à la classe des déshérités, mais aussi aux petits industriels, commerçants et agriculteurs au secours desquels il vient pour leur procurer les éléments nécessaires à leur négoce, les préserver des griffes de l'usure qui, avant l'établissement de cette bienfaisante institution, avait mis le grappin sur eux et les dévorait jusqu'à ce qu'ils aient été réduits à la plus noire misère.

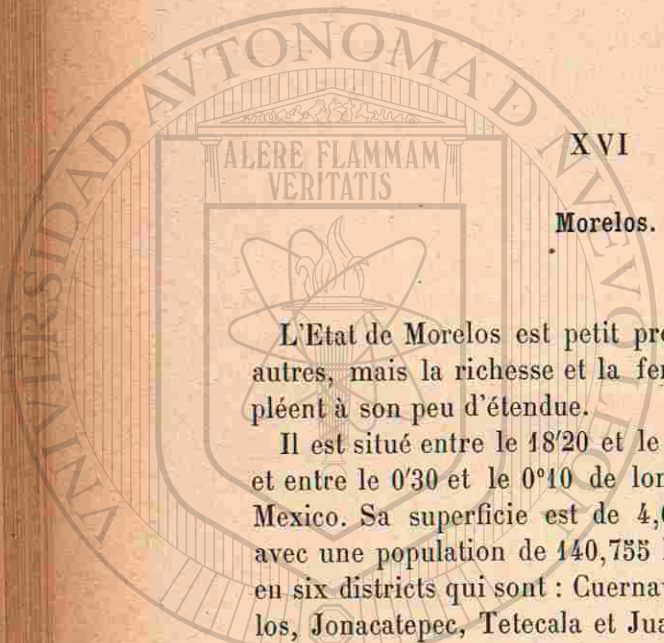
Le chemin de fer national mexicain, qui touche plusieurs points de l'Etat, a donné un grand mouvement à ces populations, et lorsque cette ligne est arrivée à Patzcuaro, il s'est formé une société sous le titre de « Compagnie de navigation du lac de Patzcuaro », qui possède actuellement un élégant vapeur faisant le service de la traversée du lac.

Le lac Patzcuaro mesure douze lieues de circonférence ; les paysages délicieux de ces rives ont attiré, depuis

que la voie ferrée, a été inaugurée, un très grand concours de voyageurs, ce qui fait espérer que dans un avenir très rapproché, cet endroit deviendra le lieu de prédilection des gens qui désirent passer une saison de repos et respirer un air vivifiant.

Les excursionnistes américains qui viennent en nombre chaque jour plus grand, visiter la République mexicaine, captivés par la bonté du climat et par l'aspect pittoresque de cette contrée, ont été les premiers à mettre à la mode une visite au lac de Patzcuaro.

Le Michoacan a besoin de bras et de capitaux pour répandre ses produits naturels, comme la plupart des Etats de la République. Le jour où ces éléments ne lui feront plus défaut — ce qui ne tardera pas à arriver grâce aux efforts constants de son gouvernement et des garanties qu'il présente — l'antique pays des Tarasques sera l'orgueil de la nation mexicaine.



XVI

Morelos.

L'Etat de Morelos est petit proportionnellement aux autres, mais la richesse et la fertilité de son sol suppléent à son peu d'étendue.

Il est situé entre le 18°20' et le 19°7' de latitude nord et entre le 0°30' et le 0°10' de longitude occidentale de Mexico. Sa superficie est de 4,600 kilomètres carrés, avec une population de 140,755 habitants. Il est divisé en six districts qui sont : Cuernavaca, Yautepec, Morelos, Jonacatepec, Tetecala et Juarez.

Le gouverneur de l'Etat de Morelos est actuellement le général Jésus H. Preciado, qui, arrivé au terme assigné par la constitution à son mandat, a mérité d'être réélu par le peuple morelien pour remplir cette charge pendant une nouvelle période constitutionnelle.

Le général Preciado est un cavalier accompli, un homme modeste, un soldat de mérite et un politique habile qui a toujours été fidèle au parti libéral.

A une honorabilité sans tache il joint un désir ardent de défendre efficacement les intérêts qui lui sont confiés. Sa première administration s'est signalée par les grands progrès de l'Etat, surtout en ce qui touche l'instruction

publique et par diverses améliorations matérielles, parmi lesquelles il faut mettre en première ligne la bibliothèque publique.

Le passé répond de l'avenir et il est certain que, dans cette nouvelle période pour laquelle il a été réélu par la volonté des populations reconnaissantes, il augmentera encore le développement de toutes les affaires confiées à sa vigilante sollicitude.

La principale richesse de l'Etat est la production agricole dont la canne à sucre est la plus importante. Le nombre d'établissements sucriers démontre cette importance. L'agriculture est la principale source de richesses de l'Etat et la canne à sucre en est la plus importante exploitation. Une grande partie des habitants de l'Etat, cultivateurs et ouvriers, trouvent dans cette industrie un moyen d'existence sûr et rémunérateur. La bonne qualité de ses produits a été dûment appréciée à la dernière exposition de la Nouvelle-Orléans, où ils ont lutté avec avantage contre ceux des autres pays.

On constate chaque année l'extension que prennent dans cet Etat les semailles de riz, principalement dans les districts de Teteca et de Juarez; les bons résultats qu'on a obtenus, ont attiré spécialement l'attention et la culture du riz promet d'être d'un grand avenir.

Le maïs, le tabac et l'olivier, bien que sur une grande échelle, poussent également sur le sol du Morelos.

La fabrication des eaux-de-vie se fait dans 33 usines qui livrent annuellement 50,113 barils.

L'industrie minière n'est pas très répandue dans le Morelos, non point que les mines y fassent défaut, mais par le peu de souci que l'on a de leur exploitation.

On a cependant fait enregistrer beaucoup de déclara-

tions de mines et si les capitaux se décidaient à se porter sur leur exploitation, la plupart d'entre elles donneraient des bénéfices qui seraient incalculables; le puits de Tlachichilpa, dans le réseau minier de Huantla, district de Juarez, dont les produits sont véritablement remarquables, est la preuve de ce que nous avançons.

Les finances de l'Etat de Morelos ont été l'objet de l'attention toute particulière des gouvernants. C'est à leur sollicitude que l'on doit l'équilibre du budget, grâce à des économies rationnelles qui, sans atteindre les différents services publics, sont parvenus à combler le déficit. L'administration honnête des fonds publics est parvenue à réduire la dette de l'Etat à un point qui fait concevoir l'espérance qu'elle ne tarde pas à s'éteindre. C'est à cette fin que tendent en effet tous les efforts du gouvernement de l'Etat.

Le gouvernement affecte au service de l'instruction publique la plus grande partie des ressources dont il dispose.

Il existe dans l'Etat 254 écoles d'enseignement primaire des deux sexes, dont 221 avec 13,830 élèves appartiennent au gouvernement et les 33 autres à des particuliers avec 988 élèves.

Pendant l'année 1886, le gouvernement a affecté la somme de 81,777 douros 19 aux dépenses de l'instruction publique et, de plus, 5,000 douros pour payer la pension de plusieurs jeunes gens de l'Etat, qui reçoivent l'enseignement secondaire dans les écoles supérieures de la capitale de la République.

La bibliothèque publique, de récente formation, et qui est due, comme nous l'avons dit, au gouverneur actuel, compte pour le moment 1,473 volumes d'œuvres choi-

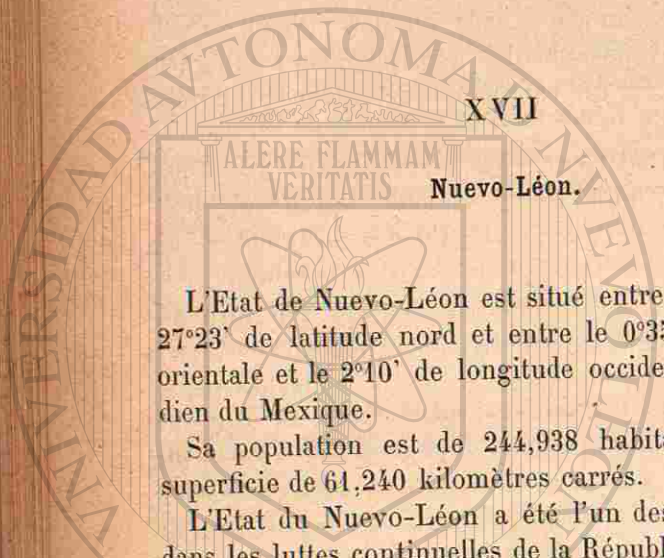
sies de littérature, d'histoire et de sciences dont le nombre va en augmentant, soit par des dons particuliers, soit par les ouvrages patronnés par le gouvernement. Il est très rare de trouver dans l'Etat un pays qui ne soit réuni à sa capitale par le télégraphe ou le téléphone, la plupart de ces lignes sont la propriété de l'Etat.

Une grande partie de l'Etat est traversée par le chemin de fer Interocéanique et bientôt on achèvera la construction d'un embranchement qui unira la capitale de l'Etat à la ligne du chemin de fer interocéanique et à celle du chemin de fer National, mettant cette ville en relation directe avec la capitale de la République et celle de l'Etat de Mexico.

Les tribunaux fonctionnent dans l'Etat de Morelos avec une parfaite régularité, dans la limite d'indépendance que leur a fixée la constitution, aidés dans leur action par le gouvernement de l'Etat en tout ce qui dépend de lui, sans toutefois s'immiscer dans leurs attributions.

L'assistance publique possède les hôpitaux de Cuernavaca, de Yautepec, de Morelos, de Tetecala et de Jonacatepec, parfaitement aménagés et suffisant aux besoins de ces localités et des autres environnantes.

L'Etat de Morelos est encore susceptible d'un grand développement qui ne se fera certainement pas attendre longtemps si, comme jusqu'aujourd'hui, on continue à en confier son administration à des citoyens remplis de probité et de zèle.



XVII

Nuevo-Léon.

L'Etat de Nuevo-Léon est situé entre le 23°26' et le 27°23' de latitude nord et entre le 0°35' de longitude orientale et le 2°10' de longitude occidentale du méridien du Mexique.

Sa population est de 244,938 habitants pour une superficie de 61,240 kilomètres carrés.

L'Etat du Nuevo-Léon a été l'un des plus éprouvés dans les luttes continuelles de la République, et il n'y a pas encore bien longtemps que le gouvernement général a eu à intervenir dans les affaires de l'Etat; il est arrivé, grâce à de prudentes mesures, à maintenir dans cette partie de la fédération l'ordre qui semblait, à un moment donné, devoir être troublé.

Il fut nécessaire, pour atteindre ce but, que le Sénat, s'appuyant sur les privautés que la constitution de la République lui accorde, déclarât déchu les pouvoirs de l'Etat et nommât un gouverneur provisoire qui, une fois l'ordre rétabli, promulgua un décret convoquant le peuple à de nouvelles élections. C'est alors que fut élu pour occuper constitutionnellement la première magistrature de l'Etat, le licencié don Lazaro Garza Ayala, qui occupe actuellement ce poste.

M. Garza Ayala qui avait occupé déjà auparavant, et à deux reprises différentes, les mêmes fonctions, a toujours combattu dans les rangs du parti libéral; c'est un homme qui possède des qualités peu communes d'administrateur et qui est plein de zèle pour les intérêts qui lui sont confiés.

L'institution de l'état civil marche dans l'Etat de Nuevo-Léon comme en bien peu d'Etats de la République, c'est pourquoi l'on connaît si exactement le chiffre de sa population.

L'Etat se divise en 48 municipalités, qui forment 10 districts électoraux et 6 divisions judiciaires.

C'est au premier alcade de chaque municipalité qu'est confiée l'administration.

L'Etat de Nuevo-Léon est représenté dans le congrès de l'Union par un sénateur et quatre députés.

L'instruction publique, très soignée dans cet Etat, compte : un collège civil pour l'enseignement secondaire et préparatoire, une école de médecine, une école de jurisprudence et une école normale de professeurs. Pour l'enseignement primaire, il y a dans l'Etat 217 écoles publiques et 120 établissements particuliers suivis par 15,077 élèves des deux sexes.

Il y a dans la capitale une bibliothèque publique qui possède actuellement 2,136 volumes d'ouvrages choisis, dont le nombre augmente chaque jour, soit par les dons de particuliers, soit par les achats que fait le gouvernement de l'Etat.

L'assistance publique compte dans la capitale de l'Etat un hôpital et un hospice très bien installés, qui rendent de grands services à la classe ouvrière.

Le bulget des recettes se monte annuellement à

117,957 douros, et l'Etat couvre toujours celui des dépenses avec un excédent.

L'Etat de Nuevo-Léon a accompli de grandes améliorations matérielles, telles que : le pont Juarez qui réunit le centre de la ville avec un de ses plus beaux quartiers ; l'embellissement de la place de Zaragoza ; les réparations exécutées au collège civil et au palais du gouvernement ; le dessèchement des marais aux environs de la ville et enfin la construction du pénitencier entreprise et continuée avec constance et activité.

Dans le Nuevo-Léon, comme dans tous les autres Etats de la République du reste, on a l'habitude de dissimuler le vrai chiffre de sa fortune, afin de diminuer sa quote-part dans la répartition des impôts destinés au règlement des dépenses publiques. Cette dissimulation fait que l'on ne peut avoir une base certaine pour l'évaluation de la richesse publique. En calculant sur ce que produit le revenu fiscal, le capital effectif du commerce dans cet Etat représente 3,500,000 douros et la valeur des propriétés rurales et urbaines 9,000,000 de douros.

Le commerce de Nuevo-Léon prendra de jour en jour plus d'extension, car le pays est traversé maintenant par le chemin de fer National-Mexicain qui relie la capitale de la République à la frontière des Etats-Unis du nord et qui touche aux principales villes de l'Etat. Cette grande voie, la plus rapide pour mettre en communication le centre de la République avec les Etats-Unis, doit procurer à l'Etat de grands profits par le transit des marchandises et des voyageurs.

L'industrie compte dans le Nuevo-Léon trois filatures de coton et une filature de laine, diverses brasseries, des

fabriques de pâtes, d'huiles, d'eaux-de-vie, de sucre, de savon, de chapeaux et de vins de mezcal.

Les mines de cuivre et de plomb y abondent ; dernièrement on a donné une grande impulsion à cette branche de la richesse publique, en employant à l'exploitation de ces mines, non seulement les travailleurs indigènes, mais encore ceux d'autres points de la République qui sont venus dans les régions minières de Nuevo-Léon en quête des moyens d'existence qui leur manquaient dans leur pays. La production agricole dans cet Etat dépasse 1,500,000 douros ; ses principaux produits sont : le maïs, le *frijole*, le *piloncillo*, le fromage, le mezcal, etc.

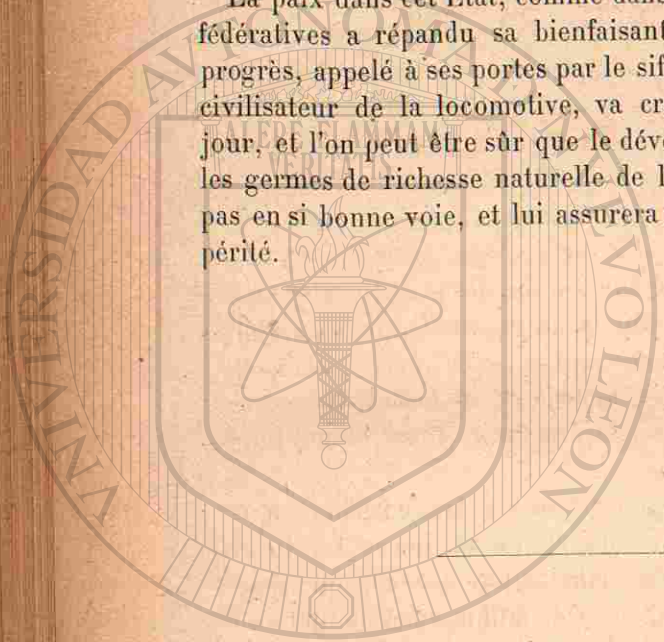
La viticulture est appelée à un grand avenir dans l'Etat et tous les efforts des agriculteurs tendent à son accroissement.

La culture du coton est une autre branche des ressources sur lesquelles compte l'Etat. Il s'est formé pour sa protection dans la capitale une association sous le nom de « Société agricole de Monterey », composée des principaux commerçants de la localité. Cette société a bien débuté, dès la première année, elle a recouvré le capital employé pour toutes ces dépenses, et a même eu un excédent assez important. Ce résultat a encouragé tous les agriculteurs et encouragera, sans aucun doute, les hommes d'affaires à engager leurs capitaux sur ces terrains qui récompensent les travailleurs avec une telle munificence.

L'élevage, malgré la grande négligence dont ont fait preuve les propriétaires, est actuellement d'un bon revenu. Il existe 105,255 têtes de bétail de la race bovine 306,873 de la race caprine, 195,637 de la race ovine et

28,127 de la race porcine, que l'on peut estimer, approximativement à 1,372,930 duros.

La paix dans cet Etat, comme dans les autres entités fédératives a répandu sa bienfaisante influence et le progrès, appelé à ses portes par le sifflement strident et civilisateur de la locomotive, va croissant de jour en jour, et l'on peut être sûr que le développement de tous les germes de richesse naturelle de l'Etat ne s'arrêtera pas en si bonne voie, et lui assurera une enviable prospérité.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE Tlaxcala
DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

XVIII

Oajaca.

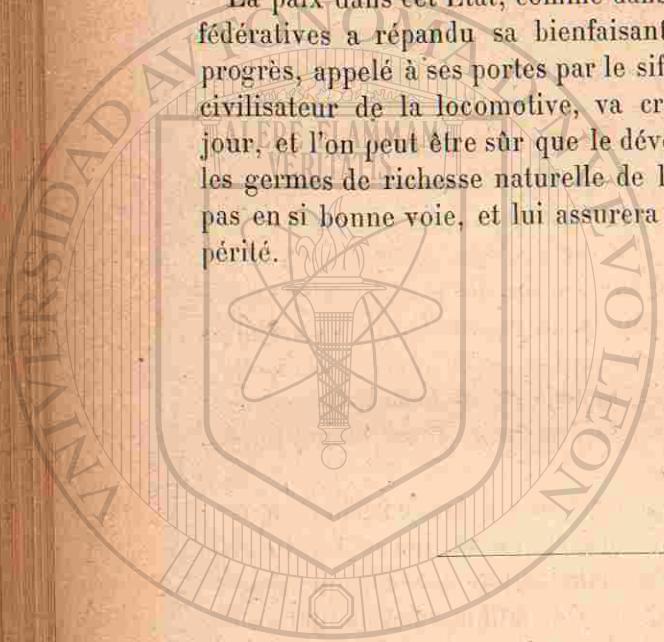
L'Etat de Oajaca, qui à toutes les époques a joué un rôle dans les événements qui se sont succédé dans le pays, et qui, par son influence, a fait bien souvent pencher la balance, est un des Etats les plus riches de la République.

C'est dans cet Etat que virent la lumière les deux plus grandes figures contemporaines du Mexique : Juarez et Porfirio Diaz. Les Oajaciens ont arrosé de leur sang généreux tout le sol de la République pour la défense de la liberté et de la patrie. De là est sortie cette armée d'Orient, orgueil de la nation, objet de terreur et d'admiration pour l'envahisseur. De cet état est partie la voix régénératrice qui, s'élevant à Tuxtepec, parcourut la République entière pour être sanctionnée à Tecuac, aux cris de vive Oajaca que poussaient au moment de mourir ou au moment de la victoire, les soldats de Mihuatlan et de la Carbonera : les héros du 2 avril.

Quand la République eut conquis le précieux don de la paix, Oajaca s'employa à étancher le sang de ses blessures et ses gouvernants s'occupèrent de son déve-

28,127 de la race porcine, que l'on peut estimer, approximativement à 1,372,930 duros.

La paix dans cet Etat, comme dans les autres entités fédératives a répandu sa bienfaisante influence et le progrès, appelé à ses portes par le sifflement strident et civilisateur de la locomotive, va croissant de jour en jour, et l'on peut être sûr que le développement de tous les germes de richesse naturelle de l'Etat ne s'arrêtera pas en si bonne voie, et lui assurera une enviable prospérité.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE TOLUCA
DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

XVIII

Oajaca.

L'Etat de Oajaca, qui à toutes les époques a joué un rôle dans les événements qui se sont succédé dans le pays, et qui, par son influence, a fait bien souvent pencher la balance, est un des Etats les plus riches de la République.

C'est dans cet Etat que virent la lumière les deux plus grandes figures contemporaines du Mexique : Juarez et Porfirio Diaz. Les Oajaciens ont arrosé de leur sang généreux tout le sol de la République pour la défense de la liberté et de la patrie. De là est sortie cette armée d'Orient, orgueil de la nation, objet de terreur et d'admiration pour l'envahisseur. De cet état est partie la voix régénératrice qui, s'élevant à Tuxtepec, parcourut la République entière pour être sanctionnée à Tecuac, aux cris de vive Oajaca que poussaient au moment de mourir ou au moment de la victoire, les soldats de Mihuatlan et de la Carbonera : les héros du 2 avril.

Quand la République eut conquis le précieux don de la paix, Oajaca s'employa à étancher le sang de ses blessures et ses gouvernants s'occupèrent de son déve-

loppement, mettant en mouvement ses innombrables ressources pour donner des débouchés aux richesses que son sol contient en si grande abondance.

L'Etat de Oajaca est situé entre le 15° 45' et le 18° 19' de latitude nord, et d'entre le 0° 48' et le 5° 18' de longitude orientale du méridien de Mexico. Sa superficie est de 86,950 kilomètres carrés avec une population de 812,651 habitants.

En descendant du poste de premier magistrat de la République, après avoir accompli sa première période présidentielle, l'illustre Oajacien, le général Porfirio Díaz fut élu gouverneur de cette entité fédérative. Alors commença pour le Oajaca une époque de progrès dans toutes les branches de son administration. Son successeur, le général don Mariano Jiménez, a trouvé l'Etat dans une situation florissante et en voie de progrès considérables. Le nouveau gouverneur a suivi les traces de son prédécesseur et le résultat obtenu est clairement exposé dans les paroles que le général Jiménez prononçait au Congrès de l'Etat, le 17 septembre 1883, paroles qui ne pouvaient être prononcées par aucun gouverneur des autres Etats et qui font l'histoire de ces administrations honorables.

« Presque toujours, disait le général Jiménez, l'exécutif en se présentant en ce jour pour vous rendre compte de ses actions, vous a demandé de nouvelles ressources; aujourd'hui il vient vous déclarer que vous avez de l'argent en abondance et de grandes espérances pour l'avenir; et au lieu de vous demander de voter des contributions, il vous demande d'augmenter les dépenses, afin de contribuer par l'instruction publique et les améliorations

matérielles à la grandeur du peuple qui a confié ses destinées à vos soins. »

Le peuple dont les gouvernants s'expliquent de cette façon est sûr d'un avenir prospère et grand.

Au général Jiménez succéda, dans le gouvernement de l'Etat, le général Luis Mier y Teran, originaire également du Oajaca et qui avait occupé auparavant le poste de gouverneur de l'Etat de Vera-Cruz. Le nouveau gouverneur travailla avec une grande intégrité pour maintenir Oajaca dans la voie du progrès.

Le général Luis Mier y Teran, frappé malheureusement d'une cruelle infirmité, ne put mener à bonne fin les nombreux projets qu'il avait conçus en faveur de son pays natal. Dans les élections qui suivirent, le pouvoir suprême de l'Etat fut dévolu au général don Albino Zertuche, patriote des plus honorables et militaire discipliné qui est mort dernièrement, à peine engagé dans la voie tracée par ses prédécesseurs.

La production industrielle et manufacturière dans cet Etat peut être évaluée à environ 3,000,000 de douros et sa production agricole, à environ 10,000,000.

L'absence de voies de communication fait que le Oajaca ne peut développer ses éléments sur une plus vaste échelle; car les produits de son sol seraient une source abondante de richesses, si l'exportation pouvait lui en être rendue facile et économique,

Sur le littoral du Pacifique, l'Etat possède des ports commodes et sûrs et le chemin de fer de Tehuantepec, trait d'union entre les deux océans, en permettant de mener à bien quelques-uns des plans conçus jusqu'ici, transformera le territoire de l'Etat en une sorte de vaste marché perpétuel où abonderont toutes les richesses.

L'Etat de Oajaca a fondé de grandes espérances sur l'industrie minière ; car au lieu de voir s'épuiser l'ancienne richesse de ses mines, chaque jour de nouvelles déclarations font connaître des filons très abondants d'une facile exploitation.

L'or, l'argent, le cuivre, le fer, l'acier, le plomb, abondent dans les entrailles de ces riches cordillères. Le manque de capitaux et de bras s'est opposé jusqu'ici à l'exploitation régulière des mines de charbon de terre qui se trouvent en quantité dans les montagnes du district de Tlaxiaco. Il en est de même pour le pétrole dans le district de Pochulla.

Dans le district de Etla et dans quelques régions de la Mixteca, on rencontre les marbres les plus fins et les plus curieux que l'on puisse imaginer.

L'Etat de Oajaca à toute cette richesse minière joint d'autres productions de son sol, comme le cacao, le café, l'indigo, la gomme, la gomme *hule*, la pite, les bois précieux et une multitude d'articles tels que les peaux. Il ne lui manque que les facilités d'exportation pour faire connaître au monde entier les incalculables trésors de son territoire.

Un écrivain oajacien a dit au sujet du café et de son avenir dans cet Etat :

« Sur l'étendue du vaste territoire qui forme notre entité politique, il y a peu d'endroits où le froid soit suffisamment intense pour s'opposer à la culture de la plante dont nous parlons. On peut dire qu'en tous lieux, en exceptant toutefois les régions de la Mixteca-Alta et quelques autres dans la montagne, sa culture est non seulement possible, mais même facile. Supposons donc qu'en prenant seulement 500 des villages de l'Etat et en

les affectant à ladite culture, on établisse en chacun d'eux 100,000 cafetiers, quantité suffisamment modérée soit pour l'étendue du terrain dont tous peuvent disposer, soit pour le nombre de bras que l'on pourrait y employer ; ces plants, parvenus au bout de trois ans à leur état complet de production, formeraient un total de 50,000,000 d'arbustes, dont chacun fournirait son contingent à la récolte. Supposons encore, en prenant l'évaluation la plus basse, que chaque plante donne seulement 50 centimes de rapport annuel, on atteindra la somme énorme de 500,000 douros, au moyen d'un léger effort pour sortir de la routine qui tend à perpétuer la culture du maïs et pour entreprendre une industrie agricole nouvelle. »

L'écrivain oajacien a raison : avec un petit effort, le Oajaca pourrait donner de l'impulsion au développement de ces nombreux éléments de richesse.

Le gouvernement pour sa part ne néglige pas l'importante question des voies de communication, et nous croyons qu'il ne se passera pas un long temps sans que la locomotive traverse les fertiles campagnes de cet Etat, apportant son aide aux richesses naturelles de son sol privilégié. Derrière elle viendront les gens industriels et les travailleurs, qui verront avec certitude leurs efforts récompensés par cette terre fertile et souriante.

La Monnaie de Oajaca frappe annuellement plus de 100,000 douros en argent ou en or.

L'Etat possède un Institut des sciences et des arts, dans lequel 493 élèves reçoivent l'enseignement secondaire et professionnel, et une Académie de jeunes filles qui contient 669 élèves. Pour l'enseignement primaire,

l'Etat compte 347 écoles, fréquentées par 17,896 garçons et 3,201 filles. Il existe en outre dans la capitale un séminaire et un collège catholique où l'on reçoit les élèves qui se destinent à la carrière ecclésiastique. Ces deux établissements sont entretenus par l'Église catholique.

La bibliothèque de l'Institut des sciences et des arts contient environ 15,000 volumes, parmi lesquels se trouvent de véritables trésors dans les sciences, l'histoire, le droit, la médecine, la législation, etc.

Le musée renferme également une collection très intéressante d'objets anciens, ainsi qu'une très riche variété d'échantillons de minerais, de bois, et des autres productions de l'Etat.

Sous l'administration du général Diaz, un observatoire météorologique, qui est d'un précieux secours pour la science et pour le commerce, a été installé dans la capitale du Oajaca.

L'École des arts et métiers est une des améliorations dont le président actuel de la République a doté le Oajaca lorsqu'il était à la tête de l'administration de cet Etat. C'est un établissement modèle qui rend d'immenses services, car là se forment des artisans intelligents et des citoyens vraiment dignes de ce titre.

Les deux hôpitaux, l'hospice et le mont-de-piété, sont des institutions qui honorent le Oajaca; attentivement protégés et surveillés par le gouvernement, ils donnent les meilleurs résultats pour le soulagement des déshérités de la fortune.

L'Etat de Oajaca, enfin, offre aujourd'hui, grâce à la paix qui heureusement règne dans toute la République, un large champ ouvert à l'étranger laborieux, et ses in-

calculables richesses appellent les hommes entreprenants de tous les pays, les invitent à prendre part au développement qui convient à un peuple éclairé, grand et puissant.

Il existe dans la région quelques ruines d'édifices anciens, qui, comme celles du Yucatan, attestent du degré de culture du peuple mexicain antérieur à la conquête, telles sont, par exemple, celles des palais de Mitla.

entretenues qui offrent un aspect singulier quand elles sont pleines, les jours de fête, de femmes du peuple et de *charros* avec leurs costumes qui attirent le regard par l'éclat des couleurs et la richesse des ornements.

La capitale possède également un édifice remarquable : la « Maison de Maternité » ; on n'a rien négligé pour la maintenir à la hauteur des meilleurs établissements de ce genre, parce que dans l'Etat de Puebla, comme dans tous les autres de la République, on accorde une attention pleine de sollicitude à tout ce qui touche à la bienfaisance.

C'est un des Etats où l'industrie, et comme conséquence naturelle le commerce, se sont le plus développés. Puebla est la ville la plus industrielle de toute la République, unissant de cette manière à ses glorieux souvenirs de patriotisme et d'héroïsme les avantages de la culture intellectuelle et du développement matériel. Si elle a su, en des temps funestes pour la République, résister une première fois à l'envahisseur et succomber ensuite, sa défaite lui a fait un piédestal plus solide si cela se peut, pour sa gloire et son héroïsme ; elle a su en même temps, durant la paix, marcher d'un pas assuré dans la voie large du progrès.

La prospérité dont jouit aujourd'hui l'Etat de Puebla est due, en grande partie, à la position qu'il occupe sur le vaste territoire de la République, aux conditions exceptionnelles de son sol et de son climat, ainsi qu'aux avantages d'avoir possédé des voies ferrées, avant tous les autres Etats.

Situé entre Vera-Cruz, le port le plus important de la République, et Mexico, traversé dans toute son étendue par le premier chemin de fer qui fut construit au

XIX

Puebla.

L'Etat de Puebla, l'un des plus importants de la République, a une superficie de 33,000 kilomètres carrés. La population est de 784,466 âmes.

La valeur de la propriété rurale s'élève à 14,609,863 douros, et celle de la propriété urbaine à 14,411,678 douros, ce qui fait un total de 29,021,543 douros. Le budget des dépenses s'élève à 821,294 douros, et celui des recettes à 1,211,227 douros 24.

L'instruction publique élève le niveau des intelligences en s'efforçant de porter ses bienfaits sur tous les points du territoire de l'Etat de Puebla ; elle possède 889 écoles d'enseignement primaire pour les garçons où se réunissent 50,320 élèves, et 118 pour les filles avec 15,000 élèves. Les écoles d'enseignement secondaire et d'enseignement préparatoire pour les carrières spéciales sont au nombre de six avec 1,705 élèves. Il est affecté à l'entretien de toutes ces écoles officielles 153,000 douros. En outre, 11,271 élèves reçoivent l'instruction à domicile ou dans les collèges particuliers.

La ville de Puebla, capitale de l'Etat, est une jolie cité aux alentours pittoresques, aux rues larges et bien

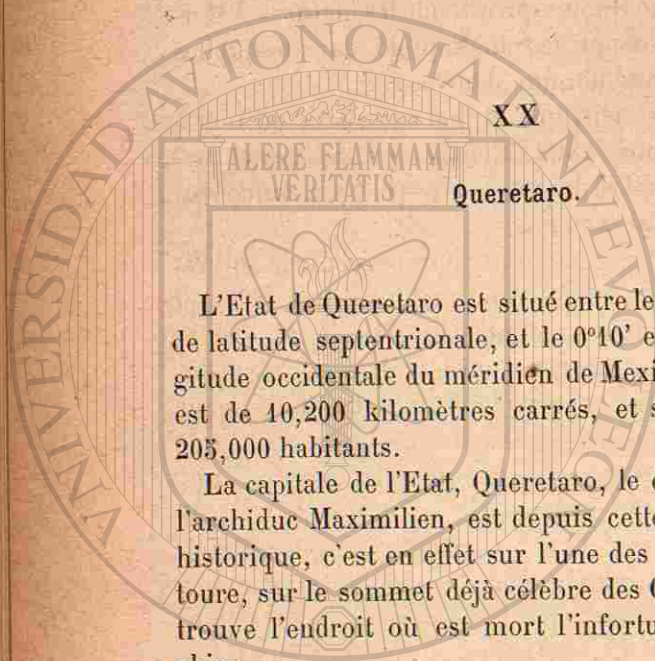
Mexique, avec ses grandes plaines arrosées par des rivières au cours régulier, avec ses montagnes où l'on trouve les bois de construction et les bois à brûler, avec ses riches mines d'or natif, d'argent sulfuré, d'oxyde de manganèse et de pirite, avec ses mines de fer et de charbon de terre, avec tant et de tels éléments de richesses, l'Etat de Puebla devait profiter mieux que tout autre, des bienfaits immenses de la paix matérielle, et de la paix morale, bienfaits dus aux efforts et aux talents d'un homme illustre et au patriotisme de tous.

On récolte dans l'Etat de Puebla, pour une valeur de plus de 7,000,000 de douros, en riz, jugeoline, anis, coton, grosse vesce, orge, café, *chile*, *frigo*, garance, lentilles, fèves, maïs, pommes de terre, tabac et thé; la canne à sucre donne également de grands rendements. Les mines ne demandent que des bras et plus encore que des bras, des capitaux pour produire les rendements que leur aspect promettent. Le *pulque* est un des produits qui se confectionnent dans cet Etat et ses marchands de *pulque* parcourent tous les Etats limitrophes.

L'industrie compte des filatures de laine et de coton, des fabriques de sucre et d'eau-de-vie, des tanneries, des fabriques de cigarettes, de bougies, de papier et d'huile. La valeur des principales usines, et non de toutes, peut être estimée, y compris les bâtiments et les machines, 2,392,000 douros. C'est un des Etats dans lesquels existent les colonies qui ont donné les meilleurs résultats; celles établies dans les régions chaudes cultivent les fruits tropicaux, et celles qui se sont formées dans la partie où le climat est froid, cultivent des céréales, principalement le thé et surtout la *ramie*.

Ce ne sont pas seulement les conditions climatériques, hydrographiques et géologiques qui ont contribué en dehors de la paix, au degré de progrès où est arrivé cet Etat; l'activité, l'intelligence et l'amour du travail de ses habitants, comme le bonheur d'avoir toujours eu des gouverneurs très zélés, a produit le résultat que nous venons d'esquisser, bien légèrement sans doute, non certainement par mauvaise volonté, mais parce que nous ne voulons pas outrepasser les limites que nous nous sommes imposées.

Le gouverneur actuel est le général don Rosendo Marquez. Vaillant soldat de la guerre de l'Indépendance contre l'envahisseur, libéral pendant toute sa vie, patriote sincère, c'est un homme honoré, un administrateur intelligent, d'un caractère énergique, qui sait faire respecter l'autorité de la loi.



Querétaro.

L'Etat de Querétaro est situé entre le 20°1' et le 21°20' de latitude septentrionale, et le 0°10' et le 1°14' de longitude occidentale du méridien de Mexico. Sa superficie est de 40,200 kilomètres carrés, et sa population de 205,000 habitants.

La capitale de l'Etat, Querétaro, le dernier refuge de l'archiduc Maximilien, est depuis cette époque un lieu historique, c'est en effet sur l'une des collines qui l'entoure, sur le sommet déjà célèbre des Campanas, que se trouve l'endroit où est mort l'infortuné prince autrichien.

La ville a 36,800 habitants; ses rues commodes, ses édifices bien construits présentent un ensemble gai et pittoresque.

M. Juan de Urrutia, marquis de la Villa del Villar del Aguila, a donné 88,278 douros pour la construction d'un aqueduc qui amène l'eau potable à la ville, ouvrage qui attire l'admiration de tous ceux qui visitent Querétaro. Cet aqueduc se compose de 74 arches en pierres de taille, dont les piliers ont 20^m,06 de circonférence à leur base, 17^m,70 de profondeur et 22^m,57 de hauteur.

Un autre nom, qui dans les temps modernes est intimement lié à l'histoire de Querétaro, est celui de l'Espagnol don Cayetano Rubio, qui a fondé les filatures d'Hercules, de la Purísima et de San-Antonio, dans lesquelles travaillent un grand nombre d'ouvriers.

Une exposition artistique et industrielle a eu lieu à Querétaro en l'année 1882; elle a eu un très grand succès, tant par le nombre des exposants qui y ont concouru, que par les résultats obtenus.

Les produits de cet Etat sont : l'or, l'argent, le cuivre, le plomb, l'opale (dont le rendement est très riche et très varié), les marbres, le maïs, le blé, le *frijole*, la garance, la canne à sucre, et mille autres qui assurent dans un temps donné, un grand avenir au développement du pays tant qu'il sera favorisé de la paix dont il jouit aujourd'hui et grâce aux voies de communication qui vont en augmentant de jour en jour.

Le gouverneur de l'Etat est actuellement don Francisco G. de Cosío, qui a déjà, à une autre époque, rempli ces hautes fonctions. Durant sa première administration, comme durant celle-ci, une des questions qui l'ont le plus préoccupé a été celle de l'instruction publique. C'est aux efforts de son zélé gouverneur que l'Etat de Querétaro doit d'être classé parmi les plus éclairés.

L'Etat compte neuf collèges d'enseignement secondaire, dans lesquels sont admis 448 élèves, une école normale qui rend de grands services et 106 établissements d'enseignement primaire ou élémentaire fréquentés par 3,767 élèves.

La propriété foncière est évaluée à 40,083,734 douros. L'industrie minière n'y est pas très florissante; elle a

cependant un grand avenir devant elle, 60 mines étant aujourd'hui en exploitation, d'où l'on extrait du plomb, de l'argent, de l'or, du mercure et d'autres métaux.

Les villes principales de l'État sont : la capitale, San-Juan del Rio, Toliman, Amecalco, Cadareita et Jalpan. La capitale et San-Juan del Rio sont reliées par le chemin de fer central, à la capitale de la République, et toutes les villes principales communiquent entre elles par le télégraphe.

Dans la capitale de l'État comme à San-Juan del Rio, il existe des hôpitaux convenablement aménagés et dans lesquels ne manquent aucun des progrès modernes; l'hospice Vergara, dans la ville de Queretaro, est digne de tout éloge.

XXI

San-Luis Potosi.

L'État de San-Luis Potosi a toujours été un des plus riches de la République, mais sa position topographique le destine à être encore plus important.

Parmi ses édifices les plus remarquables, il faut citer l'institut de l'État et le palais du gouvernement.

Les lignes ferrées de la République, en se dirigeant vers les frontières, semblaient avoir oublié cet État qui, par sa situation, est appelé à être le Chicago de la République mexicaine.

Mais aussitôt que la première locomotive est arrivée à ses portes, on a compris ce que valait San-Luis comme point central et comme entrepôt. Le chemin de fer de Tempico à la capitale de l'État fera de San-Luis une puissance commerciale et la rivale de la capitale de la République.

L'État de San-Luis Potosi est situé entre le 20° 14 et le 24° 37' de latitude nord, et entre le 0° 34' de longitude orientale et le 3° 20' de longitude occidentale du méridien de Mexico.

Sa superficie est de 67, 325 kilomètres carrés, et sa population de 516, 486 habitants ¹.

Le poste de gouverneur de l'État est occupé par le général don Carlos Diaz Gutierrez qui, sous l'administration du général Gonzalez, occupa, à la satisfaction générale, le ministère d'État.

Libéral convaincu, homme de progrès, le général Diez Gutierrez a fait preuve, comme administrateur, des mêmes éminentes qualités dont il a fait preuve comme soldat. D'un commerce facile, de manières distinguées, il n'a eu et il n'a d'autre préoccupation que de mettre toutes les qualités dont il dispose au service du pays, sans manifester pour cela les prétentions excusables chez un homme qui a acquis, à un âge relativement peu avancé, une haute situation militaire, ni l'arrogance de certains de ces politiciens qui arrivent à occuper un poste élevé parmi les conseillers du président.

Son passage au ministère d'État n'a soulevé ni une plainte, ni un reproche, et il a été un des hommes politiques qui ont pu dire : « Si j'ai des ennemis, je ne les connais pas. »

Dans l'État de San-Luis Potosi, on récolte le maïs, l'orge, le blé, le *chile* et le *frijol*; la valeur de ces récoltes peut être évaluée à environ 8, 000, 000 de douros.

L'industrie est dignement représentée par plusieurs filatures et fabriques de tissus et de tabac, dans lesquelles les capitaux employés ont toujours senti la protection

¹ Nous ne croyons pas que ces renseignements, que nous avons tirés de publications récentes, soient absolument corrects, et, bien que le gouvernement de l'État nous ait envoyé tout ce qui pouvait nous être utile pour donner une statistique exacte, la perte d'un pli à la poste a été cause que, malgré la bonne volonté de ces fonctionnaires, les renseignements ne sont pas parvenus entre nos mains.

du gouvernement qui encourage, par tous les moyens qui sont à sa portée, le développement des industries aujourd'hui naissantes, mais appelées à un grand avenir.

L'abondance des troupeaux est un autre des grands éléments sur lesquels compte l'État, à cause des rendements que ne peuvent égaler aucun autre État de la République.

Mais ce qui, dans l'État de San-Luis, offre le champ le plus vaste à la spéculation des capitaux étrangers, c'est sa richesse minière. Ses mines, renommées dès l'époque de la conquête, ont cessé momentanément de donner d'abondants rendements.

Les puits de Catorce, de Ramos Charcas, de Ojocaliente et beaucoup d'autres produisent du minerai en quantité suffisante pour pourvoir aux besoins de la monnaie de San-Luis; ils fournissent en outre de l'argent et de l'or, du plomb, du mercure, du soufre et d'autres métaux, ainsi que des pierres d'une fabuleuse richesse.

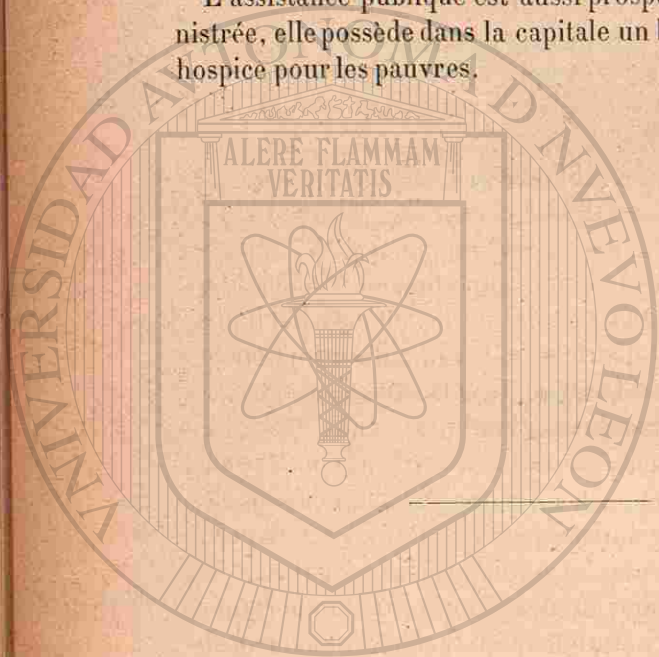
Pour donner, ne fût-ce qu'une légère idée de la production minière de l'État, nous dirons qu'en l'année 1885-86 (dernier renseignement que nous ayons), les métaux apportés à la monnaie de San-Luis avaient une valeur de *trois millions, quatre cent quatre-vingt-onze mille, deux cent soixante-dix douros*.

L'illustre gouverneur de l'État a donné une vigoureuse impulsion à l'instruction publique. On compte 239 écoles d'enseignement primaire avec 13,176 élèves, et à l'entretien desquelles l'État affecte une somme d'environ 50,000 douros.

L'enseignement secondaire, préparatoire ou professionnel, se distribue dans trois établissements fréquentés par environ 500 élèves. Il y a en outre une école nor-

male de professeurs, une école d'arts et métiers et un séminaire.

L'assistance publique est aussi prospère et bien administrée, elle possède dans la capitale un hôpital civil et un hospice pour les pauvres.



XXII

Sinaloa.

L'Etat de Sinaloa a une superficie de 93,750 kilomètres carrés et une population de 206,654 habitants. Il est divisé en 10 districts, qui sont : Rosario, Concordia, Mazatlan, San-Ignacio, Cosala, Culiacan, Badiraguato, Mocorito, Sinaloa et Fuerte.

Le gouverneur de l'Etat est actuellement don Mariano Martinez de Castro qui a déjà précédemment régi les destinées de cette entité fédérative. Personnage connu, d'une éducation fine et supérieure, son passage au gouvernement de Sinaloa a été signalé par d'importantes améliorations, et naturellement sa réélection au poste qu'il occupe aujourd'hui a reçu le meilleur accueil de toutes les classes de la société.

Les éléments sur lesquels cet Etat peut compter pour l'extension de l'agriculture sont nombreux, à cause de la variété de son climat et de la fertilité de son sol. Le défaut de voies de communication fait que, dans cet Etat comme dans la plupart des Etats de la République, la production se borne à ce qui est nécessaire pour la consommation des habitants. On peut évaluer cette production agricole à 1,478,514 douros par an; elle consiste en maïs, *frigol*, blé, garance, riz et coton, ainsi

qu'en toute espèce de fruits, matières textiles, racines féculentes et dans une grande variété de bois de construction. La propriété foncière est évaluée à 6,000,883 douros.

L'industrie manufacturière est représentée dans cet Etat par plusieurs fabriques où se travaillent des tissus d'assez bonne qualité, répandus dans toutes les villes de l'Etat. On y fabrique aussi le sucre, le savon et autres produits nécessaires à la consommation et aux usages domestiques.

Le port de Mazatlan, le premier de la République sur l'Océan Pacifique et qui se trouve sur le territoire de l'Etat de Sinaloa, est situé presque à l'entrée du golfe de Cortès; il est appelé à avoir une grande importance commerciale aussitôt qu'il se trouvera relié par une voie ferrée aux Etats de l'intérieur.

L'industrie minière compte 104 mines en exploitation, dont la majorité sont des mines d'argent d'un rapport très considérable. Pour le traitement du minerai de ce puits, il existe dans l'Etat jusqu'à 57 établissements pourvus de différents systèmes.

L'instruction publique est divisée en : primaire, préparatoire et professionnelle. L'instruction primaire est obligatoire depuis l'âge de sept ans jusqu'à celui de treize pour les garçons. Il existe, dans les 10 districts de l'Etat, 259 écoles dans lesquelles sont instruits 9,510 élèves des deux sexes. L'enseignement préparatoire et professionnel se donne dans le collège national Rosales, établissement élevé selon les derniers perfectionnements de la science moderne. Il possède un corps de professeurs éminents, ainsi qu'une bibliothèque et des laboratoires de physique particulièrement remarquables.

XXIII

Sonora.

Les renseignements que nous avons pu nous procurer sur l'Etat de Sonora sont sommaires et trop défectueux pour nous permettre de rédiger une notice exacte; il nous est cependant possible de donner l'aperçu suivant :

L'Etat de Sonora a une étendue de 200,845 kilomètres carrés sur lesquels se trouve répartie d'une manière très irrégulière, une population de 143,924 habitants. Ses limites sont au nord des Etats-Unis anglo-américains, à l'est de Chihuahua, au sud de Sinaloa et à l'ouest le golfe de Cortès. Il a pour capitale Hermosillo, ville de plus de 10,000 âmes et il se divise en huit districts qui sont : Ures, Hermosillo, Guaymas, Moctezuma, Sahuaripa, Arispe, Altar et Magdalena.

L'aspect du pays, dans la partie orientale, est abrupt et montagneux, plat et fertile dans les autres régions. Il est sillonné par un grand nombre de rivières qui fertilisent les immenses terrains de l'Etat. Son climat est froid dans la Sierra Madre, tempéré sur les versants et dans les gorges des montagnes et chaud sur les côtes. Cette différence de température permet la culture de presque tous les produits du globe; mais, selon l'*Annuaire*

de M. Mata, ceux qui sont principalement récoltés dans l'Etat de Sonora sont la canne à sucre, le blé, le maïs et le *frijol* ou haricot.

L'élevage des bestiaux est très développé dans la Sonora, où il se fait un grand commerce, proportionnellement à sa population, de viandes et de cuir. Les forêts abondent en pins, cèdres, sapins et autres bois de construction. Il y a des fabriques de fils et de tissus de coton, de *zarapes*, de chapeaux en palmiers, de chaussures, de savons et d'eaux-de-vie.

« L'Etat de Sonora, dit M. Cubas dans son « Tableau géographique, » est un des plus importants de la République, pour les richesses minérales que contiennent ses montagnes, richesses très variées et d'une qualité supérieure; elles consistent en bons minerais d'or, d'argent, de mercure et le fer, soit en grains, en pailles et en poudre, soit en placers ou en filons. Il y a en abondance des métaux plombifères, qui sont d'un si grand secours pour le traitement par le feu, et aussi d'autres substances minérales telles que l'amiante, la couperose, l'aimant, le muriate, le carbonate de soude et le salpêtre. Comme dans le Chihuahua, on rencontre l'argent vierge en masses relativement considérables. Il existe de même de grandes quantités de fer pur dans la Sierra Madre, dans la Papagueria et dans les environs du Rio Colorado.

Par malheur, l'exploitation de cette immense richesse qui a éveillé la convoitise, en plus d'une occasion, d'avidés étrangers, est peu avancée, soit faute de bras, soit par manque de moyen de communication, soit par le prix élevé de la main-d'œuvre. Il faut espérer que tous ces obstacles disparaîtront avec la marche du temps.

La Sonora exporte la pierre, la farine, les cuirs et les chapeaux.

Le budget de dépenses s'élève à de 145,000 douros. Il est affecté annuellement à l'instruction publique 20,000 douros pour l'entretien de 105 écoles publiques d'enseignement primaire, qui sont fréquentées par 3,500 garçons et 740 filles; il existe en outre deux établissements d'enseignement supérieur qui reçoivent 140 élèves, 80 jeunes gens et 50 jeunes filles.

L'unique voie ferrée que possède l'Etat, est la ligne du chemin de fer de Sonora, qui va du port de Guyamas, dans le golfe de Cortès, à la ville de Nogales, sur la frontière des Etats-Unis.

Le gouverneur de l'Etat de Sonora est don Ramon Corral, que ses mérites ont élevé à ce poste important.

XXIV

Tabasco.

Cet Etat a une superficie de 25,500 kilomètres carrés ; sa population est de 104,747 habitants. Il est situé entre le 16°46' et le 18°40' de latitude nord et entre le 4°50' et le 8°9' de longitude ouest de Mexico.

Nous extrayons les renseignements suivants d'une géographie publiée par don Manuel Rivera Cambas.

« C'est l'Etat de la République qui compte le plus grand nombre de rivières, dont les principales sont : le Grijalva, qui tire son nom du célèbre capitaine espagnol ; avant d'arriver à San-Juan-Bautista, elle porte le nom de Mezcalapa ; ses affluents sont les rios Teapa et Tacotalpa ; l'Usumacinta, qui prend sa source dans le centre Amérique et se jette dans l'Atlantique par quatre bouches après avoir reçu différents affluents dans son cours. Les principaux lacs sont ceux de Santa-Ana et de Culpilguillo. L'humidité et la chaleur sont cause de quelques maladies épidémiques périodiques, comme la fièvre intermittente et la dysenterie ; mais ces causes funestes à la santé de l'homme sont, d'autre part, très favorables à l'agriculture.

« Le port principal est celui de San-Juan-Bautista où se trouve la douane.

« Le principal de ses produits est le cacao, très abondant et de qualité supérieure ; en outre, on y cultive toutes sortes de fruits des tropiques, et dans ses forêts abondent les bois d'essence précieuse et les plantes médicinales. La fertilité de son sol arrosé par des rivières et des ruisseaux nombreux, en fait un des pays les plus féconds du monde. Les transports y sont très commodes et à très bon marché. La principale industrie des habitants du Tabasco consiste dans l'agriculture : outre le cacao, la culture de la canne à sucre et la taille du bois sont d'une grande importance. »

L'Etat se divise pour son gouvernement et son administration en 12 districts, qui sont : Centro, Nacajuca, Macuspana, Chontalpa, Jalpa, Comalcalco, Galapa, Tacotalpa, Teapa, Jonuta, Usumacinta et Huimanguillo.

Actuellement le gouverneur de l'Etat est le docteur D. Simon Sarlat, personnage très distingué, dont les qualités d'administrateur capable et probe seront très profitables à ses administrés.

Il existe dans le Tabasco 65 écoles d'enseignement primaire, fréquentées par 5,220 élèves, dont 2,695 garçons et 2,525 filles. L'entretien de ces écoles nécessite une dépense de 20,000 duros. Il y a, en outre, deux collèges d'enseignement supérieur avec 40 élèves.

Cette race vaillante et laborieuse n'a d'autre pensée, d'autre but, que d'être la sentinelle vigilante qui ne permettra pas que l'indépendance du Mexique soit en quoi que ce soit lésée ou violée, et de pratiquer en tout temps les vertus d'un peuple laborieux et honnête.

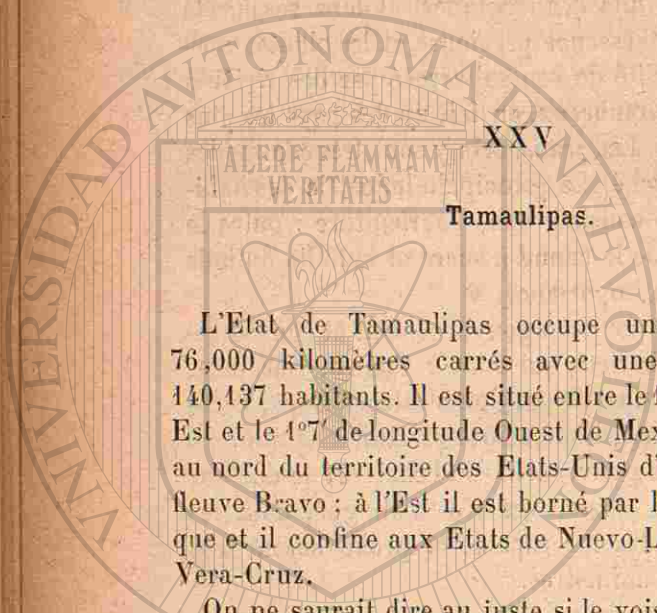
Le gouverneur actuel de l'Etat est l'illustre ingénieur D. Alejandro Prieto, homme d'une grande énergie, qui est appelé à rendre d'immenses services à ce pays.

Cette entité fédérative a toujours été l'objet de l'attention du gouvernement général, mais ce n'est qu'en ces dernières années qu'il est parvenu à mettre en valeur les éléments de richesses et à en tirer d'abondants bénéfices.

Le sol fertile de cet Etat produit toutes sortes de céréales et l'élevage du bétail y a acquis une très grande importance.

La richesse minérale est considérable, mais le manque de capitaux et de voies de communication apporte de sérieuses entraves à son exploitation. Si les capitaux étrangers venaient à se porter de ce côté, l'Etat de Tamaulipas surpasserait sans aucun doute tous les autres Etats de la République.

L'Etat possède pour le commerce extérieur le port de Matamoros sur le Bravo et ceux de Bagdad et de Tampico sur le golfe du Mexique. Le mouvement commercial est appelé à une grande extension, surtout maintenant que le chemin de fer de Tampico à San-Luis de Potosi est terminé et que celui de Matamoros à Monterrey est en voie d'achèvement. Monterrey est une station du National-Mexicain, qui partant de la capitale de la République, va rejoindre, à Nuevo-Loredo la frontière des Etats-Unis du Nord.



XXV

Tamaulipas.

L'Etat de Tamaulipas occupe une superficie de 76,000 kilomètres carrés avec une population de 140,137 habitants. Il est situé entre le 1°39' de longitude Est et le 1°7' de longitude Ouest de Mexico. Il est séparé au nord du territoire des Etats-Unis d'Amérique par le fleuve Bravo ; à l'Est il est borné par le golfe du Mexique et il confine aux Etats de Nuevo-Léon, San-Luis et Vera-Cruz.

On ne saurait dire au juste si le voisinage des Etats-Unis a été ou non favorable à l'Etat de Tamaulipas, car il est un fait certain, c'est que si ce territoire a produit plus de grands hommes que n'importe quel autre de la République ; par contre l'antagonisme de race, la répulsion entre les habitants des rives opposées du Bravo ont produit un conflit incessant qui a motivé des lois spéciales, dont l'effet a été de paralyser son essor dans la voie du progrès.

Notre devoir nous oblige, et nous le faisons avec empressement, à déclarer que la population frontrière de Tamaulipas a toujours opposé une digue infranchissable à toute velléité d'atteinte à l'intégrité du sol mexicain.

Le revenu de l'Etat est évalué annuellement à plus de quatre millions de douros.

L'instruction publique dispose de 76 écoles primaires fréquentées par 5,217 élèves des deux sexes. Le gouvernement de l'Etat favorise de tout son pouvoir l'instruction du peuple et y consacre plus de 10,000 douros chaque année.

L'Etat de Tamaulipas est certainement appelé à un très brillant avenir, mais il faudrait que l'émigration européenne portât pour cela ses vues de ce côté. Jusqu'ici, toutefois, cet Etat jaloux de son indépendance, comme toutes les provinces frontières, pour des raisons particulières et faciles à comprendre, s'est opposé à l'immigration, redoutant surtout son envahissement par les populations voisines de ses frontières, envahissement qui aurait pour effet de compromettre son autonomie intérieure.

XXVI

Tepic.

Le Congrès des Etats-Unis mexicains a, par décret en date du 12 décembre 1884, érigé Tepic en territoire de la Fédération, jusque-là ce territoire avait formé le septième canton de l'Etat de Jalisco. Nous n'avons pas à examiner et encore moins à apprécier les motifs qui ont porté le Congrès à distraire ce territoire de l'Etat de Jalisco. Dans tous les cas, les résultats sont venus donner raison à cette décision importante.

Le nouveau territoire a été divisé en cinq préfectures qui sont : San-Blas, Santiago, Acaponeta, Ahuacatlan et Compostela.

La Chambre n'avait pas eu le temps d'édicter les lois et règlements propres à régir le nouveau territoire; dans ces circonstances anormales, il fallait un Chef politique sur l'intelligence et l'expérience duquel on pût compter. On nomma le général Léopoldo Romano qui, avec ses qualités d'organisateur et d'administrateur, se montra digne en tous points de la confiance qu'on avait eue en lui pour mener à bonne fin cette lourde tâche.

Il faut remarquer, que c'est de cette ancienne portion de l'Etat de Jalisco, que les hordes de Losada tiraient

autrefois les ressources qui leur permettaient de troubler l'ordre. Depuis lors, ce pays jouit d'une paix et d'une tranquillité parfaites.

L'organisation attentive de l'instruction publique est venue enseigner à tous les citoyens leurs droits, en même temps que leurs devoirs.

Les capitaux, qui jusque-là avaient été éloignés par les révolutions incessantes et par un vandalisme effréné, sont revenus apporter leur puissant appui à la production des richesses naturelles de ce pays.

L'industrie minière et l'agriculture sont appelées à un grand développement et bientôt, lorsque la locomotive fera entendre son sifflet strident à l'appel du progrès, il ne sera plus question de lointaines rivalités de races, ni d'ambitions politiques déjà oubliées, mais des bienfaits de la nouvelle organisation.

Si Tepic doit sa nouvelle vie à l'administration du général Gonzalez, il doit aussi, sans aucun doute, son relèvement et ses progrès à ce militaire modeste, à cet excellent gouverneur que nous avons déjà nommé : le général D. Leopoldo Romano.

XXVII

Tlaxala.

L'Etat de Tlaxala est circonscrit par ceux de Puebla, de Mexico, de Vera-Cruz et de Hidalgo. Bien que son étendue soit de 3,902 kilomètres carrés, il est cependant un des moins peuplés de la fédération; on n'y compte en effet que 43,403 individus de race blanche et 111,748 indigènes; soit en tout 155,111 habitants, dont 78,832 du sexe masculin et 76,319 du sexe féminin, qui sont répartis dans 2 villes, 3 bourgs, 111 villages, 60 hameaux, 137 fermes ou propriétés et 189 *ranchos*.

L'Etat de Tlaxala est divisé en six districts : Hidalgo, Juarez, Zaragoza, Morelos, Ocampo et B. Escandon; son gouverneur actuel est le colonel D. Prospero Cahuantzi, un vaillant militaire, mais par-dessus tout, un honnête homme, fort instruit, qui met toute son intelligence, tout son dévouement à diriger le peuple qu'il administre, dans la voie du progrès et de la prospérité.

Grâce à cette puissante direction, on peut dire que si l'Etat de Tlaxala est un des moins peuplé de la République, il occupe toutefois, une place supérieure au point de vue économique.

L'agriculture et l'industrie constituent pour l'Etat des richesses inappréciables.

Les produits agricoles tels que le maïs, l'orge, le blé, les pois, les lentilles, la pomme de terre, le navet, la fève et le maguey de rape produisent annuellement un revenu d'environ quatre millions de douros.

L'industrie manufacturière compte cinq importantes fabriques de tissus de coton, qui produisent près de 120,000 pièces d'étoffe par an et dont la valeur mobilière peut être évaluée à 800,000 douros; une grande fonderie avec hauts fourneaux qui consomme 5,000 quintaux de minerai et fournit les fers de toute sorte; une papeterie; quatorze distilleries qui fournissent près de 9,000 barriques d'eau-de-vie; trois verreries où l'on façonne le verre en glaces, en bouteilles, en globes; le stéarinerie qui fond annuellement un poids de plus de 60,000 arrobas; des faïenceries; douze minoteries estimées 300,000 douros environ, qui absorbent près de 8,000,000 de kilogrammes de grains.

L'industrie minière est excessivement peu importante pour ne pas dire nulle, et bien que l'on ait fait un certain nombre de déclarations de mines, aucune n'est entrée en exploitation.

La valeur de la propriété foncière, tant urbaine que rurale, est évaluée, pour la répartition des impôts, à près de 6 millions de douros et encore faut-il tenir compte d'une plus-value approximative de 10 à 15 p. 100 dissimulée dans tous les villages.

Les prêts hypothécaires, mutations, etc., d'après les registres publics, dépassaient en ces dernières années une valeur déclarée de 1.208.143'73 douros.

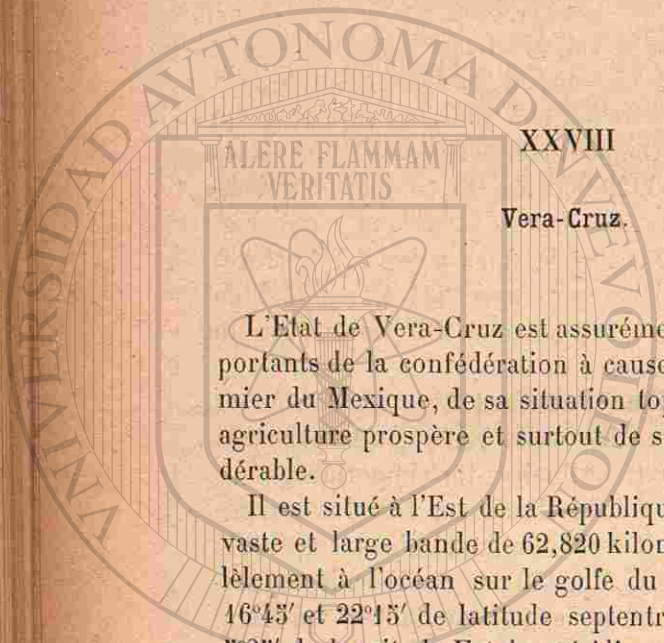
Les divers services publics fonctionnent parfaitement dans l'Etat de Tlaxala qui consacre à leur entretien une somme équitablement répartie, prélevée sur ses revenus,

qui sont de 145,000 douros par an, en dehors des revenus particuliers des municipalités qu'on peut évaluer à 53,444,40 douros.

L'instruction publique est, comme partout, l'objet d'une attention spéciale. L'instruction primaire est gratuite et obligatoire; à son entretien et à celui de l'enseignement secondaire, le gouvernement consacre 8,000 douros et les municipalités 36,056,28 douros. On compte pour l'enseignement primaire 142 écoles de garçons fréquentées par 7,812 élèves, 52 écoles de filles avec 2,709 élèves et 16 écoles libres de garçons avec 334 élèves et 9 de filles avec 444 élèves; soit au total 219 écoles avec un effectif de 11,004 élèves.

L'assistance publique se soutient avec des ressources particulières, qui sont de plus de 3,000 douros par an et par des ressources extraordinaires fort importantes.

En résumé l'Etat de Tlaxala est un des plus privilégiés du Mexique; il jouit d'un climat sain et tempéré, la mortalité n'excède pas 2 p. 100; son sol fertile est sillonné de rivières dont les eaux abondantes apportent leur aide aux irrigations agricoles et aux industries manufacturières. D'ici très peu d'années, cet état arrivera à une prospérité extraordinaire, grâce à une sage direction d'abord, en suite par le puissant secours que le chemin de fer du port de Vera-Cruz à la capitale est appelé à donner au trafic général.



XXVIII

Vera-Cruz.

L'Etat de Vera-Cruz est assurément l'un des plus importants de la confédération à cause de son port le premier du Mexique, de sa situation topographique, de son agriculture prospère et surtout de son commerce considérable.

Il est situé à l'Est de la République et s'étend en une vaste et large bande de 62,820 kilomètres carrés, parallèlement à l'océan sur le golfe du Mexique, entre les 16°43' et 22°13' de latitude septentrionale et les 0°30' et 5°25' de longitude Est du méridien de Mexico, avec une population de 582,441 habitants.

Le sol de cet Etat offre les aspects les plus variés, depuis le niveau de la mer jusqu'à l'altitude élevée de ses montagnes que domine le volcan d'Orizaba haut de 5,295 mètres ; cette variété fait qu'on rencontre en cet espace relativement restreint tous les spécimens de la flore et de la faune tant d'Europe que d'Amérique.

Le climat du littoral est chaud et malsain, il s'est répandu toutefois, à ce sujet, une opinion fort exagérée, car la mortalité dans la population sédentaire n'est pas plus grande que dans d'autres Etats réputés pour la

salubrité de leur climat, et le vomito ou fièvre jaune n'exerce plus de ravages, en certains endroits de la côte seulement, que parmi les étrangers et non parmi les indigènes.

L'Etat de Vera-Cruz brille aux premières pages de l'histoire et le souvenir des hommes et des hauts faits qui l'ont illustré demeurera toujours impérissable. C'est sur ses plages que débarqua le « conquistador » Fernand Cortez, qui dota la couronne d'Espagne d'un nouveau fleuron, et c'est dans les murs de sa capitale que, plus tard, dans la suite des temps, un descendant de la race subjuguée, Benito Juarez, lança les « Lois de Réforme » qui devaient faire du Mexique du passé le Mexique de l'avenir. Parmi les plus glorieux enfants de ce coin de la terre mexicaine, on compte Clavijero, Santa-Maria, Gorostiza, Gutierrez Zamora, Llave, Lerdo de Tejada.

Le gouverneur actuel est le général Juan Enriquez, un libéral convaincu, un de ces hommes valeureux qui s'illustrèrent dans cette armée d'Orient qui, en 1867, après la prise de Puebla et la campagne d'Oajaca, rendit la capitale à la République. C'est non seulement un militaire aussi expérimenté que modeste, en même temps qu'un ami fidèle et dévoué du président de la République, mais aussi un administrateur émérite qui a fait faire de grands progrès à l'Etat de Vera-Cruz, et que ses concitoyens reconnaissants ont réélu pour une nouvelle période de quatre ans.

Nous avons dit que l'agriculture était dans la meilleure situation ; ses principaux produits sont d'abord : le coton, le café, la vanille, le tabac et les bois de construction, puis, dans une moins grande proportion, le maïs, les haricots, le riz et toute sorte de fruits. On y trouve

aussi du caoutchouc. Or, chose que l'on ignore trop, c'est que le caoutchouc mexicain vaut les meilleurs caoutchoucs de l'Amérique du Sud quand on le prépare à la mode brésilienne, et pourtant il n'est pas coté sur les marchés d'Europe et son exportation, jusqu'à présent insignifiante, même diminuée. En 1886-1887 on en a exporté : pour douros 179,530 ; en 1887-1888, pour douros 169,385 ; en 1888-1889, pour douros 124,547, et en 1889-1890, pour douros 97,245 seulement.

Il faut dire qu'on n'a jamais planté d'arbres à caoutchouc au Mexique et que les produits exportés sont ceux des *castilloas elasticas* sylvestres, qu'on trouve, mêlés à une multitude d'autres arbres et souvent revêtus de lianes, dans les terres chaudes des Etats de Vera-Cruz, de Tabasco, de Chiapas, d'Oaxaca et de Guerrero. Les chercheurs de caoutchouc, les *huleros*, parcourent les forêts vierges, campant et vivant de *carne de monte*, menant une vie plus sauvage encore et plus primitive que celle des *Gambusinos* de la Sierra Madre. Ils exploitent à outrance les *castilloas* qu'ils rencontrent, les saignent à blanc, leur font des entailles profondes qui ne donnent ni plus ni moins de caoutchouc que ne le ferait une incision légère et inoffensive dans l'écorce. Heureusement, les *castilloas* sont nombreux au Mexique et les *huleros* ne parviennent pas à les détruire tous ; n'importe, il serait temps de faire des plantations régulières.

Le Ministère de Fomento a publié dans ses « Informes y Documento » des indications à ce sujet. Supposons, dit la brochure officielle, une plantation de 100,000 arbres à caoutchouc faite dans de bons terrains, à portée des forêts contenant en abondance des jeunes *castilloas*. Les arbres de la plantation produiraient, vers la sixième

année, six livres de suc laiteux par arbre. On sait que ce suc donne, au Mexique, 44 p. 100 de caoutchouc. Au prix courant de 50 sous par livre, la plantation donnerait, dès la première année de sa mise en rapport, 125,000 douros. Qu'on déduise, si l'on veut, 30 p. 100 pour le fret, les commissions, les frais imprévus ; on sera toujours sûr d'un gros bénéfice, car la main-d'œuvre, en cette sorte d'affaire, est insignifiante.

La production augmentera d'année en année. Entre quinze et vingt ans, les arbres fourniront de 15 à 20 livres de suc ; soit, en moyenne, 7 ou 8 livres de caoutchouc, soit 350 ou 400 mille piastres de produit brut, et, pour le moins, 200 mille piastres de produit net.

La propriété rurale et la propriété urbaine sont évaluées à 55 millions de douros, mais ce chiffre, quoique basé sur le rendement des impôts, est très certainement inférieur à la réalité.

Les revenus de l'Etat sont d'environ 700,000 douros, chiffre qui permet de couvrir entièrement les dépenses du budget qui sont en grande partie consacrées à l'instruction publique très florissante. On compte en effet 750 écoles fréquentées par 26,000 élèves des deux sexes, 14 établissements d'enseignement secondaire avec 1,006 élèves et dans ces chiffres ne sont pas compris les établissements confiés à des particuliers.

Les principaux centres de population sont Vera-Cruz, Jalapa où résident actuellement les pouvoirs et autorités de l'Etat, Orizaba, Cordoba, Tuxpam, Tlacotalpan, Papanitlan et Minatitlan.

Le « Chemin de fer Mexicain » relie la ville de Vera-Cruz à la capitale de la République, en passant par Cordoba et Orizaba ; une autre ligne, « le Chemin de

fer Interocéanique », qui d'ici peu va unir, comme son nom l'indique, le Pacifique à l'Atlantique fournira une nouvelle voie de communication avec la capitale, en passant par Jalapa et Perote, à travers des contrées les plus fertiles et les plus riches en mines, que le manque de moyens de transport a seul jusqu'ici empêché d'être avantageusement exploitées.

Le port de Vera-Cruz est le premier port de la République ; on y fait encore aujourd'hui des travaux d'une très grande importance qui en augmenteront l'immense trafic ; par lui la République communique avec l'étranger par de nombreuses lignes de paquebots, dont les principales sont :

La ligne Transatlantique Espagnole, dont les départs ont lieu trois fois par mois avec escale à Progresso, la Havane, Espagne, France et Angleterre ;

La Compagnie Transatlantique Française, dont les paquebots partent deux fois par mois, font escale à la Havane et à Santander et ont Bordeaux et Saint-Nazaire comme ports d'attache ;

La Compagnie Morgan de la Nouvelle-Orléans et Galveston ;

La Compagnie Américaine Alexander fait son service hebdomadaire pour Progresso, la Havana et New-York ;

La Malle impériale allemande met Vera-Cruz en communication directe avec Hambourg.

Enfin plusieurs autres lignes directes desservent Liverpool et Southampton.

XXIX

Yucatan.

L'Etat de Yutacan, situé dans la péninsule qui porte son nom, entre les 18° et 21° 32' de latitude nord et les 6° 37' et 12° 3' de longitude orientale du méridien de Mexico, possède une étendue de 143,000 kilomètres carrés avec une population d'un demi-million d'âmes.

Par ses mœurs particulières, ses traditions spéciales tout à fait en dehors de celles des autres Etats de la fédération, le Yucatan forme en quelque sorte une nationalité distincte. Il était jadis peuplé par cette forte race des Indiens mayas, dont il reste encore des descendants nombreux. On dit que c'est d'elle qu'était sortie l'indienne *Malintzin*, connue sous le nom de Dona Marina, la célèbre compagne et l'interprète de Fernand Cortez ; d'autres ont au contraire prétendu qu'elle était originaire de l'Etat de Tabasco.

Les savants se sont livrés avec ardeur à l'étude des races primitives de ces contrées et des ruines célèbres de Palenque, d'Uxmal et de beaucoup d'autres monuments qui montrent encore aujourd'hui à quel degré de civilisation était parvenue la race aborigène du Yucatan.

Il y a peu d'années encore, ce territoire était exposé aux incursions néfastes des Indiens sauvages, protégés des Anglais de Belize ; ces hordes barbares semaient l'épouvante parmi les populations de la frontière, commettaient toutes sortes d'odieuses et déplorables déprédations. Aujourd'hui, grâce aux mesures énergiques prises par le gouvernement, cette calamité a presque entièrement disparu ; les colonies militaires que l'on a eu la bonne idée de fonder sur la frontière, tiennent en respect l'ennemi, si bien que l'Indien sauvage tend à passer dans la catégorie des êtres fantastiques qui n'existent plus que dans les légendes populaires.

Bientôt aussi la locomotive portera vers ces régions éloignées la civilisation en même temps qu'elle facilitera l'exploitation des abondantes richesses naturelles de ce pays. Une ligne de chemin de fer relie depuis plusieurs années déjà le port de Progreso à Merida, capitale de l'Etat, et d'autres lignes sont ou projetées ou en voie de construction.

C'est par le port de Progreso, où font escale les paquebots des lignes de l'Atlantique, que le Yucatan exporte ses nombreux produits, recherchés sur les marchés l'étranger.

Les produits les plus importants sont le sucre, le tabac, l'amidon, le maïs, le sel, les peaux, le bois de teinture et de construction, la vanille, le coton, etc., mais le principal de tous est sans contredit, le *henequen*, sorte d'agave dont les filaments textiles sont employés par l'industrie à toutes sortes d'usages. Le rendement de cette plante est des plus productifs. Selon les conclusions d'un mémoire présenté au ministre des travaux publics et du commerce par M. l'ingénieur Léon, un

capital de 33,588 douros doit rapporter en quatre ans, tous frais payés, 180,000 douros. Il est clair que cela dépend du prix sur place des filaments extraits ; mais il est aussi certain que ce prix s'élèvera et que les bénéfices peuvent attendre des chiffres fabuleux.

Sous l'influence et la bonne administration de ces deux derniers gouverneurs, Otavio Rosada et le général Guillermo Palomino, hommes honnêtes et instruits, le Yucatan a suivi le mouvement de progrès qui s'est si fortement accentué en ces dernières années sur toute la République mexicaine.

Les revenus de l'Etat s'élèvent à plus de 400,000 douros, couvrent largement toutes les dépenses d'administration et permettent même de constituer une réserve propre à parer à toute éventualité.

L'instruction publique compte 202 écoles primaires fréquentées par 11302 élèves et 3 établissements d'enseignement secondaire suivi par 376 jeunes gens et 153 jeunes filles. Le gouvernement pour maintenir les progrès de l'instruction, fournit une subvention annuelle de 50,000 douros.

de la paix et de l'administration intelligente et habile du gouverneur actuel Don Jésus Arechiga.

La propriété foncière est estimée à 21 millions de douros. Les finances de l'État, très prospères permettent de subvenir largement aux besoins de l'instruction publique en consacrant à cette importante branche de l'administration une somme de 72,000 douros, qui sert à l'entretien de 489 écoles primaires, dont 311 pour les garçons au nombre de 13,738 et 178 pour les filles, fréquentées par 6,653 élèves; soit au total 20,391 enfants; plus une école préparatoire, une école secondaire pour les filles, une école de droit, une autre d'ingénieurs, et un lycée; enfin un séminaire non subventionné. Nous devons faire remarquer que ces chiffres ne sont pas de date très récente et qu'ils doivent être actuellement un peu au-dessous de la réalité.

L'assistance publique dans cet Etat est organisée d'une manière remarquable et possède le magnifique « Hospice de Guadalupe », charitable institution due à la généreuse philanthropie de Monsieur le licencié D. Trinitario Garcia de la Cadena.

XXX

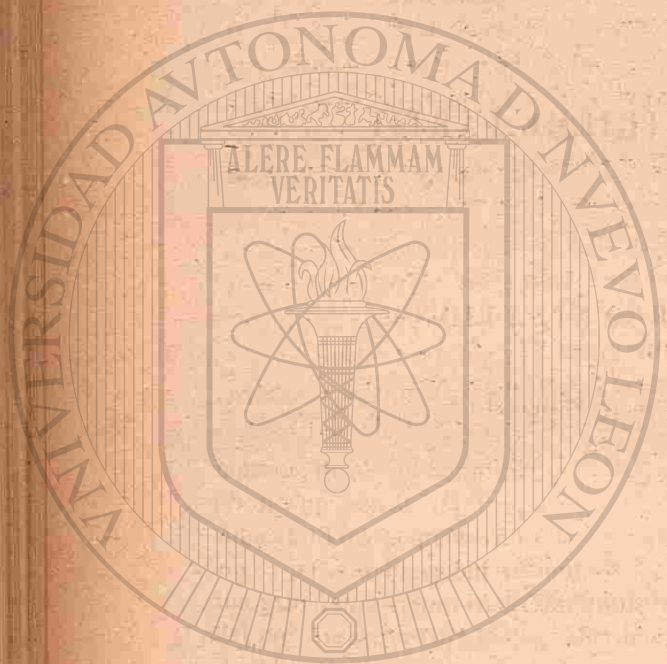
Zacatecas.

L'État de Zacatecas s'est particulièrement distingué dans toutes les luttes pour la liberté et s'est acquis un renom de vaillance; son territoire mesure 64,452 kilomètres carrés, compris entre les 21° 15' et 24° 55' de latitude nord et les 2° 14' et 5° 25' de longitude ouest du méridien de Mexico et sa population est d'environ 450,000 âmes.

Il est divisé en douze districts qui sont : Zacatecas, capitale, Fresnillo, Jerez, Sombrerete, Nieves, Mazapil, Pinos, Villanueva, Nochistlan, Juchipila, Telaltenango et Ojocaliente.

Cette contrée est la plus saine de tout le vaste territoire de la République sous un climat tempéré qui permet à son sol fertile de donner en abondance les produits agricoles les plus variés; mais la principale richesse, celle qui fait la renommée de l'État, consiste en mines de métaux les plus divers et d'une grande valeur.

Le chemin de fer « Central Mexicain » qui traverse ce territoire dans sa plus grande longueur, contribue puissamment au progrès de l'industrie minière et de l'agriculture; partout les entreprises prospèrent rapidement à la faveur



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA

DIRECCIÓN GENERAL DE

QUATRIÈME PARTIE

ORGANISATION

§ I. — FÉDÉRATION

Pour bien comprendre l'organisation de la République mexicaine, il importe de se bien pénétrer de ceci qu'elle est constituée en Fédération, c'est-à-dire composée d'Etats autonomes et souverains, absolument indépendants, en ce qui regarde leur administration intérieure, mais unis entre eux et soumis à des lois générales par le *Pacte fédéral*, qui fait d'eux une seule nation sous la dénomination de *République des Etats-Unis mexicains*.

La seule lecture de la *Constitution*, dont nous donnons ci-après le texte *in extenso* avec ses réformes successives, permettra de saisir clairement l'ensemble et même tous les détails de l'organisation fédérative de la République. Nous nous abstenons par contre de donner les constitutions particu-

N. B. — Pour la rédaction de cette quatrième partie, nous nous sommes servis des *lois organiques*, des *décrets* et *règlements*, mais surtout de l'ouvrage publié par le gouvernement sur l'initiative du général Pacheco, ministre de *Fomento*, en vue de l'*Exposition universelle* de Paris en 1889.

lières des différents Etats, ce serait non seulement un travail qui excéderait les bornes qui sont assignées à ce livre, mais surtout une énumération fastidieuse et monotone d'articles de lois, qui toutes, avec une rédaction différente, tendent au même but et réalisent en un mot ce desideratum des hommes politiques : l'*Unité dans la Variété*.

L'autonomie, la souveraineté et l'indépendance sont les bases fondamentales inscrites en tête de la constitution particulière de chaque Etat, qui ne saurait ni aliéner cette indépendance et cette souveraineté, ni attaquer son autonomie, sans porter atteinte à l'organisme général.

Le citoyen d'un Etat quelconque de la Fédération est en même temps citoyen de la République; il est soumis aux lois particulières de cet Etat et aux lois organiques de la Fédération; lois qui, malgré leur indépendance, ne sauraient se neutraliser entre elles; car elles sont basées sur des principes généraux reconnus et acceptés par tous.

Le citoyen d'un Etat qui se trouverait lésé par une mesure législative quelconque du gouvernement de cet Etat a droit d'en appeler au gouvernement fédéral, c'est ce qu'on appelle la loi des *Amparo*, qui n'est autre que l'*habeas corpus*.

D'après la Constitution politique, le peuple mexicain reconnaît que les droits de l'homme proclamés par la Révolution française, et reconnus depuis longtemps par les philosophes, en particulier par ceux du XVIII^e siècle, sont la base et l'objet des institutions sociales, et par conséquent toutes les autorités du pays doivent respecter et soutenir les garanties que cette loi suprême accorde.

Sont interdits les monopoles et régies de toute espèce, même sous le titre de protection à l'industrie; à l'exception de ceux relatifs au monnayage, aux postes et aux privilèges que la loi accorde, pour un temps limité, aux inventeurs, innovateurs ou aux améliorateurs d'une industrie quelconque. Ce sage principe, comme tous ceux prescrits par la Constitution, pour la garantie des droits des Mexicains et

des étrangers, fait jouir ce pays de la plus grande liberté dans les limites de l'ordre et de la morale.

Le Mexique est donc une République représentative, démocratique, fédérale.

Le peuple, au pouvoir duquel réside essentiellement et originellement la souveraineté nationale, exerce celle-ci au moyen des pouvoirs de l'Union, pour tout ce qui concerne leur compétence, et par ceux des Etats en ce qui a rapport à leur régime intérieur, le tout dans les termes établis par la Constitution fédérale et les institutions particulières des Etats, qui, comme nous l'avons dit, dans aucun cas ne peuvent contrevenir aux stipulations du pacte commun.

Quant aux pouvoirs publics, le pouvoir suprême de la Fédération se divise, pour son exercice, en *Législatif*, *Exécutif* et *Judiciaire*, sans que deux ou trois de ces pouvoirs puissent se réunir sous une même personne ou corporation; le Législatif ne peut être confié à un seul individu; le Congrès de l'Union est formé des deux Chambres: celle des députés et celle des sénateurs, toutes deux composées de représentants élus dans leur totalité par le suffrage de tous les citoyens mexicains.

§ II. — POUVOIR LÉGISLATIF

Le pouvoir législatif est confié au Congrès général formé des deux Chambres: une, celle des *Députés*, dont chacun est élu par 40,000 habitants, et l'autre, le *Sénat*, à raison de deux sénateurs par Etat.

L'initiative des lois et des *décrets législatifs* appartient indistinctement à l'une ou l'autre des deux Chambres, à l'exception des projets concernant les emprunts, les contributions ou impôts et le recrutement des troupes, qui doivent être discutés d'abord à la Chambre des députés.

Pour mettre en harmonie les fonctions des deux Chambres, la Constitution détermine les pouvoirs exclusifs de chacune, relativement aux différents projets ou lois sur lesquels elles sont appelées à délibérer.

Les pouvoirs exclusifs de la Chambre des députés sont : se constituer en collège électoral, pour sanctionner la nomination du président de la République et pour celle des magistrats de la haute cour et des sénateurs pour le district fédéral, les autres sénateurs étant nommés par les Législatures des États; accepter ou refuser la démission du président et lui accorder les permissions qu'il demande; surveiller, au moyen d'une commission de contrôle, l'exercice des fonctions de la Chambre supérieure des comptes, chargée d'examiner le compte général du Trésor; nommer les chefs et les autres employés de ce bureau; se constituer en jury d'accusation pour les hauts fonctionnaires; examiner le compte que l'on doit présenter annuellement au pouvoir exécutif; approuver le budget annuel des dépenses et décider les contributions qui doivent être décrétées pour couvrir ce même budget.

Les pouvoirs exclusifs du Sénat sont : approuver les traités et conventions diplomatiques faits par l'Exécutif avec les puissances étrangères; ratifier les nominations des ministres, agents diplomatiques, consuls, employés supérieurs des finances, colonels et autres chefs supérieurs de l'armée et de la marine nationales; confier à l'Exécutif le pouvoir de permettre la sortie des troupes nationales hors des limites de la République, le passage de troupes étrangères sur le territoire national et le stationnement des flottes des autres puissances, pendant plus d'un mois, dans les eaux de la République; en cas de nécessité, nommer un Gouverneur intérimaire d'un État; résoudre les questions politiques qui ont lieu entre les pouvoirs d'un État et se constituer en cour de sentence lorsqu'il est question de juger les hauts fonctionnaires publics.

Durant les vacances du Congrès, il y a une *Commission de permanence* composée de 29 membres dont 15 députés et 14 sénateurs nommés par leur Chambre respective, la veille de la clôture de la session. — Ainsi est personnifiée la perpétuité de la souveraineté du peuple.

§ III. — POUVOIR EXÉCUTIF

L'exercice du pouvoir suprême exécutif de l'Union est confié à une seule personne, le président de la République, dont l'élection est faite par un vote des électeurs du second degré.

Le Président commence à exercer ses fonctions le 1^{er} décembre, il reste au pouvoir quatre ans et ne peut être réélu que pour une nouvelle période de même durée. Les gouverneurs des États, d'après la constitution de chacun d'eux, peuvent être aussi réélus pour la période suivante.

Dans les absences temporaires du président de la République et en son absence absolue, jusqu'au moment de la nomination du nouvel élu, le citoyen qui exerce le pouvoir exécutif de l'Union est celui qui a rempli les fonctions de président ou vice-président du sénat ou de la commission permanente pendant le mois qui a précédé celui où a lieu l'absence.

Le président de la République est le chef suprême de l'administration au Mexique; d'après la Constitution politique du 5 février 1857, il a à sa charge l'exercice du pouvoir exécutif suprême, dont les fonctions principales sont les suivantes :

I. — Promulguer et exécuter les lois décrétées par le Congrès de l'Union, en veillant, dans le ressort administratif, à leur stricte exécution.

II. — Nommer et destituer librement les secrétaires du

bureau des affaires courantes; destituer également les agents diplomatiques et employés supérieurs des finances, nommer et destituer librement les autres employés fédéraux dont les nomination ou destitution ne sont pas autrement déterminées par la Constitution ou par les lois. Sont compris dans cette dernière catégorie les employés supérieurs des finances, les colonels et les autres officiers supérieurs de la marine et de l'armée nationale, ministres, agents diplomatiques et consuls généraux, mais seulement avec l'approbation du Congrès; magistrats et juges d'élection populaire et professeurs d'instruction publique qui obtiennent leurs chaires par concours, et les employés des bureaux des Chambres et de la Chambre supérieure des comptes des finances, nommés par le Congrès.

III. — Disposer de la force armée permanente et de la garde nationale pour la sûreté intérieure et la défense extérieure de la Fédération; déclarer la guerre, après la décision du Congrès; diriger les négociations diplomatiques et conclure des traités avec les puissances étrangères sous l'approbation des Chambres.

Pour l'expédition des affaires de l'ordre administratif de la Fédération, le président de la République du Mexique a le pouvoir de nommer et de destituer les secrétaires d'État (ministres) qui sont responsables devant les Chambres et doivent contresigner tous les règlements, décrets et ordres du président, chacun dans la mesure de ses attributions; ils sont obligés de rendre compte au Congrès de l'état des affaires de leur département respectif aussitôt après l'ouverture des séances de la première session.

Ils dirigent aussi l'administration, dans son ensemble, et leur mission principale est d'assurer, dans tous les États de la République, l'exécution des lois fédérales, avec l'aide des bureaux ayant dans leurs attributions les branches diverses dont l'administration publique est constituée.

La nature de leurs fonctions donne aux secrétaires d'État

l'entrée dans les deux Chambres, Sénat et Chambre des députés, soit pour la discussion d'un projet de loi, soit pour y être interpellés au sujet de leurs actes administratifs ou de leur ingérence dans la politique générale du gouvernement.

Les départements ministériels sont formés par une loi du Congrès. Cette manière de faire est conforme aux lois constitutionnelles qui donnent au Congrès la faculté de voter le budget des dépenses, quoique l'exécutif puisse prendre l'initiative d'un projet de réforme ministérielle dans le cas où il jugerait nécessaire au bon fonctionnement administratif ou conforme aux exigences de la politique, la création d'un nouveau secrétariat d'État.

Actuellement il y a au Mexique six ministères :

- | | |
|--|--|
| 1 ^o Ministère des affaires étrangères; | blics, agriculture, colonisation, industrie et commerce; |
| 2 ^o Ministère du gouvernement ou de l'intérieur; | |
| 3 ^o Ministère de la justice et de l'instruction publique; | 5 ^o Ministère des finances et du crédit public; |
| 4 ^o Ministère des travaux pu- | 6 ^o Ministère de la guerre et de la marine. |

Les ministres ont le titre de secrétaires d'État, en raison de la signature dont ils revêtent les décrets du président de la République, de la responsabilité qu'ils ont devant les Chambres, et enfin parce que c'est sur eux que s'appuie la stabilité de l'autorité exécutive, puisque le chef d'État, quoique responsable, ne peut être accusé pendant la durée de sa charge que pour trahison envers la patrie, violation expresse de la Constitution, attaque à la liberté électorale et délits graves de droit commun. Ce dernier est décrété d'accusation par le Congrès et jugé par le Sénat pour faits politiques; et en cas de délit commun, après la déclaration du Congrès donnant lieu à poursuite contre l'accusé, le président est soumis aux tribunaux communs du pays.

Les sous-secrétaires ou employés supérieurs, exerçant leurs fonctions en vertu d'un décret, couvrent les fautes momentanées des ministres; et leurs attributions sont très larges, car ils ont, dans l'ordre administratif, la direction générales des affaires.

Au Mexique, quoique le système soit fédératif, il y a une hiérarchie dans l'administration, et c'est pour cette raison qu'ont été créées des circonscriptions administratives subordonnées les unes aux autres et chez lesquelles, sous l'impulsion suprême du gouvernement, l'action vient du centre et se transmet de degré en degré jusqu'aux bureaux inférieurs, parce qu'à la tête de chaque division administrative se trouve un fonctionnaire représentant l'autorité centrale et servant d'intermédiaire entre cette autorité et les citoyens, pour l'exécution de la loi et des services publics.

Nous étudierons plus loin les attributions et l'organisation spéciale de chacun des dix ministères.

§ IV. — POUVOIR JUDICIAIRE

L'exercice du pouvoir judiciaire est confié à une cour suprême de justice et aux tribunaux de district et de circuit; cette cour suprême se compose de onze ministres en pleine fonction, quatre surnuméraires, un agent fiscal et un procureur général, élus aussi au scrutin et conservant leur charge pendant six ans.

Dans cette branche si importante de l'administration publique, il existe aussi une certaine hiérarchie qui garantit les droits sociaux, les tribunaux de district devant se charger des affaires fédérales en premier ressort, les tribunaux de circuit en deuxième ressort et la cour suprême comme dernier tribunal d'appel; la cour se charge exclusivement de trancher les différends qui ont lieu entre les tribunaux

de la Fédération, entre ceux-ci et ceux des États, ou entre ceux d'un État et ceux d'un autre État; elle connaît en outre, et fait résoudre devant les tribunaux de la Fédération tout conflit qui se produit :

I. Par des lois ou actes de toute autorité violant les garanties individuelles, établies par la loi d'« Amparo » du 14 décembre 1882, qui règle ce sage principe constitutionnel et devient la sauvegarde de la vie et des intérêts des nationaux et étrangers;

II. Par des lois ou actes de l'autorité fédérale qui atteignent ou limitent la souveraineté des États;

III. Par des lois ou actes des autorités des États qui empiètent sur l'autorité fédérale.

La *Haute Cour de justice* se trouve dans la capitale de la République et les tribunaux de district dans les États, ainsi que les tribunaux de circuit, qui comprennent une certaine zone, afin de distribuer l'action judiciaire. Dans la ville de Mexico, il y a deux tribunaux d'arrondissement et un tribunal de circuit, se chargeant des affaires du district fédéral.

Au moyen de cette bonne organisation, la justice fédérale est à la portée de tous les habitants de la République.

§ V. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Les attributions de ce ministère sont suffisamment indiquées par son titre, pour qu'il soit besoin de les énumérer et de les expliquer. Nous nous contenterons donc de mentionner ici ce qui est relatif à la naturalisation, aux devoirs des étrangers au Mexique, et aux attributions des consuls et agents consulaires de la République des États-Unis du Mexique à l'étranger.

Les sous-secrétaires ou employés supérieurs, exerçant leurs fonctions en vertu d'un décret, couvrent les fautes momentanées des ministres; et leurs attributions sont très larges, car ils ont, dans l'ordre administratif, la direction générales des affaires.

Au Mexique, quoique le système soit fédératif, il y a une hiérarchie dans l'administration, et c'est pour cette raison qu'ont été créées des circonscriptions administratives subordonnées les unes aux autres et chez lesquelles, sous l'impulsion suprême du gouvernement, l'action vient du centre et se transmet de degré en degré jusqu'aux bureaux inférieurs, parce qu'à la tête de chaque division administrative se trouve un fonctionnaire représentant l'autorité centrale et servant d'intermédiaire entre cette autorité et les citoyens, pour l'exécution de la loi et des services publics.

Nous étudierons plus loin les attributions et l'organisation spéciale de chacun des dix ministères.

§ IV. — POUVOIR JUDICIAIRE

L'exercice du pouvoir judiciaire est confié à une cour suprême de justice et aux tribunaux de district et de circuit; cette cour suprême se compose de onze ministres en pleine fonction, quatre surnuméraires, un agent fiscal et un procureur général, élus aussi au scrutin et conservant leur charge pendant six ans.

Dans cette branche si importante de l'administration publique, il existe aussi une certaine hiérarchie qui garantit les droits sociaux, les tribunaux de district devant se charger des affaires fédérales en premier ressort, les tribunaux de circuit en deuxième ressort et la cour suprême comme dernier tribunal d'appel; la cour se charge exclusivement de trancher les différends qui ont lieu entre les tribunaux

de la Fédération, entre ceux-ci et ceux des États, ou entre ceux d'un État et ceux d'un autre État; elle connaît en outre, et fait résoudre devant les tribunaux de la Fédération tout conflit qui se produit :

I. Par des lois ou actes de toute autorité violant les garanties individuelles, établies par la loi d'« Amparo » du 14 décembre 1882, qui règle ce sage principe constitutionnel et devient la sauvegarde de la vie et des intérêts des nationaux et étrangers;

II. Par des lois ou actes de l'autorité fédérale qui atteignent ou limitent la souveraineté des États;

III. Par des lois ou actes des autorités des États qui empiètent sur l'autorité fédérale.

La *Haute Cour de justice* se trouve dans la capitale de la République et les tribunaux de district dans les États, ainsi que les tribunaux de circuit, qui comprennent une certaine zone, afin de distribuer l'action judiciaire. Dans la ville de Mexico, il y a deux tribunaux d'arrondissement et un tribunal de circuit, se chargeant des affaires du district fédéral.

Au moyen de cette bonne organisation, la justice fédérale est à la portée de tous les habitants de la République.

§ V. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Les attributions de ce ministère sont suffisamment indiquées par son titre, pour qu'il soit besoin de les énumérer et de les expliquer. Nous nous contenterons donc de mentionner ici ce qui est relatif à la naturalisation, aux devoirs des étrangers au Mexique, et aux attributions des consuls et agents consulaires de la République des États-Unis du Mexique à l'étranger.

De la naturalisation au Mexique.

Tout étranger qui remplit les conditions établies par la loi peut se faire naturaliser dans la République.

Six mois au moins avant de demander la naturalisation, il doit en saisir, par écrit, le conseil municipal de l'endroit de sa résidence, en lui déclarant l'intention de vouloir être citoyen mexicain et de renoncer à sa nationalité étrangère. Le conseil municipal lui délivrera la copie légalisée de cette déclaration, en gardant l'original dans ses archives.

Après ces six mois, et lorsque l'étranger aura accompli deux ans de résidence dans la République, il pourra demander au gouvernement fédéral de lui accorder son certificat de naturalisation. Pour l'obtenir il devra se présenter devant le juge de district sous la juridiction duquel il se trouve, pour lui exposer les faits suivants :

1° Que, d'après la loi de son pays, il jouit de tous ses droits, étant majeur ;

2° Qu'il a résidé dans la République pendant deux ans au moins et s'y est bien conduit.

A la pétition qu'il présentera au juge du district, en demandant de faire prendre cette information, il ajoutera la copie légalisée délivrée par le conseil municipal ; il joindra, en outre, une renonciation expresse de toute soumission, obéissance et fidélité à tout gouvernement étranger et spécialement à celui dont il a été le sujet ; à toute protection étrangère aux lois et aux autorités du Mexique, et à tout droit que les traités ou la loi internationale accordent aux étrangers.

Le juge du district par une ratification préalable qui lui aura été faite par l'intéressé fera recevoir, en l'audience du promoteur fiscal, l'information de témoins, et il pourra obte-

nir, s'il le croit nécessaire, l'information que le conseil municipal devra donner à son sujet.

Le juge admettra également toutes les autres preuves que l'intéressé présentera sur les points indiqués et demandera au promoteur fiscal son avis.

Le même juge, dans le cas où sa déclaration serait favorable au pétitionnaire, remettra la pièce originale au ministère des affaires étrangères pour qu'il envoie le certificat de naturalisation, ratifiant la renonciation des conditions d'étranger du pétitionnaire et acceptant ses adhésions, obéissance et soumission aux lois et aux autorités de la République.

Les étrangers en service dans la marine nationale marchande peuvent se faire naturaliser après un an de service à bord. Pour faire les démarches de naturalisation, tout juge de district de n'importe quel port où la marine vient atterrir est compétent, et de même tout conseil municipal de ces ports peut recevoir la déclaration.

Ne sont pas compris dans les dispositions mentionnées ci-dessus les étrangers qui se font naturaliser en vertu de la loi et ceux qui ont le droit d'opter pour la nationalité mexicaine ; en conséquence, les enfants de Mexicain et de Mexicaine qui ont perdu leurs droits de citoyen, l'étrangère qui se marie avec un Mexicain, les fils de père étranger ou mère étrangère et père inconnu, nés sur le territoire national, et la Mexicaine veuve d'étranger, seront considérés comme naturalisés pour tous les effets légaux, dans le cas seulement où ils rempliront les conditions établies dans ces dispositions et sans autre formalité.

Les étrangers qui ont acquis des immeubles dans la République, ont des enfants nés au Mexique et qui servent officiellement le gouvernement, pourront avoir recours au ministère des affaires étrangères pour la demande de leur certificat de naturalisation, dans le délai d'une année. A leur demande, on joindra le document établissant qu'ils ont

acquis des immeubles ou qu'ils ont eu des enfants au Mexique, ou accepté quelque emploi politique, selon le cas. Ils présenteront, en outre, la renonciation et la déclaration que l'on demande ordinairement pour la naturalisation.

L'absence en pays étranger, avec la permission du gouvernement, n'interrompt pas la résidence des années dans la République; toutes les fois que, pendant ce délai de deux ans, cette période ne dépasse pas six mois.

On n'accorde pas de certificats de naturalisation aux sujets ou citoyens de la nation avec laquelle la République se trouve en état de guerre.

On ne les accorde pas non plus à ceux qui ont été, dans d'autres pays, réputés et déclarés judiciairement pirates, traitant d'esclaves, incendiaires, faux monnayeurs ou falsificateurs de billets de banque ou d'autres papiers considérés comme monnaie, ni aux assassins, plagiaires et voleurs. La naturalisation obtenue par l'étranger est de plein droit nulle s'il y a eu violation de la loi.

Les certificats de naturalisation sont délivrés gratis; on ne doit recouvrer aucun droit sous le titre de frais, enregistrement, timbre ou tout autre motif.

Le droit de naturalisation étant personnel, c'est seulement par un pouvoir spécial et suffisant pour cet acte contenant la renonciation et la déclaration que l'intéressé lui-même doit faire, que celui-ci pourra être représenté; mais, en aucun cas, le pouvoir ne suppléera au défaut de résidence de l'étranger dans la République.

La qualité de national ou étranger est intransmissible à tierce personne; par conséquent, le national ne peut jouir des droits de l'étranger, et celui-ci ne peut jouir des prérogatives du premier en raison de l'une ou l'autre de ces qualités.

Le changement de nationalité ne produit pas d'effet rétroactif. L'acquisition et la récupération des droits de Mexicain n'ont d'effet que depuis le jour où toutes les con-

ditions et formalités établies dans la loi pour obtenir la naturalisation ont été remplies.

Les colons qui se rendent au Mexique en vertu de contrats faits par le gouvernement, et dont les frais de voyage et d'installation ont été soldés par lui, sont considérés comme Mexicains. Dans leur contrat d'engagement, on mentionnera leur déclaration de renonciation à leur nationalité primitive et d'adoption à la nationalité mexicaine. En s'établissant dans la colonie, ils renouvelleront devant l'autorité compétente cette déclaration qui sera remise au ministère des affaires étrangères; ce ministère délivrera en faveur de l'intéressé le certificat de naturalisation.

Les colons qui arrivent aux pays à leurs frais ou aux frais des compagnies ou entreprises particulières non subventionnées par le gouvernement, ainsi que les émigrants de toute classe, peuvent se faire naturaliser selon les prescriptions de la loi. Les colons établis jusqu'à ce jour restent aussi soumis à ces prescriptions, dans tout ce qui n'est pas contraire aux droits qu'ils ont admis d'après leurs contrats.

L'étranger naturalisé sera citoyen mexicain dès qu'il remplira les conditions exigées par l'article 33 de la Constitution et sera considéré comme Mexicain pour tous ses droits et devoirs; mais il sera incapable de remplir toutes les charges ou emplois qui, d'après les lois, exigent la nationalité de naissance, sauf dans le cas où il serait né sur le territoire national, ou si sa naturalisation a eu lieu selon le paragraphe 2 du chapitre I^{er} de la loi du 28 mai 1886, relatif aux étrangers.

Des droits et devoirs des étrangers.

Les étrangers jouissent dans la République des mêmes droits civils que les Mexicains et des mêmes garanties accordées par la section I^{re} du titre I^{er} de la Constitution, sauf la

faculté que le gouvernement possède d'expulser l'étranger reconnu nuisible.

Pour l'acquisition de terrains sans culture ni propriétaire légal (*Baldios*) et des terrains nationaux, d'immeubles et navires, les étrangers n'auront pas besoin de résider dans la République; mais ils seront soumis aux restrictions que les lois en vigueur leur imposent. Une de ces lois établit que l'on considère définitivement vendue toute propriété qui a été louée à un étranger, si le terme du bail dépasse dix années.

La loi fédérale seule peut modifier et restreindre les droits civils dont les étrangers jouissent, par principe de réciprocité internationale, et pour qu'ils restent ainsi soumis dans la République aux mêmes incapacités que les lois de leur pays imposent aux Mexicains qui y habitent; en conséquence, les dispositions du Code civil et usages du District sur cette matière ont le caractère de fédéraux et sont obligatoires dans toute l'Union.

Les étrangers, sans perdre leur nationalité, peuvent prendre domicile dans la République pour tous les effets légaux. L'acquisition, le changement ou perte du domicile sont régis par les lois du Mexique.

Si la suspension de garanties individuelles est déclarée dans les termes prévus par l'article 29 de la Constitution, les étrangers sont, comme les Mexicains, soumis aux prescriptions de la loi qui décrète la suspension, à l'exception des stipulations des traités.

Les étrangers sont dans l'obligation de contribuer aux dépenses publiques exigées par les lois, d'obéir aux institutions, lois et autorités du pays, et de les respecter en se soumettant aux arrêts et sentences des tribunaux, sans pouvoir intenter d'autres recours que ceux accordés par les lois aux Mexicains. Ils ne peuvent en appeler à la voie diplomatique qu'en cas de déni de justice ou retard volontaire dans son administration, après avoir épuisé inutilement les secours

communs créés par les lois et de la manière déterminée par le droit international.

Les étrangers ne jouissent pas des droits politiques qui incombent aux citoyens mexicains; ils ne peuvent donc voter ni être élus à aucune charge d'élection populaire, ni nommés pour tout autre emploi ou commission propre aux carrières de l'Etat, ni faire partie de l'armée, de la marine ou de la garde nationale, ni s'associer pour traiter des affaires politiques du pays, ni exercer le droit de pétition dans ce genre d'affaires. Tout cela, bien entendu, sans préjudice de ce qui est déclaré dans les articles 1^{er}, 12 et 19 de la loi du 28 mai 1836 déjà cités.

Les étrangers sont exempts du service militaire. Ceux qui sont domiciliés dans le pays ont toutefois l'obligation de faire le service de police, lorsque la sûreté des propriétés et la conservation de l'ordre sont en jeu dans l'endroit où ils habitent.

Les étrangers qui prennent part aux dissensions civiles du pays pourront être expulsés du territoire comme étrangers nuisibles; ils restent soumis aux lois de la République pour les délits qu'ils commettront contre elle; de plus, leurs droits et obligations pendant l'état de guerre sont réglés par la loi internationale et par les traités.

S'il est dérogé aux lois qui établissent la matricule pour la désignation d'étrangers, seul le ministère des affaires étrangères peut délivrer des certificats de nationalité en faveur des étrangers qui les demanderont. Ces certificats constituent la présomption légale des conditions d'étranger, mais ils n'excluent pas la preuve du contraire. La confirmation définitive de nationalité déterminée se fait devant les tribunaux compétents et par les moyens établis par les lois ou les traités.

La loi du 28 mai 1881 n'accorde pas aux étrangers les droits que la loi internationale, les traités ou la législation en vigueur dans la République leur refusent.

**Attributions des consuls et vice-consuls
de la République à l'étranger.**

I. Recevoir les quatre exemplaires du manifeste, qui leur sont présentés pour être contrôlés, avant le départ du bateau, et non après, en examinant si le nombre total de colis est bien fait et égal dans les quatre exemplaires; ils doivent corriger enfin les quelques fautes, interlignes, ou ratures, et voir si la signature est semblable sur les quatre exemplaires.

II. Certifier sur chacun des quatre exemplaires, aussitôt la dernière ligne écrite, le fait de leur avoir été présenté, avec le nom du capitaine qui souscrit le manifeste, le nombre de colis y indiqués, les feuillets qui font foi, la date de la présentation; voir s'ils portent le sceau du consulat et s'ils ont, enfin, les éclaircissements nécessaires; indiquer leur nombre, dater et signer à la bande.

III. Des quatre exemplaires du manifeste ils doivent en retourner un à l'intéressé avec un reçu talonné adhérent d'après la forme fixée par le modèle indiqué; le susdit reçu doit contenir le nombre d'ordre correspondant au manifeste, la date de sa livraison et le sceau du consulat.

IV. Les consuls et agents consulaires mexicains ont le devoir d'expliquer l'ordonnance des douanes à quiconque le leur demande et de donner aux capitaines et expéditeurs tous les renseignements et informations possibles sur les lois du pays ainsi que toutes les conditions que la nation exige dans son commerce international.

V. Les consuls sont autorisés à employer dans les certificats des manifestes des empreintes en blanc, pour écrire, toutes les fois qu'ils voudront ainsi donner avis au ministère des finances, en envoyant un exemplaire imprimé avec celui qu'ils ont adopté.

Tout ce qui a été arrêté dans le paragraphe précédent sur les manifestes des capitaines de bateaux que les consuls doivent certifier est applicable aux factures qui seront présentées par les expéditeurs ou chargeurs.

Avec les trois manifestes et les factures qu'en exécution du tarif les capitaines et les expéditeurs doivent laisser au pouvoir des consuls, ceux-ci rempliront les prescriptions suivantes :

I. Ils formeront deux collections subdivisées en groupes, comprenant chacun le manifeste et les factures relatives à un même bateau et aux marchandises destinées à un même port. Ces groupes de manifestes et de factures seront adressés respectivement sous plis fermés et cachetés et par transport du bateau, si c'est un vapeur, au ministère des finances et à l'administrateur ou aux administrateurs de douanes pour lesquels le bateau transporte les marchandises. Si le bateau conducteur de valeurs n'est pas un vapeur, les consuls profiteront du premier courrier direct pour faire la remise correspondante des documents.

II. Avec le troisième exemplaire du manifeste et la troisième série de factures, ils feront deux expéditions, dans lesquelles ils déclareront comme séparés ces documents dans le même ordre que celui suivi dans les livres à talon.

Il est expressément défendu aux consuls, sous leur plus stricte responsabilité et sous les peines déterminées par l'article 381 de l'Ordonnance, de légaliser des manifestes ou factures après le départ des bateaux ou des marchandises des ports déclarés dans ses documents.

Il est également défendu aux consuls, sous les peines établies dans l'article précité, d'expédier des copies de manifestes et de factures qu'ils ont légalisés. Il n'y a que les certificats proprement dits, ayant pour objet de prouver que l'on a rempli toutes les formalités à la présentation des manifestes ou des factures, ou qui portent que les reçus correspondants ont été expédiés, ou tout autre fait inscrit dans

les archives du consulat, qui pourront être délivrés en tout temps par les consuls en faveur des intéressés qui les auront demandés. Ils auront le soin de marquer le numéro correspondant aux manifestes, facture ou quittance auxquels se rapporte le certificat.

Pour certifier les manifestes et pour d'autres usages analogues, les consuls emploient un sceau spécial portant ces mots : *Consulado de los Estados Unidos Mexicanos en...*

En outre, les consuls mexicains se chargent :

I. D'informer de toutes les circonstances importantes ayant trait aux expéditions commerciales se rendant vers les ports de la République, et spécialement de celles qui proviennent du lieu de leur résidence.

II. De remettre au ministère des finances une liste mensuelle des bateaux expédiés vers les ports mexicains, avec le numéro relatif du manifeste et celui des factures de chacun d'eux ;

III. D'envoyer également une notice des bateaux qui arriveront aux ports de leur résidence venant de la République, avec tous les détails indiqués dans le modèle respectif et ceux qu'ils jugeront dignes d'intérêt.

IV. Finalement de remettre au ministère des finances, avec la liste désignée aux §§ 2 et 3 dans les premiers jours de chaque mois, les notes en duplicata des prix courants des marchandises au lieu de leur résidence.

Cet envoi de notes doit être fait aussi pour les administrateurs de douanes, en leur expédiant les documents.

§ VI. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Par l'intermédiaire de ce département, le pouvoir exécutif maintient les rapports avec les différents États, districts et territoires qui forment la Confédération mexicaine,

et, en outre, il dirige, en général, la politique que l'on doit observer pour conserver la paix publique et maintenir l'harmonie qui doit exister entre eux et le gouvernement général. Il a sous sa direction l'assistance publique ; il soutient l'école des aveugles, l'école des arts et métiers pour les femmes, la maison des enfants trouvés ; il dirige également le conseil supérieur de salubrité. De ce département relèvent les archives de l'état civil, le gouvernement du district fédéral, les préfectures politiques des territoires de Tepic et de la basse Californie, les forces rurales de sûreté publique, celles de police urbaine du district et des territoires, et finalement il a à sa charge l'important service postal intérieur et extérieur de la République.

Le ministère de l'intérieur distribue ces différents services en cinq sections, dont une est chargée spécialement du service postal ; l'autre, de la sûreté publique rurale ; un troisième, de l'assistance publique et de ses établissements divers ; un quatrième, du gouvernement du district fédéral et des territoires de la fédération, et enfin la dernière, des rapports avec les gouvernements des États.

Les détails des différents services sont à la charge du ministère de l'intérieur ; ils se trouvent parfaitement détaillés dans le dernier mémoire correspondant à la période écoulée du 1^{er} décembre 1884 au 30 juin 1886, qui a été présenté au Congrès de l'Union par l'illustre avocat Manuel Romero Rubio, chargé de ce ministère. Ce travail remarquable s'occupe des matières suivantes : Exécution de la Constitution ; Rapports avec les États ; Divisions territoriales ; Paix publique ; Garde nationale ; Corps ruraux de la fédération ; Service postal, subdivisé en service avec l'extérieur et avec l'intérieur ; Bateaux-poste ; Salubrité publique ; Présides fédéraux ; Prisons et pénitentiaires ; Organisation du district fédéral ; Fonds municipaux ; Police de sûreté et conseil de cette branche ; Mont-de-Piété national ; Maison des enfants trouvés ; École d'aveugles ; École des arts et métiers ; Assis-

les archives du consulat, qui pourront être délivrés en tout temps par les consuls en faveur des intéressés qui les auront demandés. Ils auront le soin de marquer le numéro correspondant aux manifestes, facture ou quittance auxquels se rapporte le certificat.

Pour certifier les manifestes et pour d'autres usages analogues, les consuls emploient un sceau spécial portant ces mots : *Consulado de los Estados Unidos Mexicanos en...*

En outre, les consuls mexicains se chargent :

I. D'informer de toutes les circonstances importantes ayant trait aux expéditions commerciales se rendant vers les ports de la République, et spécialement de celles qui proviennent du lieu de leur résidence.

II. De remettre au ministère des finances une liste mensuelle des bateaux expédiés vers les ports mexicains, avec le numéro relatif du manifeste et celui des factures de chacun d'eux ;

III. D'envoyer également une notice des bateaux qui arriveront aux ports de leur résidence venant de la République, avec tous les détails indiqués dans le modèle respectif et ceux qu'ils jugeront dignes d'intérêt.

IV. Finalement de remettre au ministère des finances, avec la liste désignée aux §§ 2 et 3 dans les premiers jours de chaque mois, les notes en duplicata des prix courants des marchandises au lieu de leur résidence.

Cet envoi de notes doit être fait aussi pour les administrateurs de douanes, en leur expédiant les documents.

§ VI. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Par l'intermédiaire de ce département, le pouvoir exécutif maintient les rapports avec les différents États, districts et territoires qui forment la Confédération mexicaine,

et, en outre, il dirige, en général, la politique que l'on doit observer pour conserver la paix publique et maintenir l'harmonie qui doit exister entre eux et le gouvernement général. Il a sous sa direction l'assistance publique ; il soutient l'école des aveugles, l'école des arts et métiers pour les femmes, la maison des enfants trouvés ; il dirige également le conseil supérieur de salubrité. De ce département relèvent les archives de l'état civil, le gouvernement du district fédéral, les préfectures politiques des territoires de Tepic et de la basse Californie, les forces rurales de sûreté publique, celles de police urbaine du district et des territoires, et finalement il a à sa charge l'important service postal intérieur et extérieur de la République.

Le ministère de l'intérieur distribue ces différents services en cinq sections, dont une est chargée spécialement du service postal ; l'autre, de la sûreté publique rurale ; un troisième, de l'assistance publique et de ses établissements divers ; un quatrième, du gouvernement du district fédéral et des territoires de la fédération, et enfin la dernière, des rapports avec les gouvernements des États.

Les détails des différents services sont à la charge du ministère de l'intérieur ; ils se trouvent parfaitement détaillés dans le dernier mémoire correspondant à la période écoulée du 1^{er} décembre 1884 au 30 juin 1886, qui a été présenté au Congrès de l'Union par l'illustre avocat Manuel Romero Rubio, chargé de ce ministère. Ce travail remarquable s'occupe des matières suivantes : Exécution de la Constitution ; Rapports avec les États ; Divisions territoriales ; Paix publique ; Garde nationale ; Corps ruraux de la fédération ; Service postal, subdivisé en service avec l'extérieur et avec l'intérieur ; Bateaux-poste ; Salubrité publique ; Présides fédéraux ; Prisons et pénitentiaires ; Organisation du district fédéral ; Fonds municipaux ; Police de sûreté et conseil de cette branche ; Mont-de-Piété national ; Maison des enfants trouvés ; École d'aveugles ; École des arts et métiers ; Assis-

tance publique ; Territoires de la basse Californie et Tepic.

L'Exécutif fédéral, dit le ministre, s'est occupé sérieusement, à cette époque, de la fidèle interprétation de la Constitution et de ses amendements, des réformes, lois et règlements, en respectant le plus possible les droits politiques et les garanties individuelles, dans les limites de la loi.

Aucun événement remarquable n'est venu interrompre l'observation du pacte fondamental, ou obliger l'Exécutif à recourir aux moyens extraordinaires autorisés dans ce Code suprême pour les cas d'invasion ou de perturbation grave de la paix publique.

Les lois dites de réforme, élevées au rang de principes constitutionnels, s'implantent de plus en plus chaque jour dans nos mœurs, ce qui rend plus faible l'opposition qu'à présent leur font seulement les gens ignorants ; car tout le monde à la fin s'est rendu compte de la haute sagesse qui les a dictées et des avantages positifs et pratiques des principes qu'elles entraînent.

Le clergé même, catholique ou protestant, montre du respect pour les lois et fréquemment s'en empare comme préceptes philosophiques, et même l'usage, si enraciné dans notre population, des processions et d'autres cérémonies religieuses au dehors des temples se perd peu à peu ; car la loi les défend en raison de considérations politiques et sociales de haute importance.

La liberté des cultes devient chaque jour plus complète, car, grâce au bon sens et au doux caractère de la majeure partie de notre population, d'une part, et à la surveillance des autorités, d'une autre, on a vu disparaître presque entièrement les persécutions et les troubles qui éclataient il y a encore peu d'années.

Ainsi donc, les adeptes des différentes sectes non catholiques pratiquent leur culte et exercent la propagande de leurs croyances en pleine liberté, sous la protection de la loi et des autorités chargées de veiller à son observation, et

appuyés en même temps sur le bon sens du peuple, qui commence à prendre l'habitude de respecter les croyances des autres, pour avoir le droit d'exiger le respect de ses propres croyances.

Les temples protestants qui existent dans la République sont :

District Fédéral	21		
Etat de Aguascalientes . .	1		<i>Report.</i> . . . 63
— Méjico	5	Etat de Durango	1
— Michoacan	13	— Morelos	10
— Puebla	13	— Tabasco	2
— San-Luis Potosi	1	— Hidalgo	3
— Guanajuato	4	— Vera-Cruz	3
— Guerrero	1	— Tamaulipas	3
— Querétaro	2	— Nueyo-Leon	1
— Jalisco	1	— Zacatecas	2
— Tlaxcala	1	Territoire de Tepic	1
<i>A reporter.</i>	63		Total 89

§ VII. — MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Le service de ce ministère d'État est confié à deux sections ayant à leur charge, l'une la branche de la justice, et l'autre celle de l'instruction publique.

La première est en rapport officiel avec la haute cour de justice, pour tout ce qui concerne les résolutions du pouvoir exécutif, et elle a à sa charge de faire vérifier les dépenses de cette cour suprême ainsi que celles des tribunaux de circuit et des tribunaux de district qui en relèvent.

Pour le service civil et criminel, il y a dans le district fédéral un tribunal supérieur avec cinq juges au civil, cinq juges au criminel, cinq tribunaux correctionnels, le minis-

tère public et huit juges inférieurs qui doivent tous agir conformément aux prescriptions du Code civil, du Code pénal et du Code de procédure.

Le ministère de la justice est en outre en rapport avec la direction du registre public, des domaines et du commerce, ainsi qu'avec les tribunaux forains du district et l'administration de la justice dans les territoires de la basse Californie et Tepic.

L'instruction publique, qui est un des éléments les plus puissants de la prospérité future d'un pays, reçoit chaque jour au Mexique un nouveau et remarquable développement dû à l'impulsion vigoureuse qu'on lui donne dans toutes ses parties. Les autorités politiques, mues par un généreux stimulant, ont voulu laisser un souvenir impérissable de leur passage à l'administration en s'occupant très particulièrement de l'instruction publique.

Dans les villes principales, dans les bourgs, dans les villages et même dans les petits hameaux, l'école répand partout sa lumière. Les établissements publics et particuliers, les bibliothèques, les musées et une infinité de publications périodiques contribuent par leur influence bienfaisante à répandre au milieu du peuple toutes sortes de connaissances.

§ VIII. — MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

INDUSTRIE, EXPLOITATION DES MINES, COMMERCE

ET COLONISATION

(FOMENTO)

Les différents travaux et les services distincts que ce département d'État a à sa charge se trouvent répartis pour leur direction en sept sections. Les affaires dont l'expédition correspond à ces sections, et qui donne une idée de

l'importance des charges de ce ministère sont les suivantes :

La section I a à sa charge les affaires relatives à la géographie, à la statistique, à la colonisation et aux terrains acquis par la République.

La section II renferme les industries nationales, les établissements de la Monnaie, des poids et mesures et les télégraphes.

La section III a rapport aux routes, ponts, canaux, chemins de fer, drainage de la vallée de Mexico, travaux dans les ports de la République et améliorations matérielles.

La section IV s'occupe de l'agriculture et du commerce.

La section V traite des affaires de mines.

La section VI se charge de la comptabilité générale et de la revision des comptes de toutes les branches qui relèvent du ministère.

La section VII a rapport aux travaux de cartographie.

Dans ce ministère si vaste et si important, il y a une direction générale de statistique ; qui protège la Société de Géographie et de Statistique de Mexico établie depuis plusieurs années et réputée la première société scientifique du pays. Dépendent aussi de ce ministère, les observatoires météorologiques et astronomiques établis dans la capitale, à Tacubaya et à Mazatlan. Sous la direction du même ministère fonctionnent aussi trois commissions d'exploration du territoire national, dont l'une est chargée de tracer la ligne de séparation entre la République et le Guatemala ; l'autre, de l'établissement des bornes de la ligne frontière entre le Mexique et les États-Unis du Nord, et la troisième, géographico-exploratrice, avec sa section respective de dessinateurs et mathématiciens, et finalement trois commissions spéciales de démarcation.

Pour l'important service des télégraphes, il existe une direction générale qui est en rapport, pour ce qui concerne l'économie administrative, avec tous les bureaux télégr a

phiques des lignes appartenant à la nation. Finalement, ce ministère dirige l'école d'ingénieurs, l'école pratique des travaux des mines et de métallurgie à Pachuca, l'école nationale d'agriculture, la Ferme-École dans le district fédéral et la *Porfirio Diaz*, qui s'occupe de la conservation du palais national, et de celui de Chapultepec et des plans établis dans les ports de la République.

§ IX. — MINISTÈRE DE LA GUERRE
ET DE LA MARINE

Le service important du ministère de la guerre se fait par l'intermédiaire de trois sections et six départements et outre ses archives, sa bibliothèque et son bureau de correspondance.

La première section s'occupe des affaires suivantes : L'étude des recours en grâce des causes militaires. — Le mouvement des forces de l'armée. — Mouvements révolutionnaires. — Escortes. — Direction des décrets sur l'état de siège. — Direction sur l'autorisation pour l'armement des auxiliaires dans les localités déterminées. — Sauf-conduits. — Correspondance avec les États par rapport aux nominations, changements, substitutions, etc., et en général tout ce qui se rapporte au mouvement de troupes.

La deuxième section a à sa charge les affaires suivantes : Expédition de lettres de commission aux généraux en activité ou assimilés, ainsi qu'aux chefs et officiers de l'armée et de la marine nationales. Les certificats de pensions aux veuves ou aux orphelins des hommes qui ont fait partie de l'armée depuis le grade de général jusqu'à celui de soldat. Les retraites, permissions temporaires ou illimitées des généraux, chefs et officiers de l'armée. Expédition des passeports

militaires et de tout ce qui n'est pas l'objet d'une classification spéciale.

La troisième section s'occupe d'expédier les ordres de paiement se rapportant au budget de la guerre, et elle doit s'occuper en général de toute réclamation faite au gouvernement entraînant un paiement : elle vérifie et revise les comptes respectifs pour les baux, passages, logements, frais de conduite des effets militaires, livraisons d'habillement, d'équipement, etc.

Les départements annexés au ministère de la guerre sont ceux du corps spécial d'état-major, du génie, de l'artillerie, de la marine, du corps médical militaire, de l'infanterie et de la cavalerie.

§ X. — MINISTÈRE DES FINANCES
ET DE CRÉDIT PUBLIC

Le ministère des finances est divisé en deux grandes directions.

Le ministère des finances ou administration centrale proprement dite et les bureaux généraux ou directions chargées du mécanisme administratif, le ministre des finances remplissant les fonctions constitutionnelles de ses autres collègues, quoiqu'il exerce des attributions supérieures pour ce qui a rapport au Trésor public ; car il exerce, en effet, un droit de contrôle absolu sur toutes les opérations de tout ministère se rapportant au paiement des deniers de l'État, et c'est ainsi que, conformément à ce droit, il intervient dans la régularité des ordres de paiement directs ou par délégation ; c'est lui qui connaît le montant des fonds du Trésor, qui surveille la marche des recouvrements des impôts, qui sait le chiffre des sommes disponibles et qui fixe la distribution des deniers.

phiques des lignes appartenant à la nation. Finalement, ce ministère dirige l'école d'ingénieurs, l'école pratique des travaux des mines et de métallurgie à Pachuca, l'école nationale d'agriculture, la Ferme-École dans le district fédéral et la *Porfirio Diaz*, qui s'occupe de la conservation du palais national, et de celui de Chapultepec et des plans établis dans les ports de la République.

§ IX. — MINISTÈRE DE LA GUERRE
ET DE LA MARINE

Le service important du ministère de la guerre se fait par l'intermédiaire de trois sections et six départements et outre ses archives, sa bibliothèque et son bureau de correspondance.

La première section s'occupe des affaires suivantes : L'étude des recours en grâce des causes militaires. — Le mouvement des forces de l'armée. — Mouvements révolutionnaires. — Escortes. — Direction des décrets sur l'état de siège. — Direction sur l'autorisation pour l'armement des auxiliaires dans les localités déterminées. — Sauf-conduits. — Correspondance avec les États par rapport aux nominations, changements, substitutions, etc., et en général tout ce qui se rapporte au mouvement de troupes.

La deuxième section a à sa charge les affaires suivantes : Expédition de lettres de commission aux généraux en activité ou assimilés, ainsi qu'aux chefs et officiers de l'armée et de la marine nationales. Les certificats de pensions aux veuves ou aux orphelins des hommes qui ont fait partie de l'armée depuis le grade de général jusqu'à celui de soldat. Les retraites, permissions temporaires ou illimitées des généraux, chefs et officiers de l'armée. Expédition des passeports

militaires et de tout ce qui n'est pas l'objet d'une classification spéciale.

La troisième section s'occupe d'expédier les ordres de paiement se rapportant au budget de la guerre, et elle doit s'occuper en général de toute réclamation faite au gouvernement entraînant un paiement : elle vérifie et revise les comptes respectifs pour les baux, passages, logements, frais de conduite des effets militaires, livraisons d'habillement, d'équipement, etc.

Les départements annexés au ministère de la guerre sont ceux du corps spécial d'état-major, du génie, de l'artillerie, de la marine, du corps médical militaire, de l'infanterie et de la cavalerie.

§ X. — MINISTÈRE DES FINANCES
ET DE CRÉDIT PUBLIC

Le ministère des finances est divisé en deux grandes directions.

Le ministère des finances ou administration centrale proprement dite et les bureaux généraux ou directions chargées du mécanisme administratif, le ministre des finances remplissant les fonctions constitutionnelles de ses autres collègues, quoiqu'il exerce des attributions supérieures pour ce qui a rapport au Trésor public ; car il exerce, en effet, un droit de contrôle absolu sur toutes les opérations de tout ministère se rapportant au paiement des deniers de l'État, et c'est ainsi que, conformément à ce droit, il intervient dans la régularité des ordres de paiement directs ou par délégation ; c'est lui qui connaît le montant des fonds du Trésor, qui surveille la marche des recouvrements des impôts, qui sait le chiffre des sommes disponibles et qui fixe la distribution des deniers.

Le ministère des finances proprement dit est divisé en huit sections et un département de compilation des lois et bibliothèque. Le ministre a pour son cabinet particulier un secrétaire avec deux sous-secrétaires : le premier remplace le ministre dans ses absences temporaires et s'occupe avec lui des affaires du service ; le second remplace le premier en cas d'absence, il l'aide dans tous ses travaux, et doit recevoir la correspondance officielle et veiller à son expédition lorsque le bureau de réception et de distribution en a pris note. Ces deux employés s'occupent en général de l'expédition de toutes les affaires en suivant toutefois la filière hiérarchique et d'accord avec le ministre.

Pour l'expédition des divers travaux du ministère, chaque section possède des attributions déterminées :

La première s'occupe de tous les sujets concernant les douanes maritimes, voisines et intérieures du district fédéral et des territoires de Tepic et de la basse Californie ; elle a, par conséquent, sous sa dépendance immédiate, la fiscalité et la direction des bureaux ainsi que le recouvrement de leurs tarifs d'entrée, et elle se charge de prendre toutes les mesures nécessaires au bon ordre du service : proposer la création ou la suppression des douanes, revoir les pièces de saisie, etc. Pour pouvoir faire l'étude du tarif des douanes et des affaires relatives à l'assimilation de la nature des objets par analogie, chaque fois qu'il s'agit de l'importation de marchandises non désignées dans le tarif, cette section emploie à ce service deux inspecteurs experts.

La deuxième section a à sa charge les opérations d'amortissement des biens du clergé, dotations de nonnes, donations au clergé, et elle s'occupe des dénonciations à ce sujet et d'autres opérations annexées à cette branche.

La troisième section surveille le recouvrement de tous les impôts, revenus et autres branches productrices confiées aux autres bureaux de la Fédération, sauf les douanes ; elle dirige l'administration générale de la rente, du timbre, et celle de

la direction des contributions directes dans le district, et s'entend, pour les affaires des hauts bureaux des finances, à établir dans les États de la République, avec la Trésorerie générale, les payeurs de l'armée et les hôtels des monnaies en ce qui a trait aux résolutions générales, et finalement elle a à sa charge l'étude et l'expédition de toute affaire du ministère qui n'est pas expressément consignée dans une autre section.

La quatrième section dirige toutes les opérations relatives au compte général de la Fédération, revise les opérations arithmétiques et fait la classification du service de tous les coupons de caisse reçus des bureaux fédéraux des finances pour former un compte de ces valeurs, afin d'établir le mouvement mensuel et annuel des recettes et dépenses.

La cinquième section s'occupe de tous les ordres de paiement provenant soit des dépenses du ministère des finances, soit de celles des autres ministères.

La sixième section a à sa charge l'actif et le passif de la Fédération, le contentieux administratif et le service des pensions ; elle a le grand livre de la Dette nationale dans toutes ses divisions ; elle enregistre et évalue tout ce qui appartient au Trésor fédéral, meuble ou immeuble ; elle est en général en rapport, au sujet de leurs actions, avec les banques, les chemins de fer et tout ce qui se rapporte au crédit de la nation.

La septième section est chargée du cadastre et de la formation de la statistique fiscale des finances, telle que les bilans d'importation et d'exportation et tout tableau statistique requis pour les renseignements relatifs au service.

La huitième section a à sa charge la surveillance et la garde des expéditions, papiers, livres et autres documents qui lui sont remis par le ministère pour qu'elle veille à leur conservation, à leur classement et bon état, en formant des inventaires, et en les séparant par classes et branches d'après l'ordre chronologique et la numération respective.

Enfin, le département des archives de lois et de la biblio-

thèque se charge de rassembler les lois et de veiller à la meilleure disposition des livres et documents qu'elle doit conserver pour l'étude des différentes questions administratives qui peuvent se produire.

Telle est, en général, l'organisation du ministère des finances pour l'expédition des affaires diverses qui relèvent de sa direction. A cet effet, il y a dans la capitale de la République les principaux bureaux suivants :

La trésorerie générale, chargée de contrôler par elle-même ou au moyen des autres bureaux fédéraux tous les paiements, le recouvrement de toutes les ressources et revenus de l'État, leur concentration, l'exécution de tous les paiements, l'estimation budgétaire de tous les bureaux de sa dépendance et la comptabilité générale de l'administration dans toutes ses branches, avec l'obligation de faire à l'exécutif les observations nécessaires lorsque celui-ci voudra faire un paiement à la charge d'un crédit épuisé du budget des recettes voté par la Chambre des députés ou tout autre paiement indu ou illégal.

La direction des contributions directes, chargée du recouvrement des impôts sur les édifices ruraux et urbains du district fédéral, du recouvrement du droit de patente que paye le commerce, et des contributions sur les professions lucratives.

Les administrations des rentes des territoires de Tepic et de la basse Californie destinées aux recouvrements des impôts respectifs.

L'administration générale du timbre, directrice du service.

L'administration principale de la rente du district fédéral, qui perçoit le droit de péage des marchandises nationales et étrangères introduites dans le district pour la consommation.

L'administration générale des postes qui a des rapports avec la direction de ce service, qui, elle-même, dépend immédiatement du ministère de l'intérieur, mais doit rendre des comptes à la Trésorerie générale, et la direction de l'impres-

sion des timbres, de la rente, du timbre et des postes, qui se trouve sous l'inspection du Ministère des finances.

La cour supérieure des comptes des finances ou cour des comptes est soumise à l'examen de la Chambre des députés, et comme bureau indépendant du pouvoir exécutif, elle sert de contrôle, revise et annote définitivement tout compte général du Trésor fédéral que doit lui remettre annuellement la Trésorerie générale.

La République étant composée, dans son régime intérieur, de divers États libres et indépendants de la Fédération, ces bureaux généraux ne centralisent pas, comme en France, toutes les opérations des différents bureaux publics établis dans les départements politiques dont ils se composent, mais seulement les opérations qu'ils pratiquent eux-mêmes dans les États, en étroite entente avec les bureaux généraux établis dans la capitale de la République.

Les douanes maritimes et des frontières recouvrent les droits d'importation de marchandises étrangères et ceux d'exportation d'articles limités de production nationale.

Les bureaux généraux des finances, qui représentent dans les États les intérêts de la Fédération, payent les frais civils à sa charge, et avec le caractère de sous-commissariats de guerre vérifient l'effectif et payent la solde de l'armée nationale qui se trouve dans les États. Au point de vue de l'économie administrative, ils s'entendent avec la Trésorerie générale, lui rendent des comptes, et ils ne peuvent contrôler aucun paiement que par ordre écrit et exprès de la Trésorerie. Ils surveillent le service des coupons de caisse des autres bureaux fédéraux qui existent dans les États et ceux des bureaux locaux chargés par la loi du timbre du recouvrement de la contribution fédérale, ou, en d'autres termes, du 25 p. 100 sur les impôts et les autres ressources des États et des villes.

Les administrations principales et inférieures du timbre et leurs agences sont chargées de ces recouvrements; elles fournissent et vendent les timbres qui, conformément aux

lois diverses, sont employés pour les *documents et livres, la contribution fédérale, la rente intérieure et les timbres spéciaux des douanes*. Les bureaux principaux dépendent directement de l'administration générale de la rente du timbre, établie dans la capitale de la République; ils reçoivent de celle-ci toutes leurs instructions et les timbres dont ils ont besoin, lui soumettent leurs comptes, et s'entendent avec les administrations et les agences qui, d'après une distribution territoriale spéciale, leur sont soumises.

Les bureaux des postes établis dans presque toute l'étendue de la République ont à leur charge le service postal et sont dirigés par l'administration générale qui, comme il a été dit, dépend du ministère de l'intérieur. Finalement, les bureaux télégraphiques appartenant aux lignes du gouvernement dépendent d'une direction qui fait partie du ministère des travaux publics.

Ressources et revenus du trésor fédéral du Mexique.

RECETTES ORDINAIRES

I. Contributions sur les importations et les exportations.

Droits d'importation.

Droits de vente dans le district fédéral et le territoire de la basse Californie et Tepic.

Droits de tonnage, de pratique et d'emmagasinage.

Droits d'exportation de l'orchille.

Droits d'exportation de bois de construction et d'ébénisterie et de transit de bois de construction et d'ébénisterie en provenance étrangère.

Droits de parcours, de patente, de navigation, et ceux que perçoivent les consuls, vice-consuls et agents commerciaux et consulaires de la République.

Produits du revenu du timbre.

Contributions prélevables de patentes et de professions dans le district fédéral et le territoire de la basse Californie et Tepic.

II. Contributions de l'intérieur.

Droits de péage dans le district fédéral et les territoires de la basse Californie et Tepic.

Demi p. 100 pour la valeur de l'argent en barre et 4 p. 100 sur celle de l'or en barre et en poudre.

Revenus de la loterie nationale.

Impôts sur les successions dans le district fédéral et les territoires.

Droits de fonderie, d'épreuve et d'enlèvement.

Contributions sur le montant des revenus prévus.

III. Services, profits et menus bénéfices.

Produits de la Poste, du Télégraphe du district fédéral, des imprimés, amendes appliquées conformément aux lois fédérales. Recouvrement des ventes et liquidations de valeurs ou de quelques autres obligations qui, conformément aux lois reviennent au Trésor fédéral. Produit de la vente du fermage et de la revendication de terrains incultes, valeurs et produits de biens nationalisés, produits de ventes ou affermes de propriétés de la Fédération, légalisation de signatures, paiement des estampilles, produits des Ecoles d'agriculture et de celle des arts et métiers, dons au domaine public, état de greffiers ou notaires, titres pour agents de commerce ou de change, produits de revenus ou affermes de salines, primes pour l'assiette de fonds, reliquats de crédits, impôts et produits fédéraux, produits de la vente ou affermage de pâturages.

Droits sur la pêche de perles, de la baleine, de la loutre, du loup de mer et produits analogues, produits provenant de capitaux, biens vacants, propriétés, valeurs et droits qui appartiennent à quelque titre à la Fédération.

Système d'impôts fédéraux au Mexique.

Le système d'impôts fédéraux au Mexique est composé de *contributions directes et indirectes*, décrétées par le Congrès de l'Union, annuellement et pour couvrir les dépenses du gouvernement de la République, sous le titre de *Loi des recettes du Trésor fédéral*.

Cette loi est portée par l'Exécutif devant la Chambre des députés, conformément à l'article 65 de la Constitution politique ; il doit présenter le projet de budget de l'année suivante l'avant-dernier jour de la première période des séances, c'est-à-dire le 14 décembre de chaque année. Ce projet est transmis à une commission de cinq membres nommée le jour même, conjointement avec le projet de budget des dépenses et le compte de l'année précédente, pour être étudiés dans la dernière séance de la seconde période qui commence le 10 avril de chaque année.

La loi de dépenses est faite par la Chambre des députés, et la loi de recettes du Trésor est discutée aussi par le Sénat de la République.

Conformément à la loi, les recettes du Trésor général se composent des produits compris dans la classification générale suivante : *Contributions sur importations et exportations. Contributions intérieures, services, profits et branches inférieures.*

CONTRIBUTIONS SUR IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

Les contributions sur importations et exportations se composent :

I. Droits d'importation qui ont eu lieu dans toutes les douanes maritimes et frontières de la République, confor-

mément à l'ordonnance générale du 1^{er} mars 1887, l'Exécutif étant autorisé à la modifier dans l'année où sera mise en vigueur la loi de recettes.

II. Droit de consommation que les administrations de Revenus du District fédéral et des territoires de la basse Californie et de Tepic recouvreront sur les produits étrangers, conformément à la loi du 1^{er} août 1875, en augmentant jusqu'à 5 p. 100 le droit dont parle la loi.

III. Droits de tonnage, transit et magasinage, d'après l'ordonnance expédiée le 1^{er} mars 1887.

IV. Droits d'exportation de l'orseille, à raison de cinquante francs par tonne de 1,000 kilogrammes, poids brut.

V. Droits d'exportation de bois de construction et ébénisterie, à raison de dix francs par chaque tonne de jaugeage que mesure le bateau.

Ces droits seront compris de la manière suivante :

A. Lorsque le navire chargera du bois dans un port ouvert au commerce, il payera par tonne embarquée.

B. Lorsque le navire embarquera des bois et des marchandises et se dirigera vers un autre port non ouvert au commerce, pour compléter son chargement de bois, il paiera par toutes les tonnes de son jaugeage, déduction faite de celles des autres marchandises.

C. Lorsqu'il sortira sur lest d'un port marchand pour faire son chargement dans un port non ouvert au commerce, il payera les droits sur la totalité de son tonnage.

VI. Droits de transit pour le bois de construction et ébénisterie étrangère, à raison de sept francs et demi par chaque jeauge d'un mètre cube.

VII. Droits de transit d'après l'ordonnance du 1^{er} mars 1887 et pour les concessions spéciales faites aux entreprises de construction de chemins de fer, dans le territoire national.

VIII. Droits de patente de navigation, conformément à la loi du 9 juillet 1857.

IX. Droits recouverts par les consuls, vice-consuls et

agents commerciaux et consulaires de la République, d'après l'ordonnance des douanes déjà citée.

X. Droit de vingt-cinq centimes de franc par tonne sur tout navire qui arrivera dans les ports de la République, et de cinq francs par chaque décimètre de tirant, pour tout navire qui entrera ou sortira des mêmes ports, une fois les travaux qu'on y exécute terminés, le tout conformément à la loi du 28 mars 1881.

DROITS D'IMPORTATION

Les Etats-Unis Mexicains ont leur port et leur douane frontières ouverts au commerce de toutes les nations et de leurs possessions reconnues.

L'importation, l'exportation, la réexportation et le transit sont régis dans la République par des arrêtés contenus dans l'ordonnance des douanes, en date du 1^{er} mars 1887, dans les règlements douaniers et dans les traités en vigueur pour ceux qui y sont soumis : les importateurs, les consignataires, les capitaines, les commissaires, équipages et chargés de transporter et de garder les produits, et de même que ceux-ci, les bateaux, voitures, et tout autre moyen de transport, tant dans ce qui est relatif au paiement de droits qu'aux peines sous lesquelles ils tomberont par suite de contravention, depuis le moment où ils se trouveront sur le territoire ou dans les eaux de la nation.

Dans la République, il n'y a pas de défense pour l'importation des objets étrangers. Seulement l'importation des produits de guerre pourra être défendue temporairement par le Pouvoir exécutif de l'Union et réglée par le ministère de la guerre à l'entrée.

Les importateurs de produits étrangers peuvent les destiner à leur consommation dans la République, à leur transit par le territoire national, à leur dépôt ou à leur réexportation. Les conducteurs des produits peuvent les

transborder dans les eaux de la République en se soumettant aux prescriptions des lois en vigueur.

Pour protéger la marine marchande nationale, les marchandises étrangères qui seront transportées dans des bateaux nationaux à voile ou à vapeur jouissent de la différence de droits d'importation qu'elles occasionnent, conformément à la loi du 12 décembre 1883, sous cette forme : 2 p. 100 pour les marchandises arrivées aux ports de la République, provenant de tout port étranger, sauf celles embarquées dans des ports d'Asie qui jouissent d'un quart p. 100 ; celles de la même provenance dont le transport a lieu régulièrement et périodiquement, au moyen d'une ou plusieurs lignes de vapeurs établies dans ce but, jouissent d'un huitième p. 100.

Quant aux produits étrangers qui sont transportés dans la République, dans des bateaux qui ne sont pas du pays, ils payeront les cotes exigées par les tarifs de l'ordonnance, ou, à leur défaut, celles qui leur seront fixées par assimilation ou établissement de cotes par analogie ; le ministère de finances se charge d'établir la cote définitive, lorsque l'inspecteur de douane a marqué la cote de la marchandise, en prenant en considération la matière, l'usage, les propriétés et d'autres circonstances qui ont une ressemblance ou une analogie avec quelques-uns des effets cotés dans le tarif, après avoir pris l'opinion et noté les remarques du consignataire de la marchandise, et averti l'administrateur pour que celui-ci se rende compte du fait.

Sur tous les droits d'importation, les villes des ports ou lieux où sont établies les douanes perçoivent 6 fr. 25 centimes p. 100.

Dans le but de protéger l'industrie, l'agriculture, les mines, etc., du pays, les marchandises suivantes sont importées sans payer les droits :

1. Fils pour télégraphes et téléphones dont la destination sera déclarée en douane par les intéressés ;

2. Fils de cuivre isolé avec toute matière pour la lumière électrique, chaque fois que le diamètre du fil seul ne va que jusqu'au numéro 6 de la mesure de Birmingham et que les intéressés déclarent sa destination ;
3. Fil de fer à agrafes, pour attacher des colis ;
4. Fil de fer à pointes pour haies et poteaux destinés à les fixer, lorsqu'ils sont transportés avec le même fil ;
5. Acides sulfurique, chlorhydrique et phénique ;
6. Ancres avec ou sans chaînes de fer, pour embarcations ;
7. Animaux vivants de toutes espèces, sauf les chevaux hongres ;
8. Extincteurs d'incendie ;
9. Charrues avec leurs socs ;
10. Mâts pour bateaux grands et petits ;
11. Argile, sable et sablon ;
12. Anneaux de fer avec rivets, pour attacher des colis ;
13. Arsenic blanc ;
14. Amiante en poudre ;
15. Mercure ;
16. Barres d'acier, cylindriques ou octogonales, pour mines ;
17. Barils et tonneaux de bois, montés ou démontés ;
18. Blanc d'Espagne ;
19. Câble d'aloès et de chanvre, mesurant jusqu'à 3 centimètres du diamètre ou $94 \frac{2}{10}$ millimètres de circonférence ;
20. Câble de fil de fer ou acier de toutes tailles ;
21. Caisses de bois ordinaires pour entonner, montées ou non ;
22. Chaux commune et hydraulique et ciment romain ;
23. Conduits de fer ou de plomb, de toutes dimensions ;
24. Charbon de toute espèce ;
25. Maisons complètes de bois et de fer ;
26. Cognées, sabres ordinaires sans gaine, faux, faucilles,

- herses, traîneaux, pelles, piques, pioches de fer ou d'acier pour l'agriculture ;
27. Coupés et wagons pour chemins de fer, de tous les systèmes ;
28. Chlorure, sulfite, bisulfite et trisulfite de chaux ;
29. Liège brut ou en plaques ;
30. Sacs faits ordinairement de jute, agave, hennequin, et d'autres fibres analogues pour l'exportation de fruits ;
31. Creusets de toutes sortes et de toutes tailles ;
32. Bateaux de toutes classes ;
33. Emeri en poudre ou en grains ;
34. Fer et acier taillé en rails, pour chemins de fer ;
35. Glycérine sans odeur ;
36. Hyposulfite de soude ;
37. Fer-blanc en lames jusqu'à 40 centimètres de long sur 30 de large, sans gravure ou sans peinture ;
38. Oeufs ;
39. Briques de terre réfractaire ;
40. Bois à brûler ;
41. Lettres, écussons, vignettes, types et autres objets d'imprimerie typographique et lithographique ;
42. Livres et partitions de musique, brochés ;
43. Houblon.
44. Bois de construction ;
45. Machines à vapeur de toutes sortes, locomotives et autres outils pour la construction des chemins de fer, de tous les systèmes ;
46. Machines et appareils de toutes sortes, non spécifiés, pour l'industrie, l'agriculture, l'exploitation des mines, les arts, et les sciences, leurs parties détachées et leurs pièces de séparation, qu'elles viennent avec les machines ou séparément, et lorsqu'elles ne se trouvent pas comprises dans la note XXIV de la section II du tarif.
47. Monnaie légale d'or ou d'argent de toutes les nations ;

48. Or, argent et platine, en lingots ou en poudre ;
49. Fourrages secs ;
50. Journaux et catalogues imprimés ;
51. Poisson frais ;
52. Pierres précieuses ;
53. Minerais ;
54. Pierre ponce ;
55. Ardoises pour toitures, de 2 à 3 millimètres d'épaisseur ;
56. Plantes vives et semences pour l'horticulture ;
57. Poudre, mèches, *étoupin* et mélanges explosifs pour mines ;
58. Pus vaccinogène ;
59. Pendules pour tours et édifices publics ;
60. Rames pour embarcations ;
61. Salpêtre ou nitrate de potasse ou de soude ;
62. Soude caustique ;
63. Sulfate de cuivre ;
64. Sulfate d'ammoniaque ;
65. Tuiles de terre de toutes sortes ;
66. Terre réfractaire ;
67. Chiffons, rognures de papier et pâtes de toutes sortes pour la fabrication du papier.
68. Acides pour la préparation des peaux.

Pour l'application de droits d'importation aux marchandises, l'Ordonnance établit plusieurs règles pour faire la distinction entre les toiles de lin, de chanvre, de laine et celles de soie mélangées, en spécifiant la nature des tissus unis ou façonnés, de vêtements de demi-confection, mouchoirs, et la graduation des alcools ; elle explique ce que l'on entend par poids net, qui est le poids intrinsèque des marchandises ; poids légal, qui est celui qui comprend, outre le poids net, celui des bouteilles, caisses, avec enveloppes intérieures, etc., ou viennent les objets, et le poids brut, qui est le poids total des colis.

Des articles cotés et qui sont compris dans le tarif, quelques-

uns payent au *mètre carré*, d'autres par *pièce* ou *exemplaire*, quelques-uns au *mille* ou à la *paire*, et la plupart au *poids*.

Les articles suivants payent au mètre carré : courtpointes, couvertures de lit, zarapes, rideaux de toile, de coton de toutes sortes, à l'exception de celles à broderies ; mouchoirs de coton sans broderie, avec ou sans ourlets ; passementeries de coton et tissus imprimés, perlés, rayés, avec dessins ou travaux les imitant ; toiles de coton de toutes sortes, écruës, blanches, peintes, etc., carpettes et tapis de chanvre seul ou de toute autre fibre végétale, mouchoirs de batiste, unis, blancs ou de couleur, et tous tissus avec ou sans doubles ou ourlets ; lingerie de toile et tissus imprimés, perlés rayés, etc., toiles de lin ou de chanvre de toutes sortes.

Les articles suivants payent à la *pièce* : mouchoirs de coton, brodés, à jours ou avec garnitures de dentelles de coton ; parapluies, ombrelles et parasols de laine, de soie ou de soie mélangée de coton, toile ou laine, sans ornements, masques de fil de fer ou d'acier, y compris les masques d'escrime et toutes les autres sortes ; éventails avec manches de nacre, ivoire au caret, avec ou sans parures ; chevaux hongres ; chapeaux de *pipijapa* avec ou sans apprêts.

Payent au *mille* : carreaux de faïence, briques qui ne sont pas réfractaires, ardoises pour toitures, et les plumes d'oiseaux pour écrire.

Payent à la *paire* : les souliers, bottes et bottines.

Tous les autres articles non déterminés précédemment payent au poids en prenant comme unité le *kilogramme*. Lorsque la douane a fixé les droits des marchandises importées, l'administration présente au consignataire responsable le bordereau du compte pour que le montant des droits soit versé de suite à la caisse de la douane ; il rectifie le compte lorsque l'intéressé trouve une erreur.

LES DOUANES MARITIMES ET FRONTIÈRES OUVERTES AU COMMERCE du Mexique sont :

Dans le golfe du Mexique : Douane de Progreso.

Sections de Celestum, Ile des Femmes et Cozumel qui en dépendent. — Douane de Campêche et section douanière de Champoton. — Douane de l'île Carmen et ses sections de l'Aguada et Xicalango. — Douane de Frontera et ses sections de Jonutla et Saint-Jean-Baptiste de Tabasco. — Douane de Coatzacoalcos et section de Tonalá. — Douane de Vera-Cruz et ses sections de Santecomapan, Alvarado, Tlacotalpam et Nautla. — Douane de Tuxpam et sa section de Tecolutla. — Douane de Tampico et sa section de Soto la Marina.

Sur la frontière du Nord : La douane de Matamoros et sa section de Reiosa. — Douane de Camargo. — Douane de Mier. — Douane de Nueyo-Laredo. — Douane de Guerrero. — Douane de Piedras Negras avec sa section douanière de Las Vacas et Pacuache. — Douane de Paso del Norte. — Douane de l'Ascension. — Douane de Palominas. — Douane de Sasabe. — Douane de Nogales. — Douane de Tijuana.

Sur les côtes du Pacifique : La douane de Todos Santos et sa section de l'île de Guadalupe. — Douane de la baie de Magdalena. — Douane de San-José del Cabo. — Douane de Mazatlan avec ses sections douanières de Piastra, Teacapam, Perilhucte, et Topolobampo. — Douane de San Blas et ses sections de Las Penas et l'île Maria Madre. — Douane de Manzanillo et sa section de Chamela. — Douane d'Acapulco avec ses sections de Zihuatanejo et Tecoanapa. — Douane de Puerto Angel. — Douane de Salina Cruz. — Douane de Tonalá. — Douane d'Altata.

Dans le golfe des Cortès : Douane de la Paz. — Douane de Santa-Rosalía. — Douane de Guaymas et ses sections de Mulegê et Agiabampo.

Sur la frontière de Guatemala : Les douanes de Soconusco et Zapaluta.

DROITS DE CONSOMMATION

Le droit de consommation sur les produits étrangers dans

le district fédéral et les territoires de la basse Californie et Tepic est perçu conformément à la loi du 11 août 1875 avec la faculté d'augmenter jusqu'à 5 p. 100 le droit y mentionné.

D'après cette loi, ce droit de consommation est de 2 p. 100 sur le droit d'importation, dont moitié pour la Fédération et moitié pour l'Etat dans lequel il est perçu ; les produits de transit, nationaux ou étrangers, peuvent rester en dépôt dans les magasins de la douane pendant cent vingt jours ; pendant les premiers trente jours, on ne paye aucun droit de magasinage ; mais ce droit est établi proportionnellement par chaque trente jours dans les soixante suivants, à raison de 25 centimes de franc pour les produits nationaux et de 50 centimes pour les produits étrangers, pour chaque colis jusqu'à huit arrobes (92 kilogr. 48) ; pendant les trente derniers jours, les taux de magasinage sont doublés. Après le délai de cent vingt jours on payera les droits respectifs de péage ou consommations, en plus du droit de magasinage, qui sera payé aussi dans la proportion correspondante, lorsque les produits déposés seront retirés des magasins de la douane avant les cent vingt jours, soit pour les exporter hors du district fédéral et des territoires, soit pour les consommer dans les lieux mêmes.

DROITS DE TONNES, ENTRÉES, MAGASINAGE ET PHARE

Ces droits sont recouverts conformément aux articles 16 à 21 de l'Ordonnance générale des douanes, parmi lesquels l'article 29 spécifie les bateaux qui font exception au paiement du droit de *tonnage*. Le droit de *pilottage* est toujours payé par les bateaux étrangers ; il n'est payé par les bateaux nationaux que s'ils demandent un pilote. Le droit de *phares* n'est perçu que dans les ports où il en existe, et n'est payé qu'au premier port de déchargement. Les articles 305 à 311 de l'Ordonnance générale déterminent l'établissement et le règlement de maga-

sins de dépôt en douane, pour les marchandises étrangères. L'article 302 fixe le maximum de durée de ce dépôt (six mois) et l'article 308 détermine le montant du droit de *magasinage* de la manière suivante :

« Dans les deux premiers mois, cinq centimes de franc par jour par 100 kilogrammes ou fraction de cette quantité;

« Dans les deux mois qui suivent, 10 centimes; puis jusqu'à la sortie définitive des marchandises en dépôt, quinze centimes par chaque 100 kilogrammes ou fraction. »

L'article 304 de la même Ordonnance a établi comme principe général que les produits qui, par leur nature, sont susceptibles de décomposition ne seront admis en dépôt dans les magasins fiscaux que pendant le temps strictement nécessaire pour leur expédition.

DROITS DE L'EXPORTATION DE L'ORSEILLE

Ces droits, fixés par le paragraphe IV de la loi des recettes fédérales à raison de cinquante francs la tonne, sont perçus à l'exportation de ce produit tinctorial qui est particulier au territoire de basse Californie.

DROITS D'EXPORTATION DES BOIS DE CONSTRUCTION ET ÉBÉNISTERIE

Ce chapitre des recettes fédérales (paragraphe V) est recouvré à raison de 10 francs par chaque tonne au jaugeage du bateau qui prend ce chargement.

DROITS DE TRANSIT DES BOIS DE CONSTRUCTION ET ÉBÉNISTERIE DE PROVENANCE ÉTRANGÈRE

D'après le paragraphe VI de la loi de recettes, ces droits sont perçus à raison de 7 1/2 francs par chaque tonne d'un

mètre entier, conformément aux prescriptions de l'Ordonnance générale des douanes et à celles contenues dans les concessions spéciales des Compagnies de chemins de fer.

DROITS DE TRANSIT

Les droits de transit sont fixés par le paragraphe VII du budget des recettes; ils consistent en taxes recouvrées sur les marchandises étrangères en transit à travers le territoire de la République, conformément au paragraphe XIV de l'article 304 de l'Ordonnance des douanes et à la loi du 12 février 1881. Le transit international est permis à toutes sortes de marchandises sous les conditions prescrites dans l'article cité, parmi lesquelles les principales sont les suivantes :

« Que les marchandises destinées à ce transit fassent leur entrée par des points préalablement désignés par le gouvernement;

« Qu'elles soient accompagnées de la déclaration et des factures correspondantes avec les visas du certificat consulaire respectif;

« Que le transit entre le point d'entrée et celui de sortie se fasse par une des voies ferrées établies dans le pays;

« Et que les introducteurs de marchandises en transit acquittent, à la demande de l'administrateur de la douane, à l'entrée, le paiement des droits correspondants. »

Le droit de *transit* de marchandises étrangères par le territoire national, d'après le paragraphe VII cité de l'article 304 de l'Ordonnance générale, est de 5 p. 100 en numéraire du montant de droits d'importation qui, conformément au tarif, correspondent à ces marchandises, et en outre, cinq centimes par kilogrammes de poids brut.

DROITS DE PATENTE DE NAVIGATION

Ces droits, prévus au paragraphe VIII du budget des recettes, sont recouvrés d'après les prescriptions de lois des 8 janvier et 9 juillet 1857 à raison de 160 francs par chaque patente délivrée pour deux années aux bateaux nationaux de plus de 40 tonnes.

DROITS CONSULAIRES

Le paragraphe IX de la loi de recettes désigne les consuls, vice-consuls et agents commerciaux et consulaires de la République pour percevoir les droits ou honoraires établis par l'Ordonnance de douanes à l'article 66 et conformément aux prescriptions contenues dans les articles 60 à 65, 67 et 68.

Ces droits portent sur les certificats que les fonctionnaires ci-dessus accordent aux capitaines et importateurs de l'étranger, comme suit :

Pour le manifeste de bateaux chargés à destination de la République	50 francs.
Pour ceux des bateaux sur lest	20 —
Pour chaque double facture douanière	20 —
Pour toute autre nature de certificats accordés aux capitaines ou expéditeurs.	10
Pour chaque exemplaire de ceux qui précèdent lorsqu'on les expédie en double, en triple.	5 —

Ces droits sont payés en monnaie mexicaine où en monnaie de même valeur du pays où ils sont perçus.

APPENDICE I

CONSTITUTION ¹

PROCLAMÉE LE 5 FÉVRIER 1857

IGNACE COMONFORT, PRÉSIDENT PROVISOIRE
DE LA RÉPUBLIQUE MEXICAINE, A SES HABITANTS,
FAIT SAVOIR :

Que le Congrès extraordinaire constituant a décrété
ce qui suit :

AU NOM DE DIEU ET AVEC L'AUTORITÉ DU PEUPLE MEXICAIN,
Les représentants des différents Etats, du District fédéral et des Territoires qui composent la République du Mexique, appelés par le Plan proclamé à Ayutla le 4^{er} mars 1854, réformé à Acapulco le 11 des mêmes mois et année, et par la convocation lancée le 17 octobre 1855 pour constituer la nation sous la forme de République démocratique, représentative, populaire; mettant en exercice les pouvoirs dont ils sont investis, accomplissent ce mandat élevé en décrétant ce qui suit :

¹ Dans ce texte nous avons introduit les modifications successivement apportées, sauf la *Loi de Réforme*, dont nous donnons le texte.

DROITS DE PATENTE DE NAVIGATION

Ces droits, prévus au paragraphe VIII du budget des recettes, sont recouvrés d'après les prescriptions de lois des 8 janvier et 9 juillet 1857 à raison de 160 francs par chaque patente délivrée pour deux années aux bateaux nationaux de plus de 40 tonnes.

DROITS CONSULAIRES

Le paragraphe IX de la loi de recettes désigne les consuls, vice-consuls et agents commerciaux et consulaires de la République pour percevoir les droits ou honoraires établis par l'Ordonnance de douanes à l'article 66 et conformément aux prescriptions contenues dans les articles 60 à 65, 67 et 68.

Ces droits portent sur les certificats que les fonctionnaires ci-dessus accordent aux capitaines et importateurs de l'étranger, comme suit :

Pour le manifeste de bateaux chargés à destination de la République	50 francs.
Pour ceux des bateaux sur lest	20 —
Pour chaque double facture douanière	20 —
Pour toute autre nature de certificats accordés aux capitaines ou expéditeurs.	10
Pour chaque exemplaire de ceux qui précèdent lorsqu'on les expédie en double, en triple.	5 —

Ces droits sont payés en monnaie mexicaine ou en monnaie de même valeur du pays où ils sont perçus.

APPENDICE I

CONSTITUTION ¹

PROCLAMÉE LE 5 FÉVRIER 1857

IGNACE COMONFORT, PRÉSIDENT PROVISOIRE
DE LA RÉPUBLIQUE MEXICAINE, A SES HABITANTS,
FAIT SAVOIR :

Que le Congrès extraordinaire constituant a décrété
ce qui suit :

AU NOM DE DIEU ET AVEC L'AUTORITÉ DU PEUPLE MEXICAIN,

Les représentants des différents Etats, du District fédéral et des Territoires qui composent la République du Mexique, appelés par le Plan proclamé à Ayutla le 4^{er} mars 1854, réformé à Acapulco le 11 des mêmes mois et année, et par la convocation lancée le 17 octobre 1855 pour constituer la nation sous la forme de République démocratique, représentative, populaire; mettant en exercice les pouvoirs dont ils sont investis, accomplissent ce mandat élevé en décrétant ce qui suit :

¹ Dans ce texte nous avons introduit les modifications successivement apportées, sauf la *Loi de Réforme*, dont nous donnons le texte.

CONSTITUTION POLITIQUE

DE LA

RÉPUBLIQUE DU MEXIQUE

Sur l'indestructible base des droits de l'homme et de son indépendance

PROCLAMÉE LE 16 SEPTEMBRE 1810 ET DÉFINITIVEMENT ÉTABLIE
LE 27 SEPTEMBRE 1821

TITRE PREMIER

SECTION I. — *Les droits de l'homme.*

1. — Le peuple mexicain reconnaît que les droits de l'homme sont la base et l'objet des institutions sociales. Il déclare, en conséquence, que toutes les lois et toutes les autorités du pays doivent respecter et maintenir les garanties octroyées par la présente Constitution.

2. — Tous ceux qui naissent sur le territoire de la République naissent libres. Les esclaves qui touchent le sol national recouvrent, par ce seul fait, leur liberté, et ont droit à la protection des lois.

3. — L'enseignement est libre. La loi déterminera les professions dont l'exercice est subordonné à l'obtention d'un grade et les conditions requises pour l'obtention de ces grades.

4. — Toute personne est libre d'adopter, suivant sa convenance, une profession, une industrie, ou un métier utile

et honnête en vue de profiter de ses produits. Aucune des professions ne pourra être interdite, sinon par sentences judiciaires, pour atteinte aux droits des tiers, ou par décision gouvernementale, rendue aux termes de la loi, pour atteinte aux droits de la société.

5. — Nul ne peut être contraint à un travail personnel sans la juste rétribution de ce travail, et si ce n'est de son plein consentement. La loi ne peut autoriser aucun contrat qui ait pour objet la perte ou le sacrifice irrévocable de la liberté humaine, que ce soit pour cause de travail, d'éducation, ou de vœu religieux. Elle ne peut non plus autoriser les conventions où une personne stipule sa proscription ou son exil.

6. — La manifestation des idées ne peut être l'objet d'aucune inquisition judiciaire ou administrative, sinon en cas d'offense à la morale ou aux droits des tiers, en cas de provocation à un crime ou à un délit et en cas de trouble à l'ordre public.

7. — Est inviolable la liberté d'écrire et de publier des écrits sur quelque matière que ce soit. Aucune loi ni autorité ne peut établir la censure préventive, ni exiger caution des auteurs ou imprimeurs, ni restreindre la liberté de la presse, qui n'a d'autres limites que le respect de la vie privée, de la morale et de la paix publique. Les délits de presse seront jugés par un jury qui qualifie le fait et par un autre jury qui applique la loi et fixe la peine.

8. — Est inviolable le droit de pétition exercé par écrit, d'une manière pacifique et respectueuse ; mais ce droit ne peut être exercé en matière politique que par les seuls citoyens de la République. Toute pétition doit être suivie d'une décision (*acuerdo*) écrit émanant de l'autorité à laquelle la pétition a été adressée, et cette autorité est tenue de faire connaître au pétitionnaire la teneur de cette décision.

9. — Ne peuvent être restreints à l'égard de personne le droit de s'associer et celui de se réunir pacifiquement pour

un objet licite, mais ces droits ne peuvent être exercés que par les citoyens de la République à l'effet de prendre part aux affaires politiques du pays. Aucune réunion armée n'a le droit de délibérer.

10. — Toute personne a le droit de posséder et de porter des armes pour sa sécurité et sa légitime défense. La loi déterminera quelles sont les armes prohibées et la peine encourue pour ceux qui en portent.

11. — Toute personne a le droit d'entrer sur le territoire de la République, et d'en sortir, d'y voyager et de changer de résidence, sans être obligée de se munir d'une carte de sûreté, d'un passeport, sauf-conduit ou autre pièce analogue. L'exercice de ce droit ne préjudicie en rien aux pouvoirs légaux de l'autorité judiciaire ou administrative, dans les cas de responsabilité criminelle ou civile.

12. — La République ne reconnaît ni titres de noblesse, ni prérogatives, ni honneurs héréditaires. Le peuple, légalement représenté, peut seul décréter des récompenses pour honorer ceux qui ont rendu ou rendront des services éminents à la patrie ou à l'humanité.

13. — Dans la République du Mexique, personne ne peut être jugé en vertu des lois particulières et par des tribunaux spéciaux. Aucune personne ni corporation ne peut posséder de privilèges (*fueros*), ni jouir d'émoluments, qui ne soient la compensation d'un service public, et qui n'aient été déterminés par la loi. La juridiction militaire n'est conservée que pour les délits et fautes en connexion directe avec la discipline militaire. La loi fixera avec la plus grande clarté les cas rentrant dans cette exception.

14. — Il ne pourra être fait aucune loi rétroactive. Nul ne pourra être jugé ni condamné, sinon en vertu des lois rendues antérieurement au fait qui motive leur application précise, et par le tribunal qu'une loi antérieure aura établi.

15. — Il ne sera jamais conclu de traités pour l'extradition des prévenus politiques, ni pour celle des délinquants

de droit commun qui appartenait à la condition servile dans le pays où ils ont commis le délit ; il ne sera également conclu aucune convention, ni aucun traité dont l'objet serait de diminuer les garanties et les droits octroyés à l'homme et au citoyen par la présente Constitution.

16. — Nul ne peut être molesté dans sa personne, sa famille, son domicile, ses papiers et ses possessions, sinon en vertu d'un mandat écrit de l'autorité compétente, justifiant et motivant la cause légale de cette procédure. En cas de flagrant délit, toute personne peut appréhender le délinquant et ses complices, à charge de les mettre sur-le-champ à la disposition de l'autorité la plus proche.

17. — Nul ne peut être arrêté pour dettes ayant un caractère purement civil. Nul ne peut employer la violence pour faire valoir son droit. Les tribunaux seront toujours en mesure de rendre la justice. La justice sera gratuite ; demeurent abolies en conséquence, les épices judiciaires (*costas judiciales*).

18. — Il n'y aura lieu à emprisonnement que pour les délits entraînant une peine corporelle. En quelque état de la procédure que ce soit, s'il apparaît qu'une telle peine n'est pas applicable à l'inculpé, il sera mis en liberté sous caution. L'emprisonnement ou la détention ne pourra être prolongé en aucun cas pour cause de défaut de paiement d'honoraires ou de prestation pécuniaire quelconque.

19. — Aucune détention ne pourra excéder le terme de trois jours, sans être justifiée par un mandat de dépôt (auto de prision) motivé et les autres formalités requises par la loi. Le seul laps de ce terme constitue responsable l'autorité qui a donné l'ordre d'emprisonnement ou qui l'a approuvé, ainsi que ses agents, subordonnés, alcades, et geôliers qui en sont les exécuteurs. Tous mauvais traitements à l'occasion de l'arrestation ou dans les prisons, toute molestation infligée sans motif légal, tous droits ou contributions prélevés

sur les prisonniers, constituent les abus que doivent frapper la loi et punir sévèrement les autorités.

20. — Dans toute procédure criminelle, l'accusé jouira des garanties suivantes : 1° notification lui sera faite de la procédure et du nom de son accusateur, s'il y en a un ; 2° sa déclaration préparatoire sera recueillie dans le délai de quarante-huit heures, à compter du moment où il aura été mis à la disposition du juge ; 3° il sera confronté avec les témoins qui déposeront contre lui ; 4° on lui facilitera les renseignements qui lui sont nécessaires pour préparer sa défense et qui sont au dossier ; 5° il sera entendu dans sa défense, soit personnellement, soit par l'intermédiaire d'une personne ayant sa confiance, soit de l'une et de l'autre manière à la fois, suivant sa volonté. S'il n'est personne pour le défendre, il lui sera présenté la liste des défenseurs d'office, pour qu'il puisse choisir celui ou ceux qui lui conviendront.

21. — L'application des peines qui ont à proprement parler ce caractère est de la compétence exclusive de l'autorité judiciaire. L'autorité politique ou administrative ne pourra infliger, à titre de correction, que des amendes ne dépassant pas 500 pesos (2,715 francs) et un emprisonnement (reclusion) ne dépassant pas un mois, dans les cas et suivant les formes que la loi détermine expressément.

22. — Demeurent à jamais prohibés les peines de la mutilation et les peines infamantes, la marque, le fouet, la bastonnade, les tourments de nature quelconque, les amendes excessives, la confiscation des biens et toutes autres peines inusitées et extraordinaires.

23. — En vue d'arriver à l'abolition de la peine de mort, le pouvoir administratif est chargé d'organiser, dans un bref délai, le régime pénitentiaire. En attendant, la peine de mort demeure abolie pour les délits politiques et ne pourra être étendue à d'autres cas qu'aux cas suivants. Trahison envers la patrie dans une guerre étrangère, vols sur les

grands chemins, incendie, parricide, homicide avec guet-apens, préméditation ou dans un duel inégal, délits militaires graves, et délits de piraterie définis par la loi.

24. — Aucune procédure criminelle ne peut avoir plus de trois instances. Nul ne peut être jugé deux fois pour le même délit, qu'il y ait eu acquittement ou condamnation. Demeure aboli l'usage de renvoyer l'accusé de l'instance.

25. — La correspondance sous pli fermé confiée à la poste est à l'abri de toute perquisition (registro). La violation de cette garantie est un attentat que la loi châtie sévèrement.

26. — En temps de paix, aucun militaire ne peut exiger le logement, ni l'entretien (bagaje), ni aucun autre service matériel ou personnel, sans le consentement du propriétaire. En temps de guerre, ces services ne pourront être requis qu'aux termes formels de la loi.

27. — La propriété des personnes ne peut être occupée sans leur consentement, sinon pour cause d'utilité publique et moyennant indemnité préalable. La loi déterminera l'autorité qui doit prononcer l'expropriation et les formalités à remplir. Aucune corporation civile ou ecclésiastique, quels que soient son caractère, sa dénomination ou son objet, n'aura capacité légale pour acquérir des biens en propriété ou administrer à son profit des biens-fonds, à l'exception des édifices affectés immédiatement et directement à l'usage ou à l'objet de l'institution.

28. — Il n'y aura ni monopoles, ni concessions exclusives (estancos) d'aucune sorte, ni prohibitions sous prétexte de protection industrielle. Exception unique est faite en ce qui touche la fabrication des monnaies, les postes et les privilèges que la loi confère, pour un temps limité, aux inventeurs ou auteurs d'un perfectionnement.

29. — En cas d'invasion, perturbation grave de la paix publique, ou en tout autre cas mettant la société en péril ou en conflits, le président de la République peut seul, d'accord avec le conseil des ministres, et avec l'approbation du

Congrès de l'Union, et, en cas de vacance du Congrès, de la députation permanente, suspendre les garanties octroyées par la présente Constitution, à l'exception de celles qui protègent la vie de l'homme ; mais cette suspension ne devra avoir lieu que pour un temps limité, par voie de mesure générale et sans pouvoir être limitée à un individu déterminé. Si, à l'époque de la suspension, le Congrès se trouve réuni, il accordera les autorisations qu'il jugera nécessaires pour permettre au pouvoir exécutif de faire face à la situation. Si la suspension a lieu pendant la vacance du Congrès, la députation permanente convoquera sans retard le Congrès pour accorder ces autorisations.

SECTION II. — *Des Mexicains.*

30. — Sont Mexicains : 1° tous ceux qui sont nés d'un père mexicain, sur le territoire ou hors du territoire de la République ; 2° les étrangers naturalisés conformément aux lois de la Confédération ; 3° les étrangers qui acquièrent des biens immeubles dans la République et qui ont des enfants mexicains, à moins qu'ils ne manifestent l'intention de conserver leur nationalité.

31. — Tout Mexicain est obligé : 1° de défendre l'indépendance, le territoire, l'honneur, les droits et les intérêts de sa patrie ; 2° de contribuer aux dépenses publiques, tant de la Confédération que de l'Etat et de la commune où il réside, suivant la proportion équitable établie par la loi.

32. — Les Mexicains sont préférés aux étrangers, à égalité de circonstance, pour tous les emplois, charges, et commissions à la nomination des autorités, et à l'égard desquels la qualité de citoyen n'est pas indispensable. Des lois seront faites pour améliorer la condition des Mexicains laborieux, en récompensant ceux qui se distinguent dans

les sciences ou dans les arts, en encourageant au travail et en fondant des collèges et écoles pratiques des arts métiers.

SECTION III. — *Des étrangers.*

33. — Sont étrangers ceux qui ne possèdent pas l'une des qualités déterminées par l'article 30. Ils ont droit aux garanties octroyées par la section I^{re} du titre I^{er} de la présente Constitution, sauf en tout cas sur la faculté qu'a le gouvernement d'expulser les étrangers dangereux. Ils ont l'obligation de contribuer aux dépenses publiques, conformément aux lois, d'obéir aux institutions, aux lois et autorités du pays, et de les respecter, en se soumettant aux arrêts et sentences des tribunaux, sans pouvoir exercer contre ces arrêts et sentences d'autres recours que ceux que la loi ouvre aux Mexicains.

SECTION IV. — *Des citoyens mexicains.*

34. — Sont citoyens de la République tous ceux qui, possédant la qualité de Mexicains, réunissent en outre les conditions suivantes : 1° avoir accompli l'âge de dix-huit ans s'ils sont domiciliés, ou l'âge de vingt et un ans s'il ne sont pas domiciliés ; 2° avoir des moyens honorables d'existence.

35. — Les citoyens jouissent des prérogatives suivantes : 1° voter dans les élections populaires ; 2° pouvoir être élu à toute fonction soumise à l'élection populaire, et nommé à tout autre emploi ou commission, à charge de réunir les conditions exigées par la loi ; 3° s'associer pour traiter les affaires politiques du pays ; 4° porter les armes dans l'armée et dans la garde nationale, pour la défense de la République et de ses institutions ; 5° exercer sur tous objets le droit de pétition.

36. — Les citoyens de la République ont les obligations suivantes : 1° s'inscrire sur le rôle (padron) de leur municipalité, en déclarant leur propriété, ou l'industrie, la profession ou le métier dont ils tirent leurs moyens d'existence ; 2° s'enrôler dans la garde nationale ; 3° voter, dans leur district, aux élections populaires ; 4° remplir les fonctions soumises à l'élection populaire dans la Confédération, ces fonctions ne devant, en aucun cas, être gratuites.

37. — La qualité de citoyen se perd : 1° par la naturalisation en pays étranger ; 2° par le fait de servir officiellement le gouvernement d'un autre pays, d'accepter de lui des décorations, titres ou fonctions, sans l'autorisation préalable du Congrès fédéral. Sont exceptés les titres littéraires, scientifiques et humanitaires, qui peuvent s'accepter librement.

38. — La loi déterminera les cas et la forme dans lesquels aura lieu la perte ou la suspension des droits du citoyen, ainsi que les conditions de la réhabilitation.

TITRE II

SECTION I. — *De la souveraineté nationale et de la forme du gouvernement.*

39. — La souveraineté nationale réside essentiellement et originairement dans le peuple. Tout pouvoir public émane du peuple et est institué à son profit. Le peuple conserve en tout temps le droit inaliénable d'altérer ou de modifier la forme de son gouvernement.

40. — La volonté du peuple mexicain est de se constituer en une République représentative, démocratique, fédérale, composée d'États libres et souverains en tout ce qui concerne leur gouvernement (regimen) intérieur, mais unis par une confédération (federacion) établie suivant les principes de la présente loi fondamentale.

41. — Le peuple exerce sa souveraineté par l'organe des pouvoirs de l'Union dans les matières qui relèvent de leur compétence, et des pouvoirs des États en tout ce qui touche au gouvernement intérieur de ces derniers, dans les limites fixées respectivement par la présente Constitution fédérale et par les constitutions particulières des États, lesquelles ne pourront, en aucun cas contrevir aux dispositions du pacte fédéral.

SECTION II. — *Des parties intégrantes de la Confédération et du territoire national.*

42. — Le territoire national comprend celui des parties intégrantes de la Confédération et, en outre, celui des îles adjacentes dans les deux mers.

43. — Les parties intégrantes de la confédération sont : les États des Aguascalientes, Colima, Chiapas, Chihuahua, Durango, Guanajuato, Guerrero, Jalisco, Mexico, Michoacan, Nouveau-Léon, Coahuila, Oaxaca, Puebla, Queretaro, Saint-Louis de Potosi, Sinaloa, Sonora, Tabasco, Tamaulipas, Thaxcala, Valle de Mexico, Vera-Cruz, Yucatan, Zacatecas, et le territoire de la basse Californie.

44 et 45. — Fixations de frontières.

46. — L'État du Val de Mexico sera formé du territoire qui constitue actuellement le district fédéral, mais l'érection de ce district en État n'aura d'effet que lorsque les pouvoirs suprêmes de la Confédération se transporteront en un autre lieu.

47 à 49. — Fixations et rectifications de frontières. ®

TITRE III

DE LA DIVISION DES POUVOIRS

50. — Le pouvoir suprême de la Confédération se divise,

au point de vue de son exercice, en pouvoir législatif, pouvoir exécutif et pouvoir judiciaire. Deux de ces pouvoirs ou un plus grand nombre ne pourront jamais être réunis entre les mains d'une seule personne ou corporation, ni le pouvoir législatif être confié aux mains d'un seul individu.

SECTION I. — *Du pouvoir législatif.*

51 (modifié par l'acte de réforme du 6 novembre 1874). — Le pouvoir législatif de la nation est confié à un congrès général, qui sera divisé en deux Chambres, l'une de députés, l'autre de sénateurs.

§ I. — *De l'élection et de l'installation du congrès*

52 (modifié par l'acte de 1874). — La Chambre des députés se composera de représentants de la nation, élus en totalité tous les deux ans par les citoyens mexicains.

53. — Il y aura un député par 40,000 habitants et par chaque fraction dépassant 20,000. Les territoires, dont la population serait inférieure au chiffre fixé par le présent article, nommeront néanmoins un député.

54. — Il sera nommé un supplément à chaque siège de député titulaire (propietario).

55. — L'élection des députés sera indirecte au premier degré, et aura lieu au scrutin secret, conformément aux dispositions de la loi électorale.

56. — Pour être député il faut : être citoyen mexicain, ayant l'exercice de ses droits, avoir vingt-cinq ans accomplis, le jour de l'ouverture de la session, être domicilié dans l'État ou le territoire où a lieu l'élection, et ne pas appartenir à l'état ecclésiastique. Le domicile ne se perd pas pour cause d'absence motivée par l'exercice d'une fonction publique élective.

57 (modifié par l'acte de 1874). — Les fonctions de député et de sénateur sont incompatibles avec toute autre commission ou emploi rétribué de l'Union.

58 (modifié par l'acte de 1874). — Les députés et les sénateurs titulaires ne peuvent, à compter du jour de leur élection jusqu'à la fin de leur mandat, accepter aucune commission ou emploi rétribué, à la nomination du pouvoir exécutif fédéral, sans y être autorisés préalablement par leur Chambre respective. La même règle s'impose aux députés et sénateurs suppléants en exercice. *A.* Le Sénat se compose de deux sénateurs par chaque État et de deux autres pour le district fédéral. L'élection des sénateurs sera indirecte au premier degré. La législature de chaque État déclarera élus les candidats qui auront obtenu la majorité relative, aux termes des dispositions de la loi électorale. Il sera élu un suppléant à chaque sénateur titulaire. *B.* Le Sénat se renouvellera par moitié tous les deux ans. Les sénateurs nommés en seconde ligne sortiront à l'expiration de la première période de deux ans ; à l'expiration des périodes suivantes, les plus anciens seront soumis au renouvellement. *C.* Pour être sénateur il faut réunir les mêmes conditions que pour être député, à l'exception de l'âge qui est fixé ici à trente ans, accomplis au jour de l'ouverture des séances.

59 (modifié par l'acte de 1874). — Les députés et sénateurs sont inviolables à l'occasion des opinions qu'ils manifestent dans l'exercice de leur mandat, et ne pourront jamais être poursuivis de ce chef.

60 (modifié par l'acte de 1874). — Chaque Chambre vérifie (*califica*) les élections de ses membres et résout les difficultés qui peuvent s'élever à leur égard.

61 (modifié par l'acte de 1874). — Les Chambres ne peuvent ouvrir leurs séances ni exercer leur mandat sans la présence, dans la Chambre des sénateurs, des deux tiers du nombre total de ses membres, et, dans celle des députés,

de plus de la moitié de ce nombre total; mais les membres présents de l'une et de l'autre Chambres devront se réunir au jour fixé par la loi et prononcer contre les absents les peines établies par la même loi.

62 (modifié par l'acte de 1874). — Le Congrès tiendra, chaque année, deux sessions ordinaires : la première, qui pourra être prorogée de trente jours utiles, commencera le 16 septembre et se terminera le 15 décembre; la seconde, qui pourra être prorogée de quinze jours utiles, commencera le 1^{er} avril et se terminera le 31 mai.

63. — Le président de l'Union assistera à l'ouverture du Congrès et prononcera un discours dans lequel il fera connaître l'état du pays. Le président du Congrès répondra en termes généraux.

64 (modifié par l'acte de 1874). — Toute résolution du Congrès aura le caractère de loi ou de décret. Les lois et décrets seront communiqués au pouvoir exécutif, signés par les présidents des deux chambres et par un secrétaire de chacune d'elles, et seront promulguées en la forme suivante : « Le Congrès des Etats-Unis du Mexique décrète (texte de la loi ou du décret). »

§ II. — *De l'initiative et de la confection des lois.*

65 (modifié par l'acte de 1874). — De droit d'initiative des lois et des décrets appartient : 1^o au président de l'Union; 2^o aux députés et aux sénateurs du Congrès général; 3^o aux législatures des Etats.

66 (modifié par l'acte de 1874). — Les projets émanés de l'initiative du président de la République, des législatures des Etats ou de leurs députations, seront immédiatement renvoyés à une commission. Ceux qui émaneront des députés et des sénateurs seront soumis à la procédure indiquée par le règlement.

67 (modifié par l'acte de 1874). — Tout projet de loi ou de décret qui aura été rejeté par la Chambre où il a pris naissance avant d'avoir été soumis à l'autre Chambre, ne pourra être présenté de nouveau dans le courant de la même année.

68. — La seconde période des sessions est destinée, de préférence, à l'examen et au vote du budget de l'année financière suivante, au vote des impôts nécessaires pour couvrir les dépenses du budget, et à la revision du compte de l'année écoulée que présente le pouvoir exécutif.

69 (modifié par l'acte de 1874). — L'avant-dernier jour de la première session annuelle, le pouvoir exécutif présentera à la Chambre des députés le projet de budget pour l'année suivante et les comptes de l'année écoulée. Ce projet et ces comptes seront renvoyés à une commission de cinq représentants, nommée le même jour, laquelle devra les examiner et présenter son rapport dans la seconde séance de la seconde session annuelle.

70 (modifié par l'acte de 1874). — La confection des lois et des décrets peut commencer indistinctement dans l'une quelconque des deux Chambres, à l'exception des projets relatifs à des emprunts, contributions ou impôts ou au recrutement de l'armée, lesquels projets doivent être discutés en premier lieu à la Chambre des députés.

71 (modifié par l'acte de 1874). — Tout projet de loi ou de décret, n'ayant pas trait exclusivement à l'une des deux Chambres, sera discuté successivement dans chacune d'elles, conformément aux dispositions du règlement sur la forme, les intervalles et le mode de procéder des discussions et des votations.

A. Lorsqu'un projet a été approuvé par la Chambre où il a pris naissance, il est transmis à l'autre Chambre pour y être discuté. Si celle-ci l'approuve, il est transmis au pouvoir exécutif qui, s'il ne trouve aucune observation à faire, le publie immédiatement.

B. Sera réputé approuvé par le pouvoir exécutif tout projet qui ne sera pas, dans les dix jours utiles, renvoyé avec des observations à la Chambre où il a pris naissance, à moins que, à l'expiration de ce délai, le Congrès ne soit clos ou prorogé, auquel cas le renvoi devra avoir lieu le premier jour utile qui suivra sa réunion.

C. Tout projet de loi ou de décret, rejeté en tout ou en partie par le pouvoir exécutif, devra être renvoyé avec des observations à la Chambre où il a pris naissance. Il devra être discuté de nouveau par elle, et, s'il est confirmé à la majorité absolue des voix, il sera transmis une seconde fois à l'autre Chambre. Si cette dernière le sanctionne à la même majorité, le projet acquiert force de loi ou de décret, et est transmis au pouvoir exécutif pour être promulgué. Les votations sur des lois et décrets sont nominales.

D. Si un projet de loi ou de décret est rejeté en totalité par la Chambre qui le revise, il est renvoyé avec les observations de cette Chambre à celle d'où il émane. Si, examiné à nouveau, il est confirmé par la majorité absolue des membres de cette Chambre, il revient à la Chambre qui l'a rejeté et qui le prendra de nouveau en considération; si elle l'approuve à la même majorité, il est transmis au pouvoir exécutif pour l'accomplissement des dispositions de la subdivision *A*; si elle le rejette, il ne peut pas être présenté de nouveau avant les sessions suivantes.

E. Si un projet de loi ou de décret a été seulement rejeté en partie, ou modifié ou complété par la Chambre qui le revise, la nouvelle discussion à la Chambre d'où il émane portera uniquement sur les dispositions rejetées, modifiées, ou ajoutées sans modification aucune des articles approuvés. Si les additions ou modifications faites par la Chambre saisie la seconde sont approuvées par la majorité absolue des membres présents de la Chambre saisie la première, le projet dans son ensemble sera transmis au pouvoir exécutif pour l'accomplissement des dispositions de la subdivision *A*.

Mais si les additions ou modifications faites par la Chambre saisie la seconde sont rejetées par la majorité absolue des membres présents de la Chambre saisie la première, le projet revient à la Chambre saisie la seconde pour qu'elle apprécie les motifs de ce rejet; si, à la majorité absolue des membres présents, elle rejette dans cette seconde revision lesdites additions ou modifications, le projet tel qu'il a été approuvé par les deux Chambres sera transmis au pouvoir exécutif pour l'accomplissement des dispositions de la subdivision *A*; mais si, à la majorité absolue de ses membres présents, la Chambre saisie la seconde persiste dans l'adoption desdites additions ou modifications, l'ensemble du projet ne pourra être présenté de nouveau avant les sessions suivantes, à moins que les deux Chambres ne décident, à la majorité absolue, de leurs membres présents, que la loi ou le décret sera promulgué avec les seuls articles approuvés, réserve faite des additions ou modifications, pour être examinées et votées dans les sessions suivantes.

F. L'interprétation, la réforme et la modification des lois et décrets sont soumises à la même procédure que leur confection.

G. Les deux Chambres résideront en un même lieu et ne pourront être transférées dans un lieu différent qu'après s'être entendues préalablement sur cette translation, sur son époque et sur son mode, le lieu désigné devant être commun aux deux Chambres. Mais si, d'accord sur le fait de la translation, les Chambres diffèrent d'avis sur l'époque, le mode ou le lieu de cette translation, le pouvoir exécutif tranchera le différend en choisissant l'une des solutions en question. Aucune Chambre ne pourra suspendre ses séances pour plus de trois jours sans le consentement de l'autre.

H. Lorsque le Congrès général se réunit en session extraordinaire, il s'occupe exclusivement de l'objet ou des objets désignés dans l'acte de convocation, et s'il n'a pas terminé ses travaux le jour où doit s'ouvrir la session ordi-

naire, il devra néanmoins clore la session extraordinaire, réservant pour la session ordinaire la solution de la question pendante. Le pouvoir exécutif de l'Union ne peut pas présenter des observations sur les résolutions prises par le Congrès, lorsque celui-ci proroge ses séances, ou remplit les fonctions de corps électoral ou de jury.

§ 3. — *Des pouvoirs du Congrès général.*

72 (modifié par l'acte de 1874). — Le Congrès a pouvoir : Pour former de nouveaux Etats dans les limites de ceux qui existent, sous les conditions suivantes : 1° que la fraction ou les fractions qui demandent à être érigées en Etat présentent une population minimum de 120,000 habitants ; 2° qu'il soit prouvé devant le Congrès que ces territoires possèdent les éléments suffisants pour assurer leur existence politique ; 3° que l'on entende les législations des Etats dont dépendent ces territoires, sur les avantages ou les inconvénients de l'érection du nouvel Etat, leurs rapports devant être donnés tous les six mois à partir du jour où la communication leur aura été remise ; 4° que l'on entende également le pouvoir exécutif de la Fédération, lequel enverra son rapport dans les sept jours à partir du moment où il lui aura été demandé ; 5° que l'érection du nouvel Etat soit votée par les deux tiers des députés et sénateurs présents dans leur Chambre respective ; 6° que la résolution du Congrès soit ratifiée par la majorité des législatures des Etats, sur le vu d'une copie des pièces, à la condition que les législatures des Etats du territoire dont il s'agit aient donné leur consentement ; 7° si les législatures des Etats du territoire dont il s'agit n'ont pas donné leur consentement, la ratification dont parle l'alinéa précédent devra être votée par les deux tiers des législatures des autres Etats.

A. La Chambre des députés a le pouvoir exclusif de : 1° s'ériger en collège électoral pour exercer les pouvoirs que la loi lui confère, à l'effet de nommer le président constitutionnel de la République, les magistrats de la cour suprême et les sénateurs du district fédéral ; 2° délibérer et statuer sur les démissions du président de la République ou des magistrats de la cour suprême de justice : elle a la même attribution en ce qui concerne les congés demandés par le président ; 3° surveiller, par le moyen d'une commission d'inspection tirée de son sein, l'exact accomplissement des fonctions de la cour des comptes (contaduria mayor) ; 4° nommer les chefs et autres fonctionnaires de cette cour ; 5° s'ériger en jury d'accusation pour juger les hauts fonctionnaires dont parle l'article 103 de la Constitution ; 6° examiner le compte que doit présenter annuellement le pouvoir exécutif, approuver le budget annuel des dépenses, et proposer les contributions qu'elle croit devoir être votées pour le couvrir.

B. Le Sénat a le pouvoir exclusif de : 1° approuver les traités et conventions diplomatiques conclus par le pouvoir exécutif avec les puissances étrangères ; 2° ratifier les nominations faites par le président de la République des ministres, agents diplomatiques, consuls généraux, employés supérieurs des finances, colonels et autres officiers supérieurs de l'armée et de la marine nationale, dans les termes de la loi ; 3° autoriser le pouvoir exécutif à permettre aux troupes nationales de sortir des frontières de la République, à laisser passer des troupes étrangères sur le territoire national, et à souffrir que les escadres d'une autre puissance stationnent, pendant plus d'un mois, dans les eaux de la République ; 4° consentir à ce que le pouvoir exécutif puisse disposer de la garde nationale en dehors de ses Etats ou territoires respectifs en fixant la force nécessaire ; 5° déclarer qu'il y a cessation des pouvoirs constitutionnels, législatif et exécutif, d'un Etat, qu'il

y a lieu de nommer un gouvernement provisoire qui convoquera les électeurs conformément aux lois constitutionnelles de cet État. La nomination du gouverneur sera faite par le pouvoir exécutif fédéral, avec l'approbation du Sénat, et, en cas de vacance du Sénat, par la commission de permanence. Ce gouverneur ne pourra être élu gouverneur constitutionnel aux élections qui se feront en vertu du décret de convocation rendu par lui; 6° résoudre les conflits politiques qui s'élèvent entre les pouvoirs d'un État lorsque l'un d'eux a recours à cet effet au Sénat, ou lorsque, par suite de ces conflits, il y a eu trouble de l'ordre constitutionnel par la voie des armes. Dans ce cas, le Sénat rendra sa décision en se conformant à la Constitution générale de la République et à celle de l'État. La loi réglera l'exercice de ce pouvoir et du pouvoir précédent; 7° s'ériger en jury de jugement, conformément à l'article 105 de la Constitution.

C. Chacune des deux Chambres peut, sans l'intervention de l'autre : 1° prendre les décisions réglementaires relatives à son régime intérieur; 2° communiquer avec l'autre Chambre et avec le pouvoir exécutif de l'Union par le moyen de commissions prises dans son sein; 3° nommer les employés de son secrétariat et en faire le règlement intérieur; 4° faire les actes de convocation pour les élections extraordinaires afin de remplir ses vacances respectives.

§ 4. — *De la députation de permanence.*

73 (modifié par l'acte de 1874). — Durant les vacances du Congrès, il y aura une commission de permanence composée de 29 membres, dont 15 seront députés et 14 sénateurs, nommés par leur Chambre respective la veille de la clôture de leur session.

74 (modifié par l'acte de 1874). — La commission de permanence a les attributions suivantes : ordonner spontanément ou sur la proposition du pouvoir exécutif, après l'avoir entendu dans le premier cas, la convocation du Congrès ou d'une seule Chambre en sessions extraordinaires, les deux tiers des membres présents étant, dans l'un et l'autre cas, nécessaires pour constituer une majorité. L'acte de convocation désignera le ou les objets des sessions extraordinaires.

SECTION II. — *Du pouvoir exécutif.*

75. — L'exercice du pouvoir suprême exécutif de l'Union est confié à une personne unique qui portera le titre de président des États-Unis du Mexique.

76. — L'élection du président sera indirecte au premier degré et aura lieu au scrutin secret, conformément aux dispositions de la loi électorale.

77. — Pour être président il faut : être citoyen mexicain de naissance, jouir de l'exercice de ses droits, être âgé de trente-cinq ans accomplis au jour de l'élection, ne pas appartenir à l'état ecclésiastique et résider dans le pays au moment de l'élection.

78 (modifié par l'acte du 3 mai 1878). — Le président commencera à exercer ses fonctions le 1^{er} décembre, et les exercera pendant quatre ans; il n'est pas rééligible pour la période suivante, et ne peut, sous aucun prétexte, exercer de nouveau la présidence avant que quatre ans ne se soient écoulés depuis l'expiration de sa dernière période.

79. — En cas de défaut temporaire ou absolu du président de la République, le pouvoir sera, jusqu'à l'élection d'un nouveau président, exercé par le président de la cour suprême de justice.

80. — En cas de défaut absolu de président, il sera procédé à une nouvelle élection, conformément à la disposition de l'article 76 et le président nouvellement élu exercera ses fonctions jusqu'au dernier jour de novembre de la quatrième année qui suivra celle de son élection.

81. — Le président de l'Union ne peut se démettre de ses fonctions que pour cause grave, approuvée par le Congrès, auquel cette démission doit être soumise.

82. — Si, pour un motif quelconque, l'élection du président ne se trouve pas faite et publiée le 1^{er} décembre, jour auquel doit avoir lieu la transmission des pouvoirs, ou si le nouvel élu n'est pas en mesure d'entrer immédiatement en fonctions, le président sortant cessera néanmoins les siennes, et le pouvoir suprême exécutif sera provisoirement confié au président de la cour suprême de justice.

83. — En prenant possession de ses fonctions, le président prêtera serment devant le Congrès, et, en cas de vacance du Congrès, devant la députation de permanence, d'après la formule suivante : « Je jure de m'acquitter loyalement et patriotiquement des fonctions de président des Etats-Unis du Mexique, conformément à la Constitution, n'ayant toujours en vue que le bien et la prospérité de l'Union. »

84. — Le président ne peut quitter le lieu de la résidence des pouvoirs fédéraux et de l'exercice de ses fonctions, sans un motif grave approuvé par le Congrès, et, en cas de vacance du Congrès, par la députation de permanence.

85. — Les pouvoirs et obligations du président sont les suivants : 1^o promulguer et exécuter les lois que fait le Congrès de l'Union en veillant dans la sphère administrative à leur exacte observation ; 2^o nommer et révoquer librement les secrétaires d'Etat, révoquer les agents diplomatiques et employés supérieurs des finances, nommer et révoquer librement les autres employés de l'Union, dont la nomination ou révocation n'est pas soumise à une autre forme aux termes de la Constitution ou des lois ; 3^o nommer les ministres,

agents diplomatiques et consuls généraux, avec l'approbation du Congrès, et, en cas de vacance du Congrès, de la députation de permanence ; 4^o nommer avec l'approbation du Congrès les colonels et autres officiers supérieurs de l'armée et de la marine coloniale et les employés supérieurs des finances ; 5^o nommer les autres officiers de l'armée et de la marine nationale, conformément aux lois ; 6^o disposer de la force armée permanente de terre et de mer pour la sécurité intérieure et la défense extérieure de la Confédération ; 7^o disposer de la garde nationale pour les mêmes objets, dans les termes prévus par l'article 72, n^o 20 ; 8^o déclarer la guerre au nom des Etats-Unis du Mexique après le vote préalable d'une loi par le Congrès de l'Union ; 9^o délivrer des patentes de course sur les bases fixées par le Congrès ; 10^o diriger les négociations diplomatiques et conclure des traités avec les nations étrangères en les soumettant à la ratification du Congrès fédéral ; 11^o recevoir les ministres et autres envoyés des puissances étrangères ; 12^o convoquer le Congrès en sessions extraordinaires, lorsque la députation en permanence en décide ainsi ; 13^o fournir au pouvoir judiciaire les facilités nécessaires pour la prompte expédition de la justice ; 14^o ouvrir des ports de toute classe, établir des douanes maritimes ou de frontières, et déterminer les lieux où ces douanes fonctionneront ; 15^o gracier, conformément aux lois, les personnes condamnées pour délits de la compétence des tribunaux fédéraux.

86. — Pour l'expédition des affaires fédérales de l'ordre administratif, il y aura un certain nombre de secrétaires que fixera une loi du Congrès ; cette loi répartira les diverses branches de l'administration entre chaque secrétariat.

87. — Pour être secrétaire d'Etat, il faut être citoyen mexicain de naissance, jouir de l'exercice de ses droits, et être âgé de vingt-cinq ans accomplis.

88. — Tous les règlements, décrets et ordres du président, doivent être signés par le secrétaire d'Etat chargé du service

auquel ressortit l'affaire. Le défaut de cette condition les rend inexécutaires.

89. — Les secrétaires d'Etat, dès l'ouverture des séances de la première session annuelle, rendront compte au Congrès de la situation de leurs services respectifs.

SECTION III. — *Du pouvoir judiciaire.*

90. — L'exercice du pouvoir judiciaire de la Confédération appartient à une cour suprême de justice et à des tribunaux de district et de circuit.

91. — La cour suprême de justice se composera de onze membres titulaires, quatre surnuméraires, un fiscal et un procureur général.

92. — Chaque membre de la cour suprême de justice demeurera six ans en fonctions; leur élection sera indirecte au premier degré, conformément aux dispositions de la loi électorale.

93. — Pour être élu membre de la cour suprême de justice, il faut être instruit dans la science du droit, condition réservée à l'appréciation des électeurs, être majeur de trente-cinq ans et citoyen mexicain de naissance, jouissant de l'exercice de ses droits.

94. — En entrant en fonctions, les membres de la cour suprême de justice prêteront serment devant le Congrès, et, en cas de vacance du Congrès, devant la députation permanente, dans la forme suivante : « Je jure de m'acquitter loyalement et patriotiquement des fonctions de magistrat de la cour suprême de justice qui m'ont été conférées par le peuple conformément à la Constitution, n'ayant toujours en vue que le bien et la prospérité de l'Union. »

95. — Les membres de la cour suprême de justice ne peuvent se démettre de leurs fonctions que pour cause grave,

approuvée par le Congrès, auquel cette démission doit être soumise.

96. — La loi établira et organisera les tribunaux de circuit et de district.

97. — Les tribunaux fédéraux ont pour attribution de connaître : 1° de toutes les difficultés qui s'élèvent sur l'exécution et l'accomplissement des lois fédérales; 2° de celles qui ont trait au droit maritime; 3° de celles où la Confédération est partie; 4° des conflits qui s'élèvent entre deux ou plusieurs Etats; 5° de ceux qui s'élèvent entre un Etat et un ou plusieurs citoyens d'un autre Etat; 6° des difficultés d'ordre civil ou criminel qui peuvent s'élever par suite des traités conclus avec les puissances étrangères; 7° des affaires concernant les agents diplomatiques et les consuls.

98. — Appartient dès la première instance à la cour suprême de justice la connaissance de tous les conflits qui s'élèvent entre Etats et de tous ceux où l'Union est partie.

99. — Il appartient également à la cour suprême de justice de trancher les questions de compétence entre les tribunaux fédéraux, entre ceux-ci et les tribunaux des Etats, entre les tribunaux d'un Etat et les tribunaux d'un autre Etat.

100. — Dans les autres cas spécifiés à l'article 97, la cour suprême de justice statuera comme juridiction d'appel, ou comme juridiction de dernière instance, conformément à la gradation établie par la loi sur les attributions des tribunaux de circuit ou de district.

101. — Les tribunaux fédéraux résoudreont toutes les difficultés qui s'élèveraient : 1° à l'occasion de lois ou actes d'une autorité quelconque violant les garanties individuelles; 2° à l'occasion de lois ou actes de l'autorité fédérale blessant ou restreignant la souveraineté des Etats; 3° à l'occasion de lois ou actes des autorités des Etats envahissant la sphère des attributions de l'autorité fédérale.

102. — Une loi déterminera le mode de procéder et les formes juridiques de toutes les instances dont il est question à l'article précédent, et qui seront introduites sur la demande de la partie lésée. La sentence sera toujours rendue pour le cas particulier, exclusivement ; elle se bornera à protéger et à défendre dans l'espèce les individus en cause, sans faire de déclaration générale au sujet de la loi ou de l'acte discuté.

TITRE IV

DE LA RESPONSABILITÉ DES FONCTIONNAIRES PUBLICS

103 (modifié et complété par l'acte du 6 novembre 1874). — Les sénateurs, les députés, les membres de la cour suprême de justice et les secrétaires d'Etat sont responsables pour les délits de droit commun qu'ils commettent dans l'exercice de leurs fonctions et pour les délits, fautes et omissions, commis dans l'exercice de ces mêmes fonctions. Les gouverneurs des Etats le sont également pour infraction à la Constitution et aux lois fédérales. Le président de la République l'est également ; mais, pendant la durée de ses fonctions, il ne pourra être accusé que pour les crimes de trahison envers la patrie, violation expresse de la Constitution, attaques à la liberté électorale et délits graves de droit commun (Addition, acte de 1874). — Les hauts fonctionnaires de la Confédération ne jouissent pas du privilège constitutionnel pour les délits de fonction, fautes ou omissions, commis dans l'accomplissement de quelque emploi, charge ou commission publique, qu'ils auraient accepté durant la période où, conformément à la loi, on bénéficie de ce privilège. Il en sera de même en ce qui concerne les délits de droit commun commis par eux pendant l'accom-

plissement desdits emploi, charge ou commission. Afin que la cause puisse être commencée lorsque le haut fonctionnaire aura repris l'exercice de ses fonctions propres, il devra être procédé conformément à la disposition de l'article 104 de la Constitution.

104 (modifié par l'acte de 1874). — S'il s'agit d'un délit de droit commun, la Chambre des représentants, érigée en grand jury, déclarera à la majorité absolue des voix s'il y a lieu ou non de procéder contre l'accusé. En cas de négative, il n'y aura lieu à aucune mesure ultérieure. En cas d'affirmative, l'accusé demeure, par le fait même, destitué de son emploi et soumis à l'action des tribunaux communs.

105 (modifié par l'acte de 1874). — Connaîtront des délits de fonction : la Chambre comme jury d'accusation et le Sénat comme jury de jugement. Le jury d'accusation aura pour objet de déclarer, à la majorité absolue des voix si l'accusé est coupable ou non. S'il y a déclaration d'absolution, le fonctionnaire continuera à exercer ses fonctions. S'il y a déclaration de culpabilité, il demeurera immédiatement destitué desdites fonctions et sera mis à la disposition du Sénat. Celui-ci, érigé en jury de jugement, et après avoir entendu l'accusé et l'accusateur, s'il y en a un, appliquera, à la majorité absolue des voix, la peine édictée par la loi.

106. — Si une condamnation pour responsabilité est prononcée à raison d'un délit de fonction, le condamné ne peut pas être gracié.

107. — La responsabilité pour délits ou fautes commis dans l'exercice de ses fonctions ne peut être encourue par un fonctionnaire que pendant la durée de ces mêmes fonctions et pendant l'année qui suit leur expiration.

108. — En matière civile, il n'y a de privilège ou immunité pour aucun fonctionnaire public.

TITRE V

DES ÉTATS DE LA CONFÉDÉRATION

109 (modifié par l'acte du 5 mai 1878). — Les États adopteront pour organisation intérieure la forme de gouvernement républicaine, représentative populaire, et détermineront dans leurs constitutions respectives les conditions dans lesquelles sera prohibée la réélection de leurs gouverneurs. Le gouverneur d'un Etat, quel que soit le titre sous lequel il exerce le pouvoir, ne peut en aucun cas être élu pour la période subséquente. — Les constitutions locales préciseront cette règle dans les termes qui paraîtront convenables aux législatures des Etats.

110. — Les Etats peuvent, par des convocations amiables, régler leurs limites respectives, mais ces règlements ne peuvent avoir leur effet qu'avec l'approbation du Congrès de l'Union.

111. — Les États ne peuvent en aucun cas : 1^o conclure une alliance, un traité ou une coalition avec un autre Etat, ni avec les puissances étrangères. Sont exceptées les coalitions que peuvent conclure les Etats frontières, pour la guerre offensive et défensive contre les populations sauvages ; 2^o délivrer les patentes de course ou de représailles ; 3^o frapper monnaie, émettre du papier monnaie, ou du papier timbré.

112. — Ils ne peuvent pas non plus, sans l'approbation du Congrès de l'Union : 1^o établir des droits de tonnage ou autres droits dans les ports, ni imposer des contributions ou droits sur les importations ou exportations ; 2^o entretenir en aucun temps des troupes permanentes, ou vaisseaux de guerre ; 3^o faire eux-mêmes la guerre à une puissance étrangère. Sont exceptés cependant les cas d'invasion ou de

péril imminent de nature à n'admettre aucun retard. Dans ces cas, un rapport sera adressé au président de la République.

113. — Chaque Etat est tenu de livrer sans délai les criminels des autres Etats à l'autorité qui en fait la demande.

114. — Les gouverneurs des Etats sont obligés de publier les lois fédérales et d'en assurer l'exécution.

115. — Il sera accordé dans chaque Etat de la fédération foi entière et créance aux actes publics, pièces enregistrées et procédures judiciaires de tous les autres Etats. Le Congrès peut, au moyen de lois générales, prescrire le mode de vérification desdits actes, pièces et procédures, et déterminer leur valeur légale.

116. — Les pouvoirs de l'Union ont le devoir de protéger les Etats contre toute invasion ou violence extérieure. En cas de soulèvement ou de révolution intérieure, ils leur prêteront la même protection, pourvu qu'ils y soient invités par la législature de l'Etat ou par son pouvoir exécutif en cas de vacance de la législature.

TITRE VI

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

117. — Les pouvoirs qui ne sont pas expressément concédés par la présente Constitution aux fonctionnaires fédéraux sont réputés réservés aux Etats.

118. — Nul ne peut exercer à la fois deux emplois fédéraux ayant pour origine le suffrage populaire, mais l'élu peut choisir entre les deux emplois celui qui lui convient d'exercer.

119. — Aucune somme ne pourra être dépensée si elle n'est comprise au budget ou fixée par une loi postérieure.

120. — Le président de la République, les membres de la

cour suprême de justice, les députés et autres fonctionnaires publics de la Confédération soumis à l'élection populaire, recevront pour leurs services une indemnité qui sera fixée par la loi et payée par le trésor fédéral. Ils ne peuvent renoncer à cette indemnité, et les augmentations ou diminutions légales qui l'affecteront ne pourront avoir effet pendant la durée du mandat exercé par un de ces fonctionnaires.

121. — Tout fonctionnaire public, sans exception, prêtera avant d'entrer en fonctions le serment d'observer la présente Constitution et les lois qui en émanent.

122. — En temps de paix, aucune autorité militaire ne peut exercer des fonctions plus étendues que celles qui ont trait directement à la discipline militaire. Il n'y aura de commandements militaires fixes et permanents que dans les châteaux, forteresses et arsenaux dépendant immédiatement du gouvernement de l'Union, ou dans les campements, quartiers ou dépôts qui sont établis loin des centres de population pour le logement des troupes.

123. — Les pouvoirs fédéraux sont exclusivement compétents pour exercer l'intervention légale dans les matières concernant le culte religieux et la discipline extérieure.

124. — Demeureront abolis à partir du 1^{er} juin 1858 les droits sur les marchandises et douanes intérieures sur tout le territoire de la République.

125. — Seront sous l'inspection immédiate des pouvoirs fédéraux les forts, quartiers, magasins de dépôts et autres édifices nécessaires au gouvernement de l'Union.

126. — La présente Constitution, les lois du Congrès de l'Union qui en émanent et les traités conclus ou à conclure par le président de la République avec l'approbation du Congrès, seront la loi suprême de toute l'Union. Les juges de chaque Etat se conformeront à ladite Constitution, aux dites lois et auxdits traités, nonobstant toute disposition contraire que pourraient contenir les constitutions ou lois particulières de ces états.

TITRE VII

DE LA REVISION DE LA CONSTITUTION

127. — La présente Constitution peut être complétée ou révisée. Pour que les additions ou modifications fassent partie intégrante de la Constitution, il est nécessaire que le Congrès de l'Union, à la majorité des deux tiers de ses membres présents, vote ces réformes ou additions, et que la majorité des législatures des Etats les approuve. Le Congrès de l'Union fera le recensement des votes des législatures et déclarera si les additions ou réformes ont été régulièrement approuvées.

TITRE VIII

DE L'INVOLABILITÉ DE LA CONSTITUTION

128. — La présente Constitution restera toujours en vigueur, alors même qu'une insurrection en interromprait temporairement l'application. Au cas où, par l'effet d'une révolution intérieure, s'organiserait un gouvernement contraire aux principes qu'elle sanctionne, la Constitution redeviendra applicable aussitôt que le peuple recouvrera sa liberté, et ceux qui ont fait partie du gouvernement insurrectionnel, ainsi que ceux qui lui ont prêté secours, seront jugés conformément à ses dispositions et aux lois qui en sont le complément.

Suit un article transitoire sur la transmission des pouvoirs.

ACTE DE RÉFORME

DU 25 SEPTEMBRE 1873

Le Congrès des Etats-Unis du Mexique, exerçant le pouvoir que lui concède l'article 127 de la Constitution politique promulguée le 5 février 1857 et avec l'approbation préalable de la majorité des législatures de la République, déclare :

Constituent des additions et réformes à la Constitution les articles suivants :

1. — L'Eglise et l'Etat sont indépendants l'un de l'autre. Le Congrès ne peut faire de loi établissant ou prohibant aucune religion.

2. — Le mariage est un contrat civil, et il est, ainsi que les autres actes qui fixent l'état civil des personnes, de la compétence exclusive des fonctionnaires et autorités de l'ordre civil dans les termes des lois, et ces actes auront la force et la validité que celles-ci leur attribuent.

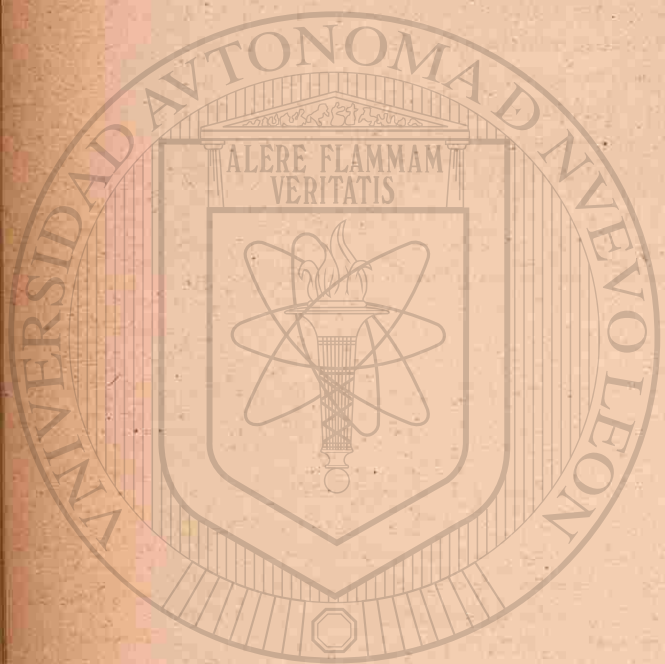
3. — Aucune institution religieuse ne peut acquérir de biens-fonds ni de capitaux à eux attachés, sous la seule exception établie par l'article 27 de la Constitution.

4. — La simple promesse de dire la vérité et celle d'accomplir les observations que l'on contracte remplacent le serment religieux dans ses effets et sanctions.

5. — Nul ne peut être tenu à un travail personnel sans la juste rétribution de ce travail et si ce n'est de son plein consentement. L'Etat ne peut permettre que l'on exécute aucun contrat, pacte ou convention ayant pour objet la diminution, la perte ou le sacrifice irrévocable de la liberté humaine, soit pour cause de travail, d'éducation ou de vœu religieux. La loi, en conséquence, ne reconnaît pas d'ordres monastiques et ne peut en permettre l'établissement, quels que soient la dénomination ou l'objet qu'ils prennent en se fondant.

Ne peuvent non plus être admises les conventions par lesquelles une personne stipule sa proscription ou son exil.





APPENDICE II

LETTRE DU GÉNÉRAL D. JUAN PRIM
COMTE DE REUS

AU VICE-AMIRAL JURIEN DE LA GRAVIÈRE

A Son Excellence le Vice-Amiral Jurien de la Gravière.

Orizaba, 23 mars 1862.

« Mon cher Amiral et noble ami,

« Votre lettre d'hier m'a fait beaucoup de peine, parce que je vois que vous êtes décidé, soit par ordre de votre gouvernement, soit d'après votre propre inspiration et celle de M. de Saligny, vous êtes décidé, dis-je, à rompre la convention de Londres, à ne pas garder la considération due aux puissances signataires, et ainsi à laisser de côté vos collègues, et... Je vous assure, mon ami, que cette perspective ne me plaît pas du tout. Le fait d'envoyer dans l'intérieur du pays des émigrés politiques pour y fomenter une conspiration destinée à renverser un jour ou l'autre le gouvernement existant et l'ordre politique actuel, et cela, au moment où, venus dans ce pays en amis, nous attendons le jour indiqué pour les conférences, est sans exemple et m'étonne beaucoup.

« Si vous avez reçu de votre gouvernement des ordres dans ce sens, j'avoue que je ne reconnais pas là la sagesse et la justice, ni la grandeur de la politique impériale, pas

plus que l'esprit élevé d'entente de l'Empereur avec l'Angleterre et l'Espagne ; enfin — je regrette beaucoup de vous le dire, mon ami, mais j'y suis obligé, — la politique que vous vous proposez de suivre au Mexique, en dehors de la conférence, puisque vous n'avez pas cru devoir la consulter dans une affaire aussi grave, aura certainement, selon moi, pour effet de refroidir les bonnes relations de l'Angleterre et de l'Espagne avec la France, et personne au monde ne le regrettera plus que moi, parce que personne au monde ne professe plus de vénération et de respect pour l'Empereur, et que personne n'aime plus que moi la France et les Français.

« Je vous écrivais cette lettre quand la vôtre est arrivée, m'informant que vous aviez communiqué aux autorités mexicaines à Tehuacan, votre résolution de sortir de cette ville le 1^{er} avril pour aller à Passo-Ancho, conformément aux préliminaires de la Soledad ; ce qui est une nouvelle preuve, avec vos instructions, que vous rompez la convention. Comme on ne peut nous laisser de côté, le ministre d'Angleterre et moi, sans un acte officiel, je vous adresse, ci-joint, une note vous invitant à venir constater avec nous cette rupture par un acte qui sera le dernier.

« Sir Charles Wyke, à qui j'ai communiqué cette lettre, me charge de vous dire qu'il est absolument de mon avis.

« Vos lettres pour le général de Lorencez, pour le colonel Valazé et le comte de Saligny ont été expédiées par courrier ; ils les recevront cette nuit.

« Je m'empresse de donner les ordres nécessaires pour faire embarquer mes troupes, aussitôt que nous aurons terminé notre dernière conférence.

« Je vous salue très amicalement.

« LE COMTE DE REUS. »

TABLE

DÉDICACE.	
PRÉFACE.	1

PREMIÈRE PARTIE

REVUE POLITIQUE

I. Etat de l'Amérique au commencement du XIX ^e siècle .	3
II. Depuis Hidalgo jusqu'à l'intervention de l'Espagne, de l'Angleterre et de la France.	15
III. Depuis l'intervention étrangère jusqu'à l'époque actuelle	43

DEUXIÈME PARTIE

PROGRÈS RÉALISÉS

I. Littérature, sciences et beaux-arts.	77
II. Services publics.	
Instruction et assistance publique	89
Chemins de fer	109
Télégraphes	117
Postes	119
Paquebots	122
Guerre et marine	123
Garde rurale.	127

III. Colonisation	129
Industrie	132
Exploitation des mines	132
Agriculture	139
Commerce	144
IV. Fonds publics	145
Banques	150
Relations extérieures	152

TROISIÈME PARTIE

LES ÉTATS

Population et division territoriale	157
I. District fédéral	159
II. Aguascalientes	179
III. Basse Californie	187
IV. Campêche	190
V. Chiapas	192
VI. Chihuahua	194
VII. Coahuila	199
VIII. Colima	202
IX. Durango	204
X. Guanajuato	209
XI. Guerrero	218
XII. Hidalgo	225
XIII. Jalisco	227
XIV. Mexico	230
XV. Michoacan	234
XVI. Morelos	240
XVII. Nuevo-Léon	244
XVIII. Oajaca	249
XIX. Puebla	256
XX. Queretaro	260

XXI. San-Luis Potosi	263
XXII. Sinaloa	267
XXIII. Sonora	269
XXIV. Tabasco	272
XXV. Tamaulipas	274
XXVI. Tepic	277
XXVII. Tlaxala	279
XXVIII. Vera-Cruz	282
XXIX. Yucatan	287
XXX. Zacatecas	290

QUATRIÈME PARTIE

ORGANISATION

§ I. Fédération	293
§ II. Pouvoir législatif	295
§ III. Pouvoir exécutif	297
§ IV. Pouvoir judiciaire	300
§ V. Ministère des affaires étrangères	301
De la naturalisation	302
Des droits et devoirs des étrangers	305
Attributions des consuls et vice-consuls du Mexique à l'étranger	308
§ VI. Ministère l'intérieur	310
§ VII. Ministère de la justice et de l'instruction publique	313
§ VIII. Ministère des travaux publics, industrie, commerce, exploitation des mines et colonisation (Fomento)	314
§ IX. Ministère de la guerre et de la marine	316
§ X. Ministère des finances et du crédit public	317
Reassources et revenus du Trésor fédéral	322
Système d'impôts fédéraux	324
Contributions sur importations et exportations	324
Droits d'importation	326

Douanes maritimes et frontières	332
Droits de consommation	333
— de tonnes, entrées, magasinage, phare.	333
— d'exportation de l'orseille.	334
— des bois de construction et d'ébénisterie	334
— de transit des bois étrangers	335
— de transit	335
— de patente et navigation	336
Droits consulaires	336

APPENDICES

I. — Constitution de la République des Etats-Unis mexicains	337
II. — Lettre du général Prim à l'amiral Jurien de la Graviere.	374

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS



CE
OTEC